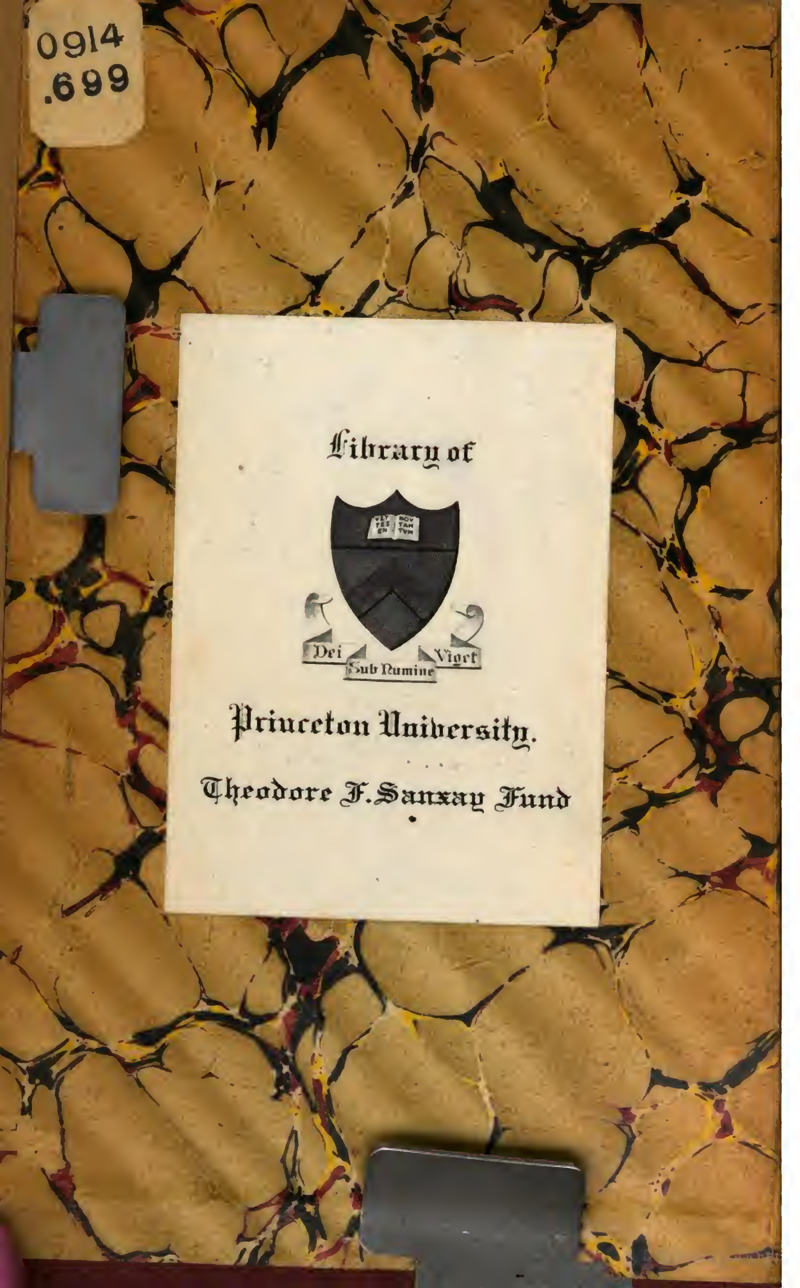
image
not
available



0914
.699
Library of
VET TES TAM NOV EN TVM
Dei Sub Numine Viget
Princeton University.
Theodore F. Sanxay Fund



MÉMOIRES

LUS

A LA SORBONNE

ARCHÉOLOGIE

MÉMOIRES

LUS

A LA SORBONNE

DANS LES SÉANCES EXTRAORDINAIRES

DU COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

TENUES LES 21, 22 ET 23 NOVEMBRE 1861

ARCHÉOLOGIE



PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXIII

AVERTISSEMENT.

On sait que la première distribution des récompenses annuelles, instituées par S. Exc. M. Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes, en faveur des sociétés savantes des départements, a été faite à la Sorbonne, en séance solennelle, le 25 novembre 1861. M. le ministre avait voulu présider lui-même cette séance, et donner ainsi aux sociétés savantes un témoignage éclatant de l'intérêt que prend à leurs travaux le gouvernement de l'Empereur. Cette imposante cérémonie, dont l'impression est encore vivante dans l'esprit des personnes qui y ont assisté, avait été précédée, les 21, 22 et 23 du même mois, par trois séances du comité, auquel s'étaient réunis, sur l'invitation du ministre, des délégués des principales sociétés savantes de l'empire. Le bureau de la section d'archéologie était ainsi composé :

Président, M. Léon Renier[1];

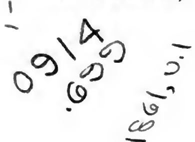
Vice-Président, M. le baron de Guilhermy;

Assesseurs, les présidents de la Société d'agriculture, sciences, arts et lettres de l'Aube; de la Société académique de l'Oise, et de la Société Polymathique du Morbihan;

Secrétaire, M. Chabouillet.

[1] Désigné par le ministre pour remplacer M. le marquis de La Grange, président de la section, retenu loin de Paris.

A



Les trois séances de cette section furent remplies par des lectures sur les différentes branches de nos antiquités nationales, et quelques-unes de ces lectures donnèrent lieu à de savantes discussions, auxquelles prirent part un grand nombre de membres de l'assemblée. La *Revue des Sociétés savantes* en a rendu un compte détaillé dans son numéro de décembre 1861. A la fin de la dernière séance, le président, après avoir remercié ses collègues du comité et des sociétés savantes du concours empressé prêté par eux à l'œuvre nationale et féconde qui venait d'être inaugurée, ajouta qu'il était autorisé par le ministre à leur annoncer que les mémoires dont on venait d'entendre la lecture seraient réunis en un recueil spécial, et imprimés, aux frais de l'État, à l'Imprimerie impériale. C'est ce recueil que nous publions aujourd'hui. L'impression en a été longtemps retardée par des difficultés matérielles, dont on se fera facilement une idée si l'on songe que les auteurs, à qui on a tenu à envoyer les épreuves de leurs mémoires, sont dispersés dans toutes les parties de l'empire. Il arrive à temps cependant, puisqu'il paraît avant la réunion d'une nouvelle assemblée des délégués des sociétés savantes.

En présidant à l'impression de ce volume, les deux membres du comité auxquels M. le ministre avait confié cette tâche délicate ont eu le regret de ne pouvoir y faire insérer quelques travaux remarquables, lus comme les autres dans les séances de 1861, mais qui n'étaient plus entièrement inédits. Quant aux mémoires dont se compose le recueil, ce n'est pas à eux qu'il appartient d'en faire l'éloge; ces mémoires vont être mis sous les yeux du public : le public jugera. Tout ce qu'ils

peuvent dire, c'est qu'ils ont confiance dans les résultats de ce jugement; c'est qu'ils pensent que cette publication montrera une fois de plus tout ce qu'il y a de talent et de science dans ces nombreuses sociétés qui, avec un zèle que rien ne décourage, avec une activité que rien ne lasse, contribuent incessamment et d'une manière si efficace à répandre, dans toutes les parties de la France, la connaissance, le respect et l'amour des antiquités nationales.

LÉON RENIER. ANATOLE CHABOUILLET.

Paris, le 12 mars 1863.

MÉMOIRES

LUS A LA SORBONNE.

ÉTUDE

SCIENTIFIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

LES RIVES ET L'EMBOUCHURE DE LA SEINE,

PAR M. AUG. LÉVY,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, POUR LA CLASSE DES SCIENCES, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN.

Dans deux études successives, dont l'Académie de Rouen a bien voulu ordonner l'impression [1], nous avons essayé de resoudre certaines questions qui relèvent tout à la fois de la science et de l'archéologie.

Nous avons pensé que l'étude de quelques phénomènes naturels dérivant de la configuration du sol pourrait faire apprécier les inconvénients et les avantages qui avaient dû provenir de leurs effets. Ces recherches nous ont permis d'indiquer de quelle manière les premiers habitants du territoire se sont mis en garde contre des dangers trop réels, et comment aussi ils ont utilisé des circonstances qu'ils avaient su rendre favorables. Nous étions convaincu, d'ailleurs, que si les conséquences auxquelles nous allions être nécessairement amené étaient corroborées par des faits historiques, peu connus ou mal interprétés, mais sur lesquels

[1] Voir le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, pour les années 1859-60 et 1860-61.

nos études seraient capables de projeter un certain jour, nous pourrions avoir la légitime confiance d'être dans le vrai, et obtenir l'assurance que la méthode employée acquerrait désormais une valeur ressortant de son usage même.

C'est ainsi qu'en étudiant la marche des eaux qui descendaient autrefois, plus ou moins abondamment, des hauteurs qui dominent la ville de Rouen, en formant toujours de véritables torrents, nous avons établi que les fondateurs de l'ancienne capitale des Veliocasses avaient dû chercher à se mettre en garde contre ces inondations subites, susceptibles de recéler, dans certains cas, de véritables dangers.

Cette étude n'a pas, du reste, été inféconde, car, après avoir examiné avec soin les lignes de dérivation des eaux encore existantes, nous avons retrouvé les traces évidentes d'une enceinte qui avait le double caractère d'être un abri protecteur contre l'invasion des eaux, et un obstacle presque insurmontable à opposer, le cas échéant, aux ennemis de la cité.

L'aspect du sol et de ses pentes, les anciennes constructions qu'il renferme, venaient déjà témoigner en faveur de notre idée; mais l'histoire, à son tour, nous a prêté son précieux appui. En rapprochant en effet les résultats obtenus par l'observation des descriptions très-complètes consignées dans les actes de saint Romain, l'un des plus grands archevêques de la Neustrie, nous avons fait voir que, sur les lieux mêmes où nous avions retrouvé des vestiges de la puissance romaine, s'élevait, dans les premiers siècles de notre ère, une de ces gigantesques constructions comme les légions de l'antique capitale du monde savaient seules les édifier. Nous avons montré que notre vieille cité avait possédé une vaste enceinte en forme d'amphithéâtre, au centre de laquelle on voyait, à l'époque gallo-romaine, un temple dédié à Vénus. Ce dernier monument était une sorte de théâtre qui s'élevait alors, en forme d'hémicycle, au centre d'une grande place, comprise elle-même dans l'enceinte du vaste amphithéâtre [1].

[1] Les fouilles récentes qui ont été pratiquées pour la construction de vastes aqueducs ont complétement confirmé nos prévisions, en faisant retrouver des

Plus tard, sous l'empire des mêmes idées, nous avons eu de nouveau recours à notre méthode, désireux que nous étions de rechercher pour quel motif notre cité, malgré le désavantage de sa position, avait été maintenue à sa place primitive. Nous avons compris qu'une cause physique, supérieure, par les ressources qu'elle offrait, à celle qui présentait les inconvénients déjà signalés, avait dû compenser, et au delà, les effets plus ou moins graves contre lesquels nos pères ont eu nécessairement à lutter pendant de longues années.

Après avoir examiné en effet avec soin les courbes nombreuses décrites par la Seine dans toute l'étendue de son parcours, mais particulièrement depuis Paris jusqu'à la mer, nous avons remarqué que les villes placées sur les rives du fleuve, et dont l'origine remonte à la plus haute antiquité, étaient généralement situées sur ces courbes, dans les points de leur développement les plus éloignés des isthmes opposés. De cette remarque importante ressort un fait auquel se rattache la question que nous avions soulevée dans notre seconde étude.

On sait en effet que les peuples, lors de leurs migrations, suivaient toujours le cours des fleuves, dans le cas surtout où la voie fluviale traversait en ligne droite le territoire dont elle était une artère naturelle. Mais tel n'était pas le cas pour la Seine, dont les sinuosités sont si nombreuses. Toutefois les populations ne pouvaient pas perdre de vue, dans leur marche, les rives qui les guidaient, ni s'éloigner du fleuve, qui renfermait d'abondantes ressources alimentaires. Ce fait une fois admis, il est certain que la route suivie par ces peuples devait être, pour répondre à toutes les conditions de rapidité et d'utilité auxquelles il était indispensable de donner satisfaction, une ligne approximativement droite et tangente aux courbes de la rivière, dans les points où précisément nous voyons encore aujourd'hui s'élever un grand nombre de villes. Ces localités devenaient en effet les véritables étapes du voyage, et des stations où, par la présence

vestiges nombreux d'un grand établissement romain et les restes, encore debout, de l'enceinte que nous avions reconstituée antérieurement au moyen de nos déductions théoriques.

d'une voie de terre et d'une voie d'eau, les transactions et les échanges pouvaient s'effectuer avec avantage.

Dès lors il nous a été possible d'expliquer la position définitive d'un certain nombre de villes anciennes, telles que Pitres, Rouen, Duclair, Caudebec, Ugate, Aizier, etc. de faire pressentir dans quelles localités on pourrait avoir l'espoir de retrouver les débris des cités disparues, et de démontrer, ainsi que nous le rapportent d'ailleurs les historiens, que *Juliobona* (Lillebonne) et *Caracotinum* (Harfleur) étaient sur le bord même du fleuve, à l'époque de la conquête romaine, quoique ces mêmes villes en soient aujourd'hui notablement éloignées.

Ces modifications profondes ont des causes qu'il nous a paru intéressant et utile de déterminer; aussi avons-nous cru devoir recourir encore à notre méthode, en l'appliquant à l'étude de l'embouchure de la Seine, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. C'est le résultat de nos recherches sur ce sujet que nous allons exposer.

La Seine, après avoir coulé à Lillebonne, à Harfleur, à Graville et à Sainte-Adresse, allait, il y a dix-huit siècles, se jeter dans la mer, entre *la Hève* et les côtes de la basse Normandie. Depuis cette époque, l'eau du fleuve a, en quelque sorte, déserté ces rivages, dont elle avait fait pendant longtemps la fortune et en partie la gloire. Cependant, comme ce retrait des eaux a été vraisemblablement lent et graduel, la Seine, en s'éloignant de ses rives primitives, y a déposé une alluvion féconde, mais qui n'a jamais compensé, par la richesse du sol qu'elle constitue encore aujourd'hui, les avantages que présentait, à ces antiques cités, une marine riche et puissante.

Sur la rive opposée, les mêmes faits, résultant inévitablement des mêmes causes, se sont produits, ainsi que le témoignent la vaste étendue du marais Vernier, l'embouchure de la Risle et l'anse ou baie de Saint-Sauveur.

Cette embouchure de notre beau fleuve a été, surtout depuis une vingtaine d'années, l'objet d'études approfondies, de dissertations savantes et de luttes souvent ardentes, dans lesquelles chacun a soutenu avec zèle et talent des intérêts plus opposés en

apparence qu'en réalité, mais qui, dans tous les cas, étaient fort respectables.

Nous n'avons ni caractère ni autorité pour prendre part à une lutte aussi grave en ce qui concerne les avantages et les inconvénients pouvant résulter de ces travaux actuellement en voie d'exécution. Notre seul but, semblable d'ailleurs à celui que nous avons poursuivi dans nos précédentes études, consiste à demander à l'observation et à l'histoire des enseignements pour nous apprendre quelle avait été, dans ces temps si éloignés de nous, la forme de l'embouchure de la Seine, et les causes qui l'ont si profondément modifiée.

Le fait capital, que nous prendrons pour point de départ, est cette diminution notable qui s'est produite dans la hauteur des eaux et par suite dans l'étendue superficielle de la nappe liquide, surtout depuis l'époque de l'invasion romaine jusqu'à la fin du x[e] siècle.

L'ancienne capitale des Veliocasses marque nettement, par la position de ses enceintes et conformément à la tradition, que les eaux s'épandaient bien au delà de leurs limites actuelles, puisqu'elles venaient baigner le sol sur lequel s'élève aujourd'hui l'église métropolitaine de la Normandie. Il en résulte que la presqu'île qui s'étend sur l'autre rive, depuis la Seine jusqu'à Elbeuf, était recouverte, en partie du moins, par les eaux du fleuve.

Les mêmes traces du passage et du séjour des eaux sont manifestes sur toute l'étendue du développement des rives de la Seine; mais c'est principalement au-dessous de Quillebœuf que le fait acquiert des proportions encore plus sensibles, ainsi qu'on peut s'en assurer en contemplant les étendues immenses que nous avons déjà signalées et qui étaient livrées à l'épanchement des masses liquides. Les anses successives et opposées, limitées d'ailleurs par des promontoires, formaient une série de bassins qui constituaient, dans leur ensemble, un vaste lac, analogue à ceux que plusieurs grands fleuves traversent dans leur cours, et que la Seine semble avoir rejeté à son embouchure.

Le premier de ces bassins, dont le plus grand diamètre était de 15 à 20 kilomètres, depuis Lillebonne jusqu'au fond du marais

Vernier, recevait les eaux du fleuve vers la pointe de Quillebœuf, et les déversait dans le bassin suivant, entre la Roque et Tancarville, dont les promontoires étaient vraisemblablement encore plus rapprochés autrefois qu'ils ne le sont aujourd'hui; mais qui, même actuellement, ne présentent guère qu'une ouverture de 5 kilomètres au plus.

Le bassin suivant, dont nous venons d'indiquer l'entrée, a une longueur moindre, dans le sens du courant, que le précédent, et se trouve assez bien limité vers l'ouest par une ligne de 5 à 6 kilomètres qui joindrait le cap de Hode à la pointe de Berville. A partir de cette position, les rives s'éloignent de nouveau, surtout au sud, du côté de Fiquefleur et de Saint-Sauveur; mais au delà on trouve Honfleur, qui est plus rapproché vers le nord, et dont la distance à Harfleur est de 9 kilomètres. Cet écartement, quoique considérable, est moindre que celui des rives situées un peu plus à l'est, c'est-à-dire en remontant le cours du fleuve.

Après ces deux points, si nous faisons abstraction de la plaine de Lheure et de l'alluvion sur laquelle s'élève aujourd'hui le Havre, nous voyons l'embouchure s'évaser en suivant au nord la base des coteaux de Graville et d'Ingouville jusqu'à Sainte-Adresse, et au sud s'éloigner plus rapidement encore en tendant vers Trouville, à l'embouchure de la Toucques.

Des érosions profondes peuvent être signalées de toutes parts sur les côtes de la Manche et jusque sur les rives du fleuve; elles ont été, comme elles sont encore, la cause d'un bouleversement gigantesque qui a commencé avec les siècles, qui dure toujours, et qui se perpétuera indéfiniment, si l'homme ne parvient pas à y apporter un remède efficace.

L'alluvion du Havre et les bancs de la Seine sont les débris, divisés par les flots, des antiques falaises que la mer a renversées, après en avoir miné lentement les bases puissantes. Ces masses importantes, les unes fixes, les autres mobiles, résultent nécessairement, non pas d'un de ces cataclysmes dont, à défaut de l'histoire, les peuples se transmettent, d'âge en âge et à travers les siècles, l'émouvant récit, mais elles ont été produites par l'action continue et persistante des flots, soumis eux-mêmes à des forces

dont nous aurons bientôt à indiquer le sens et à mesurer, jusqu'à un certain point, l'intensité et l'étendue.

Si nous examinons avec attention ce promontoire dont l'extrémité protége encore d'une manière si efficace la ville du Havre, malgré les éboulements considérables qui s'y manifestent chaque année, nous voyons, par les débris accumulés à sa base, qu'il n'est rien autre chose que la ruine, encore debout, d'un cap dont l'extrémité devait s'avancer autrefois majestueusement au milieu des flots. Si du reste il faut en croire la tradition, le cap de la Hève, appelé alors *le Chef* ou *le Groing de Caux*, avait un développement de 2,000 mètres au delà de ses limites actuelles.

Le banc de *l'Éclat*, placé à 600 mètres environ de la Hève, représenterait assez bien la base d'une partie de ce promontoire. Cependant il est important de faire remarquer que cet écueil n'est pas sur le prolongement en ligne droite de l'axe du cap actuel, mais qu'il accuse une forme curviligne tournant sa concavité vers le sud. Le Chef de Caux aurait eu, par conséquent, une direction qui s'harmoniserait parfaitement avec l'ensemble des rives, et indiquerait ainsi l'existence d'une nouvelle anse qui, commençant à Harfleur, ou même au cap de Hode, se serait étendue jusqu'aux limites du dernier promontoire, en embrassant dans son ensemble Sainte-Adresse, Graville, voire même Harfleur. Ces points remarquables auraient formé trois stations importantes, dans le voisinage desquelles on pourrait peut-être retrouver ces *castra Constantia* dont parle Ammien-Marcellin, et qu'il place à l'embouchure de la Seine. Comme les vestiges de ces antiques travaux ont complétement disparu, il faudrait, ce nous semble, en rechercher les traces, ou au moins se les représenter sur des points qui ont été soumis à l'action destructive des eaux. Cette question sera bientôt, de notre part, l'objet d'une discussion qui se présentera alors, croyons-nous, dans des conditions plus favorables pour procéder à un examen approfondi et obtenir des résultats concluants.

Comme au XIe siècle le Chef de Caux s'avançait jusqu'à une distance de 2,000 mètres dans la mer, il est impossible de ne pas admettre qu'il dépassait encore à cette époque le banc de l'Éclat, ou qu'au moins il avait pour limite l'extrémité de ce banc, à la

place même où se trouve aujourd'hui la passe sud de la petite rade du Havre.

Cependant serait-il impossible d'admettre que ce même promontoire avait eu, dix ou douze siècles auparavant, une étendue encore plus considérable, et que le Chef de Caux n'était lui-même que le débris d'une falaise plus importante, comme la Hève n'est, pour ainsi dire, actuellement que le tronc du *chef* décapité? En prolongeant en effet la courbe marquée par la direction des coteaux d'Ingouville, de la Hève et de l'Éclat, on retrouve encore un banc stable, d'une vaste étendue, qui a pu être la base de falaises, aujourd'hui détruites, dépendantes du Chef de Caux, ou n'en étant séparées que par la passe sud de la rade. Cette vaste plaine sous-marine, désignée sous le nom de *hauts de la rade*, conduit, en suivant toujours la même courbe, au banc du Ratier et aux Ratelets, jusque vers Villerville, sur la rive sud du fleuve. Ces bancs, avec lesquels on pourrait encore en désigner beaucoup d'autres, et tout particulièrement ceux qui environnent l'embouchure de la Toucques, n'étaient pas vraisemblablement, à cette époque, liés entre eux pour constituer, alors qu'ils émergeaient au-dessus des flots, une digue absolument continue. Leur ensemble formait nécessairement un petit archipel, entre les îles duquel les eaux devaient être singulièrement retardées dans leur écoulement vers la mer.

Nous ferons remarquer que le banc de l'Éclat est précisément formé d'un calcaire marneux qui correspond à une couche identique que l'on retrouve sous le cap de la Hève et qui reparaît à la même hauteur sur la rive opposée, à Villerville. Nous avons puisé ces précieuses indications dans l'excellente carte géologique de M. Passy, où, malheureusement, les hauts de la rade et le Ratier ne sont pas figurés. Toutefois, par les renseignements que nous a fournis l'administration de la marine, nous savons que les hauts de la rade et le Ratier sont des *bancs de pierres* d'une nature probablement identique à celle des couches qui existent en ce point sur les deux rives du fleuve. On pourrait alors en induire que les îles, qui étaient isolées à l'époque qui fait l'objet de notre étude, avaient constitué antérieurement un barrage complet,

lequel, plus tard, cédant à des pressions intérieures, a laissé échapper, par plusieurs ouvertures, les masses liquides retenues auparavant dans les lacs supérieurs.

Nous pourrons maintenant, en admettant cette hypothèse, d'ailleurs si naturelle, nous rendre compte de faits nombreux restés jusqu'ici inexpliqués.

Le groupe d'îles dont nous venons d'admettre l'existence à l'époque romaine fermait en quelque sorte la rade du Havre, et limitait un dernier bassin plus vaste que les précédents. Une *fosse*, comme on disait autrefois, occupait cette position, ainsi que nous le rappelle Noël dans son *Essai sur le département de la Seine-Inférieure*.

« S'il en était besoin, dit cet auteur, il me serait facile d'établir « que lés Normands, qui remontèrent la Seine en 851, passèrent « l'hiver à Graville, et non à Jeufosse, près Vernon, comme le « prétendent l'abbé Lebœuf et Bonamy, et de prouver que tous « deux se sont trompés. »

« Locum qui dicitur Fossa Giraldi, Sequanæ contiguum statio- « nique munitissimum, deligunt, ubi hiemem quieti transigunt. » (Duchêne, *Ann. S. Bert.* III, 208.)

« J'infère, continue Noël, que les Normands hivernèrent dans « la Fosse de Graville, *Fossa Giraldivill* suivant tous les anciens « titres, *Sequanæ contiguum;* Graville est en effet à l'embouchure de « la Seine; *contiguum* annonce que la station en était peu éloignée. « Il importait en effet aux Normands d'être assez voisins de la rivière « pour la remonter à volonté, sans cesser néanmoins d'apercevoir la « mer et de communiquer avec elle. *Stationi munitissimum;* Graville, situé à l'angle décrit par la Lézarde et la Seine, était effec- « tivement très-propre à mettre le quartier d'hiver des Normands à « l'abri d'un coup de main [1]. »

Nous ajouterons que cette fosse correspond au tracé que nous avons tout à l'heure indiqué pour la partie nord du dernier bassin fluvial; elle paraît du reste avoir été séparée de la partie sud par une île importante dont la base, encore visible, constituerait actuellement le banc d'*Amfar*. L'île de *Lheure*, sur laquelle

[1] Noël, *Essai sur le département de la Seine-Inférieure* (district de Montivilliers, chap. VIII. Voyez la note).

il existait encore un port au XIIe siècle, aurait pu fort bien compléter à l'est la limite de la Fosse de Granville.

N'est-il pas possible en outre de retrouver, dans ces circonstances résultant de l'observation et des faits historiques, une indication précieuse touchant les *castra Constantia?* En les supposant en effet situés sur les îles de la Fosse de Graville, ils rendraient parfaitement compte de ce passage cité par Duchêne, *locum Sequanæ contiguum* STATIONIQUE MUNITISSIMUM *deligunt,* et de cette autre phrase si précise d'Ammien-Marcellin, dans laquelle cet auteur, après avoir parlé de la Seine et de la Marne, ajoute : « Amnes magnitudinis geminæ, qui fluentes per Lugdunensem, « post circumclausum ambitu insulari Parisiorum Castellum, Lu« tetiam nomine, consociatim meant, meantesque protinus, prope « castra Constantia funduntur in mare. » (Ammien-Marcellin, livre XV, ch. XI.)

Nous devons reconnaître que tout concourt à faire apparaître une grande analogie entre les établissements mentionnés par les auteurs que nous avons cités, et ce bassin dont nous venons, en quelque sorte, de reconstituer les limites et l'enceinte.

N'est-il pas naturel de penser d'ailleurs que les Normands durent profiter de ce précieux abri, dont nous croyons avoir révélé, sinon l'existence, du moins la position, la forme et l'importance? Les envahisseurs étaient en effet placés alors dans des conditions avantageuses, non-seulement pour se défendre, mais encore pour tenter, avec des chances de succès, l'invasion d'une contrée qu'ils pouvaient croire capable d'opposer une résistance en rapport avec les gigantesques travaux qui se dressaient devant eux.

Les Romains avaient certainement apprécié rapidement combien il était important pour eux de veiller à l'entrée et à la sortie des navires; ce qui leur fit nécessairement établir des points d'observation sur la plupart des îles qui occupaient l'embouchure du fleuve. La Seine coulait dans des lagunes dont plusieurs des passes actuelles, maintenues entre les bancs, fixent encore la situation première. De ces camps, placés par Ammien-Marcellin à l'embouchure de la Seine, un seul, tout au plus, peut être reconnu de nos jours, à Sandouville, et encore est-ce une ques-

tion discutable. Dans tous les cas, les autres établissements analogues ont disparu, d'où il suit vraisemblablement que les points où ils s'élevaient autrefois ont été complétement anéantis dans des localités où l'on retrouve encore, en employant un mot technique, les *témoins* de déblais considérables effectués par la mer. Enfin, pour compléter notre démonstration, nous constatons que les Normands, plusieurs siècles après, ont rencontré, dans ces mêmes lieux, des fortifications qu'ils ont utilisées pour leur sûreté, conformément, du reste, à ce qui s'est pratiqué si souvent au moyen âge.

Ces faits, qui nous paraissent concluants, ne sont pourtant pas les seuls qui viennent militer en faveur de notre hypothèse.

Si nous nous représentons, par exemple, l'ancien barrage naturel, se relevant subitement à l'embouchure de la Seine, avec ses ouvertures par lesquelles l'eau s'écoule en flots rapides, mais peu abondants, les anciens effets se manifestent de suite, sinon à nos yeux, du moins à notre esprit. Les eaux reprennent leur ancien régime et la Seine recouvre son antique aspect; elle vient baigner des plages depuis longtemps abandonnées, et retrouver sur ses bords agrandis, aux limites de ses anciennes rives, les villes si déchues aujourd'hui de leur primitive splendeur. Les bassins successifs se remplissent d'autant plus rapidement que les embouchures sont plus étroites, et l'élévation des eaux est en rapport avec celle des îles qui s'opposent à leur libre cours.

La marée, à son tour, lors de son ascension, ferme une partie notable des bouches de la Seine, et, remontant à travers les lagunes, vient ajouter ses eaux à celles qui, descendant des parties supérieures du fleuve, élèvent leur niveau à des hauteurs que la tradition nous indique avec une grande exactitude.

Tout s'explique, tout reparaît comme par le passé, grâce à une simple hypothèse, déjà justifiée elle-même par des considérations indépendantes de nos dernières déductions. Combien devenait grande alors l'importance de ce lac intérieur qui, de nos jours, aurait pu être rendu accessible à nos plus grands navires, en formant un magnifique port de refuge pour nos flottes, une admirable station pour nos grands établissements maritimes!

Toutefois ce lac considérable agissait encore dans d'autres circonstances et produisait des effets qui ne manqueront certainement pas d'être appréciés à leur haute valeur.

Nous ignorons actuellement quelle était l'étendue des ouvertures par lesquelles l'eau de la Seine s'écoulait dans la mer; mais ce que nous savons pertinemment, nous venons d'ailleurs de l'établir, c'est que le niveau se maintenait dans des points bien supérieurs à ceux auxquels nous le voyons arriver aujourd'hui; d'où il résulte que, grâce au faible rapport qui existait sans doute entre les dimensions des bouches du fleuve et le grand volume du liquide arrêté dans son libre écoulement, la dépense pouvait être trop faible pour exercer très-rapidement une influence sensible sur la hauteur des eaux, même à marée basse. Nous arrivons alors à cette conséquence, qu'au moment du flot les eaux du fleuve, encore assez élevées, opposaient un obstacle réel à l'invasion trop rapide de la marée. On sait en effet aujourd'hui que la barre n'est jamais plus terrible qu'à l'époque des basses eaux, et qu'elle ne pouvait par conséquent se produire alors que le niveau de la Seine était presque constamment supérieur à celui de la mer.

Les faits se passaient-ils absolument comme nous venons de l'indiquer? Nous n'avons pas la prétention de l'affirmer; mais il est évident que le fleuve se trouvait alors dans des conditions beaucoup plus rapprochées de nos suppositions que de l'état où nous le voyons actuellement. Ce résultat ne peut s'expliquer évidemment que par la disposition primitive et toute spéciale de l'embouchure. Du reste entre ces deux situations extrêmes, l'une jusqu'à un certain point idéale, et l'autre trop réelle, il y a une foule de phases intermédiaires dans lesquelles, à cause des érosions successives des falaises, le fleuve a dû se trouver, le point de départ étant d'ailleurs un état plus ou moins rapproché de celui que nous avons déterminé.

Pourquoi faut-il que des conditions, dans tous les cas si favorables, alors même qu'elles n'auraient pas été parfaites, ne se soient pas maintenues, et sous l'influence de quelles forces les bouleversements actuels se sont-ils produits? C'est ce que nous

essayerons d'indiquer sans avoir recours à une nouvelle hypothèse, et en nous appuyant seulement sur celle dont nous avons déjà fait apprécier le haut caractère de vérité.

En examinant, du reste, avec attention ce qui se passe aujourd'hui, nous pourrons déterminer ce qui s'est produit anciennement et ce que l'avenir nous réserve.

On sait qu'un courant, d'une violence extrême, arrivant du Pas-de-Calais, longe les côtes de France, sur lesquelles il exerce, au moment du flot, une action énergique. L'eau, ainsi en mouvement, entraîne avec elle les débris amoncelés des falaises et vient pénétrer dans la petite rade du Havre, en passant d'abord à l'extrémité de la Hève et ensuite devant les jetées du port.

Si, d'une autre part, on réfléchit qu'au XI[e] siècle cette passe n'était pas formée, ainsi que le prouve l'existence du Chef de Caux à cette époque de notre histoire, on aura la certitude que le courant dont il vient d'être question faisait sentir son action au nord du promontoire avec d'autant plus de force qu'il n'était pas contrarié, comme aujourd'hui, dans sa marche par un contre-courant, venant de la Seine, au moment du jusant. Matenas indique indirectement l'existence de ce dernier courant dans ses *Renseignements nautiques sur les côtes de France :*

« A trois lieues au large de la côte, dit cet auteur, depuis le cap « d'Antifer jusqu'à la Hève, *le courant* [*produit par les eaux fluviales*] « ne fait plus sentir son influence; ainsi un navire qui fera route « pour le Havre ne devra plus approcher de la côte à moins de « neuf milles dans des bordées qu'il sera tenu de faire en attendant « la marée, s'il veut éviter ce courant qui, le portant à l'ouest-nord-« ouest et à l'ouest, pourrait lui faire manquer son entrée au « port. »

Ce courant, dont l'existence est si bien constatée par les gens de mer, était aussi indiqué par la théorie, puisque, en tenant compte du mouvement de rotation de la terre, on sait que l'eau des fleuves et des rivières tend toujours à se porter vers la droite du lit dans lequel elle coule; et qu'à l'embouchure l'élément liquide s'élance rapidement dans le sens même où il pressait la rive. Ces résultats sont tout particulièrement sensibles dans les méditer-

ranées, où l'action des marées ne se fait pas sentir, et il explique la forme curviligne d'une portion de l'embouchure des fleuves. La mer Caspienne présente, près du Volga, un exemple remarquable de ce phénomène, et le Danube, quoique coulant presque entièrement de l'ouest à l'est, donne naissance à un résultat analogue en venant déboucher dans la mer Noire.

Si maintenant nous considérons de nouveau la Seine et les conditions toutes spéciales dans lesquelles elle se trouvait avant le XIe siècle, alors qu'elle était protégée par le promontoire de la Hève, et par les falaises qui en dépendaient, nous apprécierons facilement les effets résultant de la double action exercée sur cette zone de terrain, d'abord par le courant intérieur, celui du fleuve, puis par le courant extérieur, beaucoup plus intense que le premier, et qui ne devait pas ménager ses coups. Cette double cause suffisait sans doute et au delà pour produire une rupture et faire *éclater* la digue; le mot adopté par les populations pour indiquer le résultat obtenu par l'action des flots nous paraît très-caractéristique. Les eaux, animées d'un mouvement rapide ont creusé, après avoir produit cet *éclat*, une passe profonde, qui s'est maintenue vraisemblablement, depuis sa formation, dans la même position. Mais avant cet événement, qui n'a eu lieu qu'après une longue suite de siècles et peut-être graduellement, le courant de la mer du Nord venait constamment enlever les débris accumulés au pied des falaises, depuis le cap d'Antifer jusqu'à la Hève. Ces galets, ainsi transportés, devaient alors contourner la digue formée par les îles et tendre à obstruer les bouches du fleuve. Mais cet inconvénient devait être singulièrement amoindri par ce fait, que la masse d'eau très-considérable qui était retenue en rivière devait s'écouler avec une certaine impétuosité, au moment surtout de la basse mer, et pouvait ainsi maintenir une profondeur convenable dans le chenal correspondant à chaque ouverture.

La puissance d'érosion ne devait pas résider principalement dans les courants qui agissaient surtout pour transporter les débris causés par une autre force, dont l'action du reste n'est pas difficile à saisir. Nous la voyons se manifester tous les jours et ré-

sulter de l'impulsion violente donnée à la surface de la masse liquide par les vents d'ouest et de sud-ouest, qui règnent si fréquemment sur nos côtes. Les lames viennent battre plus ou moins énergiquement, suivant les temps, la base des falaises et produisent un véritable travail de dérasement. Quant aux courants, ils agissent, non plus seulement à la surface, mais encore à de grandes profondeurs, et ils ont produit probablement, comme nous l'avons du reste déjà fait remarquer, les passes profondes qui existent encore aujourd'hui entre les bancs.

Les bouleversements de la Hève montrent assez comment se sont produits ceux du Chef de Caux et des îles, et de quelle manière les falaises qui couronnaient les bancs ont pu disparaître. Il est digne de remarque, d'ailleurs, que la partie supérieure de ces bancs se trouve toujours située au-dessous du niveau des plus basses mers; d'où il résulte que la cause destructive qui a agi sur eux ne s'est produite qu'à leur surface, et qu'elle était due, par conséquent, à la force avec laquelle les bourrasques qui se produisaient dans les airs ajoutaient à la puissance des vagues, poussées déjà par le flot. La passe voisine de la Hève, au contraire, évidemment creusée par les courants, a atteint une profondeur considérable.

Les débris de toutes ces îles ont produit peu à peu des masses siliceuses et calcaires plus ou moins divisées, qui, sous l'influence des impulsions si diverses qu'elles recevaient, sont venues s'amonceler sur les rives de Sainte-Adresse, autour de plusieurs bancs, qui ont formé comme la charpente de l'immense alluvion qu'on y voit aujourd'hui.

Ces dépôts se constituaient au fur et à mesure que les îles disparaissaient de l'embouchure; dès lors les eaux rencontraient des ouvertures chaque jour plus nombreuses, qui facilitaient singulièrement leur écoulement. Le fleuve, dont le niveau devait alors s'abaisser graduellement, laissait à découvert de vastes étendues de territoire sur chacune de ses rives, et de nouvelles îles émergeaient naturellement du sein des flots. En même temps, et toujours sous l'influence de causes identiques, les falaises renversées, puis broyées par les vagues, donnaient naissance à des sables

qui venaient, dans les ports de la rive, prendre la place des eaux, dont le cours ne rencontrait plus d'obstacles.

Cependant le port d'Harfleur devait résister plus longtemps que tous les autres à cet inconvénient, à cause du courant assez rapide produit par la Lézarde, et dont l'action a pu combattre, plus efficacement que partout ailleurs, les effets désastreux de l'invasion des sables.

Depuis lors la baie, privée de ses abris naturels, ouverte tout à la fois à l'action du vent et à celle de la marée, a dû subir, à un haut degré, les effets terribles du choc violent des lames sous l'influence puissante de la barre. Celle-ci, en effet, devait grandir sans cesse à mesure que le niveau du fleuve s'abaissait, et elle devait tendre à pénétrer chaque jour plus avant dans le fleuve.

Des bouleversements considérables durent être la conséquence de ce nouvel état, et si les bancs mobiles de la baie proviennent en grande partie des érosions des falaises de l'embouchure, il faut admettre aussi qu'ils renferment encore les débris des îles qui, dans la basse Seine, avaient pu longtemps subsister sous l'abri tutélaire de la digue naturelle qui en défendait l'entrée.

On ne nous accusera pas, nous en avons l'espoir, de donner un libre cours à notre imagination, quand nous aurons montré surtout qu'un événement considérable ajoute la puissance d'un fait aux déductions que notre discussion nous permettait de tirer logiquement de nos prémisses.

« Non loin de Caudebec, dit Langlois dans son *Essai sur l'ab-* « *baye de Saint-Wandrille,* on voyait au VIIe siècle une île dont « l'étendue était alors de trois mille pas de long sur quinze cents « de large, et désignée sous le nom de *Belcinac;* elle fut donnée « par le roi Thierry, fils de Clovis II et de Bathilde, à saint Con- « dède, religieux de Fontenelle, nom sous lequel on désignait sou- « vent la célèbre abbaye de Saint-Wandrille. Ce pieux solitaire y « fonda le monastère de Belcinac et trois églises, dont il consacra « la première à la sainte Vierge, la seconde à saint Pierre et la « troisième à saint Valery. En 675 le saint fondateur fit à l'abbaye « de Fontenelle le don de l'île et du monastère de Belcinac. Cette « donation, confirmée par le même Thierry, le fut encore, plu-

« sieurs siècles plus tard, par Philippe le Long, en 1319, et par « le roi Jean, lorsqu'il n'était encore que duc de Normandie, en « 1349. »

« Depuis, Belcinac fut entraînée par les flots : terres, églises, « monastère, tout disparut, tout fut englouti dans les gouffres du « fleuve [1]. »

Langlois commet une erreur de date, qu'il est, du reste, facile de rectifier; mais le fait en lui-même subsiste. S'il a été recueilli et transmis par l'histoire, cela tient, il faut bien le reconnaître, aux circonstances terribles de la catastrophe; car il est probable que, si l'île avait été inhabitée, la tradition ne nous aurait pas conservé le souvenir de ce fait, pourtant considérable, parce que les contemporains n'y auraient attaché aucune importance. C'est probablement ce qui est arrivé pour plusieurs autres îles, placées comme Belcinac au milieu du fleuve, mais qui, à cause de leur moindre étendue, n'avaient été l'objet d'aucune fondation.

Suivant Langlois, l'île de Belcinac aurait été détruite, au plus tôt, dans la seconde moitié du XIVe siècle; mais M. de Fréville combat victorieusement cette opinion, dans son *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIe siècle.*

« L'obstination des moines, dit cet auteur, à nommer *Belcinac* « et à réclamer tous les bancs qui se formaient entre Caudebec et « Vatteville, a trompé les auteurs modernes. Tous voulaient faire « durer l'île de saint Condède au moins jusqu'à la fin du XIVe siècle. « Pourtant ce n'était pas d'elle qu'il s'agissait dans le procès qui « s'éleva, en 1336, entre Saint-Wandrille et les gens du duc de « Normandie, puisque l'Échiquier, après information, décida que « l'île en litige avait appartenu au duc toutes les fois qu'elle avait « reparu.

« Peu après, une autre île s'étant montrée, les moines recom- « mencèrent le débat, que l'Échiquier mit à néant. Ils s'adressèrent « alors au roi Jean, qui n'était encore que duc de Normandie, et

[1] Langlois, *Essai sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, pag. 8 et 9.

« obtinrent de lui, en 1349, la déclaration que cette seconde île leur « avait toujours appartenu. Évidemment l'acte de 1349 ne fut « aux yeux des moines qu'un commencement de restitution; car « ils reprirent le procès en 1398, *au sujet d'un yle assise en Saine,* « *devant le châtel de Vatteville.* »

« Il est certain, ajoute plus loin M. de Fréville, que tous ces « écueils baptisés du nom de *Belcinac* n'avaient rien de commun, « que la place peut-être, avec l'île de Théodoric III[1]. »

Nous avons eu en vue, par cette citation, non-seulement de faire voir que la date fixée par Langlois n'était pas exacte, mais encore de faire ressortir, en signalant ces bouleversements successifs, l'action puissante que la barre exerçait au sein du fleuve à une époque où la digue avait presque complétement disparu.

M. de Fréville n'hésite pas à en conclure, après une discussion savante et qui sera toujours consultée avec fruit, que l'île de Belcinac a dû être anéantie à la fin du IXe siècle ou au Xe[2].

Cette époque coïnciderait très-convenablement avec les faits antérieurs et contemporains. Au milieu du IXe siècle les Normands avaient encore trouvé la Fosse de Graville assez intacte pour y chercher un abri et y signaler la présence de points très-fortifiés. Mais il est probable que déjà un grand travail s'était effectué : la baie de Lillebonne était envasée, le port gallo-romain avait cédé, depuis longtemps, ses avantages à Harfleur, qui était devenu le port du moyen âge, comme le Havre est aujourd'hui, à son tour, celui des temps modernes, sur nos côtes normandes.

Entre l'année 851, où les Normands hivernèrent à Graville, époque à laquelle la digue apparaissait encore, et le XIe siècle, où la tradition ne signale plus que l'existence du Chef de Caux, la destruction des îles protectrices de l'embouchure a dû être complète; c'est alors que la barre a nécessairement fait irruption dans le fleuve, et c'est aussi vers la même époque que l'histoire place le cataclysme de Belcinac.

Si maintenant nous portons de nouveau nos regards vers le Chef

[1] De Fréville, *Hist. du comm. marit. de Rouen*, chap. V.
[2] *Id. ibid.*

de Caux, encore debout après le désastre de Belcinac, nous voyons les vagues, poussées par les vents d'ouest, ajoutant leurs efforts à ceux des courants, poursuivre graduellement leur œuvre de destruction et achever la rupture du promontoire ou du banc qui l'avait supporté.

La tradition et l'histoire parlent de plusieurs églises placées, les unes sur le promontoire, les autres à la base, qui auraient été détruites par les flots; une date, qui nous est fournie à ce sujet par M. de Fréville, pourrait fixer approximativement l'époque de la dernière catastrophe. Nous trouvons en effet, dans l'ouvrage précédemment cité de cet auteur, qu'en 1378 l'église paroissiale du Chef de Caux avait été détruite; l'historien s'appuie à cet égard sur ce que Charles V donna alors une demi-acre de terre pour construire une nouvelle église, attendu que l'ancienne était tombée dans la mer.

Du XIe au XIVe siècle, le Chef de Caux avait dû subir de nombreux retranchements; mais la dernière date, 1378, nous fournit, dans tous les cas, la limite la plus rapprochée que l'on puisse assigner à la formation complète de la passe entre le banc de l'Éclat et la Hève.

Quelle que soit du reste cette date, il est certain qu'avant la fin du XIVe siècle, ou à cette époque au plus tard, le courant, venant du nord, a pris la direction que nous lui voyons encore aujourd'hui à l'heure de la marée; alors les masses de débris siliceux qui contournaient auparavant la base du Chef de Caux, et qui ne pénétraient qu'indirectement dans la baie de la Seine, ont trouvé une voie plus directe et ont commencé à former cette zone puissante de galets qui entoure l'alluvion du Havre, depuis la Hève jusqu'au Hoc, à l'embouchure de la Lézarde.

Dans un article publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, le 15 novembre 1859, M. le baron Baude explique la formation du port du Havre au XVIe siècle, sous le règne de François Ier, et constate l'existence, à cette époque, d'une immense ceinture de galets accumulés ainsi, d'après notre appréciation, depuis plus d'un siècle.

« Le banc de galets qui s'enracine au pied du cap de la Hève,

« dit M. Baude, se recourbait à ce moment sans discontinuité jus-« qu'auprès d'Harfleur et enveloppait, dans un bourrelet élevé, « les vastes lagunes de la plaine de Lheure. Une de ces marées for-« midables qui viennent assaillir, de siècle en siècle, les côtes de « la Manche, surmonta le bourrelet et remplit la cuvette naturelle « qu'il formait. Quand la mer eut baissé, l'énorme masse d'eau « qu'elle avait laissée derrière elle, crevant la retenue de galets, se « précipita furieuse et creusa sur son passage une ravine gigan-« tesque. » Telle fut l'origine du port du Havre dans lequel, depuis lors, la mer monte et descend à chaque marée.

Il n'est pas probable que le commencement de la formation de cette ceinture de galets date d'une époque antérieure à celle que nous avons fixée, c'est-à-dire, avant la fin du XIVᵉ siècle; car il est vraisemblable que, pendant une plus grande période, une de ces marées qui, suivant M. Baude, viennent assaillir nos côtes de siècle en siècle, aurait produit les effets qui y ont été observés sous le règne de François Iᵉʳ.

Sur la rive sud de la baie, à l'embouchure de la Toucques, on voit aussi, avons-nous dit, une série de bancs qui, comme ceux de la Seine, ont dû être surmontés d'îles plus ou moins élevées; mais, après la destruction de l'archipel formé par les premières et l'ouverture de la passe nord-ouest, les courants venant du nord, libres alors dans leur cours, ont produit nécessairement sur les secondes des effets analogues en dérasant les bancs et en élargissant les passes.

A cette occasion, nous citerons un second article, dans lequel M. Baude nous fournit des renseignements intéressants sur ce sujet :

« Les deux cent quarante hectares de marais et de dunes, dit « l'auteur, qui remplissent l'angle compris entre la rive gauche de « la Toucques et la mer, remplacent une anse où flottait à l'aise, « en 1066, une des divisions de Guillaume le Conquérant, et où « Henri V descendit, en 1417, avec des forces suffisantes pour « subjuguer sans coup férir toute la basse Normandie. . . . .
« . . . . La mer recevait la Toucques à trois kilomètres en arrière « du rivage, et la rivière, on le reconnaît aux berges qu'elle a

« quittées, avait, devant le bourg auquel elle a donné son nom, « au moins 150 mètres de largeur; un siècle plus tard tout était « comblé[1]. »

Ce fait nouveau se lie et s'enchaîne parfaitement avec tous les autres. Pendant la durée du xve siècle, c'est-à-dire après la destruction des derniers débris du Chef de Caux et la création de la passe nord-ouest, le courant de la mer du Nord n'a plus cessé de traverser dans sa largeur l'embouchure de la Seine, et nous avons vu, dans ce mouvement, la ceinture de galets qui entoure l'alluvion du Havre commencer à se former par des dépôts successifs, laissés sur la rive par la mer elle-même; mais le courant continuant sa route en ligne droite, tout en tenant des sables en suspension, est venu nécessairement, en passant sur les bases des îles de l'embouchure de la Toucques, préalablement détruites, déposer graduellement, avec leurs débris, les matières solides dont il était le puissant véhicule. Des débris analogues, sortis de la baie de Caen, augmentèrent probablement le volume des premiers, et constituèrent avec eux l'alluvion considérable dont M. Baude indique l'époque de formation. Là encore, comme dans la Seine, les eaux se sont retirées, après la destruction des îles, en laissant derrière elles cette alluvion, dont il est impossible de méconnaître l'origine.

Si maintenant, au moment de terminer cette étude, nous jetons un dernier coup d'œil sur la rade du Havre et sur la baie de la Seine, où nous retrouvons tant de ruines naturelles, nous voyons encore l'action lente mais sûre de ces forces que rien ne lasse et qui agissent toujours sous l'empire des mêmes lois. Là, sous nos yeux, recommence encore ce travail de dérasement qui a eu raison de la digue primitive, et qui attaque, aujourd'hui qu'il n'y a plus d'obstacles, la rive nouvelle, formée en grande partie par les débris des premières falaises.

Les éboulements continuels de la Hève, les érosions de Sainte-Adresse et du quartier Saint-Vincent-de-Paul, attestent l'existence trop manifeste de ravages avec lesquels il est indispensable de

[1] Voyez la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 août 1860.

compter. La Fosse de Graville se reconstitue d'elle-même, et la mer semble vouloir s'unir de nouveau aux eaux de la Seine, dans la baie agrandie, aux lieux mêmes où les Normands préparèrent, il y a dix siècles, l'invasion de la Neustrie.

NOTE

SUR

LA CAVERNE SÉPULCRALE DE MIZY,

PRÈS PORT-À-BINSON, ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY,

PAR M. A. SAVY,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS
DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Une découverte que nous croyons fort curieuse vient d'être faite près des bâtiments de l'ancienne ferme de Mizy, située à 400 mètres de Port-à-Binson, dans le flanc du coteau qui domine ce village au sud.

Des ouvriers occupés à déblayer, pour la casser, une des grosses pierres erratiques de silex-meulière, dont le coteau est garni sur plusieurs points, furent surpris de trouver sous cette pierre des ossements humains. M. Poirier, arpenteur-géomètre à Œilly, et régisseur des biens de M. le général de Montfort, à qui la ferme de Mizy appartient, en prévint aussitôt l'autorité, et les fouilles furent faites avec soin et précaution sous l'intelligente direction de M. le docteur Remy, maire de Mareuil-le-Port.

Délégué par l'autorité départementale, et, avec mon collègue M. Debacq, par la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, nous vîmes ensemble les lieux; mais déjà les fouilles étaient presque terminées. Cet examen des lieux, et surtout le rapport très-détaillé et plein d'intérêt que M. Remy, membre correspondant de notre société, a bien voulu lui adresser, me permettent de donner, sur cette découverte, des renseignements certains.

Disons tout d'abord, pour bien fixer la position des lieux, que la ferme de Mizy est située sur le territoire de la commune de Leuvrigny, tout près de Port-à-Binson, à mi-côte du versant qui domine au sud la vallée de la Marne, et à une altitude d'environ 90 mètres au-dessus de la rivière, qui n'en est éloignée que de 600 mètres. Cette ferme, dont il ne reste plus que deux bâtiments, était assise sur le plateau d'un petit mamelon ou contre-fort, que dessine la crête d'un versant secondaire du coteau. On y arrivait par un chemin dit *de la Fortelle,* contournant ce contre-fort. Vers le commencement du XIIIe siècle, il est fait authentiquement mention d'un village ou hameau qui existait où se trouve actuellement la ferme; un couvent aurait plus tard remplacé le village, puis la ferme, dont un des bâtiments servait de chapelle, aurait succédé au couvent. Une fontaine dite de *Notre-Dame-des-Neiges,* et qui existe encore dans un repli du terrain, à 60 mètres de la ferme, donnait de l'eau aux habitants. Quant à la caverne dont nous allons parler, elle était à 12 mètres seulement de la ferme, entre les bâtiments et le talus qui domine le chemin. Ce lieu se trouve à la limite des sables et calcaires grossiers et des argiles; le sous-sol est composé de marnes calcaires vertes; tout le versant du coteau est occupé par des vignes et des terres labourables; le sommet est planté en bois.

La grosse pierre erratique dont nous avons parlé plus haut se trouvait à fleur du sol, dans une position presque horizontale; sa longueur était de $6^m,10$, et sa largeur de $3^m,10$. Son épaisseur variait à cause d'un relèvement très-prononcé dans le tiers environ de sa largeur; elle était de $0^m,70$ sur le côté ouest, et de $1^m,75$ sur le côté est. Ces dimensions donnent un volume de 21 mètres cubes, et un poids d'environ 42,000 kilogrammes. D'autres pierres semblables se voient çà et là sur plusieurs points du coteau, dans des positions horizontales ou inclinées, selon qu'elles se sont trouvées au moment où, dans leur course, elles se sont arrêtées sur le sol.

Les ouvriers qui étaient chargés de casser cette roche en morceaux propres à faire des pierres de construction ont remarqué dessus des traces de travaux qui, suivant eux, avaient pour but

de tailler en pleine pierre une meule de moulin. M. Remy n'a pas pu voir ces traces, elles avaient disparu par les travaux de cassage malheureusement déjà faits, et qui ne laissent plus qu'une partie de la pierre; mais il ne partage pas à ce sujet l'avis des ouvriers. « La roche est trop compacte, trop feuilletée et d'une consistance « trop uniforme, dit-il, pour qu'on ait pu penser à l'utiliser pour « cet usage; quoi qu'il en soit, ajoute-t-il, ces traces de travaux, « que l'on m'a assez bien dépeints, consistaient en une entaille « circulaire et profonde du diamètre environ d'une meule de mou- « lin, au centre de laquelle on remarquait une excavation circu- « laire qui pouvait ressembler à l'œil d'une meule incomplétement « terminé ou percé. »

Une deuxième roche de même nature se trouvait à $0^m,35$ environ au-dessous de celle que nous venons de décrire; elle mesurait $4^m,40$ en longueur $1^m,30$ en largeur, et avait une épaisseur moyenne de $0^m,37$.

Enfin, une troisième roche, aussi de même nature, était placée côte à côte de la deuxième, et à peu près au même niveau; elle avait $4^m,50$ de longueur, $2^m,30$ de largeur moyenne, et $0^m,40$ d'épaisseur, ce qui donne un cube d'environ $4^m,15$ et un poids de 9,000 kilogrammes.

Ces trois roches étaient brutes et ne présentaient aucun travail fait de main d'homme; elles recouvraient une caverne dont le plan est de forme ovale, et dont le plus grand axe est orienté est-ouest. L'entrée de cette caverne est à l'ouest; sa longueur est de $4^m,60$, sa largeur, à l'entrée, de $1^m,90$, et au fond, de 3 mètres. Sa hauteur, sous la première roche, est de $1^m,25$, et de $0^m,70$ seulement sous les deux autres. Le sol, légèrement incliné de l'ouest à l'est, est pavé avec des dalles calcaires brutes et de forme irrégulière, épaisses de $0^m,10$ à $0^m,12$.

Un petit mur de $0^m,30$ d'épaisseur, en pierres sèches, de même nature que les dalles du pavage, existait autour de la caverne.

L'entrée de la caverne est, avons-nous dit, à l'ouest; sa fermeture est des plus curieuses : trois grandes dalles calcaires, placées debout, ferment cette entrée; elles s'appuient, vers l'intérieur, sur les petits murs de la caverne et sont contre-butées extérieurement

par un système de contre-forts disposés sur un plan triangulaire de 1^{m},90 de base, et de 1^{m},05 de haut.

La caverne contenait les débris de cent trente-trois cadavres humains des deux sexes et de tous les âges. Ces débris avaient été placés sans aucun ordre; cependant les plus grands os occupaient en général la partie inférieure, les os courts et plats celle du milieu, et les têtes la partie supérieure. De petites pierres calcaires, plates et non travaillées, mises par rangées, tantôt horizontales et tantôt obliques, formaient, dans cet ossuaire, des compartiments irréguliers qui séparaient les ossements; mais seulement à partir du dessus de la couche inférieure, qui n'était pas traversée par ces compartiments. Ces cloisonnages n'étaient pas formés d'une seule pierre, mais de plusieurs superposées.

Les objets suivants ont été trouvés dans la caverne sans place déterminée, mais plutôt, cependant, au milieu de la couche inférieure.

OBJETS TROUVÉS DANS LA CAVERNE.

1° Onze haches ou coins en silex.

2° Des couteaux en silex.

3° Des fragments de bois de cerf servant de gaînes ou de montures aux hachettes en silex.

4° Un poignard ou dard en pierre calcaire.

5° Un fragment d'ardoise, affectant la courbe d'un fer à cheval.

6° Des anneaux en craie.

7° Un petit tube conique, reste fossile d'une pointe d'oursin de très-grande espèce.

8° Des fragments de charbon de bois en petits groupes isolés au milieu des ossements.

9° Le maxillaire inférieur d'un cerf, et la mâchoire d'un ours. (Ces deux objets ont été trouvés sous la troisième roche, près de l'entrée de la caverne.)

10° Des tessons de poterie *très-grossière*, tous isolés les uns des autres, provenant de vases différents et qui avaient été brisés avant l'introduction de ces tessons dans la caverne. Leur épaisseur varie

de 10 à 15 millimètres; leur couleur est rougeâtre en dehors, brunâtre au centre, et noire au dedans; la pâte est très-grossière, mélangée de petits mollusques fossiles et d'une grande quantité de fragments de roches. Les surfaces intérieures et extérieures de ces tessons sont tellement inégales qu'il y a lieu de penser que les vases avaient été fabriqués sans tour ni moule.

M. Remy fait remarquer, et cela est, nous le pensons avec lui, d'une grande importance pour l'âge à assigner à cet ossuaire, qu'aucun objet en fer ou autre métal, ni aucune trace d'oxyde ne se sont trouvés dans la caverne.

Les faits ainsi établis, les questions suivantes se présentent naturellement :

Cette caverne a-t-elle été fouillée d'abord, puis ensuite recouverte par les roches que nous avons décrites? ou bien ces roches préexistaient-elles ?

A-t-elle servi a des sépultures faites à divers intervalles, ou à une inhumation simultanée de tous les cadavres dont elle recèle les ossements, ou bien à une simple translation de ces ossements ?

A quelle cause doit-on attribuer cet amas d'ossements ?

Quel âge peut-on donner à cet ossuaire ?

Nous voudrions, pour répondre à ces questions, suivre M. Remy dans les intéressantes déductions historiques qu'il a établies dans son mémoire; mais nous nous bornerons, dans cette simple note, à rappeler en substance son opinion, celle de M. Debacq et la nôtre, laissant aux savants qui se sont spécialement occupés de ces questions, et notamment au docte et vénérable abbé Cochet, à rectifier tout ce que leur érudition archéologique leur fera considérer comme des hérésies : ils sont à *l'oméga* de la science et a peine commençons-nous *l'alpha*.

M. Remy avait d'abord pensé que la grande pierre meulière qui recouvre la caverne était un dolmen sous lequel les restes des victimes druidiques avaient été enterrés.

Avec nous M. Remy a abandonné cette opinion; cette pierre, d'un poids si considérable (42,000 kilogrammes), n'est guère transportable, et son assiette à nu sur le sol, et non sur des appuis en pierre, exclut l'idée d'un dolmen. Cette énorme pierre a d'ailleurs bien des sœurs semées çà et là dans le flanc du coteau, et nous croyons que, comme elles, elle y a été transportée par quelque grand cataclysme, et non par la main des hommes. Quant aux victimes que sacrifiaient les druides, on sait qu'elles comprenaient à la fois des hommes et des animaux; or, à l'exception d'une mâchoire d'ours et d'une mâchoire de cerf, l'ossuaire de Mizy ne contient que des ossements humains.

Il faut donc exclure l'idée d'un dolmen et aussi celle de victimes druidiques.

Mais si l'on convient que cette pierre n'a pas été transportée de main d'homme, on est alors forcé d'admettre que la fouille de la caverne ne s'est pas d'abord faite à ciel ouvert, mais souterrainement sous la pierre trouvée là, et c'est notre opinion. Elle est corroborée par l'existence, sous la première pierre, d'une seconde roche, qui, sans aucun doute, eût été enlevée si l'on avait creusé la caverne à ciel ouvert. Les ouvriers carriers nous ont d'ailleurs déclaré que cette superposition de roches n'était pas un fait rare dans la contrée. A l'égard de la troisième roche, nous croyons bien qu'elle a été apportée pour achever de couvrir l'espace que les ossements auront exigé.

La grotte n'a pas pu servir à des sépultures faites à divers intervalles, non plus qu'à une inhumation simultanée des cadavres dont elle recèle les ossements. La dissémination, sans aucun ordre, de ces ossements, et qui ne permet en aucune manière de recomposer un squelette avec les os qui sont contigus les uns aux autres, exclut toute idée que des cadavres y aient été apportés entiers.

Mais, et c'est l'opinion émise par M. Debacq, et que nous partageons, ne peut-on pas admettre qu'une peuplade gauloise, obligée de s'expatrier, aura emporté avec elle les restes de ses ancêtres à Mizy, où elle est venue se fixer, et que, trouvant là une large pierre gisant sur le sol, elle a creusé dessous, puis agrandi l'espace pour y déposer ces précieux restes, comme lorsque nous faisons

aujourd'hui la translation des ossements d'un ancien cimetière dans un nouveau? Il y a toutefois cette différence qu'à Mizy on a fait le triage des ossements et que, par un sentiment digne d'une époque plus civilisée et que nous approuvons hautement, les têtes ont été placées dans la partie supérieure de l'ossuaire.

M. Remy adopterait volontiers cette opinion s'il lui était démontré, ce dont, dit-il, l'histoire ne fait pas mention, que nos pères, les vieux Gaulois, fussent dans l'usage de transférer les restes de leurs ancêtres d'un lieu dans un autre; cependant il constate qu'en Amérique on a découvert plusieurs dépôts d'ossements humains établis dans des conditions analogues au dépôt de Mizy, et il reconnaît que de nombreux rapports d'organisation, de mœurs et de coutumes existaient entre les premiers habitants de notre pays et les tribus sauvages de l'Amérique. Il n'y a donc plus, on le voit, qu'un léger scrupule qui empêche M. Remy de se rallier complétement à l'opinion d'une translation d'ossements.

Nous arrivons maintenant à l'importante question de l'âge de l'ossuaire.

L'absence du fer et de tout objet métallique, et même de tout oxyde indiquant qu'il y ait eu dans la caverne des objets de cette nature, lorsque, au contraire, on y a trouvé diverses armes en silex, amène M. Remy à dire que cette caverne doit être antérieure à l'usage du fer dans notre pays, et, par de savantes déductions historiques, il démontre que cet usage n'existait pas chez les Galls, habitants primitifs des Gaules, mais seulement à l'époque de l'invasion des Kimris, sept cents ans avant l'ère chrétienne. D'où il résulte que la caverne de Mizy remonterait à *deux mille cinq cents ans au moins.*

M. l'abbé Cochet voudra bien, sans doute, éclaircir cette question; il ne manquera pas de dire si les séparations irrégulières des ossements par des cloisonnages en pierres plates, disposés dans tous les sens, étaient dans la coutume des sépultures de cette époque, et quel était le sentiment qui portait nos ancêtres à agir ainsi.

Quant à l'entaille ou cavité qui existait sur la face supérieure de la grosse roche sans la percer, nous pensons qu'elle avait été

commencée pour ouvrir un *oculus* à l'ossuaire, mais que la grande épaisseur (1^m,75) et la nature siliceuse de la pierre en son milieu n'aura pas permis de l'achever.

Nous terminerons cette note en faisant remarquer qu'il existe une grande analogie entre la caverne sépulcrale de Mizy et d'autres tombeaux gaulois découverts dans le département de l'Aisne, à Vic-sur-Aisne, au Châtelet, à Courtieux, à Bitry[1]. N'est-ce pas un motif de plus pour attirer spécialement l'attention des archéologues sur ces lieux de sépulture?

[1] Voir le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. XII, p. 52.

DISSERTATION CRITIQUE

SUR

LE PASSAGE D'ANNIBAL A TRAVERS LA GAULE,

PAR M. C. ROSSIGNOL,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

La question de la marche d'Annibal à travers la Gaule n'est pas nouvelle; il y a longtemps qu'elle a excité l'attention des savants, des deux côtés des Alpes. Si elle n'a pas été définitivement tranchée, il faut s'en prendre à la méthode qu'on a suivie dans la discussion; peut-être serait-il plus juste de dire à l'absence de méthode.

La première chose qu'il faut reconnaître, c'est la valeur respective des documents qui doivent servir de base à la discussion. Il s'agit d'une invasion en Italie, d'un des plus curieux épisodes de notre histoire; on veut tracer la marche de l'armée carthaginoise du Rhône aux Alpes; faisons comme dans les débats les plus vulgaires. Avant de se fier à un témoin, l'on demande son âge, son nom, ses qualités, ses relations, ses habitudes; on veut le voir, l'entendre, l'interroger; on retourne la médaille en tous sens pour savoir ce qu'elle vaut.

Figurez-vous une histoire écrite avec des témoignages venus de toutes parts, des Grecs et des Romains, des poëtes et des mathématiciens, de tous les siècles, d'en haut et d'en bas. Ce sera, je le veux, un travail d'une grande érudition; l'érudition débordera en tous sens sur les marges; mais, parce que tout le monde y sera de niveau, il y aura par cela même une grande confusion. Au lieu de la lumière, au lieu de l'histoire que vous cherchez, vous

n'aurez plus que le pyrrhonisme qui l'étouffe. Il est temps, ce me semble, de purger nos annales, en appliquant à leur étude les méthodes rigoureuses qui ont assuré le progrès des autres sciences.

Il y a deux auteurs fondamentaux pour tracer la marche qui nous occupe : Tite-Live et Polybe, un Romain et un Grec. Faut-il les mettre sur la même ligne, en acceptant sans contrôle tout ce qu'ils disent de la marche d'Annibal? Impossible; ce serait souvent un monstrueux amalgame. Il faut choisir.

Tite-Live est au suprême degré élégant et pur; ses harangues sont éloquentes; son livre est le plus beau modèle qu'on puisse offrir à un humaniste; mais l'amour de la forme ne lui a-t-il pas fait oublier quelquefois que l'histoire est une science avant tout? Son brillant édifice est-il tout de marbre? N'y a-t-il pas, sur plus d'un point, de vaines apparences, des réalités amplifiées, amoindries, supprimées; des chimères créées par l'imagination et élevées à la hauteur des faits? Cicéron disait que, de son temps, l'histoire était telle qu'on ne la lisait pas. Pour la faire lire, Tite-Live employa donc toutes les ressources de son beau talent, un style varié, des couleurs, le mouvement, les séductions dramatiques. Malgré son âge, déjà mûr alors, malgré les leçons de Salluste, de César, de Polybe, l'histoire joue souvent encore avec les hochets de son enfance; elle habite avec Hérodote les sommets de l'Hélicon.

Lisons ensemble Tite-Live. Annibal va à Gadès implorer Hercule. Avant de se mettre en marche, il lui fait des présents et lui en promet d'autres. Hercule ne se fait pas prier. Annibal vit en songe un beau jeune homme, ayant le port et les traits d'un dieu. Le spectre se disait envoyé de Jupiter pour frayer au héros la route d'Italie: « Marche, lui dit-il, et ne me perds pas de vue. » Annibal obéit avec une religieuse terreur; mais la curiosité ayant détourné ses yeux, il n'aperçut plus qu'un serpent monstrueux qui traînait, derrière ses tortueux replis, un amas confus d'arbres déracinés, d'arbrisseaux renversés et d'énormes racines, le tout surmonté d'un nuage épais, où la foudre éclata. Annibal voulut savoir ce que ce prodige signifiait : « Le ravage de l'Italie ! » répondit le messager céleste.

Voilà ce que dit sérieusement Tite-Live. Mais les Romains, continue-t-il, furent frappés d'épouvante; les prodiges avaient chez eux un autre caractère. Un essaim d'impitoyables abeilles s'était abattu sur le prétoire! — Un loup était entré dans le camp romain et s'en était échappé après avoir tout mis en lambeaux! — Un autre loup avait tiré du fourreau l'épée d'une sentinelle et s'était enfui en l'emportant! — Le bâton d'un général avait pris feu, et en latin, chose horrible! un bâton s'appelait *scipio!*

Que le poëte des *Guerres puniques* ouvre ainsi ses chants, c'est son droit; mais un témoin, un juge ne chante pas : il est tenu de parler. Il n'y aurait, dans le récit de Tite-Live, que d'ingénieux apprêts, que je serais en garde contre le narrateur. Au théâtre on aime la mise en scène, on veut être trompé ; dans une discussion scientifique, j'ai horreur des décorations; mes oreilles ne supportent que les récits simples et nus, parce qu'ils sont l'accent de la vérité. La bride lâchée, il n'y a plus de barrières. Viennent alors des harangues qui n'ont pas été faites; des transpositions de temps, de choses, de lieux; des descriptions exagérées; des montagnes fondues avec du vinaigre; tout ce que Saint-Réal appelait trivialement sa *cuisine*.

Ce sont des détails, je le veux; mais les détails ne sont-ils pas la matière de nos investigations? Il ne s'agit pas de savoir si Annibal a passé les Alpes; nous voulons suivre sa marche, tracer son itinéraire jour par jour, dresser un plan, donner des mesures, faire de la géométrie, offrir des lignes qui ne fassent pas sourire le génie militaire; il nous faut des *documents* dans toute la force du mot.

Tite-Live, d'ailleurs, n'était jamais venu dans la Gaule, et il écrivait longtemps après la seconde guerre punique. Toutes les pages qu'il a consacrées à la marche d'Annibal, on va le voir, prouvent que l'illustre écrivain était un artiste qui, s'inquiétant peu des détails de son tableau, sacrifiait la précision scientifique au désir de plaire ou d'émouvoir. On sera surtout frappé de l'ignorance avec laquelle il parle des lieux où il fait passer l'armée carthaginoise.

La première tribu qu'Annibal rencontra en entrant dans la Gaule par le Roussillon est celle des Volkes, dont le territoire devint la première Narbonnaise, et plus tard le Languedoc. Tite-Live s'est imaginé que le Rhône coupait ce pays en deux, et qu'à l'approche de l'invasion les habitants se retranchèrent derrière ce fleuve, comme on se retrancherait derrière la Loire, si le nord était envahi. On a essayé de sauver l'auteur au moyen des francs-bords; mais le poste n'était pas tenable; on reconnaît franchement aujourd'hui que Tite-Live s'est trompé.

Après le passage du Rhône, continue-t-il, Annibal le remonta et arriva en quatre jours jusqu'à la Saône. C'est une erreur; on sait que l'armée fit soixante et quinze milles pendant ces quatre jours; or elle en aurait fait le *double* si elle s'était avancée jusqu'à Lyon. C'est en vertu de cette erreur qu'en mon enfance on montrait des os fossiles trouvés dans la Saône, et qui avaient incontestablement appartenu à des éléphants d'Annibal!

La Saône a été maintenue par Cluvier, Ménestrier, Catrou, Bourrit, Witaker, de Rivaz, Gronovius et Casaubon. On a *corrigé*, depuis, ce passage; mais c'est à tort, *cuique suum;* personne n'a le droit de porter la main sur un auteur; il nous le faut avec toutes ses imperfections.

Après avoir conduit Annibal jusqu'à la Saône, il est évident que Tite-Live devait, pour lui faire passer les Alpes, le faire marcher par le flanc droit. Il le fait marcher par le flanc gauche, *ad lævam.*

La première peuplade qu'Annibal rencontra après ce mouvement, c'est, dit Tite-Live, celle des *Tricastini.* Mais il n'y a pas plus de *Tricastini* à droite qu'à gauche de la Saône; les *Tricastini* étaient à trente lieues derrière Annibal; Tite-Live avait passé sur eux sans s'en apercevoir.

On a fait de vains efforts pour expliquer ce passage. Letronne lui-même y a échoué, et la *Revue des Sociétés savantes* vient de dire nettement qu'il y a encore là une erreur.

Pour comprendre ce nouvel égarement, il faut revenir au point de départ. Après le passage du Rhône, au-dessus d'Avignon, Annibal prit à gauche pour remonter le fleuve. *Ad lævam* serait ici d'une incontestable exactitude, et cette direction s'accorde parfaitement avec la position géographique des *Tricastini,* qu'on rencontre aussitôt après ce mouvement. Au confluent de la Saône et du Rhône au contraire, Annibal serait complétement égaré. En effet (ceci est digne de toute notre attention), Tite-Live mène les Carthaginois de Nîmes à Lyon pour leur faire traverser la Durance, non pas à sa source, comme on l'a dit, ce qui serait déjà fort étrange, mais dans la plénitude de son cours. Il faut lire notre auteur : « De tous les fleuves de la Gaule, la Durance est de « beaucoup le plus difficile à traverser, *longe omnium Galliæ* « *fluminum difficillimum est transitu,* car, bien que le volume de « ses eaux soit énorme, on ne peut pas faire usage de bateaux « pour les franchir. Cette rivière est sans bords et s'échappe capri- « cieusement en tous sens. Les cailloux et le sable qu'elle roule, « les gués de la veille devenus des gouffres le lendemain, la ren- « dent impraticable; le pied ne peut se fier à rien à cause de la « constante mobilité du fond. Les eaux d'ailleurs, grossies par les « orages, épouvantaient l'armée qui passait, et qui s'épouvantait « elle-même de sa peur et de ses cris confus. » — Est-ce là décrire la Durance au pied des Alpes? Quoi qu'il en soit, il nous semble évident que si Tite-Live eût connu la géographie de la Gaule, pour aller *à la hâte* en Italie, il ne serait pas allé d'Avignon à la Saône, et de la Saône à la Durance.

De l'autre côté de cette rivière, près d'Embrun ou de Barcelonnette, au pied même des Alpes, Annibal aurait eu, suivant Tite-Live, une vaste plaine à traverser : « Druentia campestri maxime « itinere ad Alpes... » — Les amis de Tite-Live avouent eux-mêmes qu'il y a là encore une erreur capitale. — « Dans l'impossibilité de contrôler les relations, disent-ils, par l'étude des lieux et des cartes, il *transportait les détails,* affirmant, au sujet de la marche au delà de la Durance, ce qui n'est vrai que de la marche entre le Rhône et cette rivière. — Mais si le terrain est si mou-

vant, ce n'est pas une raison de s'y fier; d'ailleurs, quoi qu'on en dise, ce n'est pas d'un *détail* qu'il s'agit : il s'agit, du fond, du terrain, sans lequel il n'y a pas de marche, et, conséquemment, pas de contestation. Un *détail!* autant vaudrait dire qu'on peut renverser la base sans ébranler la statue.

Ce qui est aussi extraordinaire que tout ce qui précède, Annibal, arrivé à ce point, aurait rencontré les Allobroges. Évidemment l'illustre classique ne savait pas que la Durance supérieure était à vingt lieues des Allobroges.

Enfin, après avoir pénétré dans les Alpes, « dans des neiges « qui touchent le ciel, où les troupeaux sont brûlés par le froid « (*torrida frigore*), où la gelée roidit les êtres animés et inanimés, « où tout est horrible à dire, plus horrible à voir..., » ô merveille! Annibal rencontre un territoire fertile; des châteaux, une population agricole considérable, des orateurs, une députation de vieillards venant au-devant de lui, avec des rameaux verts, pour lui offrir des provisions et des guides....! Vous le voyez, il est évident qu'il y a là encore une *transposition ;* le sommet de la montagne est en bas.

Ce ne sont pas toutes les erreurs que ce passage contient; mais nous en avons signalé assez pour qu'il nous soit permis de dire avec Juvénal :

...I, demens, et sacras curre per Alpes,
Ut pueris placeas...

Je cherche une histoire sérieuse, et je ne trouve qu'un tableau de fantaisie, une *déclamation,* comme disait le satirique, une amplification faite avec de vagues souvenirs admirablement exprimés, mais sans ordre et presque toujours à contre-sens. La topographie de Tite-Live ressemble à celle de la Gaule comme la Gaule ressemblerait demain à elle-même si ses vallées, ses montagnes, ses fleuves étaient aujourd'hui bouleversés par une de ces révolutions qui ont successivement changé l'aspect de la terre. Si Polybe ne nous satisfait pas davantage, il sera difficile de jalonner jamais la route d'Annibal.

Au premier coup d'œil, l'origine latine de Tite-Live semble lui donner un grand avantage sur l'historien grec. Au fond cependant, Polybe est plus romain que l'historien latin. Le trait caractéristique de Polybe, c'est le positif, la profondeur, la sobriété, le dédain des parures; il est à Rome comme dans son berceau. Tite-Live, au contraire, est grec, comme tout ce qui l'entoure, comme Horace, comme Virgile, comme la philosophie : c'est le chapiteau corinthien dans le palais des Césars. — Polybe était fils d'un chef de la ligue Achéenne; il avait puisé dans ses traditions de famille ces habitudes sérieuses, politiques et militaires, qui distinguent les grands historiens. Il prit les armes dans les dernières luttes de son pays contre les Romains; il fut chargé de nombreuses ambassades, mêlé à toutes les grandes affaires de son temps, en relation avec les personnages les plus élevés et les plus divers; dans la prospérité, élève et ami de Philopœmen, le dernier des Grecs. Polybe ne ressemble pas aux hommes de lettres qui, dans leurs cabinets, traitant de la paix et de la guerre, inclinent les choses à leurs fantaisies « et vont, dit Montaigne, bas- « tissant avec force bons mots une belle contexture de bruits. »

Polybe fut captif; mais il garda chez les Romains la position élevée qu'il tenait de sa naissance et de son mérite; il entra de plain-pied dans la famille des Scipions. Son génie les inspira. On trouve l'historien grec avec l'un d'eux au siége et à la ruine de Carthage. Il mit à profit, dans l'intérêt de la science, les loisirs que lui avait laissés la chute de sa patrie, et la liberté, qu'il eut dans sa captivité même. « C'est pour connaître la vérité, dit-il, que « j'ai entrepris de périlleux voyages en Afrique, en Espagne, « *dans la Gaule*..... » La Gaule était alors peu connue; ses peuplades, même les plus voisines de Marseille, étaient autant de mondes à découvrir. L'origine et le cours de nos fleuves n'étaient alors guère plus connus que ceux du Danube et du Volga. Les côtes de la mer, les chaînes de montagnes, les vallées, les centres d'habitations, leurs noms, l'orientation, la situation relative de tous ces points et de toutes ces lignes étaient autant de problèmes à résoudre. Lisez les historiens et les géographes les plus distingués du siècle d'Auguste après la conquête de la Gaule, quand

Jules César l'eut parcourue en tous sens, qu'Agrippa l'eut couverte de voies romaines : que d'incertitudes encore et de contradictions ! Aussi bien les voyages de Polybe dans la Gaule sont les patientes explorations d'un officier du génie qui pénètre en pays ennemi, qui avance en éclaireur, marquant avec une précision militaire tout ce qu'il rencontre pour la marche d'une armée, ou pour reconnaître un champ de bataille. L'antiquité n'a pas d'observateur plus attentif, plus avide de connaissances, plus ennemi des notions vagues ou des fictions. On peut douter qu'il ait eu le talent de peindre, mais il est certain qu'il n'en eut jamais la pensée. Polype est l'homme des sciences exactes, dans toute la portée du mot.

« Il ne faut pas, dit-il, que le faux s'arroge l'autorité qu'il n'a « pas, en prenant la place du vrai..... » Il dit ailleurs : « L'histo- « rien Philarque n'est qu'un poëte qui étale des tableaux, il ne « cherche pas ce qui est ; le vraisemblable lui suffit ; il porte la « tragédie, qui trompe, dans l'histoire, qui doit instruire... » — Ailleurs : « Que de choses fausses dans Chéréas et Sosile ! Leurs « livres ne méritent pas le nom d'histoire : ce sont des fables trou- « vées dans les rues... » — Ailleurs : « Ne nous laissons pas séduire « par le nom de l'écrivain : avant tout, pesez ce qu'il dit... » — Ailleurs : « Il est beau, il est nécessaire d'avoir des connaissances « exactes. Ôtez de l'histoire, avec l'exactitude, les causes, le but, « les moyens, les résultats : ce n'est plus qu'une affaire de parade « qui amuse, mais où le spectateur n'a rien à apprendre... » — Ailleurs : « Presque tous nos écrivains se sont trompés en parlant « des contrées *lointaines*... De leur temps, on ne s'occupait guère « de ces curieux points de géographie, pour lesquels d'ailleurs les « documents faisaient défaut. On ne s'exposait pas sur mer sans « péril ; il y en avait encore plus sur le continent... Demeurez « donc dans des déserts, chez des sauvages féroces, dont vous ne « savez pas même la langue ! Mais aujourd'hui que la conquête de « l'Asie par Alexandre et celle du reste du monde presque entier « par les Romains ont ouvert à tous les terres et les mers ; aujour- « d'hui que des hommes distingués, chargés des affaires publiques « ou du commandement des armées, ont employé leurs loisirs à

« de nouvelles recherches, l'indulgence n'est plus possible, il faut « de l'*exactitude*... »

Aux connaissances de l'homme d'État, du capitaine, du géomètre, Polybe joignait le mérite de l'érudit : il apprit les langues étrangères; le phénicien, dont nous cherchons aujourd'hui à expliquer les restes, ne lui était pas inconnu, et il savait le latin mieux que la plupart des Romains. Il chercha dans les archives cachées au fond des temples des inscriptions, des traités, de vieux textes oubliés. « Je les ai expliqués, dit-il, avec toute « l'exactitude possible, quoique la vieille langue latine diffère « tellement de celle qu'on parle aujourd'hui qu'elle embarrasse « les plus habiles... » Polybe voulut donc avoir en main tous les instruments qui pouvaient faciliter sa mission d'historien. Vous comprenez maintenant que Cicéron, le plus compétent des juges, ait mis Polybe au premier rang : *Bonus auctor in primis.*

Si l'on réfléchit ensuite que Polybe s'est attaché d'une manière toute spéciale à tracer la marche d'Annibal, à la décrire, à la mesurer; qu'il est allé l'étudier sur place, qu'il s'entretint avec des vieillards qui avaient vu Annibal; on reconnaîtra que cet historien est le plus sûr des guides. Nous sommes dans le vif de la question : « Pour être plus intelligible dans le récit que nous allons « faire, dit Polybe, nous dirons d'où partit Annibal, les lieux qu'il « traversa et ceux où il descendit en Italie... » — Il ajoute : « Nous parlons avec confiance de ces choses; nous les tenons de « la bouche de témoins qui vivaient alors, et nous avons voyagé « dans les Alpes pour examiner les lieux et être plus sûr de la « vérité... »

« Pour comprendre, dit notre historien, l'esprit a besoin de se « reposer sur des points bien connus : autrement tout est obscur. » Pour être clair, il supprime donc tous les points nébuleux qui pourraient égarer ou distraire; il ne laisse sur sa route que les sommités que tout le monde voyait : Annibal, dit-il, part de *Carthagène,* ville d'Espagne, sur laquelle ses contemporains avaient les yeux. Il suit les côtes de la *Méditerranée,* qu'il avait nécessairement à sa droite. Il passe l'*Èbre,* dont le nom était fameux. Il

traverse *Emporium*, port célèbre, ville à moitié grecque, située sur les frontières de la Gaule, au pied des *Pyrénées* orientales, sur la situation desquelles il n'y a jamais eu de doute. Il passe le *Rhône* à quatre journées de son embouchure. Il le remonte en l'ayant à sa *gauche*. Il arrive au confluent de l'*Isère* et du Rhône, après avoir partout mesuré les distances; il cite même les bornes milliaires qu'on venait d'établir, et, pour être aussi facilement compris en Grèce qu'à Rome, il compare le stade grec au mille romain.

Jusqu'ici tout le monde est d'accord : les Carthaginois ont remonté le Rhône jusqu'à l'Isère : la question se réduit à savoir s'ils l'ont passé. — Non, disent quelques personnes : Annibal n'entra pas chez les Allobroges, qui étaient de l'autre côté : il n'alla qu'*auprès* : *ἧκε πρός*..., dit Polybe [1]. — Autant vaudrait dire qu'Annibal n'a pas voulu passer les Alpes, parce que Polybe dit : *Προῆγε πρὸς τὰς... τῶν Ἄλπεων*... [2] Autant vaudrait dire que *πρὸς οἰκίαν βαδίζειν*, au lieu de signifier, comme dans Aristophane, *aller à la* maison, laisserait le visiteur à la porte! Autant vaudrait dire qu'*ἀπέβη πρὸς Ὄλυμπον*, dans Homère, est une défense d'entrer dans l'Olympe! Quiconque a lu Polybe dans le texte sait qu'il dit indifféremment *πρός* ou *εἰς φύγην ὥρμησαν* [3]. La préposition qu'on nous oppose n'est donc pas une barrière qui empêche les Carthaginois d'entrer chez les Allobroges. Si l'on veut prendre la peine de lire le texte un peu plus loin, on trouvera une autre préposition qui met nettement Annibal de l'autre côté de l'Isère : quand il fut arrivé dans cette contrée, il trouva *dans* elle, *ἐν αὐτῇ*, deux frères qui s'y disputaient le pouvoir. *Ἐν* est le commentaire, la traduction très-significative de *πρός*.

Polybe a dit à ses lecteurs qu'il parlerait des lieux qu'Annibal traversa : *ῥέτεον τίνας διελθὼν τόπους* [4]. Et à peine est-il arrivé chez les Allobroges qu'il fait la description de la contrée : « C'est une « espèce de delta formé par le Rhône, l'Isère, et une chaîne de

[1] Polyb. III, 49; édit. Didot.
[2] *Id. ibid.* 53.
[3] *Id.* I, 21, 28 et *passim*.
[4] *Id. ibid.* et III, 36.

« montagnes. Le pays est plane, fertile, bien cultivé; le blé y « abonde, et la population y est considérable[1]. » L'historien tient sa parole: il procède comme s'il était à la tête d'une armée : c'est le rapport d'un éclaireur. Polybe, toujours rapide et clair, aurait été d'une prolixité perfide, il aurait été absurde en donnant cette description s'il n'avait pas traversé la contrée; on ne trace pas plus la marche d'une armée en décrivant des lieux qu'elle ne visite pas qu'en taisant ceux qu'elle parcourt.

Quand les Carthaginois eurent passé le Rhône, à quatre journées de son embouchure, Polybe dit quelque chose de bien remarquable; il dit qu'ils le remontèrent pendant 1,400 stades, comme pour aller vers sa source, ajoute-t-il[2]. Or, des environs de Roquemaure, où l'on croit généralement que l'armée passa, jusqu'à l'Isère, où commence l'Allobrogie, y a-t-il 1,400 stades? Il y en a 600. Donc elle entra chez les Allobroges, car il nous faut 1,400 stades, mesurés le long du fleuve *lui-même*, *παρ' αὐτὸν τὸν ποταμόν*, en le remontant comme pour aller *vers sa source*, *ὡς ἐπὶ τὰς πηγάς*, jusqu'à la première montée des Alpes, *ἕως πρὸς τὴν ἀναβολὴν τῶν Ἄλπεων*. Ce passage, à lui seul, tranche la question : Annibal entra chez les Allobroges.

On a prétendu que ce n'est pas du Rhône qu'il s'agit, mais du Rhône et de l'Isère, représentés ensemble ou tour à tour par le mot *fleuve*. Dans cette hypothèse, il faudrait mesurer plus de la moitié des 1,400 stades, non pas sur le cours du grand fleuve, mais sur celui de l'Isère! Il est mathématiquement vrai que le dernier cours d'eau cité dans un certain passage est l'Isère; mais il faut dire que ce mot est au loin, *dans un autre chapitre*. Les relations grammaticales n'ont pas cette portée. D'ailleurs l'Isère n'est citée dans tout le récit qu'une *seule* fois; le Rhône, au contraire, qu'on ne perd jamais de vue, le Rhône est rappelé quinze fois, et presque toujours par le mot *fleuve*. Si donc, longtemps après avoir parlé de l'Isère, Polybe dit qu'Annibal remonta le *fleuve* jusqu'aux Alpes, il est certain qu'il parle du Rhône, d'autant plus qu'il a

[1] Polyb. III, 49, 50.
[2] *Id. ibid.* 39.

dit ailleurs, en termes formels, que l'armée suivit le *Rhône* vers sa *source*, pendant 1,400 stades. Or, on le sait, elle n'en aurait remonté que 600, si elle s'était arrêtée à l'Isère. — Enfin Polybe dit encore que les Carthaginois entrèrent en Italie du côté des sources du Rhône [1]. Nous voilà bien loin de la Durance, de Barcelonnette et des Alpes maritimes! Vous le voyez, quelque part qu'on prenne Polybe, on le trouve toujours en harmonie avec lui-même et avec la géographie *vraie* des Gaules.

Nous n'avons guère fait jusqu'ici que de la philologie et des mathématiques : examinons les événements. Arrivé chez les Allobroges, voire, si l'on veut, sur l'Isère, qui leur servait de limite au sud, Annibal vit ce peuple divisé en deux factions, ayant à leur tête deux frères qui se disputaient le pouvoir, et sur le point d'en venir aux mains. L'aîné s'allia aux Carthaginois, et leur persuada de mêler leurs armes aux siennes. Annibal se joignit à ce prince, et fit pencher la balance en sa faveur. Il se battit avec et pour lui; donc il était dans le delta des Allobroges, que Polybe a commencé par décrire.

Pour prix du service que venaient de lui rendre les Carthaginois, le nouveau roi des Allobroges leur donna tout ce qui leur était nécessaire, des provisions de toute espèce, des vivres, des armes, des vêtements, des chaussures pour les mettre en état de passer les montagnes [2]; et, quand ils se remirent en route, il forma leur arrière-garde, pour les protéger jusqu'au pied des Alpes contre la faction vaincue dans cette guerre civile; tout prouve qu'Annibal passa l'Isère, qui formait un des côtés du delta allobrogique.

Polybe ajoute que les Carthaginois n'arrivèrent au pied des Alpes qu'après une marche de *dix jours*, en traversant une *plaine fertile* de cent mille pas. Or l'armée, arrivée au confluent de l'Isère et du Rhône, avait devant elle la belle et fertile plaine qu'enferment ces deux cours d'eau, et qu'habitaient les Allobroges. Il y a cent

[1] Polyb. III, 47.
[2] *Id. ibid.* 49.

mille pas de ce confluent au passage des montagnes qui forment, à l'ouest du lac du Bourget, la première montée des Alpes, en passant par Vienne, capitale des Allobroges. Enfin, si l'on compare les marches connues de l'armée, on verra qu'elle faisait en moyenne douze milles par jour, précisément ce qu'elle dut faire chez les Allobroges pour atteindre en dix jours le pied des Alpes, abstraction faite des deux journées d'arrêt en faveur du prince des Allobroges. Dans la direction de la Durance, au lieu de plaines, il n'y a que les vallées et les montagnes du Dauphiné.

Polybe est jusqu'au bout d'une étonnante exactitude. Il dit que le passage des Alpes elles-mêmes ne dura pas moins de quinze jours, parce qu'il y avait à parcourir 1,200 stades ou 150 milles romains. En effet c'est la distance qui sépare les montagnes des Allobroges de la sortie des Alpes, du côté de l'Italie, et, ce qui est très-remarquable, c'est le seul point des Alpes qui donne cette largeur, et assez de place pour loger, après les Allobroges, dans les Alpes mêmes, *l'autre peuple* dont parle Polybe, les Ceutrons, qui occupaient toute la partie orientale de la Savoie.

Je n'ai jusqu'ici traité la question que dans ses rapports avec la Gaule proprement dite, et j'ai montré, Polybe en main, que les Carthaginois entrèrent *chez les Allobroges,* seul fait que je prétende établir. Jetons maintenant un coup d'œil en Italie, de l'autre côté des Alpes, pour voir si ce qui s'y passe autorise ou infirme mes conclusions.

Annibal, qui allait en Italie pour s'y mesurer avec Rome, dut choisir, pour y entrer, non-seulement le passage le plus facile, mais encore le plus avantageux, stratégiquement parlant. Le Pô divise la haute Italie en deux grandes fractions. Le midi était plus romain que le nord. Le nord était à la disposition d'Annibal; le midi, menacé par Scipion, qui était sur les côtes de la Méditerranée, cherchant à le devancer pour tomber sur lui à sa descente des Alpes. Annibal savait qu'en ce moment, après cinq mois de marches et de combats, son armée serait considérablement réduite et affaiblie; elle faisait horreur à voir : « Misere confecti, dit « le traducteur de Polybe, specie habituque prope efferati omnes

« erant[1]. » Voilà les hommes que l'habile général aurait exposés au glaive des légions s'il était entré en Italie par une des vallées de la Durance et le val de la Vraita, à vingt lieues au sud de Turin!

Dans cette hypothèse, Scipion, qui ne perdait pas l'ennemi de vue, qui l'épiait depuis Marseille, Scipion se serait arrêté entre Nice et Gênes, et ses troupes, réunies à celles des Ligures et des *Taurini*, auraient écrasé les Carthaginois sur la Vraita. Ce n'est pas le temps qui eût manqué aux Romains pour y arriver; ils pouvaient facilement, en moins de dix jours, se porter de Marseille sur ce point, où, suivant Polybe, les Carthaginois ne seraient arrivés que vingt-neuf jours après le passage du Rhône. Or ce n'est pas là qu'aborda Scipion; il alla débarquer, devinez où? Il alla débarquer aux bouches de l'Arno, à soixante lieues plus loin qu'il n'aurait dû, dans l'hypothèse! Ce n'est donc pas de la tête des Alpes maritimes qu'Annibal descendit.

Peut-être, pour rencontrer l'ennemi, Scipion revint-il sur ses pas le long de la Méditerranée? Nullement. Pour arriver plus vite au point où *le passage des Alpes* avait eu lieu et devancer les Carthaginois, des bords de l'Arno, de Pise, de Florence, l'armée romaine traversa l'Étrurie; elle traversa la chaîne de l'Apennin; elle traversa le Pô, le Tessin..... Veuillez le remarquer, c'était pour arriver *plus vite* au lieu où Annibal passait les Alpes et avant lui : « Quo hostes anteverteret, ac per Etruriam ad ea loca ubi est Al- « pium transitus *maturius* perveniret[2]. »

Ce passage n'était donc pas du côté de la Méditerranée. Quelle que soit l'armée qu'on suive, les Carthaginois dans la Gaule, les Romains en Italie, on arrive toujours, dans le nord, chez les Allobroges d'un côté, de l'autre, sur la route que ces Allobroges suivaient quand ils allaient eux-mêmes en Italie. Ces considérations sont une contre-épreuve dont on ne contestera pas la force. Polybe confirme ici ce qu'il dit ailleurs en parlant du lieu que choisit Annibal pour entrer en Italie. Au chapitre XXXIX, il met ce point en relation avec le haut Rhône, « versus ejus fontes ten- « dentibus. » Au chapitre XLVII, il dit nettement qu'il entra du côté

[1] Polyb. III, 60; cf. Tite-Live, XXI, 39.

[2] *Id. ibid.* 49, p. 152.

du Rhône supérieur, et il savait que les sources du Rhône étaient à la hauteur de l'extrême Adriatique, « supra sinum Adriaticum. » C'est lui-même qui le dit[1].

C'est en effet dans la partie septentrionale des plaines du Pô que les intérêts d'Annibal l'appelaient, que l'attendaient les plus redoutables nations gauloises établies de l'autre côté des Alpes, entre autres les Lingons, les Sénones, les cent douze tribus des Boïes et des Insubres. Des rives de l'Adriatique, à partir d'Ancône, « ab Ancone Gallia[2], » jusqu'aux Alpes, en passant par les bouches du Pô et les plaines de la Lombardie, tout était couvert de Gaulois frémissants. Ils portaient peut-être déjà la toge; mais la toge n'avait pas étouffé en eux l'amour de la liberté. Une fermentation continuelle les agitait; ils avaient des vengeances à exercer contre Rome, qui attaquait leur indépendance; ils étaient les alliés naturels de Carthage.

Ils ne se contentèrent pas de faire des vœux pour le succès des armes d'Annibal: ils se mirent en relation avec lui : « Les Gaulois « des bords du Pô, dit Polybe, favorisaient l'invasion des Carthaginois... Quand Annibal voulut envahir l'Italie, continue-t-il, « il envoya d'Espagne, aux Gaulois cisalpins, des émissaires chargés de prendre des informations *précises et nettes*, σαφῶς, sur la « fertilité du pays, sa population, le courage des habitants, et de « voir s'ils avaient gardé contre les Romains une aversion qui pût « favoriser sa descente. Les députés revinrent et dirent à Annibal « qu'il pouvait compter sur les dispositions des Gaulois d'Italie[3]. » Bien mieux, un de leurs chefs vint au-devant d'Annibal jusque sur le Rhône, pour le conduire par des contrées fertiles, où rien ne lui manquerait, et par des chemins qui le mèneraient *rapidement et sans danger* en Italie[4]. Et ces guides intéressés, ces Gaulois du *nord* de l'Italie, l'auraient fait descendre, par des chemins *difficiles*, dans le *midi*, où ils n'étaient pas, où on ne les appelait point, où, dans le désordre qui caractérise cette descente, ils

[1] Polyb. III, 47.
[2] Pline, Bâle, 1539, p. 44, l. 45.
[3] Polyb. III, 34.
[4] *Id. ibid.*

auraient été écrasés par les *Taurini* d'un côté, et par Scipion de l'autre!

Polybe ne s'est pas contenté de nous montrer le *nord* par les mouvements stratégiques, par des mesures, par le cours du Rhône, qu'il rappelle sans cesse, qu'il tient, en quelque sorte, dans sa main comme un fil conducteur : le premier peuple qu'il cite, après la descente des Alpes, est celui des Insubres [1], dont les tribus touchaient le pied de ces montagnes, qui s'y enfonçaient même; car les *Lebecii* et les Salasses, qui occupaient le val d'Aost, sont mis par Ptolémée au nombre des Insubres.

Au reste, quoi qu'aient pu dire ceux qui font entrer en Italie l'armée carthaginoise, hommes, chevaux, éléphants, bagages, par des chemins où personne jusque-là n'avait passé, Annibal ne faisait que suivre une route bien connue, celle que prenaient les Gaulois du *Rhône supérieur.* C'est encore Polybe qui le dit; il ajoute même que, peu de temps avant l'arrivée des Carthaginois, ils l'avaient prise pour venir se joindre aux Gaulois du nord de l'Italie [2]. Comme tout est d'accord dans ce savant historien! Ce passage confirme ce que nous avons cité plus haut : « Hannibal ea « parte transgressus qua oritur Rhodanus [3]. » C'est le chemin qui est devenu une des grandes voies romaines qui traversaient les Alpes, sans doute celle que l'*Itinerarium* désigne par ces mots, « a « Mediolano per Alpes Graias, » celle qui allait chez les Allobroges en touchant le Rhône supérieur, à l'entrée des Alpes du Bourget.

Ce n'est pas une opinion nouvelle que je propose; j'ose croire qu'on peut être vrai sans être neuf. Je ne fais que défendre une opinion généralement reçue en Italie, même du temps d'Auguste. Cœlius Antipater, qui écrivit l'histoire de l'invasion carthaginoise avant Tite-Live, disait qu'Annibal avait pénétré en Italie par le pays des Salasses [4]. Cornelius Nepos et Servius étaient de cet avis. L'opinion n'avait pas changé du temps de Pline : « Transisse me-

[1] Polyb. III, 60.

[2] *Id. ibid.* 48.

[3] *Id. ibid.* 47.

[4] Tite-Live, XXI, 38.

morant[1]. » Tite-Live, qui nous transporte aux sources de la Durance, nous apprend lui-même que tout le monde croyait, *vulgo credere*[2], que le torrent s'était répandu sur la rive gauche du Pô, par la vallée des Salasses, aujourd'hui le val d'Aost.

Au fond de cette vallée se trouvent deux grands massifs de montagnes : l'un s'appelait alors *Pénin*, l'autre *Graëg*, deux mots celtiques, dont le premier signifie *sommet*, et le second *rocher*[3]. Or le vulgaire, à qui les apparences suffisent, et les étymologistes, qui souvent ne sont pas plus difficiles que le vulgaire, ont cru que les Carthaginois, appelés *Pœni*, avaient, en passant, laissé leur nom sur l'une de ces montagnes, et que l'Alpe *Graëg* était un souvenir du passage de l'Hercule *grec*, du fantôme qui avait servi de guide à Annibal. Ces récits légendaires, qui appuient les données scientifiques, datent des temps antérieurs à Auguste, puisque Polybe, Tite-Live et Pline s'en sont faits les échos; ils datent évidemment d'une époque où la tradition du passage était encore vive : *memorant... vulgo credere.*

Cette tradition ne s'est point perdue dans le moyen âge : un évêque de Crémone, qui vivait au x[e] siècle, Luitprand, l'a rappelée à propos du passage d'Arnoulf en France[4]. — Un érudit italien, né en 1483, qui s'était bâti un palais sur les ruines de la *villa Pliniana*, aux bords du lac de Côme, Paul Jove, l'appuie de son autorité[5]. Malgré celle dont a joui Tite-Live dans tous les temps, il n'a donc pu faire dévier la tradition qui fait descendre les Carthaginois en Italie par les montagnes qui la séparent des Ceutrons et des Allobroges.

Ne parlons pas d'un bouclier votif, trouvé chez les Allobroges en 1714, et reconnu par l'Académie des inscriptions pour un

[1] Corn. Nepos, *Vie d'Annibal.* — Pline, III, cap. XVII. — Servius, *ad Æneid.* X, v. 12.

[2] Tite-Live, XXI, 38.

[3] Voir les dictionnaires celtiques aux mots *pen*, *kraëg*, *garrecq.*

[4] Luitprand. « Quod Arnulphus cernens, quoniam per Veronam non potuit, « per Hannibalis viam, quam Bardum dicunt et Montem Jovis, repedare voluit. » — Bard est un village situé à l'entrée du val d'Aost, et le *Mons Jovis* est le Petit-Saint-Bernard, appelé aussi *Mont-Jou.*

[5] Paul Jove, *Historiar.* lib. XV, p. 297.

ouvrage carthaginois[1], ni de ce qu'on appelle, sur la crête de l'Alpe *Craëg* et sur son revers, le *Cercle* ou l'*Escalier d'Annibal,* ni des monnaies *puniques* trouvées sur la route près d'Aost, ni des os d'*éléphants* découverts au fond des gorges de la Recluse, dans le plus difficile du passage[2]. Les témoins sont respectables; mais nous n'avons pas l'habitude d'argumenter d'après des documents que nous n'avons pas touchés de nos mains.

Horace a dit avec un grand sens que l'esprit est plus vivement frappé des choses qui lui arrivent par les yeux que de celles que l'oreille lui transmet :

Segnius irritant animos demissa per aurem
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus...

La question qui nous occupe peut être résolue par cette épreuve : quand on se la représente par deux lignes partant du même point, le confluent de l'Isère et du Rhône, et que l'on compare celle qui traverse le pays des Allobroges et la Savoie, pour aller de là chez les Insubres, avec celle qui se dirigerait, à l'est, jusqu'à Grenoble, puis de Grenoble, au midi, jusqu'à Gap, puis à l'est en franchissant la Durance jusqu'à Barcelonnette et à Saluces de l'autre côté des Alpes, puis au nord, jusqu'à Turin et chez les Insubres; — quand on voit l'une traverser des plaines, suivre des voies faciles et de tout temps connues, l'autre des montagnes et des chemins où jamais armée n'a passé; l'une allant constamment à son but, l'autre revenant de vingt lieues sur elle-même sans nécessité; — quand on se rappelle enfin qu'Annibal suivait d'excellents guides et qu'il avait *hâte* de faire sa jonction avec les Gaulois qui l'appelaient, on adopte sans balancer le tracé qui coupe le pays des Allobroges, indépendamment de toutes les considé-

[1] [L'auteur veut ici parler du disque en argent connu sous le nom de *bouclier de Scipion* ; ce disque a été découvert près d'Arles, en 1656 et non pas en 1714 (voy. Spon, *Antiq. de Lyon*, p. 185); et jamais l'Académie des inscriptions ne l'a *reconnu pour un ouvrage carthaginois.* L. R.]

[2] Marquis de Saint-Simon, *Hist. de la guerre des Alpes, en 1774, par les armées combinées d'Espagne et de France.* Amsterdam, 1770.

rations et de tous les faits qui précèdent; car, pour aller *à la hâte* de Vienne à Milan, jamais homme n'a eu la pensée d'aller à Gap et de passer la Durance, pour prendre ensuite la tête des Alpes maritimes.

Le temps nous manque pour entrer dans de plus longs détails; cependant il faut rappeler un texte qui serait, dit-on, en faveur des Alpes maritimes : « . . . Montium gallorum sunt, dit Servius, quos « quinque viis Varro dicit transiri posse, una quæ est juxta mare « per Liguros, *altera qua Annibal transiit,* tertia qua Pompeius « ad Hispanienses bellum profectus est, quarta qua Hasdrubal de « Gallia in Italiam venit, quinta quæ quondam a Græcis possessa « est, quæ exinde Alpes Græciæ appellantur[1]. » Ce texte de Servius, qui ne cite pas textuellement son auteur, peut se diviser en deux parties. Dans la première, Servius nous apprend que Varron disait que les Alpes de la Gaule pouvaient être passées sur *cinq points.* Dans la seconde, Servius donne des explications sur ces cinq passages, en cherchant à les caractériser chacun par un trait historique. Mais, à part la route ligurienne et celle de l'Alpe *Craëg,* dont la situation géographique est positivement désignée, il n'y a pas un mot sur la situation des autres. Ce texte, récemment introduit dans la discussion, ne dit qu'une chose, c'est qu'Annibal a passé sur l'un de ces points; ce dont personne ne doute. Pour y trouver un argument en faveur des Alpes maritimes, un savant professeur a fait plusieurs hypothèses. Il a *supposé,* 1° que les explications attribuées par nous au commentateur Servius, il faut les considérer comme émanant de Varron; il a *supposé,* 2° que l'énumération de ces chemins était faite dans un ordre régulièrement progressif, c'est-à-dire que celui qui est rappelé immédiatement après la route des Ligures devait nécessairement être dans leur voisinage. En vertu de cette hypothèse, Annibal aurait passé par les Alpes maritimes!

Il me semble que deux conjectures l'une sur l'autre ne peuvent faire un édifice dont des hommes vivants puissent se contenter;

[1] Servius, sur le 13ᵉ vers du Xᵉ chant de l'*Énéide.*

on n'anéantit pas avec si peu de chose des faits matériels, multipliés et enchaînés les uns aux autres. Nous croyons, nous, que Servius cite ces routes, comme elles se présentaient à sa mémoire. Servius était un grammairien du VIe siècle, époque de bouleversements et de confusion, qui avait imprimé son image dans l'intelligence humaine. L'ordre mathématique n'était pas, d'ailleurs, dans les habitudes des anciens; Pline seul le prouverait, Pline, qui vivait dans des temps plus calmes et dont les travaux exigeaient de la méthode. Où en serait-on si l'on reconstituait la géographie de la Gaule sur de telles bases; si l'on considérait les séries des peuplades qu'il mentionne comme rédigées dans un ordre régulièrement progressif?

Voici la preuve qu'il ne faut pas regarder l'ordre dans lequel sont donnés les cinq passages, dans le texte combiné, comme l'expression vraie de leurs rapports. Un des plus célèbres passages des Alpes Gauloises, est celui des monts *Penins;* toute l'antiquité pensait qu'ils avaient été traversés par l'armée d'Annibal; *vulgo,* dit Tite-Live. Or, d'après l'interprétation nouvelle donnée au texte de Servius ou de Varron, l'auteur, quel qu'il soit, aurait oublié ce passage dans l'énumération; car, si le premier cité est celui des Ligures, le dernier, au nord, est celui de l'Alpe Craëg; le Penin est en dehors de cette limite, dans l'hypothèse de l'énumération progressive, à partir de la Corniche.

On ne dira pas qu'il était inconnu au plus savant des Romains, à Varron, qui avait vu César faire une tentative pour s'emparer de ce défilé, dans l'intérêt des relations politiques et commerciales de la Gaule et de l'Italie : « Octodurus... iter per Alpes, quo... « mercatores ire consueverant [1]. » Ce dernier mot *consueverant* prouve même qu'il était fréquenté depuis longtemps. On ne dira pas non plus que Servius ne le connaissait pas; Servius le nomme, et, ce qui est décisif, en rappelant Varron, Servius dit que l'Alpe *Penine* est la montagne d'Annibal : « Ipsa loca, quæ aceto rupit « Annibal, *Peninæ Alpes* vocantur [2]. » Si Varron et Servius, l'au-

[1] Cæsar. *De Bell. Gall.* III, 1 et 2.
[2] Servius, *ad Æn.* X, 13.

teur cité et l'annotateur citant, connaissent l'un et l'autre la route *Penine,* et que l'un d'eux, de plus, y trouve les Carthaginois, il faut en conclure qu'elle doit faire partie des cinq qu'ils énumèrent, et, conséquemment, qu'elles ne sont pas disposées dans leur texte selon l'ordre régulier. Au lieu d'incliner l'opinion vers les Alpes maritimes, le nouveau texte est donc une arme en faveur de la nôtre.

En résumé, quand on ne considère dans Tite-Live que ce qui regarde l'histoire et la géographie de la Gaule, on peut répéter ce que Caligula disait de cet historien : « Verbosum in historia « negligentemque [1]; » expressions que le traducteur vénitien de Suétone [2] rend peut-être trop énergiquement : « Egli era un « ciarlatore ed uno scrittore a caso. »

Polybe, au contraire, sans coloris, d'une concision et d'une exactitude admirables, n'a rien de commun avec le *ciarlatore* de Paolo Rosello.

Il est impossible de suivre la marche d'Annibal avec Tite-Live; il s'égare à chaque mouvement qu'il fait; il tombe dans des erreurs flagrantes, qui n'ont pas même l'avantage de s'accorder.

Avec Polybe, le *seul* historien original dans la question, l'on marche constamment au but; on passe l'Isère; on entre chez les Allobroges en suivant le Rhône jusqu'au pied des Alpes. Avec Tite Live, qui a mis la Durance dans son tableau, l'armée carthaginoise recule pour avancer. Avec les Allobroges et l'auteur grec, elle s'avance toujours. Il n'y a pas de conciliation possible; il faut choisir entre le grand peintre et le géomètre. Quelques-uns se porteront peut-être vers le premier par une sincère et bien légitime affection; mais quiconque voudra mettre entre les mains de l'histoire la règle et le compas votera pour le géomètre.

[1] Suétone, *Caligula*, 34.
[2] Paolo Rosello.

MÉMOIRE

SUR

LES VOIES ROMAINES

QUI TRAVERSENT LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE,

PAR M. QUANTIN,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

I.

L'itinéraire de l'époque romaine est sans contredit l'un des éléments constitutifs de l'histoire des origines de la France. Il faut, pour asseoir les faits dans cette période éloignée et obscure, pour faire mouvoir les événements dans le cercle où ils se sont réellement accomplis, un terrain assuré et des lieux positivement reconnus. Il faut, enfin, des chemins dont le tracé bien déterminé ne laisse aucun doute dans l'esprit et permette d'y marcher, pour ainsi dire, d'une manière réelle.

La composition de cet itinéraire, dans nos pays de l'Yonne, a été, depuis longtemps, l'objet des recherches de savants antiquaires. L'abbé Lebeuf[1], Pasumot[2], l'abbé Pierre[3], Letors, au xviiie siècle, ont publié, sur quelques-unes des voies qui traversent ces contrées, des Mémoires fort bien faits. De notre temps, MM. Jollois[4], Petit[5], Tarbé[6], l'abbé Henri[7], Lemaistre[8], Lam-

[1] *Recueil de divers écrits.*

[2] *Mém. géogr. sur quelques antiquités de la Gaule*, 1765, in-12.

[3] *Almanach de Sens*, de 1783, p. 38.

[4] *Mémoire sur les antiquités du Loiret*, 1836, in-4°.

[5] *Itinéraire des voies gallo-romaines qui traversent le département de l'Yonne*, 1851.

[6] *Recherches historiques sur le département de l'Yonne* et *Almanach de Sens*, de 1783-1784.

[7] *Histoire de Seignelay*, 1833.

[8] *Annuaire de l'Yonne*, de 1845.

bert[1], et quelques autres personnes, ont également porté leurs investigations sur ce sujet intéressant.

Au-dessus de ces écrivains, les grands géographes Sanson, d'Anville et Walcknaer, et récemment M. Léon Renier, dans l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France* de 1850, en discutant les questions de géographie romaine et en publiant les itinéraires de la table Théodosienne ou Carte de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin[2], ont donné la base première des recherches locales sur ce sujet, et l'on devra toujours s'en référer à leurs travaux comme à ceux des autorités dans la science de la géographie historique.

Mais qu'on ne pense pas, cependant, que reprendre l'examen des tracés publiés par plusieurs de ces écrivains soit une chose superflue : loin de là. Il s'est propagé, étayées sur leur nom, des erreurs qui ont été répétées par les historiens, tellement qu'on semble aujourd'hui s'élever contre la vérité en venant contester des faits avancés par tant d'auteurs. Je ne citerai ici qu'un ou deux traits dont l'importance justifiera la nécessité de nos nouvelles études.

Nithard, racontant, au IXe siècle, la lutte de Charles le Chauve contre l'empereur Lothaire et Louis d'Aquitaine, décrit la fameuse bataille de *Fontenatum*, qui décida du sort de l'empire de Charlemagne, en 841. Les historiens modernes se sont évertués à l'envi à placer ce *Fontanetum*, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre[3], sans tenir compte des conditions nécessaires aux opérations stratégiques. Nithard indiquait bien comment l'armée de Charles le Chauve, marchant d'Auxerre contre Louis d'Aquitaine, qui venait de la Loire, se dirigea sur les hauteurs de Thury (*Tauriacus*) pour

[1] *Notice sur les voies romaines du canton de Crusy.*

[2] La table de Peutinger, improprement appelée *Théodosienne*, a été composée entre les années de J. C. 222 et 270; l'Itinéraire d'Antonin ne date que de 284 à 303 de J. C. et a été complété en 364. (A. Jacobs, *Revue européenne*, 1860, p. 575.)

[3] Lebeuf la place entre Druyes et Étais (voyez ses *Mémoires sur l'histoire d'Auxerre*, I, 26), et c'est ce qui s'éloigne le moins de la véritable position de la bataille.

y asseoir son camp. La marche de Charles le Chauve était toute tracée par la voie romaine d'Auxerre à Mesve-sur-Loire, par Ouanne et Entrains; mais cette route est détruite depuis longtemps sur une grande partie de son parcours, et, jusqu'à nos jours, elle n'avait pas fixé l'attention. De là des bévues grossières qui déparent les livres les plus sérieux.

Une autre bataille, qui eut pour un temps des suites considérables pour le roi Charles VII, la bataille de Cravan, en 1423, a été l'objet de descriptions aussi inexactes. Ainsi des écrivains modernes ont fait marcher l'armée anglo-bourguignonne qui occupait Auxerre par la rive droite de l'Yonne, c'est-à-dire sous les hauteurs qui dominent cette rivière, à deux lieues d'Auxerre et jusqu'à Cravan, et cela par un chemin étroit et impraticable, tandis que le vrai chemin d'Auxerre à Cravan était la voie d'Agrippa, qui, remontant de cette ville sur la rive gauche de l'Yonne, à deux lieues plus haut, se dirigeait de là, en droite ligne, jusqu'en face de Cravan, ville fortifiée, où un chemin de 3 kilomètres conduisait.

On pourrait citer encore bien d'autres erreurs commises par le défaut de connaissance des véritables voies de communication en usage dans le moyen âge; mais nous nous arrêterons ici.

Ainsi donc notre but, quoique bien tracé par les travaux de nos devanciers, nous a paru devoir être rectifié, et la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne a partagé notre conviction. Nous avons repris à nouveau toutes les études qu'ils avaient faites, et nous les avons vérifiées sur le terrain. Au moyen de plans calqués sur ceux du cadastre, nous avons fait faire, partout où des traces de voie paraissaient exister, des sondages et des tranchées. Les fouilles ont été suivies pied à pied par les agents du service vicinal du département, et les voies reconnues ont été minutieusement relevées par eux et consignées sur les plans-minutes destinés aux études ultérieures. Voilà le moyen que nous avons employé. Il est, je crois, un de ceux, sinon le seul, qui puissent donner des résultats entièrement satisfaisants. Un particulier ne pourrait par ses seules forces y réussir; mais l'administration publique a partout un service vicinal organisé, dont les agents con-

naissent à fond la topographie du pays. Il suffirait d'une bonne direction et d'une bonne impulsion pour en obtenir le réseau complet des voies romaines. Le zèle et l'intelligence que nous avons toujours rencontrés chez ces agents ont facilité beaucoup notre travail; mais je dois dire que c'est surtout grâce à la coopération si complète de M. Boucheron, agent voyer central du département, que je puis présenter un plan complet des voies romaines dans le département de l'Yonne.

II.

Quand on parcourt de l'œil sur une carte le territoire qu'arrosent les rivières d'Yonne, de Cure, d'Armançon et de Vanne, territoire qui forme à peu près aujourd'hui le département de l'Yonne, on y trouve tout d'abord plusieurs villes qui attirent l'attention par leur antiquité, et qui ont été choisies par les Romains pour être des chefs-lieux de leurs diverses administrations. Sens, Auxerre, Avallon et Tonnerre sont des points fixes auxquels se rattachent les mouvements historiques accomplis dans nos pays, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nous. Sans entrer dans les détails de l'histoire de ces villes, il suffit de dire que la première, sous le nom d'*Agendicum*, était la capitale d'une confédération gauloise redoutée; la deuxième, appelée d'abord *Autricus*, puis *Autissiodorum*, devait être également chef-lieu d'une peuplade; Avallon (*Aballo*) et Tonnerre (*Tornodorum*) faisaient partie, l'une du peuple éduen et l'autre du peuple lingon. Ces deux villes étaient, pour ainsi dire, à l'avant-garde de ces peuples, du côté des Sénons et des Auxerrois.

L'importance relative des villes que nous venons d'énumérer explique le nombre divers des voies que les conquérants romains y firent passer, et de celles qui reliaient ces villes entre elles ou avec d'autres cités.

Sans doute, César, en arrivant dans les Gaules, trouva des chemins pour le passage de ses armées; les Gaules étaient assez peuplées alors, et la résistance qu'éprouva le conquérant à les soumettre le prouve surabondamment. Toutefois ces chemins n'avaient pas le caractère durable que les Romains ont su donner

à toutes leurs œuvres, et, s'il en a subsisté quelques-uns jusqu'à nous, ils ne sont plus guère reconnaissables.

Après la conquête, Auguste s'occupa de pacifier et d'organiser la Gaule, et, dès ce temps (de 728 à 735 de Rome), son gendre Agrippa fit établir cette voie célèbre qui de Lyon allait par Autun à Boulogne-sur-Mer. C'est la première des voies construites dans les Gaules, et nous avons dû l'étudier spécialement, puisqu'elle traverse une grande partie du département de l'Yonne. Quant aux autres voies, il est difficile d'en dresser le tableau chronologique, car les vestiges qu'elles ont fournis en médailles ou en autres objets antiques, sont très-variables. Une chose très-regrettable encore, c'est l'absence complète de bornes milliaires sur ces nombreuses routes. La destruction en a été entière.

On remarque aussi que les Itinéraires d'Antonin et de la Carte de Peutinger ne donnent pas toutes les voies qui ont existé sur le sol du département actuel de l'Yonne. Ces deux monuments sont trop généraux pour comprendre les tracés de tous les chemins qu'il a convenu aux Romains d'édifier. Il ne faut donc pas s'étonner des différences que nos plans présenteront avec ces itinéraires.

TABLEAU DES VOIES QUI TRAVERSENT LE DÉPARTEMENT.

I. Voie de Lyon à Boulogne-sur-Mer par Autun, Saulieu, *Chora*, Auxerre, *Eburobriga* (Avrolles) et Troyes. (Itinéraire d'Antonin et Table de Peutinger, segm. 1 C.)

II. Voie de Sens à Alise par Cerisiers, Avrolles, Tonnerre, Mareuil (*Merula*) et Fulvy.

III. Voie de Sens à Orléans par Saint-Valérien, Montacher, Jouy, Sceaux, *Vellaunodunum* et Beaune.

IV. Voie de Sens à Meaux par Sergines, Jaulnes, *Riobe* (Châteaubleau), *Calagum* (Chailly), *Fixtuinum* (Meaux).

V. Voie de Sens à Orléans par Égriselles-le-Bocage, Savigny, Courtenay, *Aquæ-Segestæ* (Chenevières) et Orléans. (Table de Peutinger, segm. 1 C.)

VI. Voie de Paris à Troyes par Montereau, Pont-sur-Yonne, Sens, Pont-sur-Vanne, *Clanum* (Vulaines), etc. (Itinéraire d'Antonin, *a Caracotino Augustobonam usque.*)

VII. Voie de Tonnerre à Langres par Paisson et Laignes.

VIII. Voie de Tonnerre à *Landunum*, ville ruinée, au-dessus de Vertaut, par les bois de Crusy et de Maulne.

IX. Voie d'Auxerre à Mesve par Serin et par Ouanne, Sougères, les Barres et Entrains.

X. Voie d'Auxerre à Sens par Appoigny, *Bandritum* (Bassou), Cézy, Saint-Julien, Marsangis et Gron. (Table de Peutinger, segment I C, *Autissiodurum, Bandritum, Agetincum.*)

III.

Dates de construction des voies.

La classification chronologique des voies romaines est-elle possible? Peut-on asseoir une opinion sur ce sujet à l'aide des observations faites sur le terrain, et au moyen des itinéraires?

A l'exception de la route ouverte par Agrippa et qui est datée, pour ainsi dire, par le nom de son illustre auteur, aucune des autres voies que nous étudions n'offre d'indices précis à l'aide desquels on puisse fixer l'époque de leur construction.

Mais les itinéraires vont suppléer à cette insuffisance, au moins pour quelques-unes de nos voies. La voie de Sens à Meaux est mentionnée dans la Table de Peutinger. Il en est de même des voies de Sens à Orléans, par Courtenay, et d'Auxerre à Sens. La Table de Peutinger étant du milieu du IIIe siècle, on doit en inférer que ces routes étaient construites à cette date. La voie de Paris à Troyes ne figure que sur l'Itinéraire d'Antonin, lequel est de la fin du même siècle.

IV.

Direction des voies. — Système de construction.

En jetant les yeux sur la carte que nous avons dressée, on remarque que les routes antiques y sont singulièrement disposées. Sens est indiquée comme une cité importante par le grand nombre de voies qui s'y croisent et en partent.

Avrolles, l'ancienne *Eburobriga* des itinéraires, est également un point important où la grande voie d'Agrippa se croise avec celle

d'Alise. Un camp y était établi, dont les vestiges sont encore apparents, et la voie le traverse.

Auxerre est aussi un centre où aboutissent la voie d'Agrippa et celle de Sens, et d'où part une route qui se dirige vers la Loire.

Mais tout l'ouest du département est dépourvu de routes. Ce pays, couvert de bois et marécageux, était complétement impraticable il y a trente ans encore; qu'était-ce donc il y a quinze siècles?

Le plan des voies qui traversent le département de l'Yonne montre quel cas il faut faire de l'opinion qui voulait que les Romains eussent généralement tracé des lignes droites pour l'établissement de leurs routes. On reconnaît, au contraire, qu'ils se conformaient singulièrement aux accidents du terrain, et que des courbes nombreuses affectent les tracés. A l'exception de deux grands alignements sur la route de Sens à Alise, d'Avrolles à Tonnerre, et de Lezinnes à Fulvy, d'un troisième alignement sur la route de Sens à Orléans, de Fouchères à Jouy et jusque dans le Loiret, et d'un quatrième alignement sur la voie d'Agrippa, entre Bazarne et Escolives, l'itinéraire romain, dans le département de l'Yonne, n'offre à l'œil rien qui justifie la théorie dont nous parlons.

Le système de construction des voies varie beaucoup, et, ici encore, les matériaux sont pris sur le sol même : dans les pays où l'on exploite les mines de fer, les routes sont composées au moins d'une couche de laitier de fer; dans les pays sablonneux la couche de sable est épaisse; dans les pays où la pierre abonde, comme dans l'Avallonnais, il y règne des bordures de pierres et de larges assises de moellons.

Presque partout la couche principale et inférieure se compose de matériaux d'une certaine grosseur posés sur champ ou en hérisson; la deuxième couche est formée de matériaux semblables à notre macadam; enfin une troisième couche, au niveau du sol, était composée de matériaux plus menus et propres à faciliter la marche des piétons.

Il serait difficile aujourd'hui de déterminer la largeur entière des voies romaines, à cause des usurpations qui ont été commises; mais on peut encore reconnaître dans leur partie supérieure

la largeur des chaussées empierrées, tantôt munies et tantôt dépourvues de bordures. Les voies qui traversent le département se classent de la manière suivante :

I. Voie d'Agrippa : 6 mètres dans tout son parcours.

II. Voie de Sens à Alise : 6 mètres de Sens à Avrolles, 5 mètres de Jaulges à Tonnerre, et à peu près autant de Tonnerre à la limite de la Côte-d'Or.

III. Voie de Sens à Orléans par Saint-Valérien : 7 mètres entre les bordures, au hameau du Petit-Paris.

IV. Voie de Sens à Meaux : la largeur exacte n'a pu être constatée.

V. Voie de Sens à Orléans par Courtenay : même observation.

VI. Voie de Paris à Sens et à Troyes : 7 à 8 mètres.

VII. Voie de Tonnerre à Langres : 4 à 5 mètres.

VIII. Voie de Tonnerre à *Landunum :* largeur non constatée.

IX. Voie d'Auxerre à Entrains : 6 mètres.

X. Voie d'Auxerre à Sens : 7 à 8 mètres.

V.

Usage et durée des voies. — Leur importance.

Il est certain que pendant toute la période du moyen âge, et même longtemps après que le gouvernement royal eut commencé à s'occuper de la viabilité, les routes romaines ont été les principaux moyens de communication dans l'intérieur de la France. Les rivières navigables les remplaçaient dans les mauvais temps pour les voyageurs importants; mais les armées suivaient leurs lignes empierrées, les seules qui offrissent quelque solidité. Plusieurs des voies qui traversent le pays que nous étudions ont résisté en partie aux attaques de toute nature auxquelles elles sont en butte, depuis des siècles, de la part des riverains ; mais, dans la plus grande partie de leur parcours, elles ont été défigurées, rétrécies, dégradées, et souvent même, dans les plaines et les vallées fertiles, elles sont recouvertes par le sol cultivé.

Cependant la grandeur des travaux accomplis par les Romains dans la construction de leurs routes avait frappé de respect

les peuples gaulois et les Francs; aussi les siècles se sont-ils écoulés jusqu'à nous sans effacer le souvenir de ces voies : c'étaient au moyen âge le *chemin de César*, le *chemin levé* ou *perré*, la *haute voie*, etc. Et si vous parcourez les campagnes traversées par quelque route ancienne : c'est le *chemin de César*, vous dira-t-on encore, c'est la *route des Romains*. La tradition populaire exagère quelquefois et attribue aux Romains des chemins qu'ils n'ont point construits; d'autres fois cependant c'est avec raison que les paysans annoncent l'existence d'une voie romaine sur un point du territoire qu'ils désignent, alors même qu'elle est enfouie sous la terre: les tranchées faites sur leurs indications en ont établi l'exactitude.

Les voies romaines ont eu encore au moyen âge un autre genre d'utilité en servant de limites aux communes entre elles. On a pu établir par là que la constitution des territoires qu'elles traversent est postérieure à leur construction. C'est aussi par l'examen des limites des communes qu'on arrive souvent, sur une carte bien faite, comme celle du Dépôt de la guerre par exemple, à reconnaître le tracé des voies.

VI.

Ruines et antiquités trouvées sur le bord des voies et dans l'étendue du département en général. — Tableau des villes et villages existant avant le VIe siècle.

Les vestiges romains sont nombreux dans le département de l'Yonne, mais la plupart sont enfouis sous le sol. Les invasions des Barbares ont détruit bien des lieux d'habitation d'une importance plus ou moins considérable, et la terre recouvre comme d'un linceul ces vestiges d'une civilisation puissante. Il a été découvert, à différentes époques, sur le bord des voies, des traces d'habitations, des cimetières, des tombeaux isolés et des camps, dont l'un, celui de *Chora*, est historique. Nous avons relevé tous ces monuments de l'histoire, et l'on en trouvera la liste à la suite de ce mémoire.

Pour compléter autant que possible la situation du pays au temps des Romains, nous avons également recueilli les noms des villes et des villages dont on a constaté l'existence avant le VIe siècle.

Mais qu'on veuille bien le remarquer, le silence gardé par les monuments écrits sur d'autres villes et villages bâtis sur le bord des routes et ailleurs n'implique pas qu'ils n'existaient pas avant le VIe siècle, mais seulement que les écrivains qui sont parvenus jusqu'à nous n'ont eu aucun motif de les signaler.

TABLEAU DES VILLES ET DES VILLAGES EXISTANT SUR LE BORD DES VOIES ROMAINES AVANT LE VIe SIÈCLE.

Voie d'Agrippa :

Cordubensis Vicus,	Cordois, près Bussière.
Strata,	Estrée.
Aballo,	Avallon.
Chora,	Saint-Moré.
Sancta Palladia,	Sainte-Pallaye.
Scolivæ,	Escolives.
Autissiodorum,	Auxerre.
Airiacus,	Héry.
Eburobriga,	Avrolles.

D'Auxerre à Mesve, par la voie d'Entrains :

Odoana,	Ouanne.
Cutiacum,	Cuissy.
Intaranum,	Entrains.

Voie de Paris à Sens et à Troyes :

Agendicum,	Sens.
Massolac,	Malay-le-Roi.
Clanum,	Vulaines.

Voie d'Auxerre à Sens :

Epponiacus,	Appoigny.
Bandritum,	Bassou.

Voie de Sens à Meaux :

Erdona,	Lieu détruit, près de Sens.

Voie de Sens à Alise :

Tornodorum,	Tonnerre.
Merula,	Mareuil, commune de Fulvy.

LISTE DES AUTRES LIEUX CITÉS DANS LES MONUMENTS ANTÉRIEURS AU VIe SIÈCLE, ET PLACÉS EN DEHORS DES ROUTES ROMAINES.

Calosenagus,	Saint-Cydroine.
Cotiacus,	Coucy, ou Saints-en-Puisaye.
Gaugiacus,	Gouaix, faubourg de Saint-Bris.
Fontanetum,	Fontenoy.
Molinis,	Moulins-sur-Ouanne.
Patriniacus,	Perrigny, près d'Auxerre.
Sanctus Priscus,	Saint-Bris.
Tociacus,	Toucy,
Guarchiacus,	Guerchy.
Marciniacus,	Marnay.
Pauliacus,	Poilly-sur-Tholon.

APPENDICE.

RUINES ANTIQUES DÉCOUVERTES DANS L'ÉTENDUE DU DÉPARTEMENT; CAMPS, VILLAS, CIMETIÈRES, TOMBEAUX.

Voie d'Agrippa :

Avallon, camp des Alleux.
Magny, ruines romaines.
Voutenay, vestiges de constructions et autel votif à Mercure.
Camp de *Chora*.
Ruines de la ville gallo-romaine d'Auxerre, dans la vallée au sud de cette ville.
Héry, cimetière du IIe siècle, au climat des Châtaigniers.
Camp de Mont-Avrolo, à Avrolles.
Auxon, au climat de Blenne, à 1,200 mètres à l'ouest sur la voie, ruines d'un village.

Voie d'Alise :

Jaulges, au climat des Charmois, sur le bord de la voie, ruines d'un village.
Merula, commune de Fulvy, village détruit.

Voie de Paris à Troyes :

Aqueduc de Saint-Philbert, à Theil.

Voie d'Auxerre à Sens :

Camp de Château, commune de Villeneuve-le-Roi.

AUTRES LIEUX.

Augy, cimetière romain dans la plaine.
Arcy, vestiges de constructions au climat de Girelles, entre le deuxième pont et la rivière de Cure.
Cravan, ruines, au climat de Bréviandes, rive gauche de l'Yonne, à 300 mètres de la berge.
Coulon, commune de Sementron, ruines du village de *Brittas*, à gauche de la route départementale.
Crain, cimetière au climat du Champ-des-Cimetières, sur le chemin de Missery.
Gron, climat de Salcy, village détruit.
Nitry, climat de Brienne, village détruit.
Pont-sur-Yonne, au climat de Doilly, à 1 kilomètre de la ferme de Beaujeu, ruines du village de *Dulliacus*.
Sacy, ruines dans le bois, au-dessus du hameau de Vau-du-Puits.
Saint-Germain-des-Champs, ruines d'une grande villa, dans le bois des Chagnats, magnifique mosaïque.
Venoy, ruines au climat des Flacis.
Sens, la Motte du Ciar, et arènes (ruinées).

Nous pourrions ajouter encore les découvertes de médailles faites en différents temps sur divers points du département, comme à Appoigny, Migennes, Rogny, etc. nous renvoyons pour plus amples détails au *Bulletin de la société des Sciences de l'Yonne*, t. V, p. 486.

INSCRIPTIONS INÉDITES

DES

PYRÉNÉES,

PAR M. E. BARRY,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE.

Incisos tumulis titulos et singula quæris
Nomina.

(Aur. Prudent. *Peristephanon*, hymn. XI, v. 3.)

La région centrale des Pyrénées, à laquelle appartiennent toutes les inscriptions que nous allons essayer d'interpréter, est incontestablement une des plus riches de la France en monuments épigraphiques; ce qui s'explique, en grande partie, par l'importance des carrières de Saint-Béat, situées, comme on le sait, dans la partie la plus élevée du territoire des *Convenæ*, et exploitées en grand dès les premiers temps de la domination romaine[1]. Dans les hautes vallées de la Garonne, voisines de ces riches carrières, il est rare que l'on démolisse une église, ou une de ces chapelles isolées très-multipliées jadis dans le pays, sans qu'il en sorte une moisson plus ou moins abondante de pierres taillées ou inscrites, provenant le plus souvent de quelque *sacellum* païen, dont l'édifice chrétien avait pris la place[2]. Ailleurs ces restes antiques au-

[1] Voir, à ce sujet, le texte de la belle inscription dédiée au dieu Silvain et aux Montagnes (Montibus Nimidis) par deux des marbriers qui paraissent avoir exploité les premiers ces antiques *lapicidinæ*. Elle a été publiée par nous dans le *Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, Rome, 1861, et dans la *Revue de Toulouse* de la même année.

[2] Nous avons cité un curieux exemple de ce fait dans notre *Monographie au dieu Leherenn d'Ardiége*. (Paris, Rollin, 1859.)

ront trouvé asile dans les substructions ou les murailles de quelque modeste maison de paysan, contemporaine ainsi de l'époque romaine, comme le sont peut-être quelques-unes des familles obscures qu'elles abritent, et reconstruite plusieurs fois à l'aide de ces précieux débris. Sur quelques points, comme à l'Artigue de Salabre et à la montagne d'Ergé (Monsérié aujourd'hui [1]), où le christianisme paraît s'être contenté de détruire le *sacellum* païen sans le remplacer, on les retrouve quelquefois en place, plus souvent dispersés aux abords du sanctuaire dévasté. Si depuis l'époque, éloignée déjà, où Joseph Scaliger jetait sur l'épigraphie de nos montagnes un regard étonné, préoccupé de mille choses et de grandes choses malheureusement [2], on avait recueilli, avec tout le soin qu'ils méritent, les débris de toute espèce que le hasard nous y révèle presque tous les jours, le *Corpus inscriptionum Aquitanicarum* égalerait probablement, s'il ne le surpassait pas, celui des provinces les plus favorisées de l'ancienne Gaule. Mais il ne faut pas perdre de vue que ces monuments, renfermés ici dans une zone assez limitée, deviennent de plus en plus rares, à mesure que l'on s'éloigne à l'est et à l'ouest de la vallée de la Garonne, et que, dans ce cercle lui-même, ils sont habituellement marqués d'un caractère particulier que la nature et l'histoire du pays expliquent en partie.

A l'inverse des riches plaines de la Narbonnaise et de l'Aquitaine, que Rome s'était si facilement et de si bonne heure assimilées, comme l'ont remarqué les anciens eux-mêmes [3], la chaîne des Pyrénées ne paraît avoir été, pendant tout le temps de la domination romaine, qu'une région excentrique, où la civilisation conquérante pénétrait par accident et par intervalles, en remontant la vallée de tel ou tel cours d'eau, mais dont elle n'avait pris possession que d'une manière officielle et tout extérieure. Dans la val-

[1] Ces deux sanctuaires intéressants étaient situés, l'un dans la vallée de la Barousse, l'autre sur l'une des croupes élevées qui s'étagent au-dessus de la vallée de la Neste.

[2] J. J. Scaliger, *Ausonianæ lectiones*, passim.

[3] « Agrorum cultu, virorum morumque dignatione, amplitudine opum, nulli « provinciarum postferenda, breviterque Italia verius quam provincia. » (Plin. *Hist. nat.* III, c. iv.)

lée même de la Garonne, où les monuments romains sont si multipliés, grâce au voisinage des carrières de Saint-Béat et de Sost, qui avaient mis les marbres ouvrés à la portée de toutes les fortunes, il ne faut point oublier que c'est au pied et presque en dehors de la montagne que s'était élevée cette petite *civitas* des *Convenæ*, à laquelle les hautes vallées de la chaîne se trouvaient rattachées par un vague lien de dépendance géographique et administrative [1]. Plus ancienne et plus monumentale, tout semble l'indiquer, que les autres cités du pied des Pyrénées, auxquelles elle paraît avoir servi de type, cette ville, d'origine pompéienne, devait exercer, et a certainement exercé, même du côté de la montagne, une certaine influence sur le pays dont elle était devenue la métropole dans l'organisation d'Auguste et d'Agrippa. C'est sous cette influence que paraissent avoir été bâtis et décorés, de très-bonne heure aussi, ces thermes des Onésiens, qu'il est presque impossible aujourd'hui de placer ailleurs qu'à Bagnères-de-Luchon, et dont le géographe Strabon vantait déjà le confortable et l'élégance. Quant aux populations elles-mêmes, tout semble indiquer qu'elles avaient conservé et qu'elles conservèrent sous ce nouveau régime une sorte de nationalité, à défaut de leur indépendance: la plupart de leurs usages, par exemple, et de leurs cultes locaux, antérieurs comme leurs idiomes à la conquête romaine, une partie de leur ancienne organisation administrative, dont Rome s'était contentée de changer les titres [2]; et cette originalité de mœurs, plus tranchée ici qu'elle ne l'était dans la plupart des autres chaînes de montagnes elles-mêmes, se reflète et se traduit, à son tour, dans les monuments épigraphiques, sous des formes rustiques et semi-

[1] « Finitimis civitatibus attributæ. » (Plin. *Hist. nat.* passim.)... « Sicut XXIV (oppida) Nemausensibus attributa. » (*Id. ibid.* III, c. IV.)

[2] Comment expliquer, si l'on n'admet point ce fait, ces noms de peuples ou de nations secondaires que l'on retrouve, au nombre de deux ou trois quelquefois, dans les limites de la même *civitas*, et dont les nationalités, distinctes comme les territoires, ont traversé ainsi le moyen âge tout entier? Tels étaient, dans la *civitas* des *Convenæ*, le petit peuple des *Onesii* (Strab.) et celui des *Onobusates* (Plin.), qui a conservé jusqu'au siècle dernier son nom (*Nebouzan*) et une sorte d'existence politique.

barbares, plus intéressantes à étudier que les formes romaines auxquelles elles sont mêlées.

Les autels votifs que l'on retrouve, en nombre énorme quelquefois, autour du sanctuaire dévasté de ces dieux, dont ils sont pour nous toute l'histoire[1], ne sont, le plus souvent, que de petites stèles de marbre anépigraphes, que les dévots du dieu, plus riches de foi que d'argent, comme dit un poëte rustique[2], se contentaient de dresser dans l'enceinte gazonnée du *septum*, en les exhaussant sur de petits socles de marbre, aussi communs que les autels eux-mêmes dans les sanctuaires des Pyrénées. Leurs légendes, quand ils en ont, se réduisent à de courtes et sèches formules que l'on croirait calquées les unes sur les autres, comme les autels sur lesquels elles sont gravées. Une effigie grossièrement sculptée remplace quelquefois, sur la face antérieure de l'autel, le nom barbare du dieu auquel le donateur se contente d'accoler son nom; mais il est très-rare alors que le monument porte une légende écrite qui explique ou qui complète ce que ces images nous laissent entrevoir.

Les inscriptions tumulaires, dont nous réunissons ici quelques légendes inédites recueillies dans nos derniers voyages, sont aussi laconiques et aussi formalistes dans les Pyrénées que les inscriptions votives : la plupart se réduisent à de simples énumérations de noms propres, que les marbriers prennent rarement la peine d'enchaîner les uns aux autres à l'aide d'un verbe énoncé ou sous-entendu, et qu'ils se contentent, le plus souvent, de latiniser, en les affublant d'une finale en *us* ou en *is*. Mais comment oublier, en présence de ces monuments, les seuls à peu près que le temps ait respectés ici, que les générations dont ils nous ont conservé le souvenir sont precisément celles dont nous essayons de ressaisir

[1] Le sanctuaire de Monsérié n'en a pas fourni moins de deux ou trois cents à lui seul, sans compter ceux que l'on en avait emportés à pleines charretées, à ce qu'il paraît, avant les heureuses découvertes de M. Rumeau, de Tarbes.

[2] Majorem saculo nostrum animum
Accipias......
(*Vetus inscript. metrica deo Pœnino dicata*, ap. Orelli, *Inscr. sel.* n° 246.)

l'histoire, et que les villages obscurs dont ils nous révèlent à leur tour l'existence sont au moins contemporains de l'époque romaine; ce qui reporte assez loin, pour le dire en passant, l'ère des défrichements et les premières conquêtes de l'agriculture, même dans les hautes régions de nos montagnes [1]. Les familles qui habitaient ces anciens foyers de population, antérieurs souvent aux plus anciennes villes de la Gaule, se réduisaient, suivant toute apparence, à la parenté proprement dite, puisqu'on ne voit jamais figurer dans ces inscriptions, à la suite de la famille du sang, ce cortége d'affranchis que la loi romaine rattachait à la famille du maître dans la constitution de la *gens*, et qu'elle admettait à ce titre dans son tombeau. Il n'y a point jusqu'à ces noms latinisés tant bien que mal par les *marmorarii* de Saint-Béat, qui ne prennent une sorte d'intérêt dans l'étude de cette histoire, où tant de choses nous échappent. En voyant les populations de race gauloise proprement dite dépouiller, après la conquête, leurs noms indigènes ainsi que leur langue, nous nous sommes demandé plus d'une fois si un pays où ces appellations se conservaient dans les classes supérieures elles-mêmes n'était pas resté fidèle à l'idiome dont ces noms faisaient partie, comme il restait fidèle à ses usages, à son costume, à son culte national, et si ces appellations caractéristiques n'auraient pas, à leur tour, quelques renseignements à nous fournir sur l'origine et le caractère des populations qui se sont succédé, refoulées ou superposées sur le sol de l'ancienne Aquitaine.

I.

VALLÉE DU SALAT.

Saint-Lizier.

Le village actuel de Saint-Lizier n'est point, comme on l'a dit et répété bien des fois, l'ancienne métropole des *Consorani*. La

[1] Il est à peu près certain, par exemple, que presque tous les villages actuels de la vallée de l'Arbouste existaient à l'époque romaine, puisque la plupart de ces villages ont conservé jusqu'aujourd'hui leurs monuments antiques.

civitas proprement dite, la *cité* primitive, au moins, couronnait l'extrémité d'un éperon élargi que flanquent encore sur plusieurs points de beaux débris de murailles romaines incrustées, comme à Saint-Bertrand, de marbres inscrits et de fragments de sculpture. Le *bourg* de Saint-Lizier, qui s'est formé au-dessous de cette enceinte, on ne sait pas précisément à quelle époque[1], et qui s'est étendu par degrés jusqu'au lit encaissé du Salat, que barre encore la chaussée de son moulin, a été lui-même bâti en grande partie de pierres et de marbres antiques provenant de la cité abandonnée[2], et c'est dans l'église du village, où ces débris deviennent plus nombreux et plus caractérisés, que nous avons découvert le *titulus* suivant, dédié par un légionnaire, dont les noms, pour le dire en passant, figurent assez rarement sur les marbres inscrits des Pyrénées. Le nom de Nonia Evanthis, sa jeune épouse, à laquelle l'inscription est dédiée, ne se trouve lui-même dans aucun des recueils, trop peu nombreux malheureusement, que nous avons pu consulter ici :

NONIAEEVAN.
HIDICONIVGI·I.
COMPARABILI..
XITANN·XXVIII
MENS·V·D·XXVII
R.ARCELLVS·MIL
. . . .

Noniæ Evanthidi, conjugi *in*comparabili, *v*ixit an*nos* XXVIII, mens*es* V, d*ies* XXVII, R(*ufus* ou R*ufinus*) *M*arcellus, mil*es*.....

[1] Il ne serait pas impossible pourtant que ce faubourg remontât à l'époque romaine, comme le *suburbium* ou la ville basse de Saint-Bertrand, qu'entouraient des murailles antiques, contemporaines, ou peu s'en faut, de celles de l'Acropole et encore debout sur plusieurs points.

[2] L'enceinte dont nous venons de parler, c'est-à-dire, la cité proprement dite, paraît être devenue, d'assez bonne heure, le domaine et le château fort des évêques; ce qui achève d'expliquer l'extension qu'a prise, au moyen âge, le faubourg de Saint-Lizier, aux dépens de la cité, graduellement dépeuplée. On sait que cet évêché des *Consorani* avait disparu lui-même longtemps avant la Révolution française. Les restes grandioses encore du château épiscopal ont été convertis en un asile d'aliénés.

La dalle de marbre sur laquelle est gravée cette inscription, ou, pour parler plus exactement, ce fragment d'inscription [1], est encastrée au sommet d'un des contre-forts massifs qui soutiennent extérieurement le porche principal de l'église, et nous nous sommes étonné plus d'une fois qu'elle ait échappé jusqu'ici aux investigations des archéologues et des touristes qu'attirent, chaque été, de tous les bains du voisinage, les ruines un peu confuses et les souvenirs sacrés ou profanes de la petite métropole des *Consorani*. Nous nous contenterons de faire remarquer, pour expliquer, sinon pour excuser cette bonne fortune, que les contre-forts dont nous venons de parler sont masqués, jusqu'aux deux tiers de leur hauteur, par une maison privée, qui s'est adossée sans façon à la muraille du porche, pour s'épargner la peine d'en construire une. Le marbre de Nonia Evanthis s'est trouvé ainsi caché à quatre ou cinq mètres au-dessus du sol, au fond d'un grenier sans lucarne, où nous ne l'aurions jamais découvert sous plusieurs charretées de sarments et de foin, si de bienveillantes indications ne nous avaient mis sur la voie, et si d'énergiques efforts ne nous l'avaient frayée en partie :

At specus et Caci detecta apparuit ingens
Regia. . . . .

(Virg. *Æn.* VIII, v. 241, 242.)

Tout est si clair, du reste, dans le sens de la phrase elle-même, et les caractères de l'écriture, qui semblent indiquer le second ou le troisième siècle par une sorte d'âpreté un peu gauche, sont si parfaitement conservés, que nous sommes certain au moins de l'exactitude de la lecture à laquelle nous nous sommes arrêté.

II.

VALLÉE DU THOU.

Arguénos.

Le texte suivant, que nous ne sommes point parvenu à déchif-

[1] Il est évident, en effet, que le marbre a été équarri à la scie et réduit, de

frer sans étude (ce qui nous a probablement valu l'honneur de le publier le premier), est gravé, comme le sont quelquefois les inscriptions tumulaires des Pyrénées[1], sur un véritable autel votif, qui a conservé sur ses parois latérales les restes du nasiterne et de la patère en relief dont il était primitivement décoré. Quoique le soubassement de l'autel ait été brisé[2], nous avons toute raison de croire que l'inscription n'a jamais excédé les trois lignes dont elle se compose aujourd'hui :

SEVERVSOIIAS
SERANEFIIK
.RISVMAE

Severus Ollas(?) Serane (pour Seranæ), fil*iæ* karisumæ[3].

L'écriture grêle et presque cursive de ce petit monument, qui représente par des hastes uniformes les I et les L, nous a

deux côtés au moins, pour être adapté aux dimensions du contre-fort dans lequel il a été encastré. La dernière ligne, qui a disparu tout entière, contenait probablement le numéro et l'épithète de la légion dans laquelle servait ou avait servi le légionnaire Rufus Marcellus. Ce fragment a, dans son état actuel, o^{m},34 de hauteur sur o^{m},38 de largeur.

[1] Nous nous contenterons de rappeler ici l'inscription tumulaire de Titullia Antonia, fille de Hermione, que nous avons publiée en 1857, à la suite de nos *Eaux thermales de Lez, à l'époque romaine* (*Revue archéologique*, année 1857, p. 677-688), et qui est gravée, comme celle-ci (nous avons expliqué pourquoi), sur un véritable autel votif.

[2] Ce fragment, qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. Louis de Fiancette d'Agos, à Tibiran (ancienne collection Caze), n'a, dans son état actuel, que o^{m},22 de hauteur.

[3] Je remarque pourtant, dans un Mémoire publié en 1852 par M. Du Mége, ou, pour parler plus exactement, dans une note de ce Mémoire (*Acad. des sc. inscr. et belles-lettres de Toulouse*, IVe série, t. Ier, 1851, p. 230, note), un texte qui n'est point sans analogie avec celui-ci. Nous devons ajouter qu'il est cité comme faisant aussi partie de la collection de M. V. Caze à Saint-Bertrand, et que le village de Malvézie, où il aurait été découvert d'après M. Du Mége, est très-rapproché de celui de Génos, d'où il provient réellement : SEVERVS ORO || ARIS... || S · V · M... Il est assez vraisemblable que le docte épigraphiste, trompé par une copie inattentive et peut-être par la forme matérielle de l'autel, aura pris ici un *titulus* funéraire pour une inscription votive. Mais la lecture très-simple

laissé et nous laisse encore indécis sur la véritable forme du *cognomen* de *Severus*, que l'on pourrait traduire par OILAS, par OLLAS, et même par OHAS, en réunissant les deux hastes, inégales, il est vrai, qui séparent les deux voyelles. Celui de *Serana* (Seranus, Serana), que nous offrent plusieurs monuments sépulcraux des *Convenæ* et des *Consorani*[1], se retrouve associé à celui de *Severus* sur un autel votif des *Bigerrones* dédié aux Nymphes, c'est-à-dire aux eaux thermales de Bagnères-de-Bigorre, déjà célèbres à cette époque : NYMPHIS || PRO SALV || TE SVA SEVER SERA || NVS V·S·L·M. (*e schedis meis.*)

Une simple coïncidence de noms, comme celle que nous signalons ici, n'autoriserait certainement pas à affirmer d'une manière absolue que le baigneur guéri à Bagnères-de-Bigorre (*votum solvit libens merito*) ait été le parent et même le compatriote de notre Serana, la fille bien-aimée de *Severus Ollas*. Mais comment douter, en présence de ces monuments irrécusables (voy. le numéro suivant), exhumés à diverses reprises du sol ou des chaumières du village, que cette localité ignorée n'ait eu, dès les premiers siècles de notre ère, une population de serfs ou de paysans libres (*possessores*) qui possédaient et cultivaient héréditairement les terres défrichées par leurs pères, et qui avaient adopté de très-bonne heure, grâce sans doute aux marbriers des *lapicidinæ* voisines, les habitudes et les usages funèbres des Romains de la plaine. Assis encore au sommet d'une des croupes élargies qui servent de base

que nous venons d'en donner suffira pour réduire à leur juste valeur les titres du dieu OROARIS (c'était le nom divin que l'on tirait du mot OLLAS, incomplétement lu, et de la syllabe RIS, du mot KARISVMAE, dont le V et le M représentaient assez mal, il est vrai, la formule dédicatoire), et pour l'envoyer rejoindre le dieu Sir, le dieu Nardosio, le dieu Idiatti, et plusieurs autres que l'épigraphie des Pyrénées a acceptés et qu'elle reproduit de confiance depuis une vingtaine d'années.

[1] Nous citerons, notamment chez les *Consorani*, dont les limites occidentales n'étaient point éloignées de la vallée du Thou, l'élégante et laconique épitaphe de Serana, mère de Primulus, publiée, dès la fin du siècle dernier, par le chevalier Rivals, qui lisait, il est vrai, *filus* au lieu de *filius* : SERAN || AE PRIM || VLVS || FILIVS. (*Différents morceaux antiques que l'on voit à Toulouse chez M. Rivals*, professeur de l'Académie royale des arts, p. 15.)

et de trône verdoyant à la montagne de Gar, à la lisière des forêts primitives qui revêtent les flancs ondulés de cette belle cordillière, il reporte involontairement l'esprit au temps des premières luttes de l'homme contre la nature sauvage, qui ont créé la propriété dans les Pyrénées, comme partout, et que les actes du moyen âge désignaient encore sous le nom énergique d'*aprision* (*aprisio* de *apprehendere; aprisionem facere.* Voyez dans P. de Marca et dans les historiens des Pyrénées, les chartes du IXe, du Xe et du XIe siècle).

III.

Le but de notre dernier voyage à Arguénos (8 juin 1860) était de recueillir par nous-même des renseignements ou des indications sur le culte des divinités alpestres qui paraît avoir été répandu dans plusieurs des vallées boisées et profondes que dominent les croupes majestueuses de la montagne de Gar. Nous aurions tenu surtout à obtenir quelques renseignements précis et concluants sur celui du dieu Kagire[1], qui ne nous est connu malheureusement que par un seul monument, découvert à Arguénos, à ce qu'il paraîtrait, et qui a disparu depuis, sans laisser dans le pays lui-même de souvenirs bien certains. Les anciens du village, auxquels nous essayions (en français, malheureusement,) de faire comprendre l'objet très-désintéressé de notre voyage, ne purent nous fournir que de vagues indications sur le culte et sur les monuments de cette antique divinité locale qui se confondait visiblement pour eux avec le saint et le patron actuel du village. Mais ceux qui avaient assisté comme témoins ou comme acteurs à la reconstruction de l'église, qui remonte à vingt-cinq ou trente ans, nous parlèrent de pierres taillées ou inscrites qui auraient été découvertes dans les décombres du vieil édifice, et replacées religieusement, suivant l'usage traditionnel des Pyrénées, dans les murailles ou

[1] C'est une belle cime dénudée d'apparence pyramidale, que les Aquitains de la vallée du Thou auraient déifiée et adorée, s'il faut en croire ce monument. Elle n'est séparée de la montagne ou de la cordillière du Gar, à laquelle sont dédiés plusieurs autels d'une authenticité incontestable cette fois, que par un ravin déchiré, d'où descend le beau ruisseau du Job, le *Water* de cette sévère vallée.

les substructions du nouveau[1]. Ils nous signalaient surtout, à l'extrémité de l'église, dont l'abside a été remplacée par un mur rectangulaire d'un assez mauvais goût, un bloc de marbre blanc inscrit de lettres plus grandes que celles du Missel, bloc que l'un d'eux avait placé lui-même dans les fondements de l'édifice, à l'angle de la fausse abside dont nous venons de parler.

Extraire ce bloc massif de la muraille, dont il est devenu ainsi le support, eût mis évidemment en péril la solidité de l'abside tout entière, lézardée déjà dans sa partie supérieure. Une source d'eau vive, qui sourd (sans métaphore) du rocher sur lequel est assis le monument lui-même, et dont les infiltrations ont affouillé de divers côtés le massif des fondations, rendait cette opération plus hasardeuse encore. Mais il était possible, en évidant la maçonnerie, de rejoindre latéralement la légende noyée dans le blocage, et, après plusieurs heures d'un travail obstiné, nous sommes parvenu à mettre enfin au jour le texte suivant, qui nous a dédommagé en partie de l'insuccès de nos recherches relativement au dieu Kagire et à l'authenticité de ses monuments :

.AVLLINVS
PAVLLI FIL
SIBI ET
BONSILEXSI
SEMBEXSON..
VXORI

Paullinus, Paulli fil*ius*, sibi et Bonsilexsi, Sembexson*is*, uxori [2].

Sans avoir la prétention de commenter ici d'une manière dé-

[1] L'un de ces braves gens, que nous voudrions pouvoir remercier ici, comme M. le curé d'Affos, de l'obligeance avec laquelle ils se sont prêtés à des recherches sans danger réel pour leur église, portait le nom caractéristique de Joseph *Ané*, qui ressemble de bien près à un nom propre de femme gravé sur une petite auge du Musée de Toulouse (elle provient de Valcabrère ou de la ville basse de Saint-Bertrand), dont la lecture et l'interprétation ne sont point sans difficulté : IVLIAE ‖ ANE ‖ SORINI (*e schedis meis*) : à Julia, fille d'Anesorinus, ou, en prenant le mot *Ane* comme une sorte de *cognomen* : à Julia Ané, fille de Sorinus.

[2] Le bloc de marbre sur lequel est gravé le *titulus* est d'une forme irrégulière

taillée les textes que nous livrons aux épigraphistes, nous ferons remarquer pourtant que les surnoms de *Paullus* et de *Paullinus* (c'est la forme archaïque du mot), de *Paula* et de *Paulina*, adoptés comme noms, après la conquête, par quelque riche famille du pays, se retrouvent inscrits sur plusieurs marbres des vallées voisines. Une belle inscription tumulaire, que nous avons revue récemment à Génos, à l'extrémité de la vallée de Sauveterre, est dédiée à un *Julianus,* qui s'intitule fils de *Paullus,* comme le *Paullinus* de notre monument. A l'inverse de leurs maris, que l'on voit de très-bonne heure s'affubler ainsi de noms tout latins, dans les classes supérieures surtout, les femmes restent, en général, plus fidèles aux habitudes et aux anciennes appellations du pays qui donnent, dans les Pyrénées, un intérêt tout spécial aux inscriptions tumulaires. Les noms de *Bonsilex* (*Bonsilexsis* en latin) et de *Sembexso,* que nos lecteurs auront remarqués d'eux-mêmes, nous offrent un exemple de plus de la faculté qu'avaient les noms propres des Pyrénées de se modifier par voie d'agglutination, si on peut le dire, au moyen de préfixes ou de suffixes probablement significatives, puisque le radical *lex* (au féminin, *lexeia*) et le composé *silex* se retrouvent sur plusieurs monuments du pays. Celui de *Sembexso* ne paraît lui-même qu'un composé du radical *semb* (le voir dans le texte suivant et dans une inscription de Montmaurin, près Blajan), qui se complète, à Bagnères-de-Bigorre, par une finale *edo* (Sembedo); à Saint-Béat, par une finale *etten* (Sembetten); ici, par une finale *exso* (Sembexso). Quant à l'âge du monument lui-même, dont nous signalions tout à l'heure les formes légèrement archaïques, l'écriture monumentale et large, sans traces de ligature et

et d'une épaisseur considérable, ce qui semblerait indiquer qu'il a fait partie de quelque édicule funèbre ou de quelque caveau de famille. Le champ de l'inscription, dont le sommet est seul ébréché, a $0^{m},27$ de largeur. Les lettres, du plus beau caractère, ont de 5 à 6 centimètres de hauteur, suivant les lignes. L'étroitesse et surtout l'humidité de ce caveau noyé, qu'il nous fallait étancher à tout moment, ne nous permettaient pas de songer ici à un estampage. Mais tout est si clair dans ce texte monumental, auquel il ne manque que le P de la première ligne, emporté par un éclat du marbre comme les deux dernières lettres du nom de Sembexson (SONIS ou SONS), que notre lecture ne peut même pas soulever un doute.

sans fantaisies de mauvais goût, nous avons plus d'une raison de croire qu'il appartient, comme quelques-uns des monuments que nous publions plus loin, aux premiers temps de la conquête, à ce moment de ferveur et d'enthousiasme satisfait qui semble s'être emparé de la population indigène, sous l'influence, vivifiante à l'origine, de la civilisation romaine, et qui en propageait rapidement les usages et les modes jusque dans les vallées les plus solitaires de nos montagnes.

IV.

VALLÉE DE LA GARONNE.

Boussens.

Le village de Boussens, qui était compris, comme celui d'Arguénos, dans le territoire des *Convenæ*, dont les limites atteignaient et dépassaient Carbonne du côté du nord, est situé sur la rive gauche de la Garonne, entre les petites villes actuelles de Martres et de Saint-Martory. Si les tombes encore debout de son antique cimetière ne permettent point de douter qu'il ait eu au moyen âge, comme plusieurs des villages riverains de la Garonne, sa population de marins et de pêcheurs qui alimentaient de poisson et de bois flotté les marchés de la basse vallée du fleuve, celui de Toulouse notamment, il était plus difficile d'affirmer, en l'absence de tout témoignage historique, que cette existence remontât jusqu'à l'époque romaine et que le village de Boussens, dont le nom n'a rien de latin, eût réellement figuré, dès le temps des Antonins, parmi les *vici* des *Convenæ* dont l'archéologie essaye de retrouver l'emplacement et de restituer les noms antiques. Cette question qui se représente presque partout, et qui reste sans réponse dans une foule de localités, nous semble résolue affirmativement à Boussens par une inscription découverte l'été dernier dans les travaux de déblai qu'a entraînés la construction du chemin de fer des Pyrénées. Comme l'inscription de Silvanus, fils de Bihotarris, exhumée il y a beaucoup plus longtemps dans la même localité[1],

[1] Le monument auquel nous faisons allusion a été publié plusieurs fois par

et dont le témoignage vient heureusement confirmer le sien, elle est gravée en forme de cartouche et en caractères élégants encore, malgré quelques irrégularités de détail, sur une dalle de marbre blanc encadrée d'une large moulure plate dont les angles ont été emportés de deux côtés :

θ·ANTEROS
PELOPSIS·F·
VIV·TERTIA·
SEMBI·ꟻ·VXOR

θ (defunctus) Anteros, Pelopsis *filius*, viva Tertia, Sembi *filia*, uxor[1].

Le nom grec de Pélops, qui est assez rare dans les inscriptions antiques, est décliné ici à la romaine (*Pelops, Pelopsis,* comme *labor, laboris; soror, sororis*) par un marbrier qui ne savait point le grec (*Pelops* ferait en grec *Pelopos* au génitif), et qui savait assez médiocrement le latin[2]. L'F retournée que l'on remarque à la suite du mot Sembus (SEMBIꟻ) suit presque constamment, dans les Pyrénées, le nom patronymique des femmes, et peut servir dans certains cas à le distinguer de celui des hommes.

V.

VALLÉE DE LA GARONNE.

Territoire de Montespan.

En remontant la vallée de la Garonne, qu'escorte, du côté de

M. Du Mége, notamment dans la *Descr. du Musée des Antiques de Toulouse*, p. 171, et par M. Cénac-Moncaut, d'abord dans son *Voyage archéologique et pittoresque*, et, tout récemment, dans son *Histoire des États pyrénéens*, où le texte se trouve imprimé deux fois, avec de légères variantes, il est vrai, t. III, p. 619, et t. V, p. 401.

[1] Ce marbre, qui fait aujourd'hui partie de notre modeste collection, a 0m,47 de largeur sur 0m,37 de hauteur totale. Le champ mesure 0m,34 sur 0m27. Les lettres ont 0m,04 de hauteur.

[2] A l'exception du nom de *Sembus* (Semb), dont nous avons déjà remarqué la tournure indigène, tous les noms de cette légende sont latins ou gréco-latins d'origine, et d'apparence servile pour la plupart.

l'Ariége, une rampe de hautes collines détachées de la chaîne centrale, on rencontre, à quelque distance de Boussens, un village de Labarthe, que l'on désigne dans le pays sous le nom de *Labarthe-Isnard* pour le distinguer de plusieurs villages du même nom qui se succèdent au pied de la montagne, jusqu'à la vallée de la Neste. En face et de l'autre côté du fleuve s'élèvent des prairies ondulées et de riches cultures sillonnées de hautains, que dominent à leur tour le donjon pittoresque et le village étagé de Montespan[1], dont les jardins et les bocages, déifiés jadis par le naturalisme pyrénéen[2], retentissent encore au printemps du chant des oiseaux et du murmure des fontaines. C'est à l'entrée de ce riant pays, dans une maison isolée, située à quelques pas de la Garonne et du bac de Labarthe, sur lequel on la traverse aujourd'hui[3], que se trouve l'inscription suivante, dont les noms, tout romains, n'ont rien de bien caractéristique, mais qui déposent, par un témoignage de plus, du développement qu'avait pris la civilisation romaine sur les deux versants de cette riche vallée, par laquelle elle paraît avoir pénétré, comme l'avait fait avant elle la civilisation celtique, dans les profondeurs de la chaîne centrale :

MA RCIEF
MAR CELLI
NIM ARCIA
NVS VXORI
EINT TIS

Marcie (pour Marciae), *filiae* Marcellini, Marcianus uxori einttis (pour pientis*simae*.)

Comme dans l'élégant tombeau d'Atilia, fille d'Attixsis, auquel

[1] Le vrai nom du village est Montispan ou Mont-Hispan, *Mons Hispanus,* comme l'appellent les actes anciens.

[2] Nous avons récemment acquis la certitude que c'est au village de Montespan qu'appartiennent quelques-uns des monuments les plus caractéristiques de ce culte naturaliste : les deux autels du dieu *Sex-Arbos* ou *Sex-Arbores,* qui figurent aujourd'hui dans le Musée de Toulouse.

[3] Cet endroit est connu dans le pays et depuis longtemps, à ce qu'il paraît, sous le nom de *Quartier du pont.*

nous faisions tout à l'heure allusion, cette légende, assez vulgaire de fond comme de forme, est encadrée de moulures reposant sur un soubassement de bossages, que le dessin le plus rapide ferait beaucoup mieux comprendre que toutes les descriptions du monde. Mais la surface unie (*pagina lævigata* : Sidon.) que ces moulures encadrent est ici divisée en deux panneaux allongés et étroits, séparés l'un de l'autre, comme les feuillets d'un diptyque, par un montant de trois à quatre centimètres de largeur. Au lieu de se développer verticalement sur chacun de ces deux feuillets, que l'on serait tenté au premier abord de lire du haut en bas[1] comme les pages d'un livre, les cinq lignes de la légende se déroulent horizontalement du feuillet de gauche à celui de droite, enjambant l'une après l'autre le bandeau qui les sépare, et l'on se demande involontairement si c'était bien à notre Marcia et à Marcia seule qu'était originairement destinée cette dalle compliquée; si le marbrier, pris au dépourvu ou pressé par le temps, n'aura point adapté tant bien que mal, à une seule tombe, un marbre destiné, suivant toute apparence, à recevoir deux inscriptions distinctes[2]. Il serait à regretter, quoi qu'il en soit, que ce marbre antique restât plus longtemps exposé aux essieux des chariots qui coudoient tous les jours le portail auprès duquel il est encastré. M. Chambert, l'architecte bien connu des thermes de Luchon, auquel je dois l'indication de ce monument et un estampage très-habilement pris de sa légende, me fait remarquer, avec beaucoup de raison, que la partie supérieure de l'encadrement a déjà disparu presque

[1] Je revoyais, il y a quelques mois, dans le Musée épigraphique de Bordeaux, une de ces dalles à double page, qui portent chacune leur inscription distincte et que tous les épigraphistes connaissent.

[2] L'écriture du monument est une espèce de capitale rustique dont les lettres, gauches, irrégulières et mal alignées, sembleraient indiquer une époque assez basse. Nous n'osons point aller jusqu'à supposer pourtant que l'on se soit servi d'une tombe plus ancienne, dont on se serait contenté de gratter et de polir les surfaces inscrites. Les chrétiens du IVe et du Ve siècle, que la pauvreté réduisait quelquefois à s'approprier ainsi des tombes païennes, semblent reculer eux-mêmes devant une semblable profanation, et se contentaient d'intercaler quelque formule chrétienne d'adieu à côté ou au-dessous de la légende primitive. (Voir, chez M. de Boissieu, quelques inscriptions pagano-chrétiennes de Lyon.)

tout entière[1], et que les moulures latérales ont reçu sur plusieurs points de profondes atteintes. L'inscription elle-même, épargnée jusqu'ici, disparaîtra à son tour, pour peu que la malveillance se mette de la partie, et il est fort à craindre qu'il ne reste bientôt plus d'autre trace du tombeau de Marcia et de sa légende incorrecte, que la copie que nous en consignons ici.

VI.

VALLÉE DE LA GARONNE.

Saint-Béat.

Le marbre sur lequel est gravée l'inscription suivante, que nous avons copiée nous-même (octobre 1856) au hameau de Ladivert (c'est un écart de la petite ville de Saint-Béat), dans le jardin d'une maison de campagne appartenant à l'honorable famille Parenteau, avait été découvert quelques années auparavant dans le faubourg méridional de la ville, à peu de distance de la route, moderne d'ailleurs, qui mène de France en Espagne en remontant la pittoresque vallée de la Garonne. L'inscription est encadrée, comme le sont souvent les inscriptions sépulcrales des Pyrénées, de larges pilastres cannelés analogues à ceux des petits temples rustiques du pays, et réunis comme eux par une espèce de fronton ou de toiture transversale[2]. Quant au fond des choses, elle n'offre

[1] La surface du monument, dont l'encadrement est mutilé dans sa partie supérieure au moins, mesure $0^m,45$ de largeur sur $0^m,36$ de hauteur du côté gauche, et $0^m,26$ du côté droit. Les deux *paginæ* sur lesquelles se développe l'inscription ont $0^m,11$ de hauteur sur $0^m,6$ de largeur. La *queue* du bloc, épaisse et presque brute (il a $0^m,70$ d'épaisseur), indique suffisamment que cette épitaphe était encastrée de champ dans quelque tombeau en maçonnerie.

[2] Tout semble indiquer, comme nous l'avons remarqué dans notre *Monographie du dieu Leherenn* (p. 52, not. 4. Paris, Rollin), que la plupart de ces *sacella* étaient *in antis*, c'est-à-dire que les murs latéraux de la *cella* étaient revêtus de pilastres de marbre, réunis au sommet par un fronton transversal, et que c'était sur ce type habituel que se modelaient à leur tour les petits temples en effigie des dieux Mânes, que nous offrent si fréquemment les inscriptions tumulaires des Pyrénées. L'ensemble du petit monument que nous décrivons a $0^m,59$ de hauteur

guère d'intéressant que la formule, assez pure, du *votum*, et les noms d'apparence toute romaine que portaient les trois membres de cette famille :

D M
MONTANI
AEMON
TANIFILVIT
ĖLLIAMAT
ERFILKAR
ISSIMAE

D*iis* M*anibus* Montaniae, Montani fili*ae*, Vitellia, mater, fil*iae* karissimae.

On nous a assuré à Saint-Béat, où les gens *comme il faut* ne se contentent point de remonter jusqu'aux croisades, comme dans le reste du Midi, qu'il existe encore dans le pays plusieurs familles du nom de Montané, de Montagné et de Montagnès. Ce que l'on peut regarder comme certain, c'est que la Vitellia qui a fait graver ce monument survivait à son mari en même temps qu'à sa fille, puisque c'est en son nom, et en son nom seul, qu'il est dédié.

VII.

HAMEAU DE GÉRY.

Au-dessous de Saint-Béat.

Tout, au contraire, est indigène de forme et d'aspect dans le fragment suivant, que l'on venait de découvrir au hameau de Géry, à deux kilomètres au-dessous de la ville actuelle, et qui n'a d'autre tort que de nous être parvenu incomplet et mutilé. Le bloc massif de marbre blanc sur lequel est gravée en grands caractères l'inscription qu'il nous a conservée paraît avoir été scié de deux côtés, de trois côtés même [1], à moins que l'on ne suppose

totale sur $0^m,46$ de largeur. Le champ de l'inscription ne mesure que $0^m,23$ sur $0^m,17$.

[1] Il a encore, dans son état actuel, $0^m,83$ de longueur sur $0^m,43$ de largeur. Les lettres de l'inscription ont une hauteur moyenne de 6 à 7 centimètres.

qu'il ait été engagé dans la façade d'un édicule funèbre, au milieu d'autres blocs de marbre sur lesquels se serait déroulée l'inscription, évidemment incomplète ici. Dans le champ de notre fragment lui-même, plusieurs lettres ont à peu près disparu, creusées et comme affouillées par l'action répétée de corps contondants qui auraient porté et pesé régulièrement à la même place, comme le feraient, par exemple, des sabots de paysan, en franchissant un seuil ou en descendant une marche d'escalier :

IOTARRI·SEMBETII
RESSE·BAIS : : : IAR
VIRO·FILIO·SIBI

Quelque mutilé que soit aujourd'hui ce fragment, dont les deux premières lignes ont perdu chacune leurs lettres extrêmes, il devient évident, en l'étudiant avec quelque attention, que le tombeau auquel il servait d'épitaphe était destiné à trois personnes et à trois membres d'une même famille, indiqués très-catégoriquement dans la dernière ligne de l'inscription, que nous regardons comme complète; à un mari (*viro*), à un fils (*filio*) et à une troisième personne (*sibi*), qui ne peut guère être, comme nous allons le voir, que la *mater familias* elle-même. Il résulte encore, d'une manière à peu près certaine pour nous, du sens et de la place de ce pronom (*sibi*), que c'est par cette femme, et après la mort de son mari, que le monument aurait été construit et le *titulus* gravé. Nous devrions donc retrouver dans notre légende les noms successivement énoncés de trois personnes distinctes, et comme, d'un autre côté, nous savons par une foule de monuments du même temps et du même pays, dont nous pouvons en toute confiance invoquer le témoignage, que les Aquitains des montagnes, comme les appelait César, *Aquitani montani* (*B. C.* I, 39), ne prennent d'ordinaire qu'un seul nom propre, suivi toujours d'un nom patronymique, du nom de leur père au génitif (un tel, fils d'un tel...), il devient à peu près certain que chacun des noms accouplés que nous offrent les deux lignes encore subsistantes de notre inscription ne nous représentent qu'un seul individu, c'est-à-dire, en d'autres termes, que l'inscription, dans son état normal,

aurait été composée de trois noms propres disposés en trois lignes distinctes, suivant l'ordre indiqué dans la *clausula* (*viro*, *filio*, *sibi*), et qu'il lui manquerait aujourd'hui un nom ou une ligne tout entière, détachée du monument à l'époque où il aura été réduit par la scie des maçons, ou restée sur une des pierres de la façade, dans laquelle le bloc se trouvait engagé lui-même[1].

Sans avoir le moins du monde la prétention de restituer ou de compléter une inscription qui échappe en partie aux lois de l'analogie, puisqu'elle est composée presque exclusivement de noms propres, et de noms propres tout barbares de forme, nous nous contenterons de faire remarquer que ceux de ces noms qui nous ont été conservés complets ou mutilés rappellent, de très-près quelquefois, des noms déjà connus dans nos montagnes, celui de *Sembettennis* par exemple (ou *Sembetennis*), que nous retrouvons sur une inscription tumulaire de Boussens et sur un autel votif provenant du petit village d'Eup (Eoup), tout voisin de Saint-Béat[2], et ceux de *Hotarris*, de *Hontharris*, de *Bihotarris*, de *Orco-*

[1] M. l'abbé Cazaux, curé de Saint-Béat, dont l'obligeance est aussi connue que le savoir, m'écrivait, le 19 octobre 1856, qu'il croyait apercevoir, en mouillant la pierre, les vestiges d'un O et d'un I, effacés au milieu du deuxième mot de la deuxième ligne; ce qui nous donnerait le nom de BAISOHAR (RIS) ou celui de BAISOTHAR (RIS), que je préférerais encore. Sans être d'accord avec moi sur la composition et la disposition des noms propres, il regarde aussi comme un nom de femme le mot terminé par les deux syllabes RESSE, et ne doute point non plus que ce ne soit cette femme « qui ait fait poser cette pierre pour son mari. » L'estampage que j'ai sous les yeux semble indiquer un I à la suite du T dans la mot SEMBETII. (Sembeti [ennus ou ennis]), qui différerait ainsi, très-légèrement il est vrai, du SEMBETTEN (incontestable) de l'inscription d'Eup. Peut-être les deux T se mouillaient-ils en se prononçant comme nos deux L. Si la ligne VIRO FILIO SIBI, que nous croyons complète, était placée, comme tout l'indique, au centre des trois lignes qui la précédaient, elle laisserait supposer, à gauche comme à droite, une lacune de cinq ou six lettres au moins.

[2] Si l'on admet avec nous que le nom mutilé de SEMBETII ne soit que le nom patronymique de . . . IOTARRIS (. . . Hotarris, fils de Sembeti. . . .), il faudrait en conclure que le nom de Sembetiennis se retrouvait à la première ligne (aujourd'hui détachée), précédé probablement du Θ funèbre, et suivi lui-même de quelque nom patronymique, comme dans l'inscription d'Eup, toute voisine du hameau de Géry, où a été découvert le monument que nous étudions : SEMBETTEN ‖ BIHOSCIN (Bihoskin[nis]) ‖ NIS·F ‖ // . . . Ce monument d'Eup

tarris, que nous fournissent des inscriptions découvertes dans les hautes vallées du bassin de la Garonne. Les syllabes *resse*, par lesquelles commence la seconde ligne de l'inscription dans son état actuel (c'était la troisième dans son état primitif) ne sont que la *clausula* d'un nom de femme, qui offre lui-même d'intimes affinités avec les noms aquitains de femme (*Andere*, *Anderesse*, *Anderesen*, etc.), que nous ont conservés diverses inscriptions du pays[1].

Les traditions nationales de l'ancienne Aquitaine n'avaient donc point complétement disparu dans ces hautes régions, puisque nous retrouvons ainsi, sur les monuments les plus irrécusables, des traces persistantes de ses usages et de son idiome; puisque des familles aisées, riches même, s'il faut en juger par les dimensions et les formes monumentales de leurs tombeaux, ne rougissaient point d'y faire graver, au second siècle de notre ère, par la main presque officielle des *marmorarii*, des noms tout indigènes et tout barbares, comme ceux dont nous retrouvons ici les débris. Ce fut par une soirée d'automne humide et presque froide, comme elles le sont d'assez bonne heure dans les Pyrénées, que j'aperçus pour la première fois le bloc massif de marbre sur lequel ils sont gravés en lettres de six à sept centimètres de hauteur. Il avait été déposé tout récemment, par les soins de M. l'abbé Cazaux, doyen de Saint-Béat, dans la petite cour du presbytère, et en l'estampant, non sans quelque peine, sous une brume pénétrante, je me rappelais involontairement les grands cippes inscrits et les

(cabinet de M. Victor Caze), que nous rapprochons ici de celui de Géry, pourrait être, comme lui, du IIe siècle de notre ère.

[1] Voyez, pour ces noms de femme, l'inscription inédite de Caubous, que nous publions plus loin (Anderesse, en latin *Anderessus*), celle de Cazarilh (*Eresenis*), que nous avons publiée, il y a quelques années, dans la *Revue archéologique*, et celle de Barcugnas, près de Luchon (Musée de Toulouse aujourd'hui), qui a été reproduite dans plusieurs recueils. — Les noms d'homme en *arris*, Hotarris et ses composés, par exemple, se retrouvent sur un assez grand nombre de monuments funèbres des Pyrénées centrales, qu'il serait intéressant de rapprocher et de comparer. Nous nous contenterons de rappeler ici ceux que nous a fournis une belle inscription du petit village de Cazarilh (au-dessus de Luchon), publiée par nous il y a quelques années et qui n'est pas sans affinité avec celle-ci: HOTARRI·ORCOTARRIS·F ‖ SENARRI·ELONI·FILIAE ‖ BONTAR·HOTARRIS·F·EX·TESTAMENTO. (*Revue archéologique*, année 1854 ou 1855, p. 224.)

bases monumentales des statues que s'élevaient à eux-mêmes, dans le péribole du célèbre autel de Lyon, les principaux (*princi-pes, primores*) des soixante cités gauloises que la conquête avait transformés en prêtres de Rome et en Augustes, et qu'elle autorisait, sous ce titre rassurant pour elle, à se réunir en assemblées annuelles dans la nouvelle métropole de la Gaule chevelue. Contemporains, à peu de chose près, par la date, ces monuments, d'origine et de provenance très-diverses, se ressemblaient encore par une sorte d'ampleur et d'emphase de forme où je croyais ressaisir autre chose que cette *vaniloquentia* particulière à notre race. Par un sentiment d'orgueil national, excusable au moins dans son principe, ils semblaient heureux de prouver aux Romains, par des monuments fastueux et durables comme les leurs, que les Gaulois les égalaient souvent par la consistance et par la fortune, et qu'ils sauraient faire un aussi noble usage qu'eux de la civilisation qu'ils leur avaient apportée. Mais il y avait d'un pays à l'autre cette différence essentielle que c'était à *Lugdunum*, sous des formes et par des voies tout officielles que se traduisait ce sentiment respectable, tandis que, dans les hautes vallées de nos montagnes, nous le verrons se produire souvent sous des formes natives et fièrement barbares, que l'art romain des *marmorarii* n'émoussait qu'à moitié en les affublant de finales latines, adaptées, tant bien que mal, à ces noms étrangers.

VIII.

VALLÉE DE LA PIQUE.

Cierp.

Le monument que nous signalons à l'attention des archéologues et des touristes se trouve à deux ou trois cents mètres au-dessus du village actuel de Cierp, à mi-côte à peu près des hautes rampes déboisées entre lesquelles se resserre par degrés la vallée sinueuse de la Pique [1]. Ce lieu, aujourd'hui désert et en par-

[1] Il est presque inutile de rappeler ici que la vallée de la Garonne et celle de la Pique, dont nous venons de prononcer le nom, appartenaient tout entières à

tie inculte, est connu dans le pays sous le nom de *terroir* ou de *quartier d'Ivernos*. Mais il y a quelque raison de croire qu'il était habité, dès l'époque romaine, et par des gens d'une certaine condition ou d'une certaine aisance, car il serait difficile d'admettre que de pauvres *rustici*, comme ceux dont nous retrouvons les noms sur les petits autels du pays [1], se fussent imposé la dépense de faire tailler et inscrire dans les ateliers de la montagne d'Arri une pierre d'une masse et d'un poids énormes [2], et la peine de la charrier à une semblable hauteur par des chemins à peine tracés, même aujourd'hui.

A en juger par la forme cintrée de son faîte, qui rappelle assez exactement celui des stèles égyptiennes, et par l'espèce de *queue*, laissée brute à dessein, qui servait évidemment à le fixer dans le sol, ce cippe monumental aurait été primitivement dressé au-dessus d'un tombeau ou plutôt d'un caveau de famille que l'on avait tenu à construire, par un sentiment de pieuse déférence, dans le domaine préféré du maître [3] (*fundus, prædium*), à peu de distance de la *villa* dont il avait défriché ou étendu les champs,

l'ancienne *civitas* des *Convenæ*, dont le territoire s'étendait, non-seulement jusqu'aux frontières de la France actuelle, mais jusqu'à la ligne de faîte du bassin de la Garonne, comprenant ainsi le territoire, espagnol aujourd'hui, de la vallée d'Aran, qui a dépendu spirituellement, jusqu'à la Révolution française, de l'ancien évêché de Comminges. (Voy. nos *Eaux thermales de Lez, à l'époque romaine; Revue archéologique*, 1857, p. 677 et suiv.)

[1] Plusieurs même reculaient devant les frais qu'aurait entraînés la gravure de l'inscription proprement dite et se contentaient de dédier aux dieux de petits autels anépigraphes, que l'on a recueillis par centaines aux alentours de certains sanctuaires.

[2] Elle a 1^{m},23 de hauteur totale sur une largeur de 0^{m},68, et une épaisseur de 0^{m},32, et doit peser approximativement de six à sept quintaux. Nous ajouterons que ce bloc de marbre, malgré sa teinte légèrement bleuâtre et les veines brunes et roses dont il est sillonné, provient des couches extérieures de la célèbre carrière de Rie ou d'Arri (*ad rivum?*) (Saint-Béat).

[3] Le nom du maître, transformé en adjectif, s'accole d'ordinaire à celui du domaine, *prædium*, et a donné naissance, aux Pyrénées comme ailleurs, à un assez grand nombre de noms de lieux, tels que Polignan (*Paulinianum, Paulinus*); Tibiran (*Tiberianum, Tiberius*); Aventignan (*Aventinianum, Aventinus*); Taurignan (*Taurinianum, Taurinus*), etc.

à portée, peut-être, du *sacellum* de quelque divinité locale, barbare ou romaine d'origine, dont il avait utilement invoqué le patronage et l'appui. Plus tard, s'il faut en croire la tradition locale, ce bloc aurait trouvé place dans les murailles ou les fondements d'une petite chapelle dédiée à saint Estèphe, ruinée elle-même depuis longtemps, et sur laquelle nous n'avons pu obtenir de renseignement d'aucun genre. Un trou circulaire, creusé, à dessein probablement, au milieu de la légende, nous a laissé conjecturer que la pierre y était placée horizontalement et à plat, de manière à servir de seuil à une double porte dont ce trou aurait reçu le gond [1].

Ce qui paraît certain, c'est que la stèle a survécu, à cause de son poids et de sa masse, sans doute, au monument dont elle faisait partie, et qu'elle est restée, depuis cette époque, à peu près oubliée sur cette croupe déserte [2], où nous aurions eu beaucoup de peine à la retrouver et même à la lire, sans le concours intelligent de M. Léon Parenteau, notaire à Cierp, qui s'était chargé

[1] Croire que cette lourde stèle, dressée à l'origine dans le fond de la vallée, à l'entrée ou à l'issue du village, ait été transportée, comme pierre à bâtir, sur l'éperon boisé où nous l'avons retrouvée, soulèverait plus de difficultés encore, car on ne comprendrait point comment l'architecte, ou même le maçon qui la destinait à cet usage, n'en aurait point enlevé à la scie, comme on le fait d'ordinaire, les parties inutiles, de manière à diminuer au moins ses peines et ses frais de transport. Pourquoi ne l'auraient-ils point allégée, par exemple, de cette *queue* saillante et à peine dégrossie qui ne pouvait que les gêner, au point de vue même de la construction à laquelle ils songeaient? Il est infiniment plus naturel de supposer avec nous que le tombeau romain avait précédé la chapelle chrétienne dans ce lieu anciennement habité, et que ce fut précisément parce qu'il trouvait ce bloc de marbre sous sa main et sans emploi que le maçon du moyen âge avait eu l'idée de l'utiliser dans la bâtisse, probablement fort simple, à laquelle il aura survécu.

[2] Elle n'a été explorée jusqu'ici que par quelques archéologues intrépides parmi lesquels nous citerons feu M. le marquis de Castellane, un des hommes les plus instruits et les plus aimables du Midi, et M. Auguste d'Aldéguier, président de la Société archéologique du midi de la France, qui avait visité ce monument en 1832 avec M. de Castellane, et dont les bienveillantes indications nous ont aidé à le retrouver. Nous ajouterons que la copie que M. d'Aldéguier en avait prise au crayon, et presque en courant, ne diffère que par quelques lettres de celle que nous ont donnée nos deux estampages.

de nous servir de guide. La pierre était renversée en effet lorsque nous parvînmes à la découvrir au milieu des taillis et des hautes herbes, renversée, qui pis est, du côté de la légende, et ce n'est qu'après plusieurs heures d'efforts obstinés et de combinaisons savantes, en nous faisant des leviers ou des étançons de tout ce qui nous tombait sous la main, que nous sommes parvenus à la relever (le mot n'avait jamais été aussi exactement employé) et à lire, autant qu'il peut être lu aujourd'hui, le texte suivant, que traduisaient faiblement nos estampages, pris par une matinée brumeuse et humide :

..AQVIVS LONGINVS
OSI.. \RBELSIS·FILIA
\ R
MAVRA·CALIXSONIS·FILIA
N...A
HIC SIT

..Aquius Longinus...osi....Arbelsis filia *uxor*; Maura, Calixsonis filia, no*nna*(?), hic siti *sunt*.

Les altérations assez marquées que le marbre a subies et les lacunes matérielles que présente la légende dans son état actuel ne nous permettent point de décider si.. AQVIVS (M.AQVIVS ou P.AQVIVS?), le chef de cette famille oubliée, était mort (Θ) à l'époque où fut construit le monument, et s'il lui avait été élevé par les soins de sa veuve, VXOR, qui aurait ajouté alors la sigle V ou VIV (*viva*) à son nom mutilé, barbare d'apparence. Nous ne nous rendons pas même nettement compte des relations d'amitié ou de parenté qui unissaient à ce couple solitaire la *Maura, Calixsonis filia,* dont le nom remplit la quatrième ligne tout entière. Les mots *neptis* ou *nurus,* auxquels nous avions songé en estampant l'inscription, sont repoussés formellement par l'A qui termine le mot unique de la ligne suivante, disposé parallèlement au mot *uxor* de la troisième, et celui de NONNA (nourrice), que nous préférerions encore au participe NVPTA et aux épithètes NONA, NANA, NAVA, ne figure, à notre connaissance, que dans une

seule inscription antique, italienne d'origine [1]. L'écriture, assez difficile elle-même à dater, est une espèce de capitale rustique, d'apparence semi-cursive, dont il faudrait un dessin pour rendre les bizarreries de mauvais goût, les pleins systématiquement déplacés, les traverses inclinées, le G terminé par une queue rigide qui s'allonge horizontalement, les sommets des I arrondis à gauche et débordant les lignes en manière d'aigrette recourbée.

IX.

VALLÉE DE LA PIQUE.

Antignac.

Le petit village d'Antignac, dont l'église a été reconstruite, il y a quelques années, dans un goût semi-ogival légèrement prétentieux, possède une inscription antique qui aura probablement frappé les regards de plusieurs de nos lecteurs, car elle est encastrée dans un des montants du portail de cette église, à quelques pieds du sol et à quelques mètres de la grande route, d'où on l'aperçoit très-distinctement en remontant ou en descendant la vallée. Quoique le village d'Antignac soit presque un faubourg de Luchon [2], j'avais négligé jusqu'ici d'en prendre un estampage, ne me figurant point qu'un monument aussi ostensiblement exposé eût échappé aux chercheurs et aux éditeurs quand même de nos monuments antiques. Le seul résultat que je me promettais de cette petite course, lorsque je l'entrepris le mois dernier, était de vérifier par moi-même la lecture de ce marbre inscrit, d'y rectifier, s'il y avait lieu, quelqu'une de ces erreurs de détail qui four-

[1] Voici cette inscription, publiée par Marini, qui la donne comme originaire de Rome : Q·PESCINNIVS·CHRESTIO ‖ ALVMNVS ‖ CLODIAE·ASTIOCHIAE (*sic*) ‖ NONNAE·SVAE·FECIT (*Atti dei Frat. Arvali*, t. I, p. 242). — Un second nom propre, *nomen* ou *cognomen*, auquel songeront peut-être quelques-uns de nos lecteurs, serait assez peu admissible dans les Pyrénées, où l'on ne porte habituellement qu'un seul nom, chez les femmes surtout.

[2] Il est à quatre ou cinq kilomètres de la ville, en aval et sur la rive droite de la Pique.

millent dans tous nos recueils d'épigraphie locale; et ce n'a point été sans quelque surprise que je me suis trouvé en présence d'un monument complétement inédit, très-lisible malgré le badigeon dont il est recouvert, et qui tiendra honorablement sa place dans le recueil à venir des inscriptions antiques de l'Aquitaine. L'inscription, qui est tumulaire, n'est composée, il est vrai, que de noms propres, et nous avons quelque raison de croire que l'étrangeté de ces noms propres, fort distincts des appellations latines, aura été pour quelque chose dans le respect inattendu qu'ont témoigné à ce monument les touristes et les archéologues pyrénéens. Mais nous avons déjà signalé, et nous aurons l'occasion de signaler plus d'une fois le parti que la linguistique et l'histoire pourront tirer de ces noms, évidemment indigènes, lorsqu'elles seront maniées elles-mêmes par des mains exercées et prudentes.

D · M
ANDOSTE
NNOAND
OSI · BIHO
XVS · FIL

Diis Manibus, Andostenno, Andosi, Bihoxus, filius[1].

Les deux N de la deuxième ligne, très-distinctes sur cette dalle funéraire, se trouvaient probablement réunies ou *liées*, comme on dit en épigraphie, dans une grande inscription tumulaire des *Convenæ* (elle a disparu depuis longtemps) publiée, au xviie siècle, par J. Gruter (*Corp. inscr.* page 764, 1), qui traduisait le mot ANDOSTENNO par celui d'ANDOSTEMVO, dérivé du nomi-

[1] La dalle de marbre blanc (Saint-Béat) sur laquelle est gravée cette inscription a $0^{m},60$ de hauteur totale sur $0^{m},46$ de largeur. Le champ, encadré de moulures élégantes (l'angle droit de cet encadrement est malheureusement brisé), mesure $0^{m},36$ de hauteur sur $0^{m},22$ de largeur. J'ai remarqué, au-dessus de la dalle, et encastrés aussi dans le mur, deux de ces petits socles de marbre qui servaient, dans les Pyrénées, de support aux petits autels votifs du pays, et qui autoriseraient à supposer que le village (*vicus*) avait son culte et son temple à l'époque romaine.

natif ANDOSTEMVVS. Mais nous ferons remarquer, à ce sujet, que les finales en EN ou ENN sont extrêmement communes dans les noms propres que nous fournissent les hautes vallées de la Garonne (BONTEN, HAVTEN-SON, CISONTEN, HAHANTENN, LEHERENN), tandis que les finales en MV ou MVE y sont à peu près inconnues. Le mot ANDOSTEN se retrouve, d'ailleurs, écrit en toutes lettres et sans finale latine, cette fois, sur une belle inscription sépulcrale de la plaine de Valentine, qui fait aujourd'hui partie du Musée de Toulouse, et il ne serait pas impossible que l'ANDOSTEMVO de Gruter ne fût tout simplement une lecture ou une traduction inexacte du mot ANDOSTENNO écrit par deux N distinctes ou liées (*M*).

Quant au mot ANDOS ou ANDOSS, dont celui d'ANDOSTENN se trouve ici rapproché, et que l'on peut en considérer comme le radical, allongé seulement ou modifié à l'aide d'une suffixe dont nous pourrions citer plusieurs exemples (ANDOS, ANDOSTENN; HAHAN, HAHANTENN, etc.), nous persistons à croire, comme nous l'indiquions il y a quelque temps[1], qu'il avait un sens dans l'idiome du pays, comme les noms de Benoît, de Patient, de Constant, de Perpétue, ont un sens dans le nôtre; et nous ajouterons aux diverses preuves que nous avons alléguées à l'appui de cette assertion le texte suivant emprunté à l'un des nombreux autels de Monsérié : ERGEANI || *oss*O... (*e schedis meis*), où le dieu Ergé se trouve suivi de l'épithète ANDOSSO, que nous avions déjà remarquée et signalée à la suite d'autres noms divins[2]. Si le dieu BASKE ou BASKES, de la vallée de Melles, dont nous ne connaissons absolument que le nom, a quelque chose de fort problématique pour nous, comme pour tout le monde, il n'en est

[1] *De la forme des chars rustiques de la Narbonnaise, à propos d'un bas-relief inédit de Saint-Bertrand de Comminges.* Toulouse, Chauvin, 1860, page 4, note 3. (Extrait des *Mém. de la Société archéol. du Midi*, t. VII, p. 320-333.)

[2] C'est la seule interprétation raisonnable que nous ayons pu trouver de cette syllabe ANI (pour AND : l'arête de l'autel est ébréchée), bizarrement intercalée entre le nom invariable du dieu ERCE, et la lettre O qui termine le mot *andosso*, effacé ici en partie. Nous espérons qu'elle sera approuvée des maîtres de la science, auxquels nous la soumettons.

plus de même du dieu Hercule, dont cette épithète accompagne le nom sur deux monuments très-distincts d'origine: HERCVLI || TOLIANDOSSO || INVICTO... etc. (Saint-Élix, près Mirande [Gers]; Musée de Toulouse, *e schedis meis*); HERCVLI || ANDOSEILVNNO, etc. (Narbonne, Musée de Toulouse, *e schedis meis*); ni du dieu Ergé, qui n'était, comme le Lehereun d'Ardiége, qu'une sorte de Mars topique, et nous connaissons plus d'un égyptologue qui n'hésiterait pas à conclure de ces rapprochements que le mot *Andoss* avait, chez les *Garumni*, un sens analogue à celui de nos adjectifs *tutélaire*, *bienfaisant* ou *tout-puissant*.

Le nom de BIHOXVS, que nous connaissions déjà par une inscription de *Lugdunum Convenarum*, assez mal conservée malheureusement: HERCVLI || INVICTO || BIHOXVS EXVO || TOPOSVIT (Musée de Toulouse, *e schedis meis*[1]), appartient à une tout autre famille de mots que celui d'Andosten, et se rattacherait, par de visibles affinités, aux noms très-caractéristiques aussi de VLOHOXSIS et de DVNNO-HOXSIS, qui nous sont fournis par d'autres monuments des *Convenæ* (Martres-Tolosane, musée de Toulouse, *e schedis meis;* village de Garin, vallée de Larboust, Musée de Toulouse, *e schedis meis*), et peut-être à celui de BERHAXSIS (Barcugnas, près de Luchon; Musée de Toulouse, *e schedis meis*). Inutile de rappeler que ces différences de terminaison ou de déclinaison latine (BIHOXVS, VLOHOXSIS), qui sont le plus souvent le fait du *marmorarius*, habituellement indécis entre la seconde et la troisième déclinaison, quand il s'agissait de latiniser ces noms barbares (de là les variantes constantes ANDOSTENNVS, ANDOSTENNIS; LEHERENNVS, LEHERENNIS), sont presque sans valeur ici, et que les choses importantes à considérer dans ces noms propres sont ce que nous appelons provisoirement des radicaux, et les affixes, probablement significatives elles-mêmes, qui s'y trouvent presque

[1] Il ne serait même pas impossible que le vrai nom du donataire fût ici BIHOTVS ou BIHORVS (l'O et l'R étant liés), au lieu de BIHOXVS, que l'on a généralement admis sur la foi de M. Du Mége. Quant à celui de notre inscription, il est indubitable.

toujours accolées : BI-HOX, VLO-HOXS, DVNNO-HOXS, BER ou VER-HAXS.

X.

VALLÉE D'OUEIL.

Caubous.

Le village presque ignoré de Caubous, au fond de la vallée d'Oueil, possède une inscription qui rappelle, par la physionomie franchement barbare de ses noms propres, la grande inscription du hameau de Géry que nous commentions tout à l'heure. La forme arrondie et monumentale des caractères, que l'on pourrait croire tracés par la même main, nous reporterait, de son côté, à la même époque, à la fin du premier ou au commencement du second siècle de notre ère. Nous remarquerons seulement que la légende est inscrite ici sur la face latérale d'un cercueil de pierre (*sarcophagus*), d'un véritable cercueil en forme d'auge, qui n'est point lui-même sans intérêt, puisque ses dimensions nous attestent que l'usage de la crémation avait pénétré d'assez bonne heure avec la civilisation romaine, avant elle peut-être, dans les vallées les plus solitaires des Pyrénées[1].

Cette auge, qui est restée longtemps oubliée au sommet d'une colline élevée que couronnait aussi une petite chapelle dédiée à saint Christophe, a été transportée, nous ne savons à quelle époque, au fond d'un ravin labouré par un petit ruisseau que do-

[1] Le champ de l'inscription mesure $0^m,45$ sur $0^m,42$. L'auge elle-même, dont je ne retrouve point dans mes notes les dimensions exactes, ne doit point excéder $0^m,60$ ou $0^m,70$ sur une largeur de $0^m,40$ à $0^m,50$, et n'a jamais contenu que les *ollæ* de terre ou de verre, dans lesquelles on déposait les cendres des morts mêlées d'os à demi calcinés, de petits coquillages, d'écailles d'huîtres ou de mollusques, de dents animales ou humaines. La *supellex* funèbre, que l'on retrouve rarement dans les Pyrénées (elle était peut-être de bois), se plaçait le plus souvent autour de l'*olla*, dans le cercueil de pierre qui enfermait et garantissait le tout. Nous ajouterons incidemment que les dimensions de l'auge de la Julia, fille de Sorinus, citée plus haut dans une note, sont encore inférieures à celles de l'auge de Caubous, destinée à recevoir les restes de deux personnes distinctes.

minent à droite les maisons et la modeste église du village. Elle sert aujourd'hui de récipient à une fontaine dont les eaux s'échappent par un orifice latéral pratiqué au ciseau dans le champ de l'inscription, fort altérée déjà par l'action destructive des agents atmosphériques. Mais le moyen de nous plaindre de ces dégradations, auxquelles nous devons l'honneur, si c'en est un, de publier le premier ce texte antique dont la légende aurait été, à ce que l'on nous a dit à Caubous, relevée, dessinée et étudiée sans succès à plusieurs reprises! Grâce à des estampages pris avec soin et vérifiés lettre à lettre sur le marbre lui-même, nous nous croyons certain aujourd'hui, à une ou deux lettres près, de l'exactitude de la lecture que nous proposons aux épigraphistes :

ΘBONBELEXHAR
BELEXSIFVAND
ERESSOCONDAN
NOSSI⅂VXORI

Θ (functo, defuncto) Bonbelex (pour Bonbelcxso), Harbelcxsi *filio;* V. (*vivæ*) Anderesso, Condannossi ⅂ (*filiæ*), uxori.

Rien de plus commun dans nos montagnes, comme nous l'avons remarqué ailleurs, que ce nom de *Belex,* qui se transforme à l'aide d'affixes et de suffixes en *Bonbelex, Harbelex* (latinisé ici sous la forme *Harbelexsus*), *Belexcon,* etc. Celui de *Harbelex* se retrouve textuellement sur un autel du dieu topique Baeserte, découvert à Huos par un savant qui a rendu de nombreux services à l'archéologie et à l'histoire du midi de la France, M. le chevalier Du Mége. Le nom de *Anderesse,* qui est incontestablement un nom de femme, malgré la terminaison masculine dont l'affuble le *marmorarius,* a d'intimes affinités avec celui d'*Anderesen* ou *Anderesenis,* que nous offre une belle inscription tumulaire découverte à Barcugnas, près de Luchon, à très-peu de distance par conséquent de la vallée d'Oueil. Celui de *Condannosse* (en latin *Condannossus*) paraît ici, si nous ne nous trompons, pour la première fois.

XI.

VALLÉE DE BAROUSSE.

Anla.

L'inscription suivante ne nous a été connue pendant plusieurs années que par une copie qu'en avait prise notre vieil ami, M. Victor Caze, et que nous avions extraite à notre tour de ses notes manuscrites (septembre 1857). Le marbre sur lequel elle est gravée était alors au village d'Anla, situé sur un des plateaux découverts et fertiles qui séparent la petite vallée de la Barousse de celle de la Garonne, à laquelle elle amène son torrent (l'Ourse). Il y était resté longtemps, à ce que l'on nous a dit, adossé contre le mur d'une des maisons du village, et exposé, du côté de la légende, aux roues des *toumbarels* et au piétinement des bestiaux qui descendent matin et soir à un abreuvoir tout voisin [1]. M. V. Caze étant parvenu à soustraire, non sans peine, ce monument à une ruine à peu près certaine, et à le faire transporter à Saint-Bertrand, où il a réuni une remarquable collection de monuments inscrits ou figurés des Pyrénées, nous avons pu, l'été dernier (27 juillet 1860), vérifier par nous-même l'exactitude de la copie que nous en avions prise, et rectifier quelques erreurs de détail qui s'y étaient glissées.

Par une dérogation assez rare aux usages funèbres des Pyrénées, où les portraits des défunts sont habituellement réunis dans une niche cintrée ou quadrangulaire, pratiquée au-dessus du bandeau sur lequel est gravée l'inscription, c'était évidemment ici, aux deux extrémités de la pierre, qui devait être assez longue, et dans deux niches distinctes séparées par le *titulus*, qu'étaient sculptés d'un côté le buste du mari, et de l'autre celui de la *mater-familias*, accompagnée peut-être de sa jeune fille, dont le nom

[1] J'ai remarqué, à côté de cet abreuvoir, alimenté par la fontaine du village, et qui aurait grand besoin d'être restauré comme l'a été la petite chapelle qui l'avoisine, un autre marbre antique encadré de moulures, dont l'inscription, tumulaire suivant toute apparence, a complétement disparu.

figure aussi dans l'inscription. La niche de droite (c'est celle de gauche pour le spectateur), qui contenait le buste du mari, est restée assez intacte, quoique le buste lui-même ait été cruellement mutilé. Celle de gauche a été détachée à la scie de la dalle allongée dont elle complétait la décoration, et a emporté avec elle l'extrémité du *titulus*, dont quatre lignes ont ainsi perdu leurs dernières lettres.

V·RVTVNDV
HONTHARR
SIBI ◂ ET
V ◂ MINICIAE ◂ CL/ [1]
VXSORI
V ◂ RVFINAE ❦ FILI/

V*ivus* Rutundu*s*, Honthar*ris filius*, sibi et *vivæ* Miniciæ Cla.... uxsori, *vivæ* Rufinæ, fili*æ* [2].

A l'exemple de sa femme et de sa fille, qui prennent ici des noms tout romains, le chef de cette famille, que l'on serait tenté

[1] Ces initiales, que nous hésitons à compléter, pourraient être le commencement d'un second *nomen gentilitium* : *Miniciæ Claudiæ*, par exemple; car il n'est point rare, au IIe et au IIIe siècle surtout, de voir une seule et même personne porter deux noms de famille (voy. Orelli, n° 2705, et *passim*); mais nous aimerions mieux y voir les initiales de quelque *cognomen* d'origine latine (*Miniciæ Claræ?*) ou barbare, comme dans le nom de *Julia Ane* que nous rappelions tout à l'heure.

[2] Le monument mesure encore dans son état actuel 0m,93 de longueur totale sur 0m,57 de hauteur. La niche, toujours subsistante, a 0,m45 dans son grand axe. Le champ de l'inscription, sciée à l'une de ses extrémités, a 0m,55 de hauteur. M. Du Mége, qui a vu aussi ce marbre antique « dans sa dernière tournée d'inspection officielle, » transforme en une auge de pierre destinée à recevoir des cendres (*Notes sur quelques monuments antiques inédits*, dans les *Mém. de l'Acad. des sc. inscr. et belles-lettres de Toulouse*, t. V, p. 259) le long bandeau d'une seule pièce que nous venons de décrire, et rejette sur les deux faces de cette auge (« ...sur « une des faces, ornée d'un cadre élégant, est une niche..... sur le côté op- « posé.... ») les deux niches qui en occupaient les deux extrémités. Dans sa lecture, qui diffère aussi en plusieurs points du texte gravé sur le marbre en grands caractères, d'une magnifique conservation, c'est d'une manière toute gratuite qu'il ajoute une S minuscule au mot *Rutundus* et une F après celui de *Honthar*, qui termine la deuxième ligne. Le *et* qui suit, à la troisième ligne, le pronom

de prendre pour un indigène, d'après le nom caractéristique de son père (*Hontharris filius*), se désigne lui-même sous le nom latin de *Rutandus*, altération évidente de *Rotundus* (le rond), qui a autant l'air d'une épithète, comme *Macer, Rufus, Niger,* que d'un nom propre. Remarquons encore incidemment que les destinataires de ce riche tombeau étaient tous les trois en vie à l'époque où il fut construit, et qu'il eût été très-facile au *marmorarius* de donner cette fois un air de ressemblance, approximative au moins, aux effigies qu'il sculptait sur le marbre.

XII.

VALLÉE DE LA NESTE.

Lombres.

En admettant que les *Onobusates*, dont Pline nous a conservé le nom, aient habité, comme on le croit assez généralement aujourd'hui, le petit district du Nébouzan, ce seraient des questions

sibi, dont les quatre lettres sont égales, pour le dire en passant, est rejeté par lui à la quatrième, à la suite des initiales CL, qu'il transforme en deux sigles séparées par un point C.L, et du mot *uxsori*, dont il supprime l'S à la suite de l'X. Le mot *fil*, de la sixième, qui a positivement quatre lettres et demie sur le marbre, FILI/ , est surmonté par un signe d'encadrement ou de ligature, que l'on a pris à tort pour un T et qui a donné naissance à l'*et* de convention dont nous parlions tout à l'heure. Nous sera-t-il permis d'ajouter à ces rectifications, qui ont bien leur importance en épigraphie, puisque c'est sur les textes que tout repose, et dans le but unique de justifier le titre d'*Inscriptions inédites*, placé en tête de ces notes de voyage, que le Mémoire où figure comme inédit le texte que nous venons de corriger a été lu à l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, le 19 janvier 1860 (voy. le Bulletin de la séance du 19 janvier 1860, imprimé sous cette date à la fin du volume), et que nous avions donné communication du même texte à la Société archéologique de la même ville, le 18 janvier de la même année, comme le prouve le procès-verbal imprimé de la séance de ce jour : « A la suite de cette lecture, M. Barry a pris date (18 janvier) « pour quatre inscriptions inédites dont il a lu les textes, et qu'il se réserve de « publier plus tard. La première commence par ces mots : V. RVTVNDV. » (Extrait du *Procès-verbal des séances de la Société archéologique du Midi*, 18 et 25 janvier 1860, dans les deux journaux de Toulouse.)

encore, et des questions à peu près insolubles, dans l'état actuel de nos connaissances, que de savoir si les limites de ce petit peuple répondaient exactement à celles du pays que nous venons de nommer, et à quel titre il avait conservé une existence et un nom distincts dans le territoire de l'ancienne *Civitas* des *Convenæ* à laquelle on le trouve plus tard politiquement réuni. Nous nous contenterons de remarquer pour le moment que le petit village de Lombres, situé, comme celui d'Aventignan, sur le ruisseau du Nistos, affluent de la Neste, faisait incontestablement partie du Nébouzan moderne, et que c'est à cette localité ignorée qu'appartient l'inscription suivante, que nous n'avons encore trouvée dans aucun recueil épigraphique [1]. Elle est gravée en grands caractères, assez réguliers et même assez purs [2], sur un bandeau étroit surmonté d'un cartouche en retrait, dans lequel s'encadrent deux bustes en demi-relief assez grossièrement sculptés :

BONNAE TAV
RVSTICI ꟻ RVS

Bonnae, Rustici filiae, Taurus.

Les deux parties de cette légende laconique, que rien ne distingue sur le marbre, répondaient évidemment aux deux bustes de sexe distinct sculptés dans le cartouche dont nous venons de parler, c'est-à-dire, en d'autres termes, que le buste de droite était celui de Bonna, le portrait de gauche celui de Taurus. Ce nom de Bonna, que nous croyons significatif, comme celui de Rusticus, son père, comme celui de Taurus, son mari, comme la plupart des noms latins que portent, dans les Pyrénées, les gens de condition inférieure (Rufus, Rotundus, Primulus, Gemellus, etc.), ne peut guère être autre chose qu'une altération de l'adjectif *bonus*,

[1] Nous la reproduisons d'après un estampage qu'en a pris, à notre prière, M. J. P. M. Morel de Saint-Gaudens. Le marbre, qui a 0m,60 de hauteur sur 0m,40 de largeur, est encastré dans le mur de l'église, à gauche de la porte d'entrée.

[2] Ces lettres, un peu haussées, comme elles le deviennent au IIIe et au IVe siècle, mais sans ligature et sans ornement de mauvais goût, ont en moyenne 0m,04 de hauteur.

Bona (la bonne, la douce), que l'on rencontre de loin en loin, comme l'épithète *Bella*, dans les inscriptions de l'ancienne Aquitaine[1].

XIII.

HAUTE VALLÉE DE LA SAVE.

Saint-Plancard.

D ❦ M
POMPEIAE
BOCONTIAE
GEMELLVS
COIVCIKARIS
MAE

Diis *Manibus* Pompeiæ Bocontiæ (Vocontiæ), Gemellus coiuci (conjugi) karismæ (karissimæ).

Cette légende, qui n'offre d'autre intérêt que le nom de Pompeia et son *cognomen* Vocontia, qui indiquerait, en l'interprétant géographiquement, une femme d'origine étrangère[2], est gravée aussi dans un cartouche en retraite, dans le cadre duquel serpentent deux ceps de vigne chargés de raisins et sortant d'un vase commun[3]. Deux pilastres cannelés, dont les chapiteaux surchargés soutiennent et réunissent une espèce de toiture transversale couverte de tuiles rondes disposées en manière d'écailles (*opus pa-*

[1] Cette épithète *bella*, sous la forme superlative de *bellissima*, plus concluante encore, se retrouve dans une courte inscription tumulaire des *Auscii*, découverte il y a quelques années, et que nous avons publiée en 1852 dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse* : D ❦ M ‖ BELIS · SIMAE ‖ SECVNDVS ‖ · OIVCI ‖ (IV[e] série, t. II, p. 295).

[2] Les *Vocontii* habitaient, comme on le sait, sur la rive gauche du Rhône, un petit et riche pays qui avait pour chefs-lieux les villes encore subsistantes de Vaison et de Die (*Vasio* et *Dea Vocontiorum*). (Voy. le beau Mémoire du docteur Long sur les *Voconces*, couronné, il y a quelques années, par l'Institut et imprimé dans le *Recueil des Savants étrangers* de *l'Acad. des inscr. et belles-lettres.*)

[3] La formule d'invocation, par laquelle débute le *titulus*, D · M, prouverait seule que le monument dont nous nous occupons n'a rien de chrétien, malgré le sens chrétien que l'on attribue beaucoup trop absolument à ce symbole.

vonaceum), complètent extérieurement cette décoration, qui devient commune sur les monuments funèbres des Pyrénées à partir du second et surtout du troisième siècle de notre ère.

Cette dalle tumulaire, dont l'écriture indiquerait comme l'ornementation une époque voisine de la décadence[1], a été découverte au hameau de Sarcave, près de Saint-Plancard, par M. Victor Caze chez lequel nous l'avons estampée (octobre 1857).

Post-Scriptum.

XIV.

SAINT-BERTRAND DE COMMINGES.

Valcabrère.

La double inscription par laquelle nous terminerons cette revue, déjà bien longue, appartient incontestablement à l'époque chrétienne. Elle a, de plus, été publiée à diverses reprises, ce qui achèverait d'expliquer pourquoi nous la rejetons dans ce post-scriptum. Mais les diverses lectures qu'on en a données jusqu'ici sont tellement incorrectes et le texte qu'elles ont défiguré est si intéressant pour l'histoire des origines du christianisme, dont on peut le regarder comme un des monuments les plus authentiques et les plus anciens, dans les Pyrénées au moins, que nos lecteurs nous sauront bon gré de leur en donner une édition exacte et complète.

L'inscription, évidemment destinée à deux personnes distinctes, comme le tombeau qu'elle recouvrait, se divise en deux légendes

[1] Elle a 0^{m},72 de hauteur totale sur 0^{m},65 de largeur. Le champ du cartouche mesure 0^{m},32 de hauteur sur 0^{m},28 de largeur. M. V. Caze, qui a une longue habitude des marbres des Pyrénées, ne doute point que celui de cette dalle ne provienne de la célèbre carrière de Rie (Saint-Béat), d'où sont sortis presque tous les marbres inscrits que nous venons de décrire, même ceux des *Consorani* (vallée du Salat et de l'Ariége), dont nous avons comparé et fait comparer attentivement les échantillons avec les produits anciens et modernes de cette belle carrière, exploitée depuis près de deux mille ans.

distinctes elles-mêmes, gravées circulairement sur deux bandeaux en saillie, dont les cintres parallèles et contigus rappellent assez exactement ceux des petites croisées géminées des édifices romans du XIV[e] siècle[1]. L'écriture, qui porte ici sa date, et une date plus précise que celle de la borne des Philippes, a déjà les formes grêles et l'allure élancée que nous retrouverons, au V[e] siècle, dans la grande inscription de Nymphius, à Valentine. Mais il est plus difficile de s'expliquer ce que contenaient ces deux cintres, évidés aujourd'hui, à moins d'admettre qu'ils aient encadré aussi deux bustes en demi-relief, encastrés après coup dans la dalle funèbre, et que le temps en aurait détachés[2].

VAL SEVERA EGIT ANNOS XXX RECESSIT III NON
IVL RVFINO ET EVSEBIO CONSS
PAC PATROCLVS PRAESBYTER SIBI IN PACE ☧

Val*eria* Severa egit annos triginta, recessit tertio non*as* jul*ias*, Rufino et Eusebio cons*ulibus*. Pac*atus* (ou Pac*atianus* ou Pac*ificus*) Patroclus præsbyter, sibi, in pace Chr*isti*[3].

Ce serait en pure perte que l'on rechercherait aujourd'hui, sur

[1] Les tympans, évidés aujourd'hui, qui encadrent les deux archivoltes, ont 0[m],71 d'ouverture. Les deux bandeaux sur lesquels sont gravées les deux inscriptions sont larges de 0[m],10, encadrement et moulure compris; les lettres, hautes de 0[m],04. La pierre, d'où se détachent les deux arceaux, mesure 1[m],70 de largeur totale sur 0[m],60 de hauteur.

[2] A défaut de portraits ou de bustes en relief, si communs sur les tombeaux païens des Pyrénées, nous admettrions encore deux effigies peintes sur le stuc (*tectorium opus*) par quelque *caraxator* des *Convenæ,* comme celles que nous offrent assez fréquemment les tombeaux chrétiens des catacombes, antérieurs quelquefois à celui de Valeria Severa (voy. les beaux dessins de M. Savinien Petit dans le grand ouvrage de M. Perret sur les Catacombes de Rome). Deux portraits en mosaïque (M. Cénac-Moncaut, *Voyage hist.* p. 27), comme ceux que nous ont conservés les églises impériales de Ravenne ou de Constantinople (VI[e] siècle), seraient bien riches pour un modeste tombeau comme celui que nous décrivons, en admettant même que l'on ait pratiqué le portrait en mosaïque dès le IV[e] siècle de notre ère.

[3] L'édition la plus correcte et la plus complète de ce texte remarquable est

des indications aussi générales et aussi laconiques, quelles étaient les relations de parenté, de direction spirituelle ou d'intimité pieuse qui unissaient le prêtre Patroclus à cette jeune femme morte ainsi à la fleur de son âge, et à quel titre nous les trouvons réunis dans le même tombeau. La seule chose que l'on puisse regarder comme certaine, sans entrer dans le champ sans limites des conjectures, c'est qu'il vivait dans la première moitié du ɪvᵉ siècle, puisque nous savons que le consulat de Rufinus et d'Eusebius répond à l'année 347 de notre ère. Si l'on admet, comme tout semble l'indiquer, que le prêtre Patroclus ait appartenu lui-même à l'église des *Convenæ*, il faudrait conclure encore de ce texte, intéressant à plus d'un égard, que cette église était déjà régulièrement constituée dans la première moitié du ɪvᵉ siècle; ce qui reviendrait à dire que sa fondation avait suivi d'assez près celle des églises de *Tolosa* et de *Narbo*, « organisées, disait Grégoire de Tours, sous « le règne de l'empereur Trajan Dèce. » (*Hist. Franc.* lib. I, c. xxvɪɪɪ.) Nous ne serions nullement éloigné de croire, pour notre part, que le siége de cette église (*sedes;* en roman, *sede, seu*), que cette première cathédrale des *Convenæ* (*ecclesia mater*), antérieure de près de mille ans à celle du moyen âge, eût été située dans le faubourg

incontestablement celle qu'en a donnée M. Louis de Fiancette d'Agos, dans sa *Monographie de la basilique de Saint-Just* (Saint-Gaudens, Abadie, 1857, p. 40), publiée postérieurement à l'édition que j'en avais donnée moi-même dans une lettre du 27 octobre 1856, adressée au journal de Toulouse (5 novembre même année), et qui n'avait d'autre but que de m'assurer la priorité de ma lecture. M. Du Mége, qui avait donné, plusieurs années auparavant (t. IV. des *Mém. de l'Acad. des sc. inscr. et belles-lettres de Toulouse*, p. 199), une édition de ce texte, que lui ont empruntée M. Castillon et plusieurs autres épigraphistes méridionaux, lisait *vicit* au lieu de *egit; decessit* au lieu de *recessit*, que l'on retrouve dans plusieurs inscriptions chrétiennes; *presbyteris* au lieu de *præsbyter; Rufinio* au lieu de *Rufino*, et laissait en blanc le pronom *sibi*, sur lequel repose le sens de la seconde phrase. — M. Cénac-Moncaut, qui a horreur des voies battues, comme on le sait, fait du prêtre Patroclus un païen du nom inédit de Paciatro, qui aurait été préfet de la ville (*præsbyter sibi*), et mari, qui plus est, de la pieuse Valeria Severa. Cette lecture hardie, qui a paru, pour la première fois, dans le *Voyage historique et pittoresque du Comminges*, Tarbes-Paris, 1856, est reproduite textuellement dans la première et même dans la seconde édition de l'*Histoire des Peuples et des États pyrénéens* (t. V, p. 401-1860).

et en dehors de la *civitas* proprement dite, sur l'emplacement de la petite église romane de Valcabrère, auprès de laquelle a été retrouvé le monument que nous venons de restituer [1].

[1] On sait, par de nombreux témoignages, que le christianisme naissant, persécuté dans l'intérieur des villes romaines, bâtissait souvent dans les faubourgs ses premières et modestes basiliques, et que plusieurs de ces églises suburbaines sont ainsi chronologiquement antérieures aux églises mères ou aux cathédrales dont elles ont dépendu plus tard.

FOUILLES

DES

CAVES DU PALAIS DU DUC JEAN DE BERRY,

PAR M. DUMOUTET,

MEMBRE DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU CHER.

César avait apprécié l'importance d'*Avaricum;* il nous le dépeint dans ses Commentaires comme une des plus grandes et des plus belles villes de la Gaule. Il en trouva les fortifications habilement construites; elles se composaient d'un mur d'enceinte formé de rangées de poutres séparées entre elles par un intervalle de $0^{m},60$ environ. On les fixait intérieurement par des traverses, et chaque vide était rempli de terre; on plaçait au-dessus de grandes pierres en assises égales, puis on superposait le même mode de construction jusqu'à la hauteur déterminée des fortifications. Un spécimen de ce genre de construction a été découvert dans des fouilles pratiquées, en 1821, dans le jardin de l'archevêché, après la démolition de la salle de l'officialité.

Le circuit de l'enceinte gauloise ne saurait se déterminer aujourd'hui. César nous dit, dans ses Commentaires, que, dans cette ville, il y avait une vaste place et des terrains découverts où un grand nombre de troupes pouvaient se ranger en bataille. L'éloignement d'un cimetière gaulois qui fut trouvé, il y a quelques années, à deux kilomètres en dehors des faubourgs de la ville actuelle, est une nouvelle preuve de l'étendue d'*Avaricum* avant la domination romaine.

Les Romains reconstruisirent en grande partie *Avaricum;* ils restreignirent l'étendue de son enceinte; ils dotèrent la ville

d'un forum, d'une basilique, d'un amphithéâtre, de temples, de thermes, etc. La campagne s'embellit de riches villas; tout enfin concourut pour faire oublier aux Bituriges la perte de leur indépendance.

Le témoignage de cette action puissante du peuple vainqueur nous est révélé par ces voies antiques qui sillonnaient la Gaule, par ces ponts jetés sur les rivières, par ces aqueducs qui fournissaient aux habitants d'*Avaricum* des eaux abondantes et salubres, prises, à grands frais, à des sources éloignées.

Signalons d'abord un premier aqueduc, dont le point de départ est à Traslay, commune d'Ourouer, et à 32 kilomètres environ de la ville de Bourges. Au Champ des Crots se trouve la fontaine des Plumains; elle coule du nord à l'ouest et vient déverser ses eaux dans un auget de 0^{m},10 de profondeur, et de même dimension en largeur; ses angles inférieurs sont arrondis et un couverceau ferme son sommet; cet auget, construit en béton, est retenu sur ses côtés par un petit massif de maçonnerie. Les eaux de la fontaine des Plumains sont dirigées sur trois autres belles fontaines sises au fief de Traslay; là elles se déversent dans un aqueduc de plus grande dimension : il a près de 1^{m},70 de hauteur et 0^{m},60 de largeur; sa partie supérieure est fermée par un cintre construit en briques; l'auget est la partie de la construction la plus soignée; il est partout révêtu de ciment et il mesure 0^{m},40 de largeur sur 0^{m},55 de profondeur. Cet aqueduc suit parallèlement la direction de la voie romaine d'*Avaricum* à *Augustodunum*, franchissant des collines, pénétrant dans les reliefs du terrain, et ailleurs affleurant le sol; il arrive dans la ville par son point le plus élevé, le côté du château.

La principale artère de cet aqueduc traverse Bourges du sud au nord, et se dirige vers les thermes découverts en 1849 dans la rue Saint-Médard. Une première bifurcation, trouvée vers le palais de l'archevêché et sur l'emplacement du forum, tendait vers d'autres thermes situés sur l'emplacement de la rue des Vieilles-Étuves. Une deuxième bifurcation, qui prend au carrefour des rues Mayenne, du Four et de la Vieille-Friperie, descend cette dernière rue et allait alimenter une fontaine dont la vasque, en pierre volcanique,

fut trouvée en 1849, lors de la construction de la maison Bourdaloue. Enfin une troisième bifurcation vient d'être trouvée à l'angle de la maison Génetry, au bas de la rue de la Vieille-Friperie; elle se dirige vers la fontaine du forum, dont il sera parlé plus bas.

Un second aqueduc amenait les eaux de la fontaine Saint-Jacques, située auprès du village de Menetou-Salon, à 15 kilomètres de Bourges; on en signale les vestiges près du moulin Sabot, dans les plaines de Pigny, au-dessous du château de Saint-Georges et près des Quatre-Vents; il a été mis à découvert au nord de la ville, près la butte d'Archelet. Cet aqueduc n'a que $0^{m},50$ de hauteur sur $1^{m},40$ de largeur; il fournissait d'eau les quartiers bas de la ville.

Et enfin, on a trouvé un troisième aqueduc dans la commune de Saint-Germain-du-Puits, au hameau de Nérigny, près du fief de Fenestrelay, à 4 kilomètres de Bourges : ses dimensions sont de $1^{m},30$ de hauteur sur $0^{m},40$ de largeur dans l'auget; le point où il arrive dans la ville n'a pas encore été constaté; il semble devoir se trouver vers l'est.

Par tous ces vestiges des splendeurs d'*Avaricum*, il est possible d'apprécier son importance parmi les villes gallo-romaines. Son ancien plan topographique était borné au nord par les rivières d'Yèvre et la Voiselle, à l'est par l'Yévrette et des terrains découverts, et au sud et à l'ouest par l'Auron.

La partie est d'*Avaricum* était donc le point faible de la ville; aussi les Romains fortifièrent-ils cet endroit, où se remarque au sud-est le *vallum* contournant l'espèce de citadelle qui y était construite. Cette partie de la ville se nomme actuellement encore *le Château*. L'*agger* se voit à l'est et au sud; il peut avoir en moyenne de 5 à 6 mètres de hauteur; le diamètre de ce retranchement mesure 230 mètres environ.

Au Gué-aux-Dames, sur la rive gauche de l'Yévrette, on découvrit, en 1726, un dallage en mosaïque, preuve évidente de la prolongation de la cité jusqu'à l'extrémité de ce côté est.

En dehors du faubourg d'Auron et à 2 kilomètres de la ville, on a trouvé, en 1818, une salle carrée, dont la voûte en plein cintre existait encore; on y descendait par un couloir voûté de 1 mètre

de largeur. Quatre enfoncements en forme de niches surmontées d'un cintre étaient pratiqués dans les parois; ils contenaient des sépultures par incinération. L'une de ces niches avait des dimensions plus grandes; son couronnement en briques portait des traces de fumée produites par une lampe sépulcrale. Des débris d'urnes cinéraires furent trouvés parmi les décombres. On découvrit aussi dans cette fouille une tête de vieillard en pierre, le buste d'un enfant en terre cuite et quatre médailles, dont une de Domitien, deux d'Adrien et une d'Antonin [1].

Un autre tombeau fut trouvé plus tard dans le voisinage du même endroit; il se composait d'une petite salle carrée, de 2 mètres sur chaque côté. Ses parois étaient ornées de peintures linéaires; sur le mur de face, à l'entrée, était pratiqué un petit receptacle en plein cintre contenant une urne remplie d'ossements calcinés. Une plaque en cuivre était scellée au-dessus du cintre; elle portait une inscription gravée en lettres remplies de mastic rouge, et était ainsi conçue :

DEO MERCVRIO MARCELLVS
LATINE LIB.

Ces deux monuments étaient situés dans un terrain appelé le *Champ des Tombeaux;* c'est donc là que nous devons signaler le cimetière d'*Avaricum*, contemporain des premiers temps de l'occupation romaine, car ces sépultures par incinération doivent dater du IIe siècle.

Les stèles et le cimetière par inhumation trouvés vers l'hôpital au nord de la ville ne doivent remonter qu'au IVe siècle. Il en est de même de celui de la place Séraucourt au champ de foire, où l'on mit à jour quelques arcatures, restes d'un *sacellum* ou d'une sépulture particulière, et une quantité considérable de sépultures par inhumation, dans lesquelles se trouvèrent des ustensiles, des vêtements et des vases de couleurs variées.

Quant au cimetière, également par inhumation, signalé au faubourg Charlet, nous devons lui assigner une date postérieure à

[1] *Journal de Bourges*, 19 avril 1818.

l'invasion des barbares; car le lieu où il se trouve était situé dans l'intérieur de l'enceinte de la ville romaine, mais en dehors des fortifications construites au ve siècle.

Dans les fondations des remparts gallo-romains on voit des fragments considérables d'architecture, qui ont dû appartenir au forum, à la basilique, à des temples, à des thermes, etc. Si ces monuments n'ont pas laissé de traces sur le sol, leurs débris couvrent une très-vaste étendue : le hasard nous les fait chaque jour découvrir.

Le tumulus de la butte d'Archelet, écart nord de la ville; celui de la Motte, situé au nord-est, et le pont de Moulon, sur lequel passe la voie d'*Avaricum* à *Genabum*, sont les seuls restes encore debout qui attestent le séjour des Romains dans notre cité : tous les autres monuments qu'ils y élevèrent ont été entièrement détruits.

Au XVIIe siècle on pouvait encore admirer les arènes d'*Avaricum;* c'était le seul bel édifice qui eût bravé les effets destructeurs du temps et des guerres; il occupait le terrain de la place Bourbon; la forme en était elliptique, et il pouvait contenir un nombre considérable de spectateurs.

En 1586 on y joua pendant plusieurs jours le triomphant mystère des Actes des Apôtres. Nous lisons dans la Coutume du Berry, rédigée en 1539, un arrêt qui témoigne du respect que l'on portait à ce vestige de la grandeur d'*Avaricum;* il y est dit : *Sur peine d'amende arbitraire, il est défendu d'apporter aucunes ordures, immondices, pierres, graviers et autres choses quelconques en la fosse des arènes*[1].

Mais, au XVIIe siècle, les magistrats de Bourges furent choqués par la vue de cet amphithéâtre romain, et ils le firent démolir pour y substituer une place bien nivelée. Cet acte de vandalisme est signé Guillaume Doulé, maire; Pasquier, Jean Hemeré, Pierre Durand et Étienne Gougnon, échevins.

Avec l'aide des traditions et des documents imprimés et manuscrits, il est possible de retrouver la place des autres monu-

[1] Titre des *Servitudes*, art. 20.

ments d'*Avaricum*. Le palais habité par le sénateur Léocade, gouverneur de la ville, était sur l'emplacement qu'occupe la cathédrale : les actes de saint Ursin nous l'apprennent. Catherinot, dans ses *Antiquités du Berry* (Bourges souterrain), nous dit que le Capitole était proche le palais du duc Jean de Berry, et que le forum devait s'étendre sur les terrains de Saint-Jean-le-Vieux et des rues adjacentes. Nous avons pu constater l'existence de thermes, rue Saint-Médard, par les fouilles qui y furent opérées en 1849, et dans le voisinage de Saint-Fulgent, sur la rive gauche de l'Auron.

Les voies romaines qui sortaient d'*Avaricum* allaient : au nord, à *Genabum* (Orléans); au nord-est, à *Gordonum-Castrum* (Château-Gordon); à l'ouest, à *Castrodunum* (Tours); à l'est, à *Augustodunum* (Autun); au sud-ouest, à *Argentomagus* (Argenton), par *Ernotrum* (Saint-Ambroix-sur-Arnou) et *Alerea* (Ardentes). Cette voie se bifurque à Argenton pour aller, vers l'ouest, à *Limonum* (Poitiers) et vers le sud, à *Augustoritum* (Limoges); au sud, à *Augusto-Nemetum* (Clermont). Cette voie se bifurque à Allichamps pour tendre vers *Mediolanum-Castrum* (Château-Meillant), et va rejoindre celle de Limoges par *Tullum* (Toulx).

Ces différentes lignes de communication se retrouvent sur une grande étendue de leur parcours.

Telles sont les notions importantes, cependant, que nous possédions sur la topographie de la métropole des Bituriges sous la domination romaine. Nous devions la plupart de ces renseignements à des fouilles accidentelles; car, jusqu'à présent, on n'avait jamais, dans nos contrées, fouillé le sol dans un intérêt scientifique, ou conservé, par des récits fidèles, le souvenir des découvertes produites par le hasard. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, grâce à la Société historique du Cher, qui recherche avec zèle tout ce qui peut encore subsister de nos antiquités, et conserve avec soin les objets qu'elle peut découvrir.

Des constructions particulières s'élèvent maintenant au-dessus des caves du palais ducal. Les déblais opérés dans l'une des trois nefs dont ces caves se composent ont mis à nu les extrados d'arcatures successives. On savait déjà que le mur d'enceinte des forti-

fications gallo-romaines du ve siècle devait passer en cet endroit : c'est ce qui motiva une fouille sérieuse. Les résultats obtenus sont le sujet de ce travail. J'ai cru qu'il était indispensable de le faire précéder par les détails que je viens de donner; ces quelques mots établiront une corrélation entre les ruines découvertes et les anciens monuments d'*Avaricum.*

Le monument découvert se compose d'une série d'arcatures encadrant des salles carrées et demi-circulaires alternées; il est en retraite des fondations intérieures du côté ouest des caves; chaque arcature est séparée de la suivante par un pilier équilatéral engagé dans un massif de maçonnerie; les faces de ces piliers sont flanquées de pilastres refouillés de gaudrons jusqu'à 1^{m},60 au-dessus des bases, et cannelés sur le reste des fûts jusqu'à la rencontre de l'astragale du chapiteau : l'ordre de l'architecture de ces pilastres est ionique à la base; les bossages frustes des chapiteaux ne permettraient d'y reconstituer qu'un ordre composite. (Pl. II, n° 1.)

L'intrados des arcatures, à partir du sol, est à une hauteur de 3^{m},92; les claveaux ont en moyenne de 0^{m},60 à 0^{m},70 de hauteur; ils portent à leurs faces une moulure contournant l'arcature; les piliers supportant les arcatures ont un tailloir à moulures et une base chanfreinée. Un formeret, également composé de moulures, fait relief à l'intérieur des archivoltes.

Ces ruines, qui sont aujourd'hui à l'état de substruction, étaient jadis au niveau du sol; leur date doit remonter aux premiers siècles de la domination romaine, à en juger par les pierres, dont les parements portent des trous de louve et des crampons; la place de ces signes révélateurs indique que ces matériaux proviennent d'édifices plus anciens. Ce qui le prouve encore, c'est que les salles dont nous venons de parler ont été construites, après coup, dans l'espace intérieur de chaque baie, et appuyées contre le mur d'une longue galerie. Ce mur, évidemment plus ancien, porte tous les caractères de l'architecture romaine; ses parois, recouvertes de stuc, sont entaillées en grand appareil; il est couronné par un entablement composé d'une doucine et de bandeaux étagés; cet entablement sert de support à une voûte dont un fragment est resté intact. L'intrados de cette voûte n'ayant point permis, par sa faible

épaisseur, de le prendre pour point d'appui, la voûte a été effondrée par les constructeurs du ve siècle; une partie seule fut conservée et noyée dans le vide causé par l'élévation, sur les piliers, du couloir et du mur gallo-romain. Les martelages qui se remarquent sur les parois des murs ont été faits pour y faire adhérer le mortier du remplissage. Par le fragment d'arc de l'amorce de la voûte précitée, j'ai pu vérifier que l'extrémité gauche du cercle venait parfaitement s'adapter sur le dessus de l'entablement intérieur des piliers des salles.

Nous trouvons donc dans ce monument deux époques bien distinctes : la galerie avec baies arcaturées date du commencement de la domination romaine; les salles construites dans les entre-colonnements ne doivent remonter qu'au IIIe siècle.

Dans l'épaisseur du mur, dont les parements sont recouverts de stuc, on a pratiqué un conduit isolant, en T sur le plan général (pl. I); il conduit les eaux dans un puits d'absorption. En M, est une porte qui correspondait avec la galerie du plan primitif du monument. On y arrive par un couloir N, qui, se cambrant à droite, communique à un escalier, puis à une pente douce, et enfin à un deuxième escalier donnant sur le terrain situé en contre-haut. Les parois du couloir précité, dont la construction est en petit appareil entremêlé de rangs de briques, portent encore les traces de couches de stuc découpées en assises de grand appareil; de chaque côté des pieds-droits de la porte M, deux petites ouvertures donnent passage dans le conduit isolant. Sur le linteau de l'ouverture gauche du conduit, on remarque deux têtes dessinées au charbon, et qui paraissent contemporaines de la construction.

Deux trous carrés, creusés dans la feuillure de la porte M, étaient destinés à recevoir deux barres de bois appropriées à la fermeture des vanteaux de la porte. L'une de ces barres était mobile dans deux coulisseaux cloués sur le vantail droit, et fonctionnait horizontalement; la seconde, roulant sur un axe fixé dans le vantail gauche, venait, lorsqu'elle était mise en mouvement, s'adapter dans le refouillement évasé de la feuillure gauche, et retenait immobile la barre horizontale du vantail droit, lorsque celle-ci était placée dans le refouillement de la feuillure droite.

Les arcades de la galerie se dirigent du sud au nord; elles sont distantes des fondations du palais ducal de $0^m,95$, en face le pilastre de séparation des salles B C; mais les plans de ces deux édifices ne sont point parallèles, car si l'on prolonge par la pensée les deux lignes de leurs faces, elles viendront se croiser à une certaine distance.

La première salle, A sur le plan général (planches I et II), paraît être le fond de l'édifice que je vais décrire. Le conduit isolant, qui se termine à la même distance, en est la preuve. Cette salle, en forme de parallélogramme, présente une baie de plus grandes dimensions que celles des autres salles; sa construction est en petit appareil entrecoupé de cordons de briques; ses parois, qui étaient recouvertes de stuc, ne portent plus maintenant, et à de rares endroits, que le mortier préparateur; la voûte est effondrée.

La seconde salle, B, est quadrangulaire et voûtée en arc à plein cintre; elle mesure $2^m,70$ de profondeur sur $3^m,60$ d'ouverture; ses parois sont presque complétement recouvertes par l'ancien enduit, composé d'un fond blanc encadré par un bandeau et un filet brun-rouge; une large bande de même couleur coupe le fond de cette salle en deux parties, à la naissance du cintre de la voûte; la partie inférieure n'ayant pu être déblayée, on doit supposer qu'elle est décorée de quelques fresques linéaires.

Le plan de la troisième salle, C, est demi-circulaire; son ouverture est de $3^m,51$ et sa voûte est en cul de four; l'enduit des parois a entièrement disparu et laisse apparente une construction semblable aux constructions des salles qui précèdent.

La quatrième salle, D, a été ruinée lors de la construction des remparts du ve siècle.

De larges dalles, de $0^m,15$ d'épaisseur et de $0^m,70$ carrés, couvrent le sol de ces différentes salles.

L'endroit qui vient d'être exploré n'est pas le seul qui contienne des arcatures encadrant ces salles de formes diverses et alternées; ces salles se prolongent jusque sous les maisons de la rue d'Auron, et j'ai pu vérifier qu'elles se relient ensemble par

une ligne droite de 106 mètres de longueur. De cette immense étendue, on doit conclure que ces ruines dépendaient d'un monument d'une grande importance.

Le mur contre lequel ces salles sont adossées est percé dans son épaisseur par un conduit isolant, comme il est dit plus haut. Ce conduit se prolonge également sur la même étendue que les salles; sa largeur est de $0^{m},55$ sur $4^{m},84$ de hauteur; il est construit en petit appareil entrecoupé de quatre rangs de briques. De petits murs de refend, soutenus par des arcatures en briques ou par des pendants droits alternés, étrésillonnent, à des distances de 3 à 4 mètres, la largeur du conduit à sa partie supérieure; le plafond entre les étrésillons est formé par de larges dalles.

A la première vue, on a pensé que ces salles devaient appartenir à des thermes ou à une naumachie : la proximité d'un aqueduc; ces chambres, peut-être destinées aux baigneurs, le dallage, qui a pu être pris pour un trottoir bordant un immense réservoir, semblaient autoriser ces suppositions. Mais si ce monument eût été construit pour servir de thermes, on y aurait trouvé des restes d'hypocaustes et des fragments de conduits de chaleur; or, nous n'en avons pu constater aucune trace, et, cependant, on a remué une quantité considérable de terre et de matériaux pour dégager ces ruines.

Était-ce bien là d'abord qu'auraient dû se trouver les thermes d'*Avaricum?* La place du palais ducal de Bourges occupe le centre de notre antique cité, et ce lieu semble mieux convenir à des édificesd'un autre genre; quant aux thermes, il serait plus rationnel de les chercher dans la rue Saint-Médard. Lors du concours régional qui eut lieu à Bourges en 1849, j'eus l'honneur, dans l'une des séances archéologiques, de faire une communication touchant des fouilles opérées dans cette partie de notre ville; j'y décrivis une salle qui venait d'y être découverte; elle me rappelait une des salles des thermes de Caracalla à Rome. On y avait trouvé des fragments considérables d'architecture et de sculpture, des restes de matières carbonisées, de briques et de conduits semblables à ceux qui étaient employés pour la construction des hypocaustes. Enfin, si l'on voulait absolument chercher près du palais

du duc Jean un établissement thermal antique, on le placerait plus judicieusement dans la partie de la ville voisine de la rivière d'Auron, et près de la rue qui, au moyen âge, a porté longtemps le nom de *rue des Vieilles-Étuves.*

Suivant mon opinion et aussi par suite des recherches que j'ai faites, je crois voir dans nos ruines les restes d'un édifice faisant partie du forum d'*Avaricum,* d'une basilique très-probablement.

Vitruve, après avoir décrit le forum grec, dit que le forum latin affectait, dans son plan, les formes d'un immense parallélogramme, à cause des spectacles qui s'y donnaient et de la multitude de peuple qui s'y rendait pour traiter des affaires publiques. La basilique était réunie au forum: elle était divisée en trois parties par des rangs parallèles de colonnes et de pilastres; la galerie centrale était la plus large et la plus élevée; elle était occupée par les marchands, les avocats et les plaideurs; les oisifs se tenaient dans les nefs latérales. A l'extrémité des trois nefs, il y avait un espace peu profond, lequel, comme nos tribunaux, était réservé exclusivement aux avocats, aux greffiers et aux officiers de justice; cette partie se terminait par un enfoncement demi-circulaire, situé en face de la nef centrale. Ce lieu était le prétoire; c'était là que siégeait le tribunal. Vitruve ajoute que le forum devait être situé dans l'endroit le plus chaud de la ville, pour que les gens d'affaires eussent la facilité de s'y concerter sans être inquiétés par l'intempérie des saisons. Les longs murs de la basilique renfermaient des salles variées, destinées aux comptoirs, aux boutiques des marchands et aux bureaux pour la perception des impôts.

Le passage que je viens de citer m'autorise à voir dans la galerie arcaturée qui vient d'être découverte à Bourges le côté est de l'ancienne basilique d'*Avaricum;* c'est-à-dire que les salles pratiquées après coup dans les baies arcaturées devaient être celles qui étaient réservées pour servir de comptoirs ou de boutiques. Quant à l'orientation, elle semble aussi satisfaire aux exigences signalées par Vitruve, car le monument est placé au sud de la ville.

Ces ruines ne sont pas les seules qui aient été découvertes dans les fondations des caves du duc Jean; dans la nef, du côté est

et diagonalement, on a découvert les restes d'une fontaine qui devait se trouver sur la place du forum. à gauche de l'abside de la basilique et en avant du Capitole.

Les premiers travaux de ces fouilles avaient mis à découvert plusieurs marches conduisant à un palier sur lequel s'élevait un piédestal, et dont le côté gauche était occupé par un escalier composé de quatre marches aboutissant à un dallage. Un monument composé de réservoirs séparés par des bahuts servait de couronnement. Dans la nef centrale des caves, la suite de la même construction se trouve à l'état de ruine.

L'architecte de Jean de Berry a été le conservateur de ces monuments : il aurait pu se servir des pierres qui étaient sous sa main, et cependant ces constructions furent respectées, et elles nous apparaissent telles que les constructeurs des remparts du ve siècle les ont laissées. Quand on bâtit le palais ducal, on en appuya les fondations sur les ruines romaines dans les endroits où elles purent servir de point d'appui; ailleurs elles furent remblayées jusqu'au niveau de la naissance de la base des caves.

Tout en respectant les idées émises sur les monuments dont je m'occupe, et les appréciations diverses qu'on en a faites, je n'hésite pas cependant à maintenir mon opinion et à reconnaître dans ces ruines les vestiges évidents de l'antique forum d'*Avaricum* et des monuments qui le décoraient.

Après avoir étudié avec soin ces substructions, mon but a été de les coordonner avec celles qui sont situées diagonalement à l'extrémité du côté ouest des caves, et qui ont été décrites au commencement de ce travail.

La forme du monument découvert dans la deuxième fouille est évidemment celle d'une fontaine. Ces réservoirs et ces conduits en communication directe avec un aqueduc ne laissent planer aucune incertitude sur cette appropriation.

La topographie du centre de la métropole des Bituriges présente des reliefs de terrains qui donnaient à cette cité l'aspect d'un amphithéâtre; au reste la ville actuelle a conservé à peu près la même physionomie. La cathédrale occupe l'emplacement du palais du sénateur Léocade; cette position domine toute la ville,

et le terrain se prolonge en déclivité tout autour de ce point central.

Or si le Capitole, situé à l'ouest du palais romain, a pu conserver le même niveau, il n'en a pas été de même pour le forum et les arènes, qui s'éloignaient par leur position du point culminant; il n'est donc point étonnant de rencontrer dans ces monuments des différences de niveau.

La fontaine du forum était située sur la déclivité des terrains, ce qui a motivé les degrés qui y conduisent, et explique pourquoi elle se trouve aujourd'hui à l'état de substruction dans les fondations du palais du duc Jean, le sol des caves de ce palais étant au niveau de la rue des Sues, laquelle longe sa face ouest, tandis que, du côté de l'est, ce sont les appartements qui se trouvent au rez-de-chaussée. Cette différence de niveau n'est point l'état primitif du sol vers l'est : une troisième fouille y a fait constater des remblais à près de 10 mètres de profondeur.

J'ajouterai, aux inductions et aux faits que je viens d'énumérer pour prouver que le palais du duc Jean a été assis sur une partie du forum, que d'abord, suivant Catherinot, un des historiens du Berry dans le XVIIe siècle, le Capitole était situé dans les jardins de l'intendance où était le logis du roi, c'est-à-dire que son côté nord donnait sur le forum, et qu'aussi, dans le voisinage, est une rue nommée *du Vieux poirier,* mot dont la racine latine est le mot *emporium,* qui se traduit par *foire, marché.* Un marché se tenait en effet autrefois au bout de cette rue, en face la Sainte-Chapelle de Jean de Berry.

Enfin nous avons un témoignage plus péremptoire dans l'histoire du Berry de M. de Raynal. Nous y lisons qu'au moyen âge, et dès les temps les plus anciens, une église de Bourges, dans le voisinage du palais ducal et en dehors de l'enceinte gallo-romaine, semblait avoir porté le nom de Saint-Pierre du Forum, *ecclesia Sancti Petri de Foro.*

La description de la fontaine objet de la deuxième fouille se résume ainsi : placé au centre d'une place pavée en larges dalles et en contre-bas d'une partie de l'ensemble du forum, ce monument présentait trois piédestaux, l'un au centre et les deux autres

aux extrémités. Le piedestal de gauche est à peu près intact (voir le plan général pl. I en P, et l'élévation, pl. II, n° 2). Celui du milieu n'est conservé qu'en partie; quant à celui de droite, il n'est plus qu'à l'état de ruine.

Ces piédestaux sont reliés entre eux par un corps d'architecture lisse : les deux extrêmes faisaient retour d'angle. Nous voyons, dans celui qui est conservé, que sa face longitudinale intérieure est refouillée par un conduit en I, lequel se cambre à l'extrémité et se prolonge sur toute l'étendue du couronnement de la fontaine; ce conduit recevait les eaux de la bifurcation de l'aqueduc de la rue de la Vieille-Friperie, et les déversait dans le grand réservoir K, contournant le terre-plein de la fontaine, puis dans un second réservoir H, longeant la face du monument. Ces divers réservoirs sont séparés par des bahuts d'une seule assise de pierres; leurs parements extérieurs s'appuient sur un socle à moulures; une corniche, également ornée de moulures, leur sert de couronnement.

Les angles de la façade des réservoirs étaient flanqués de pilastres corniers; celui de l'angle gauche est parfaitement conservé; les moulures de la face extérieure du bahut contournent sa base et son tailloir.

Une rigole pratiquée en contre-bas du dallage de la place longe toute l'étendue de la face longitudinale est de la fondation de la fontaine, et se cambre sous le dallage du réservoir de face. Cette rigole devait recevoir le trop plein des réservoirs et allait le conduire dans un puits d'absorption.

Les eaux de la fontaine étaient déversées sur la place par une bouche qui devait être placée dans l'axe et à la base du bahut de la face du monument. Cette pierre est entaillée en forme de rocher et est percée à sa base d'un orifice en parallélogramme évasé a sa surface : l'angle de la ligne inférieure a été lissé par le passage des eaux.

Des fragments de colonnes, de sculptures et des vases de différentes couleurs ont été trouvés dans ces fouilles.

L'état des ruines du côté droit de la fontaine ne doit pas être attribué à l'architecte du duc Jean, mais bien aux constructeurs gallo-romains du v[e] siècle. Les fondations du rempart ont été

exécutées à la hâte avec des pierres d'édifices publics, pour opposer de puissants obstacles à l'invasion des barbares. (Voir, à droite du dessin n° 1 de la planche II, un fragment de ces constructions militaires.) Dans la travée ouest de droite des caves, le mur gallo-romain est appuyé sur des fondations de pierres d'un cube considérable et se trouve engagé de $0^m,20$ dans les fondations des piliers des caves; ce mur a été arasé au niveau du sol des caves lors de leur construction. La tour placée au-dessus des salles B, C, a été démolie pour faire place au mur ouest du palais ducal; le fragment qui en reste a été arasé au niveau du sol des caves.

Les fondements du mur gallo-romain ont été construits avec des débris d'édifices publics de la plus grande importance; des fragments d'entablements, d'architraves, de pilastres, de colonnes, de chapiteaux d'une grande richesse de sculpture, sont placés sans aucun ordre les uns sur les autres. Un spécimen de ce genre de construction est reproduit à la gauche de la planche II, n° 2; on voit dans la même planche la face antérieure de la fontaine.

L'architecture de la tour gallo-romaine et des murs qui la relient est en petit appareil entremêlé de rangs de briques; plusieurs de ces tours, qui sont conservées dans quelques endroits de la ville, étaient construites en grand appareil. Celle de la porte de Lyon était flanquée de pilastres; elle était le dernier vestige des entrées de la ville gallo-romaine; elle a été démolie il y a quelques années.

Si nous devons regretter la démolition de cette porte, nous y avons trouvé un dédommagement, car on a retiré de ses fondations un grand nombre de beaux morceaux d'architecture, de sculpture et d'épigraphie; ces pierres sont actuellement gisantes dans le jardin de l'archevêché, en attendant qu'elles puissent avoir leur place dans un musée lapidaire projeté.

Le travail qui précède ayant été lu dans les séances tenues à la Sorbonne, par le comité des Sociétés Savantes, au mois de novembre 1861, et les résultats de nos fouilles ayant vivement intéressé l'assemblée, Son Excellence M. le Ministre de l'instruction

publique et des cultes a bien voulu, sur le rapport qui lui a été fait par la section archéologique du comité, accorder à la Société historique du Cher une subvention de 500 francs, pour lui permettre de poursuivre ses recherches sur l'emplacement du forum d'*Avaricum*.

Une troisième fouille a donc été entreprise, et cette fois c'est en dehors du palais du duc Jean que notre Société a dirigé ses recherches : on a fouillé dans l'avenue de la préfecture et sur la place qui la précède.

Les premiers essais nous ont fait découvrir quelques fragments de murs isolés à des profondeurs diverses; mais ces restes ne nous ont offert aucun caractère susceptible de les rattacher à un ensemble. Poursuivant nos investigations, nous avons mis à nu, à l'angle de la maison Génetry, la bifurcation de l'aqueduc de Traslay dont il est parlé au commencement de ce travail. Cette artère alimentait la fontaine du forum ; elle se bifurquait de nouveau derrière la basilique et tendait vers les thermes du quartier Saint-Médard. On peut voir, en J sur le plan général, un fragment de cet aqueduc.

Les fouilles furent ensuite continuées sur le terrain longeant l'avenue de la Préfecture, près du mur extérieur à l'est du palais ducal. Le premier puits, creusé à 2 mètres de profondeur, mit à découvert l'arc de cercle d'un fragment d'une tour d'un diamètre considérable, laquelle devait faire partie de l'ancien logis du roi au moyen âge.

L'emplacement de ce logis est déterminé par une lettre du cardinal Guillaume, qui avait accompagné le pape Alexandre III à Bourges en 1163. Ce prélat y recommande à Louis VII l'église de Saint-Jean-le-Vieux : « Illius pauperis ecclesiæ sancti Johannis evan« gelistæ, quæ *juxta palatium vestrum* apud Bituricas sita est...[1] » Et c'est certainement la tour de ce palais qui est mentionnée en ces termes dans un acte de Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges : « Capellam sancti Johannis evangelistæ, que est ante *tur« rim regis*. 1157[2]. »

[1] *Scr. Fr.* XVI, 58.

[2] *Cartul. de Saint-Satur.*

Le fragment de tour que nous avons découvert étant situé en face de l'ancienne église de Saint-Jean-le-Vieux, il nous paraît hors de doute que c'est celle qui est mentionnée dans les documents ci-dessus. Cette digression, à laquelle nous ne nous attendions pas, arrive donc fort à propos pour l'ensemble de ce travail; car la situation du logis officiel des villes a rarement varié; les siècles ont pu détruire les monuments, mais l'usage a respecté la place qu'ils occupaient; ainsi le Capitole romain se trouvait à proximité de cette tour, et les comtes et vicomtes de Bourges s'installèrent sur ses débris.

Un second puits, pratiqué à quelques mètres du premier et à une profondeur de 10 mètres dans des terrains rapportés, fit découvrir une base, et, par une galerie creusée horizontalement dans les terres, on arriva à la salle A; à l'angle B était une cloison en briques retenue par une couche de béton. Ce système devait se prolonger sur toute l'étendue de cette salle et devait avoir servi à supporter une mosaïque. La construction de cette salle est en moyen appareil. En retour, à droite, on trouva un mur se dirigeant du nord au sud. On suivit la fouille par une galerie jusqu'à la troisième colonne. Un troisième puits nous montra la continuation du mur C, lequel porte les traces d'une peinture des plus intéressantes. Cette peinture est sur fond blanc : elle offre à sa partie inférieure des compartiments dans lesquels se déroulent des rubans habilement drapés; au-dessus, quelques-uns de ces compartiments contiennent des tiges garnies de feuilles.

Ce mur, décoré de peintures, devait être une galerie dont les bases de colonnes placées en avant soutenaient les arcatures ouvertes. Cette ruine devait appartenir au Capitole, car elle est assise à l'endroit où s'élevait ce monument, et la date de sa construction doit remonter au IIIe siècle, à l'époque où les travées de la galerie de la basilique furent divisées en salles.

Cette dernière fouille a été faite avec une partie des fonds accordés par M. le Ministre; elle sera continuée avec le reste de l'allocation, et nous avons lieu d'espérer que la suite sera aussi heureuse que le commencement. Chaque coup de pioche porte ses fruits; ce qui prouve que sous l'emplacement exploré se trouve une mine qui

ne peut qu'encourager les efforts des savants, en justifiant le zèle et le dévouement des personnes qui ont prêté leur concours à ces utiles et intéressantes recherches.

Juillet 1862.

MÉMOIRE

SUR

DES RUINES GALLO-ROMAINES

DÉCOUVERTES À SAINT-GERVAIS (VENDÉE),

PAR M. DE SOURDEVAL,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE.

Au commencement de ce siècle, l'auteur d'une première statistique de la Vendée déclara qu'à l'époque où il écrivait aucun vestige matériel de l'occupation romaine n'avait été signalé dans la contrée, et, après lui, des écrivains respectables ont supposé que le littoral du Bas-Poitou avait été un désert, dans lequel les conquérants du monde avaient dédaigné de planter leurs aigles. Mais depuis lors la terre s'est, en quelque sorte, soulevée contre ces assertions de la science en défaut. Peu de mois après la publication de sa statistique, M. La Bretonnière reçut avis que des substructions anciennes étaient mises à jour par les fondations d'une maison prête à s'élever dans le village de Pont-Habert, près Challans. Il s'y transporta, reconnut le caractère authentique du petit appareil et des briques à rebord, en rédigea une sorte de procès-verbal; puis, immédiatement, tout ce qu'il avait vu fut enseveli dans les remblais de la nouvelle maison. Cette première reconnaissance fut suivie d'une multitude d'autres plus importantes. Les fouilles exécutées par M. Benjamin Fillon, au Langon, à Saint-Médard-des-Prés, au Veillon; les fosses sépulcrales, les thermes, mis au jour par M. l'abbé Baudry, dans la commune du Bernard, dont il est le curé, sont, pour ainsi dire, les points culminants de la vaste plaine où gisent les débris gallo-romains.

Mais je veux me renfermer dans une localité restreinte. La *villa* romaine de Saint-Gervais était assise au versant méridional d'un coteau de schiste s'avançant comme un promontoire au centre d'un vaste marais que l'Océan doit avoir jadis recouvert, car, sans les travaux artificiels qui en défendent l'entrée aux flots de la mer, ceux-ci y pénétreraient encore aux jours des grandes marées. Du point où était située la *villa,* le panorama est magnifique; il embrasse, au sud-ouest, le verdoyant herbage des marais, encadré par les dunes aux reflets dorés qui formèrent les anciennes îles de Monts et de Riez, jusqu'à l'embouchure de la rivière de Vie; à l'ouest, l'Océan avec l'île de Noirmoutiers; au nord, la baie de Bourgneuf, puis une seconde plaine herbagère, qui contient l'île de Bouin. Cette dernière partie est couronnée par les collines du pays de Retz, depuis Machecoul jusqu'à Pornic et à la pointe Saint-Gildas. Dans le cercle immense de cet horizon, les traces romaines abondent. Des tranchées profondes, à Commequiers, indiquent qu'un camp formidable y fut établi à une époque inconnue de l'histoire. Des tranchées analogues, mais moins fortes et renfermant des surfaces très-restreintes, témoignent de l'existence de camps ou de postes militaires à Châteauneuf et au Courtillet, petite maison dans la commune de Beauvoir. Le camp de Châteauneuf contient en son enceinte un tumulus; un autre tumulus se trouve dans la petite ville de Beauvoir; un dans celle de la Garnache, où il a fait partie de l'enceinte du château féodal; un autre à Bois-de-Céné. Ce dernier est appuyé à des substructions romaines. Les débris de tuiles à rebord abondent dans la contrée; on les trouve en quelques-uns des îlots calcaires qui dominent de quelques centimètres la surface alluviale des marais, comme Bouin et Sallertaine; on en trouve au Perrier, bourg posé sur un simple banc de sable au niveau de l'alluvion.

La villa de Saint-Gervais forme l'extrémité d'une ligne droite, de quatre kilomètres, qui s'étend du Courtillet, commune de Beauvoir, à la ferme de la Salle, commune de Saint-Gervais. Cette ligne est marquée par quatre gisements romains, séparés entre eux. Le mot *courtillet* est un diminutif de *courtil,* qui, lui-même, en est un de *cour* ou *court,* comme on écrivait autrefois, mot prove-

nant de la basse latinité *cors*, *cortis*, qui désignait une enceinte fermée de murs ou de fossés. Le mot *salle*, qui appartient aux langues germaniques, y fut généralement employé pour désigner un édifice considérable, un palais, un temple. Ces deux mots ont trouvé ici leur application exacte. Le courtillet est une petite enceinte de fossés larges et profonds, creusés dans le roc schisteux, en forme de parallélogramme, et alimentés par une source d'eau vive. Un récent curage des fossés a offert des débris de tuiles à rebord. Ces débris se retrouvent en abondance sur deux points en dehors de l'enceinte. La *Salle*, dont le château moderne fut incendié pendant la guerre vendéenne, et démoli ensuite, marque l'extrémité de l'emplacement d'une *villa*, qui s'étendait sur plus de trois cents mètres de l'ouest à l'est, avec une largeur plus difficile à déterminer.

Les terrains occupés par l'ancienne villa sont aujourd'hui représentés par un pré dépendant de la ferme de la Salle, et aussi par une vigne et des terres cultivées appartenant à la ferme de la Martellerie. Le pré, dans sa partie haute, est sillonné de fondations dont la plupart ont été excavées pour l'extraction des pierres; quelques traces de mur se montrent cependant à l'affleurement du sol, et, sur les parois d'une excavation, on remarquait, il n'y a pas plus d'un an, un pan de mur en petit appareil; il est regrettable qu'il ait été enlevé au commencement de 1861, avec beaucoup d'autres pierres arrachées des antiques fondations. Mais aucun œil appréciateur n'ayant surveillé ces fouilles, on ne peut savoir si elles auraient pu révéler quelques faits importants. Il ne paraît pas toutefois qu'aucun objet mobilier de quelque intérêt y ait été rencontré.

Il n'en a pas été ainsi d'un travail de déblai exécuté, dans le même temps, par le propriétaire de la vigne dont nous avons parlé, sur la ferme de la Martellerie. Cette vigne est séparée du pré de la Salle par une haie, et celle-ci est enracinée sur un cordon de décombres, dont le talus offrait, du côté de la vigne, une largeur de quatre à cinq mètres. M. Taconnet, propriétaire de la vigne, en défrichant ce talus, a mis au jour d'importants vestiges. Des restes de mur, en petit appareil, indiquèrent l'existence ancienne d'un édifice de vingt-cinq mètres de façade au sud. Ce mur avait quatre-vingt-dix centimètres d'épaisseur. Deux murs de re-

fend s'y appuyaient et allaient se perdre dans la haie, ne laissant entre leur point de départ et cette clôture qu'un espace de trois mètres. Le rez-de-chaussée de cet édifice est pavé dans toute sa longueur par une couche épaisse de béton égalisé et poli à la surface; sous cette couche, qui a été fouillée sur quelques points, se sont trouvés de gros blocs en belles pierres des bords de la Charente, tels qu'ils sont exposés en vente au sortir de la carrière; ils ont une largeur moyenne de quatre-vingts centimètres sur les côtés de la surface, avec trente centimètres d'épaisseur. L'intérieur de l'édifice était encombré de débris, parmi lesquels on reconnaissait des masses de tuiles à rebord, des fragments d'amphores et de poteries diverses, la plupart grossières; quelques-unes cependant étaient plus délicates; la pioche des travailleurs heurta un pot de quinze centimètres de haut, au col étroit et court, à la panse large, qui paraît être l'*epichysis* employé dans l'échansonnerie pour verser le vin. Ce vase était entier; le coup qui le mit au jour en détacha le col. Dans le coin de l'une des chambres étaient entassés un certain nombre de petits cubes, un peu allongés, en pierres taillées, paraissant avoir été destinés à faire des parquets ou des mosaïques; ils étaient tous de la même pierre et de la même couleur. Cette pierre, qui paraît un calcaire carbonaté, offre la cassure très-conchoïde du pétrosilex. Ces petites pierres, que l'on nommait *tessellæ,* et dont on aurait pu remplir la moitié d'un hectolitre, paraissaient pour la plupart n'avoir pas été employées; elles étaient, sans doute, le reste de quelque *pavimentum* qui n'a pas été découvert. Des carreaux, composés d'une pierre analogue, semblent avoir été employés en dallage dans les appartements. Ces sortes de pierres, tout à fait étrangères au pays, offrent de la similitude avec les pierres de liais. Mais la pièce la plus importante de cette fouille est une pierre blanche, en calcaire oolithique, paraissant extraite des belles carrières de Chauvigny, sur les bords de la Vienne. Cette pierre, qui n'a pas moins de quatre-vingts centimètres de largeur, a été travaillée au tour, ainsi que le témoignent les deux cavités de son axe; elle contient, dans sa partie la plus large, les tores et les baguettes qui forment la base d'une colonne, puis elle s'amincit pour présenter un tronçon du fût d'une colonne can-

nelée. Les cannelures sont alternées d'un ove et d'une baguette aplatie. Le diamètre de la colonne est de soixante centimètres; la longueur conservée n'est que de vingt-cinq. Deux modillons de la même pierre semblent appartenir à deux époques diverses, l'un étant de fort bon travail, et l'autre inférieur. Enfin une pièce en cuivre de Constance Chlore porte autour de la figure impériale P·L·I·V·L· CONSTANTIVS, N·O·B·C· et au revers un château, surmonté d'une étoile, avec ces mots, PROVIDENTIAE·CAES, et, sous le château, A CONST.

M. le Préfet de la Vendée, informé de l'importance des découvertes faites par les travaux de M. Taconnet, s'empressa de mettre un crédit de cent cinquante francs à la disposition d'une commission nommée par lui pour diriger de nouvelles recherches dans la villa [1]. M. Taconnet avait épuisé les fouilles au chevet de sa vigne; le reste de l'édifice pénétrait à travers la haie sur une propriété voisine, où il ne nous était pas permis d'entamer le sol. Les efforts de la Commission se portèrent alors à cent mètres de là, auprès des restes d'une tour qui avait été déblayée en partie, vers 1836, époque où le fermier de la Martellerie entreprit d'attaquer un tertre informe et couvert de halliers qui obstruait son champ, et dont la terre lui paraissait offrir un utile amendement pour sa culture. Ce tertre se nommait *la Motte aux Huguenots* ou *la Butte-aux-Sorciers*, et semblait, sous l'un ou l'autre nom, cacher quelque mystère; mais on ne devait pas s'attendre à franchir d'un seul bond tout le moyen âge pour atteindre l'époque romaine. Ce fut cependant ce qui arriva. Les déblais de 1836 firent reconnaître les restes d'une tour en petit appareil. Des pièces romaines de Faustine, de Tetricus, de Dioclétien et de Constantin sortirent des débris, ainsi qu'un grand nombre de briques à rebord et de fragments de poterie. Le propriétaire de la Martellerie, qui n'habitait pas sur les lieux, empêcha heureusement son fermier de pousser plus loin ses travaux, qui, exécutés en dehors de toute

[1] Les membres de cette commission étaient : MM. de Sourdeval, membre du conseil général de la Vendée, président; Brossaud, membre du conseil général, maire de Saint-Gervais; le baron de la Tour-du-Pin-Chambly; Taconnet, propriétaire et notaire; Viaud, avocat et docteur en droit.

surveillance, devaient aboutir à effacer d'une manière regrettable un précieux témoignage historique.

Cette année, au contraire, le nouveau propriétaire de la ferme apportant aux recherches un zèle éclairé, il devenait opportun de continuer l'œuvre ébauchée en 1836.

Les premiers coups de pioche ont fait reconnaître de suite la présence de fondations près de la tour. Ces fondations sont celles d'un mur qui enfermait la tour dans une enceinte octogone. Chaque angle est marqué par un contre-fort, avec un front en saillie qui paraît avoir été destiné à porter une colonne on un pilastre. L'épaisseur du mur est de qnatre-vingt-dix centimètres, comme celle du mur de la tour et aussi celle de l'édifice mis à découvert au chevet de la vigne. Le terre-plein de cette enceinte, au même niveau que celui de la tour, est, comme celui-ci, pavé par une couche de béton poli, épaisse de quinze à vingt centimètres. La tour, dont une partie seulement avait été découverte en 1836, a été complétement dégagée dans ce dernier travail et a présenté un spécimen remarquable de petit appareil romain. Celui-ci, en pierres calcaires des environs, est tellement bien conservé, qu'il semble sortir des mains de l'ouvrier; les couches, cimentées, portent l'empreinte non altérée de la truelle qui les ajusta et qui traça invariablement une incision le long du milieu de leur épaisseur. Cette parfaite conservation, qu'il serait peut-être difficile de rencontrer en d'autres monuments de même date, est due à la masse de décombres qui s'est pressée contre la paroi du mur depuis la destruction de l'édifice, et tout donne à penser qu'avant la destruction cette même paroi était mise à l'abri des injures de l'air par la construction octogone, dont, sans doute, le toit venait s'appuyer à la tour, si même il ne se reliait directement au toit de celle-ci.

La hauteur conservée de la tour est d'environ un mètre cinquante centimètres; l'épaisseur de ses murs, de quatre-vingt-dix centimètres; son diamètre intérieur, de cinq mètres; la distance entre le mur de la tour et celui de l'octogone est de deux mètres, le diamètre du mur octogone est de quatre-vingt-dix centimètres; si bien qu'en additionnant, sur le plan, toutes ces dimensions, on trouve douze mètres soixante centimètres pour le diamètre total de l'édifice.

Il nous reste, pour compléter cette description, à spécifier deux particularités du *pavimentum* de l'enceinte octogone. La première, c'est que des trous circulaires, larges de vingt centimètres, et espacés de mètre en mètre, en suivant une ligne circulaire autour de la tour, paraissent avoir été déterminés par des piliers qui eurent sans doute pour objet d'aider à supporter la toiture, et dont le poids a occasionné une pression, convergente vers chacun d'eux, sur le niveau du *pavimentum*. La seconde particularité, c'est que ce *pavimentum* de béton est incisé par des rigoles ou des rainures qui se coupent à angles droits et renferment la tour dans un parallélogramme dont elle n'occupe pas le centre, car au contraire elle effleure et engage l'une des lignes. A quoi servirent ces lignes creusées de cinq à six centimètres, sur une largeur égale? Furent-elles des rainures de cloisons ou des rigoles à faire écouler l'eau? Quelle fut la destination de l'édifice lui-même? On ne peut supposer qu'il ait été un point de défense militaire; ses murs ne sont pas assez forts, et l'on ne voit aucune trace de fossés d'enceinte. Comme habitation, c'était bien étranglé et rendu fort incommode par ces deux murs circulaires inscrits l'un dans l'autre à si petite distance. Il nous semble plus vraisemblable que cette construction, à la fois exiguë et riche, fut un temple; et même nous remarquons une singulière analogie entre ses dispositions et celles du temple de Vesta à Rome[1]. En effet ce monument célèbre, aujourd'hui converti en église, offre, comme notre ruine vendéenne, une tour intérieure inscrite dans une circonférence plus grande. La ligne extérieure soutient, à Rome, une colonnade qui renferme le temple et forme autour de lui un portique circulaire. Il nous est difficile d'expliquer autrement la destination de notre enceinte octogone, qui a dû supporter de même, soit des colonnes, soit des arcades, appuyées à des pilastres. Cette enceinte était alors le *pronaos*, le *chalcidicum* du temple contenu dans la tour, et dont l'entrée devait être au nord, dans la partie aujourd'hui démolie, car on ne reconnait aucune autre ouverture dans le mur existant.

[1] [On s'accorde aujourd'hui à reconnaître, dans ce prétendu *temple de Vesta*, un *temple d'Hercule;* le véritable temple de Vesta était situé au pied du Palatin, près de l'église Sainte-Marie-Libératrice. — L. R.]

Ces fouilles ont fait découvrir peu d'objets mobiliers importants, si ce n'est deux carreaux en beau marbre blanc d'Italie, des poteries brisées et un grand nombre de fragments de ciment polis sur une face, avec des peintures murales bien conservées. Il ne paraît pas que ces peintures aient représenté des figures. Les panneaux ont dû être en couleur unie, d'un rouge brique en général, avec des compartiments verts et noirs, et des encadrements formés par des lignes enlacées. La conservation de ces peintures est parfaite, grâce à l'enfouissement qu'elles ont subi; on a surtout admiré la fraîcheur et la vivacité de la couleur verte, dont on considère la conservation comme difficile à assurer aujourd'hui dans les fresques. Les objets tirés de ces déblais ont été déposés au musée archéologique de Napoléon-Vendée. Ainsi les fouilles opérées sur deux points seulement de l'enceinte apparente de la *villa* de Saint-Gervais ont révélé l'existence de deux édifices importants. On y voit la preuve que dans cette contrée, passée sous silence par tous les documents écrits de l'époque gallo-romaine, les conquérants du monde n'hésitèrent pas à déployer en sécurité toute la magnificence de leurs arts. On ne peut contempler ces ruines en face de l'Océan et au centre d'un horizon immense, sans se rappeler l'exclamation du poëte :

Imperium Oceano, famam qui terminet astris.

EXPLICATION DE LA PLANCHE III.

A Tour circulaire dans une enceinte octogone.
B Reste d'un édifice romain.
C Mur en petit appareil, démoli en 1860.
D Fondations excavées.
E Fondations du mur d'enceinte.
F Ligne supposée du reste de l'enceinte.
G Terre labourée.
H Vigne.
I Pré.

MÉMOIRE

SUR

LES FOUILLES PRATIQUÉES AU VILLAGE DE VIEUX

(CALVADOS),

PAR M. A. CHARMA,

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

A dix kilomètres sud-ouest de Caen, dans le canton d'Évrecy, on découvre, assez loin des grandes voies de communication, un modeste village comptant au plus six cent cinquante habitants, et n'offrant rien, au premier abord, qui appelle et fixe le regard. Mais si l'on examine avec quelque attention ses rues, ses jardins, et surtout les terres cultivées au milieu desquelles il est situé, on est tout surpris de rencontrer à chaque pas de nombreux vestiges d'une civilisation qu'on reconnaît sans peine, quoiqu'elle soit depuis longtemps ensevelie; on s'aperçoit bien vite que Rome a passé par là.

Nous sommes à Vieux, sur le sol où s'élevait jadis la capitale des Viducasses, l'*Argenus* de Ptolémée[1], établissement gaulois que les lieutenants de César occupèrent en même temps qu'*Alauna* et *Cosedia*, et que leurs successeurs agrandirent et transformèrent.

[1] Voyez, sur ces diverses dénominations de la cité antique, un Rapport de M. Alfred du Méril, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XII, p. 300. Dans une lettre manuscrite, signée *de Lerissel* et adressée très-probablement au père André, jésuite, à Caen, le 3 juillet 1705, je lis : « La capitale des « Viducasses était *Argenus*, suivant Ptolomée ; cette ville est marquée dans les routes « romaines sous le nom d'*Arægenus*. C'est une chose à présent à examiner si le nom « du peuple, comme à tant d'autres villes capitales, ne s'est pas attaché à cet *Ar-* « *genus*, pour lui faire prendre le nom des peuples Vadicasses. » — En marge de ce passage, le père André avait écrit ce qui suit : « Il n'est (*Arægenus* proba- « blement) que dans les Tables de Peutinger; Argences, Argouges, Arganchy. »

Cette humble commune a donc, elle pourrait avoir du moins, une intéressante histoire. Malheureusement il ne nous reste, de l'époque qu'il nous importerait plus particulièrement de connaître, que de vagues et rares souvenirs. Détruite de fond en comble, selon toute vraisemblance, à la fin du ɪvᵉ siècle de notre ère ou au commencement du vᵉ, par les hordes sauvages qui alors saccagèrent les Gaules du Rhin à l'Océan, des Alpes aux Pyrénées, l'antique cité emporta dans la tombe où elle fut précipitée les titres de tout genre qui en auraient conservé la mémoire [1].

C'est sous des monceaux de ruines qui, en plus d'un endroit, se cachent ou se déguisent, qu'il a fallu, qu'il faut chercher et recueillir les documents tronqués à l'aide desquels on pourra restituer cette page effacée de nos anciennes annales.

Déjà plus d'une pièce utile à cette restitution s'est ainsi retrouvée. En 1580, un stylobate carré, couvert d'inscriptions sur trois de ses faces, nous révélait et l'existence d'une cité des Viducasses jusque-là inconnue, et celle d'un de ses enfants à qui les trois provinces des Gaules avaient érigé après sa mort, l'an 238 de notre ère, une statue pédestre dans la ville où il était né et qu'il habitait. On regrette que ce marbre, dit *de Thorigny,* parce qu'il fut, pendant plus de deux siècles, tant bien que mal conservé au château de ce nom, où le maréchal de Matignon l'avait fait transporter, soit passé, en 1814, de Thorigny, où il était fort dépaysé, à Saint-Lô, où il ne l'est pas moins, et qu'il y reste dans un isolement qui lui enlève une bonne partie de sa valeur, quand il pourrait venir prendre à Caen, dans une famille de débris à laquelle il appartient lui-même, sa véritable place et toute sa signification [2].

Cette première découverte, quoiqu'elle eût d'abord et pendant plus d'un siècle été à peine remarquée, ne pouvait pas ne pas en amener d'autres. Vers 1698, une discussion s'élève entre Pierre-

[1] Voyez la lettre, si connue aujourd'hui, de saint Jérôme à Ageruchia, *De monogamia,* dans les Œuvres complètes de ce père, édit. des Bénédictins, t. IV, 2ᵉ part. col. 744.

[2] Ce marbre est maintenant placé dans le vestibule de l'Hôtel de ville, et il est si mal éclairé que les visiteurs n'en peuvent qu'à grand'peine déchiffrer quelques lettres. On est d'ailleurs tout stupéfait de le voir surmonté d'un buste qui demanderait une autre base, du buste de M. le sénateur Le Verrier.

Daniel Huet et le célèbre traducteur des Mille et une Nuits, sur la question de savoir s'il y avait eu à Vieux, sous la domination romaine, une simple station militaire, comme le prétendait l'évêque d'Avranches; ou une ville d'une certaine étendue, comme le voulait Galland [1]. Un ami puissant de ce dernier, Foucault, alors intendant de la généralité de Caen, désirant savoir ce qui en était, et mis en goût, si je puis parler ainsi, par deux inscriptions, assez insignifiantes d'ailleurs, recueillies dans le village, y établit une légion de terrassiers et y pratiqua des fouilles sur une vaste échelle. C'est probablement dans le *Champ des Crètes* que la pioche rencontra les trésors dont s'enrichit le cabinet de l'intendant, entre autres une belle figure de femme voilée, tenant une coupe comme pour faire des libations, et une multitude de médailles du Haut-Empire, dont une en bronze, de l'empereur Diaduménien, frappée à Éphèse et portant au revers l'image du philosophe Héraclite, avec son nom et celui des Éphésiens [2].

C'est là aussi qu'apparurent les restes imposants de constructions que le secrétaire de l'Académie royale des belles-lettres de Caen, l'abbé Belin, qui accompagnait Foucault dans ses excursions archéologiques, déclara, son Vitruve en main, avoir fait partie d'un gymnase et d'un balnéaire. Que sont devenues ces richesses? Qu'est devenu surtout le plan en relief que l'intendant avait fait dresser, sur une table de plus de douze pieds, des substructions qu'on avait découvertes? On l'ignore; et l'œuvre de Foucault, n'ayant laissé aucune trace, est à recommencer [3].

[1] Voyez les pièces du procès dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. III, p. 140 et suiv.

[2] Voyez les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. I, p. 294. [Est-il bien sûr que cette rare médaille ait été trouvée à Vieux? On ne la connaît que par l'incomplète mention des *Mém. de l'Acad. des Inscr.* et par la description plus complète donnée par Sestini, puis par Mionnet, *Suppl.* t. VI, p. 169, n° 593. Foucault n'a-t-il pu l'acquérir? — A. Ch.]

[3] Voyez une lettre de l'abbé Belin dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XX, p. 484. M. F. Baudry, dans son Introduction aux *Mémoires* de Nicolas-Joseph Foucault (Paris, Imprimerie impériale, 1862, p. XLIII), nous parle bien du cabinet d'antiques de l'intendant, qui, «renfermé dans huit «armoires vitrées, passa, sans qu'on sache comment, entre les mains de M. Ma-

Il nous faut encore une fois traverser plus d'un siècle d'indifférence et d'oubli pour voir revivre l'intérêt qui s'était attaché un moment au village de Vieux et à ses ruines. En 1824, époque mémorable pour la question qui nous occupe, se fondait à Caen, sous les auspices de quelques hommes d'élite, en tête desquels se plaçaient MM. l'abbé de La Rue, de Gerville, Auguste Le Prevost, Léchaudé-d'Anisy, Édouard Lambert et de Caumont, une société, celle que nous avons l'honneur de représenter ici pour notre faible part, qui se donnait, au premier article de ses statuts, la mission de rechercher et d'étudier les antiquités dans les cinq départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de l'Orne et de la Manche. Le village aux traditions antiques était là, sous ses yeux; c'était une bonne fortune et pour lui et pour elle.

L'année même de sa fondation, son attention fut éveillée et tournée de ce côté par une pièce curieuse qui en provenait, le cachet d'un oculiste romain, *S. Martinus Ablaptus*, que lui offrit son directeur, le savant abbé de La Rue[1].

Deux ans plus tard, en 1826, une commission nommée par la compagnie allait y recueillir les débris d'une mosaïque qui lui avait été signalée trop tard, mais qui par cela même offrit au rapporteur, M. Deshayes, l'occasion toute naturelle d'engager ses confrères à ne jamais perdre de vue « l'antique cité, qui fut peut-« être, ce sont ses termes, la plus florissante de notre littoral[2]. »

En 1827, pour répondre à ce vœu, qui lui avait été exprimé avec une conviction aussi vive qu'éclairée, la société entreprend, dans ce Champ des Crêtes, où nous soupçonnons que déjà l'in-

« hudel, médecin et membre de l'Académie des inscriptions, » lequel, « en 1727, « le vendit au roi, enrichi de ses propres collections, moyennant 40,000#, » et il nous assure que « la Bibliothèque impériale le possède encore aujourd'hui; » mais ce qu'on en conserve ne porte, ainsi que veut bien me l'apprendre l'obligeant et savant M. Chabouillet, aucune indication de provenance, et c'est en Grèce, en Italie et dans le midi de la France que le tout a dû être recueilli. Quant aux plans que Foucault avait fait dresser des substructions qu'il avait mises au jour, Montfaucon a reproduit celui du balnéaire découvert à Valognes (voyez *L'Antiquité expliquée*, t. III, pl. CXXII); de la cité des Viducasses rien, absolument rien.

[1] Voyez les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. I, p. LXVIII.

[2] *Ibid.* t. III, p. 127.

tendant Foucault avait fait d'heureuses perquisitions, des fouilles que dirige M. Deshayes, qui les avait provoquées. D'importantes constructions (il ne pouvait en être autrement sur ce point) y sont aussitôt constatées; mais on ne fit guère, à ce qu'il paraît, que les entrevoir, et les recherches s'arrêtèrent avant qu'on eût réuni les éléments nécessaires pour en tirer quelque fruit[1].

Le tort qu'on eut dans tous les cas à cette époque et depuis, ce fut de rendre à leurs ténèbres les ruines qu'on avait un moment éclairées, sans en avoir pris une fidèle image, sans même avoir déterminé l'emplacement où on les avait rencontrées. En 1839, une nouvelle ère commence où ce dernier progrès s'accomplira. A partir de cette année, on ne remuera plus une pelletée de terre qu'on ne sache et qu'on ne consigne, de manière qu'on ne puisse plus s'y méprendre, le lieu précis qu'elle occupe et les débris qu'elle couvre. On portera même sur le plan cadastral de la commune ces détails qui, ainsi conservés, guideront les investigations ultérieures et permettront à une pensée d'ensemble de coordonner, autant que possible, les découvertes successives.

C'est ce que firent, en 1839 et 1840, MM. de Caumont et Gervais, dans le Grand-Champ et le Champ des Crêtes[2]; c'est ce que nous fîmes, M. Blanchetière et moi, en 1855, pour le monument le plus considérable qu'on eût encore rencontré dans ces parages, pour ce théâtre qui, dans l'occasion, pouvait se transformer en amphithéâtre, que nous avons patiemment exploré pendant trois longues années, en 1852, 1853 et 1854[3]; c'est ce que nous ferons, M. Lavalley-Duperroux et moi, pour les édifices que nous avons, en 1859, 1860 et 1861, découverts dans ce Champ des Crêtes avec lequel nous voudrions en finir. Ce qui sera fait ainsi ne sera plus à refaire; on saura du moins, si l'on tient à revoir quelque détail qui n'aurait pas été parfaitement saisi, où le chercher et le retrouver.

Ces dernières fouilles n'ayant encore été l'objet d'aucune publication, ni même d'aucun rapport, nous demandons à l'hono-

[1] *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, t. IV, p. XXIV.
[2] *Ibid.* t. XII, p. 342.
[3] *Ibid.* t. XX, p. 458 et suiv.

rable assemblée à laquelle nous sommes heureux d'en offrir les prémices, la permission de lui en faire connaître un peu plus en détail, quoique bien sommairement encore, les principaux produits.

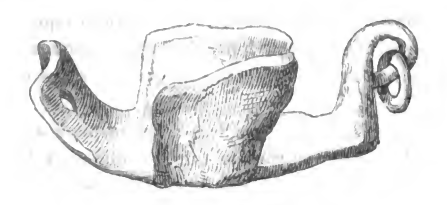
Je commencerai cette rapide exposition par la description des quelques objets détachés que les investigations de 1704-1705 et celles de 1827 et 1839, dont nous avons sur plus d'un point rereconnu le passage, ont bien voulu nous laisser; je la finirai par l'indication des débris architectoniques qui me sembleront le moins indignes de cette solennelle communication.

I.

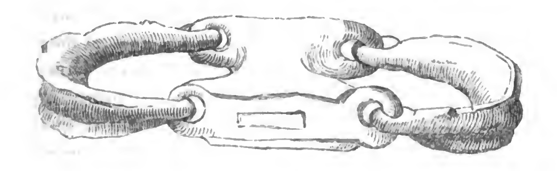
La poterie, qui abonde en général dans les établissements romains, ne nous a fourni que de rares fragments appartenant en grande partie à des vases destinés aux usages les plus vulgaires. L'un d'entre eux contenait un reste de pâte rouge assez fine, qui était vraisemblablement liquide à l'origine, mais que le temps avait desséchée et que M. Isidore Pierre, notre savant collègue à la faculté des sciences de Caen, a reconnu n'être autre chose que de l'ocre pilé et détrempé avec de l'eau: c'était sans doute une préparation dont on se servait pour badigeonner les murailles de certains appartements qui ne comportaient pas, à cause de leur humble destination, une décoration plus luxueuse. Nous avons cependant à mentionner ici, en premier lieu, quelques beaux échantillons de poterie samienne ordinaire, dont le plus curieux nous présente différents animaux, entre autres un lion couché la tête tournée en arrière, dans l'attitude de la défiance; en second lieu, deux fragments d'une poterie extrêmement délicate, dont la pâte, rougeâtre chez l'un, grise chez l'autre, est recouverte chez tous les deux (particularité très-rare) d'un vernis irisé, probablement métallique; du reste aucun nom de potier (ce qu'à vrai dire je ne regrette que médiocrement) à inscrire sur la longue liste que tant d'archéologues se sont plu à dresser pour la plus grande gloire de cette honorable classe d'artistes et d'industriels.

Le fer nous a donné trois pièces qui ont leur prix; la première est une clef parfaitement caractérisée et portant bien dans sa forme même le cachet de son origine; la seconde, un fort beau spéci-

men de cette chaussure que, selon quelques archéologues, on



mettait, pour les protéger, aux pieds malades des chevaux, et qu'on est convenu d'appeler une *hipposandale* [1]; la troisième, une paire d'entraves, destinée à enchaîner par les jambes un esclave qu'on voulait châtier; le mécanisme en est très-simple; les deux demi-

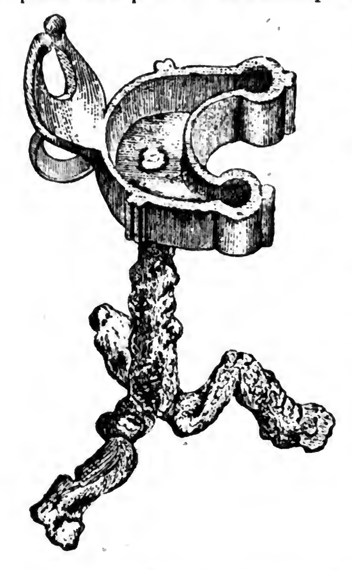


cercles, dans lesquels les jambes doivent être prises, sont, d'un côté, fixés au corps de la machine; ils sont, de l'autre, terminés par une branche mobile qu'une serrure, dans laquelle ils se glissent, fixe lorsqu'on la ferme, mais laisse libre quand elle est ouverte, permettant ainsi aux jambes de s'y introduire, ce qui eût été impossible autrement. Le savant secrétaire de la

[1] M. l'abbé Cochet y voyait, en 1858 du moins, un fer de cheval, d'âne ou de mulet, *solea*. Pour M. Édouard Lambert, c'est un fer de cheval. M. Roach Smith (*Collectanea antiqua*, t. III, p. 128-129) en fait une chaussure pour les pieds malades des chevaux ou des bœufs; M. William Figg incline aussi vers cette opinion. M. Frédéric Troyon y reconnaîtrait des étriers; mais les trois spécimens dont il m'a envoyé les dessins et qui appartiennent, les deux premiers au Musée de Bar-le-Duc, le troisième à son cabinet, ne sont pas absolument identiques au nôtre.

commission chargée par le gouvernement de dresser la Carte topographique des Gaules, M. Alexandre Bertrand, qui a vu chez moi cet instrument de punition, a bien voulu m'apprendre qu'il en avait remarqué sept ou huit absolument semblables, fixés dans un mur, à la file les uns des autres, dans une maison de Pompéi[1].

Nous n'avons en bronze qu'une fort petite pièce à vous soumettre, c'est une gracieuse spatule de 6 centimètres de long sur 1 de large à sa plus grande largeur, n'offrant pour tout manche qu'un anneau formé avec sa tige arrondie et recourbée, et par lequel on la suspendait sans doute, après en avoir fait usage, au lieu



où l'on allait la reprendre au besoin. Autant que j'ai pu m'en assurer jusqu'ici, cet objet est entièrement inconnu des archéologues[2]. Ce n'est donc que par des conjectures, plus ou moins heureuses, qu'on peut, à l'heure qu'il est, essayer d'en déterminer la destination. La première pensée qui m'est venue à ce propos l'a rapproché d'un autre objet, unique aussi, trouvé aux mêmes lieux, que j'ai décrit, il y a quelques années[3], et que j'inclinais à prendre pour une sorte de bénitier (la planche ci-jointe en don-

[1] Nous devons les dessins que les deux bois ci-dessus reproduisent à l'habile crayon de notre collègue et ami M. Charles Costard.

[2] M. le général Creuly m'assure qu'il en a dernièrement vu une semblable au Musée de Dijon.

[3] Voyez les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XX, p. XXXVII.

nera une idée) contenant la liqueur sacrée dont on usait dans certains sacrifices. N'aurions-nous pas là l'ustensile avec lequel on y puisait la goutte d'eau lustrale qu'on répandait sur la tête des victimes? ou bien y faudrait-il voir (c'est une ingénieuse hypothèse de M. André Pottier, qui, lorsque je le lui montrai, le plaça sous mon œil comme pour y recevoir une larme) un réceptacle qui aurait, avant les funérailles, pris à leur source même les pleurs des parents ou des amis du mort pour les confier à la fiole qu'on descendait avec lui dans sa tombe?

La numismatique ancienne est si riche aujourd'hui qu'on ne peut guère se flatter de l'enrichir encore; ce n'est pas nous du moins qui aurons cette prétention. Parmi les soixante médailles environ que nous avons récoltées, peut-être s'en trouvera-t-il trois ou quatre dont les revers, remarquables par leur belle conservation, présenteront quelques détails utiles. Pour le moment nous nous contenterons d'en signaler une qui se distingue nettement de toutes les autres par sa vétusté et sa nationalité : c'est une de ces monnaies gauloises en potin, anépigraphes, à ce qu'il nous a paru, quoique des yeux plus exercés que les nôtres aient cru y voir quelques lettres à travers la rouille qui les couvre; sur le droit on découvre, en cherchant bien, une tête barbare; sur le revers, l'image informe d'un cheval. Mais nous attendrons, pour en parler plus sûrement, que M. de Saulcy, à qui M. le général Creuly a bien voulu la soumettre, l'ait déterminée et classée[1].

II.

J'arrive à la partie la plus importante de nos découvertes, aux constructions dont nous avons relevé avec le plus grand soin les

[1] M. de Saulcy la regarde comme une monnaie frappée très-probablement chez les Bajocasses. Voici comment le savant auteur de l'*Essai sur la numismatique gauloise du Nord-Ouest de la France*, M. Édouard Lambert, de Bayeux, l'a déterminée à notre prière : « Tête armoricaine à droite. Revers : Cheval androcéphale, « courant à droite, dirigé par un aurige qui doit tenir le peplum carré; au-« dessous, le sanglier, dont on ne voit que les soies hérissées. Pesant 130 grains. » M. Lambert croit cette pièce inédite; il la publiera dans la seconde partie de son bel ouvrage, qu'il achève en ce moment.

curieux vestiges. Ici encore, et surtout, je ne ferai qu'indiquer, ne pouvant m'en permettre une étude minutieuse, les détails qui nous ont le plus frappés et qui peuvent d'ailleurs le plus aisément, sans devenir inintelligibles, se détacher de l'ensemble.

En 1859, nous nous étions établis dans cette moitié du Champ des Crêtes qui porte sur le plan cadastral le numéro 322, à égale distance à peu près de ses deux extrémités inférieure et supérieure, sur la lisière du chemin dit *du Moulin-Neuf*. Le terrain mis à découvert avait une superficie de 62 mètres de long sur 30 de large. Deux pièces considérables ont été reconnues et déblayées. L'une, une vaste salle de bains, nous offrit une cuve semi-circulaire, richement pavée, au fond de laquelle on descendait par trois étages de larges degrés semi-circulaires comme elle; les marches, les murs, les parois de la cuve étaient, à l'origine, revêtus d'un placage dont le marbre, emprunté parfois aux carrières du pays, était le plus souvent exotique : on en voyait encore partout les traces; il y avait quelque part, au centre de la cuve peut-être, une marqueterie, en marbre comme tout le reste, dont nous avons relevé plusieurs fragments découpés les uns en rondelles, d'autres en arcs de cercle accouplés deux à deux, évidemment préparés pour former, en se combinant, différentes figures.

Auprès de cette salle, au sud-est, s'étendait une vaste cour, probablement couverte, beaucoup plus longue que large, et se terminant, du côté le plus voisin de l'étuve, par un mur semi-circulaire; était-ce (nous l'avons supposé) le lieu destiné à ces exercices plus ou moins pénibles par lesquels on se préparait au bain de vapeur qu'on allait prendre? Toujours est-il que nous y avons ramassé une boule de quartz micacé, de la grosseur de nos plus fortes billes de billard, qui pouvait bien servir à quelqu'un de ces jeux.

Mentionnons encore, avant de quitter ce théâtre de nos premières explorations, une gracieuse figure, en pierre, de dame romaine ou de déesse, malheureusement mutilée, dont les yeux, aujourd'hui creux et vides, étaient probablement munis d'une pupille d'ambre ou de verre, et qui peut-être (ce que je n'ose avancer qu'avec la plus grande réserve) montrait, au delà de ses

lèvres à demi ouvertes, quelques dents, dont on croit distinguer le point d'appui et les alvéoles.

Quittons ces pièces splendides que nous aurons sans doute plus tard l'occasion de revoir, et transportons-nous à l'extrémité inférieure du champ même où nous sommes. Nous voici au pied de la haie qui le ferme au sud, à 28 mètres de ce chemin du Moulin-Neuf qui le longe. Tirons, en montant du sud au nord, une ligne droite de 54 mètres, parallèle au chemin; une autre de 64 mètres, suivant la haie de l'est à l'ouest; achevons par deux autres lignes parallèles à ces deux premières le quadrilatère commencé, en l'échancrant toutefois, pour des raisons dans lesquelles il n'est pas ici nécessaire d'entrer, au nord-ouest et sur ses deux côtés, d'une longueur d'environ 10 mètres. Nous avons un emplacement d'une contenance de 29 ares 29 centiares, qui, moyennant une somme convenue, nous est abandonné pendant une année entière, d'octobre 1860 en octobre 1861.

A peine à l'œuvre, nous rencontrons à l'est et à 11 mètres de la haie une construction qui, en se développant dans tous les sens devant nous, finit par enfermer entre ses quatre murs une aire de $29^{m},45$ de long sur $6^{m},45$ de large. Il nous a été facile de reconnaître, aux monceaux de cendres que son extrémité est nous offrit, aux piliers de briques liées entre elles par une simple couche de terre glaise, qu'on voyait encore çà et là dans le reste de l'appartement, et à quelques autres indices non équivoques, un hypocauste, avec son fourneau ou *propnigeum*, destiné à chauffer un vaste établissement. Cet établissement, nous n'avons pas non plus tardé à nous en convaincre, c'était un balnéaire. Deux piscines de dimensions différentes, l'une assez petite, l'autre beaucoup plus grande, semblables par leur forme circulaire, par leur orientation, par leurs proportions relatives, à celles que l'intendant Foucault avait remarquées à Valognes, et M. Rever, au Vieil-Évreux[1], ne nous laissent sur ce point aucun doute. Le plus large de ces bassins, dont les murs sont d'une épais-

[1] Voyez Montfaucon, *L'Antiquité expliquée*, t. III, pl. CXXII, et *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. III, p. 206.

seur de 1^{m},60, et qui est muni d'un pourtour sur lequel on pouvait facilement circuler et d'où on se lançait dans l'eau, qui s'élevait à peu près jusqu'à ce pourtour, était évidemment ce que les anciens appelaient une *piscina natatilis*, un *natatorium* [1]; on y prenait probablement des bains froids; le plus étroit, dont les parois, fort minces (elles n'avaient que 75 centimètres d'épaisseur), n'auraient pas soutenu l'effort d'une masse d'eau aussi considérable que celle qu'il aurait pu contenir, a semblé à l'un d'entre nous, à M. l'ingénieur en chef Olivier, être une étuve réservée aux bains de vapeur. Le fait est qu'il n'avait pas de pourtour comme le premier, qu'il ne communiquait sur aucun point avec lui et qu'il était le plus rapproché du foyer de chaleur chargé, dans cette hypothèse, d'y introduire la vapeur qu'on y venait chercher; mais c'est là une conjecture toute personnelle, subitement éclose, et dont, pour ma part, je n'assumerais pas, avant un examen plus approfondi, la responsabilité.

Au-dessous et au-dessus de ces piscines, et devant elles à l'ouest, de nombreuses pièces, exiguës pour la plupart, ou contenaient des baignoires particulières ou servaient à d'autres usages qu'il serait fort difficile de déterminer aujourd'hui. Les plus éloignées, à l'ouest, étaient coupées par un aqueduc de décharge, dont trois voûtes en briques, pratiquées dans les murs (deux d'entre elles sont d'une grâce et d'une conservation parfaites), laissaient les eaux inutiles descendre du nord au sud, et se diriger, pour s'y perdre, vers un ruisseau qui coule au bas du champ. Enfin une vaste et belle salle, dont le pavé, assez bien conservé d'ailleurs, est, en quelques endroits, singulièrement usé, était peut-être la pièce d'entrée, celle par laquelle il fallait nécessairement passer pour pénétrer dans les autres.

Ces bains, que nous n'avons voulu ici que signaler, et dont nous nous réservons de donner plus tard une description circonstanciée,

[1] Voyez, entre autres, Cesare Cantù, *Dei monumenti di archeologia e belle arti*, Torino, 1858, fort vol. in-12, p. 123. On pourrait encore y voir deux pièces destinées à recevoir les cuves, plus ou moins profondes, dans lesquelles les baigneurs se lavaient.

ne faisaient point partie, comme on pourrait le croire, d'une résidence privée, d'une de ces villas dont les riches Romains avaient couvert le monde. Si c'eût été la demeure de quelque opulent patricien, tout y attesterait la fortune du propriétaire et porterait les marques du luxe qu'il y aurait déployé. On n'y reconnaît, au contraire, que cette aisance sévère dont le peuple, même le peuple-roi, devait se contenter. Point de marbre; partout des revêtements et des ornements en pierre, des lambris et des moulures en mortier; sur les murs, un enduit vulgaire et des décorations qui ne pouvaient satisfaire qu'un goût peu exigeant. Au milieu de tout cela, des symptômes évidents de force et de grandeur; des murs d'une épaisseur extraordinaire; des fondations d'une profondeur et d'une solidité inusitées; sous la porte de notre pièce principale, une pierre taillée (c'était probablement celle que posa solennellement, lorsque les travaux commencèrent, l'édilité du pays), aux dimensions colossales. Mais nous avons, pour établir le caractère public de l'établissement, un indice plus significatif encore. Un mot en grandes majuscules, le mot ROMA, recueilli au milieu des



décombres, n'est-il pas comme la signature de la ville éternelle, gravée au front du monument [1]?

[1] Les inscriptions trouvées à Vieux sont en fort petit nombre. A part celle du marbre de Thorigny, dont M. Léon Renier connaît et fera bientôt connaître au monde savant toute l'importance, on n'en avait recueilli que huit, six sépulcrales et deux votives, toutes assez courtes et n'offrant qu'un médiocre intérêt. C'est

cette rareté qui nous a fait attacher du prix à celle que nous mentionnons ici et à une autre où nous lisons sur trois lignes tronquées :

.....IS·IOI·AY....
L·FA·VIT·········
ΛMA

Ces deux inscriptions sont conservées, ainsi que les objets divers mentionnés dans le cours de cet article, au musée de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

MÉMOIRE

SUR

LES FOUILLES DU FIEF D'ARNAIZE

(CHER),

PAR M. DUMOUTET,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU CHER.

M. l'abbé Caillaud, premier grand vicaire de Mgr l'archevêque de Bourges, président de notre Société, avait annoncé à Son Excellence qu'outre un rapport sur les fouilles du palais du duc Jean de Berry, je présenterais, dans les séances tenues à la Sorbonne par le comité des sociétés savantes, deux autres travaux, l'un relatif à la marche de César de *Noviodunum* à *Avaricum*, l'autre sur des fouilles opérées dernièrement dans un champ dépendant du fief d'Arnaize, localité du département du Cher. De nombreuses et pressantes occupations ne m'ont permis d'ajouter que ce dernier travail à mon rapport sur les fouilles de Bourges.

Je n'abandonne pas cependant mon travail sur *Noviodunum;* j'aurai l'honneur de l'adresser à Son Excellence aussitôt qu'il m'aura été possible d'y mettre la dernière main.

Arnaize est un petit manoir situé dans la commune de Saint-Ambroix-sur-Arnon; c'est une dépendance de l'ancienne seigneurie de Linières. Il tire son nom, comme le chef-lieu de la commune, de celui de la rivière sur le bord de laquelle il est situé.

Le village de Saint-Ambroix a remplacé la station romaine désignée dans l'Itinéraire d'Antonin sous le nom d'*Ernodorum,* et dans d'autres documents sous celui d'*Ernotorum.* Cette station

était située sur la rive gauche de la rivière, tandis que le village actuel en occupe la rive droite.

Suivant la tradition, l'antique *Ernodorum* devait se trouver sur l'emplacement du lieu dit *de Saint-Hilaire*, vaste champ que limite l'Arnon, en face du village de Saint-Ambroix : les nombreux fragments de poteries et de pierres antiques que les laboureurs y découvrent tous les ans confirment cette tradition.

La voie romaine qui allait de Lyon à Bourges et se dirigeait vers Poitiers, traverse le village de Saint-Ambroix et longe le côté sud-est de l'antique *Ernodorum*.

Au côté sud-est de cette voie se trouve un champ dépendant du fief d'Arnaize. Chaque année le laboureur chargé de le cultiver rencontrait de la résistance en un certain endroit distant de dix mètres environ de la voie romaine; le soc de sa charrue était arrêté par la saillie d'une pierre qui affleurait presque la superficie du sol. M[me] la vicomtesse Duquesne, propriétaire du fief d'Arnaize, avertie de cette particularité, ordonna d'y faire des fouilles, dont les commencements donnèrent d'heureux résultats.

On savait qu'une station romaine était située sur les bords de l'Arnon, et l'on supposait que le champ dit *de Saint-Hilaire* était l'emplacement autrefois occupé par cette station : ces conjectures ont été changées en réalités par les découvertes que l'on a faites sur le côté gauche de la voie romaine; car la terre qui vient d'être fouillée renferme des sépultures par incinération : c'est le champ des tombeaux de la station romaine.

Les Romains avaient un profond respect pour les restes de leurs pères; ils plaçaient leurs sépultures près des villes, sur les bords des routes qui y conduisaient; les noms et les mérites des morts, gravés et sculptés sur les tombeaux, étaient des exemples permanents pour le voyageur et l'habitant de la cité; or c'est ce que nous trouvons à Arnaize; donc, sans nul doute, c'est *Ernodorum* qui était situé sur le côté droit de la voie romaine, au champ de Saint-Hilaire.

La voie romaine qui passe dans cette localité est parfaitement distincte; quelques fragments de pierres qui font relief au-dessus de son encaissement attestent qu'elle était pavée de larges dalles.

Sa largeur est de 5 mètres; la déclivité du terrain, du côté du champ des tombeaux, a nécessité de l'accoter par un talus de 2 mètres de hauteur; au côté opposé, elle est au niveau du sol.

Les fouilles furent commencées à l'endroit où se trouvait l'obstacle au passage de la charrue, et à 10 mètres du talus de la voie romaine. Les premiers affouillements mirent à nu six stèles et des pierres qui contenaient des urnes cinéraires.

La base de la fouille était au nord-est; en montant vers le sud-ouest, on trouva, presque juxtaposés, une quantité considérable de vases en terre rouge contenant des ossements brûlés. Chacun de ces vases était recouvert et comme enveloppé par une autre poterie généralement de même couleur et de forme variée. Ces sépultures étaient à $0^{m},60$ en contre-bas du niveau du sol.

Un reste de maçonnerie ayant donné un indice de constructions, on fouilla plus profondément et l'on découvrit le plan de six salles carrées sur une étendue de $30^{m},13$ de longueur, qui formaient une série de colombaires; dans les terre-pleins de chacun d'eux étaient enfouis de semblables vases cinéraires.

A ce simple aperçu, on reconnaît l'existence du champ des tombeaux de l'antique *Ernodorum*. Les sépultures qu'il contenait sont toutes par incinération : donc leur date est contemporaine des premiers temps de l'occupation romaine, car ce n'est que vers le IVe siècle que l'on procéda par inhumation à la sépulture des morts.

Il nous reste maintenant à décrire les objets trouvés dans les fouilles; nous commencerons par les monuments en pierre.

Une première stèle est refouillée d'une niche surmontée d'un cintre; deux pilastres, aux chapiteaux foliés, supportent les retombées et encadrent le refouillement, au fond duquel est sculptée en haut relief une femme vêtue d'une longue tunique; des tresses de cheveux ornent le haut de sa tête; un collier entoure son cou; sa main gauche est appuyée sur sa poitrine, et dans sa droite elle tient un lambel roulé.

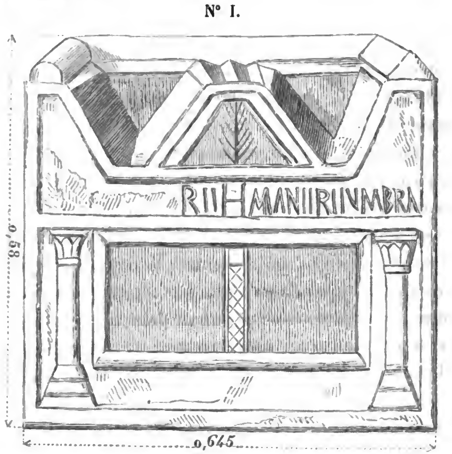
Une inscription est gravée sur le champ de l'archivolte de la niche; le commencement en est mutilé; on n'en distingue plus que

le dernier mot, qui doit être le nom de la personne à laquelle ce monument a été consacré :

..........:.VINIOꓘΛ

Un trou de crampon existe à la base de cette stèle, ce qui indique qu'elle était fixée sur une autre pierre contenant l'urne cinéraire; la hauteur du monument est de 1^{m},41; sa largeur, de 0^{m},66 à la base. L'état fruste du pilastre de gauche, d'une partie de la figure et de la tunique de la statue, a été produit par le passage de la charrue.

N° I.



Plusieurs autres monuments ont été trouvés dans la même fouille. Le premier (n° I) représente un édicule; à la face se trouve un cadre entouré d'une moulure et flanqué de deux pilastres, aux chapiteaux foliés; le tout est couronné par un fronton, dont le sommet est tronqué et cannelé à la surface; un bahut, évasé à l'intérieur, contourne les côtés et la face postérieure du fronton; au-dessous de ce couronnement on a réservé un tableau, sur lequel se lit cette inscription, dont le commencement est fruste :

.......RIIMANIIRIIVMBRΛ.

Le mot *umbra*, qui paraît terminer l'inscription de ce monument, y désigne-t-il la dépouille mortelle de la personne à laquelle il a été consacré? Ce serait, je crois, la première fois qu'il se présenterait dans ce sens sur un monument découvert dans nos contrées.



N° II.



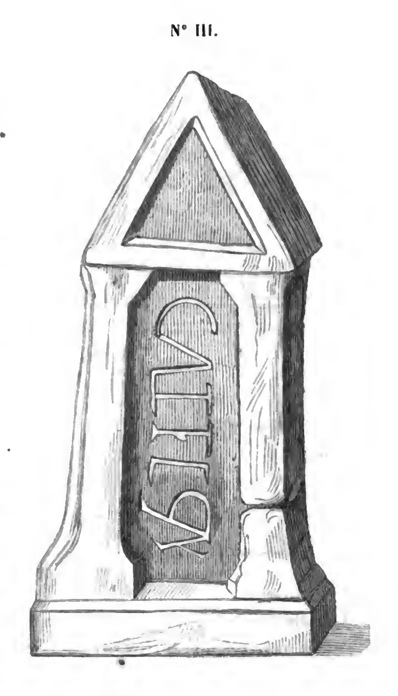
La stèle du numéro II est percée à sa face de deux refouillements aveugles, surmontés de cintres dont les retombées reposent sur des tailloirs à moulures coupées à cru; la corniche est formée de deux membres de moulures en forme de redan; au-dessus s'élève un fronton accompagné à sa base de deux acrotères; une inscription occupe le bandeau réservé au-dessous du fronton :

VIRII MEMORIΛ

Cette inscription, qui est parfaitement conservée, doit se lire ainsi : *Virei memoria.* On sait que la lettre E est souvent rendue, dans les inscriptions cursives et même dans un certain nombre

d'inscriptions monumentales du centre de la Gaule, par deux lignes verticales.

N° III.



Le monument n° III se compose d'un dé, encadré par deux pilastres lisses et surmonté d'un fronton refouillé d'un tableau, également lisse.

Une inscription est gravée au centre du dé, où elle forme une ligne verticale, qui doit se lire de haut en bas. Elle se termine par des sigles dont l'interprétation est difficile; c'est probablement le nom du personnage dont les restes étaient déposés sous ce monument.

Les dimensions de cette stèle sont de o^{m},645 de hauteur, sur o^{m},36 de largeur.

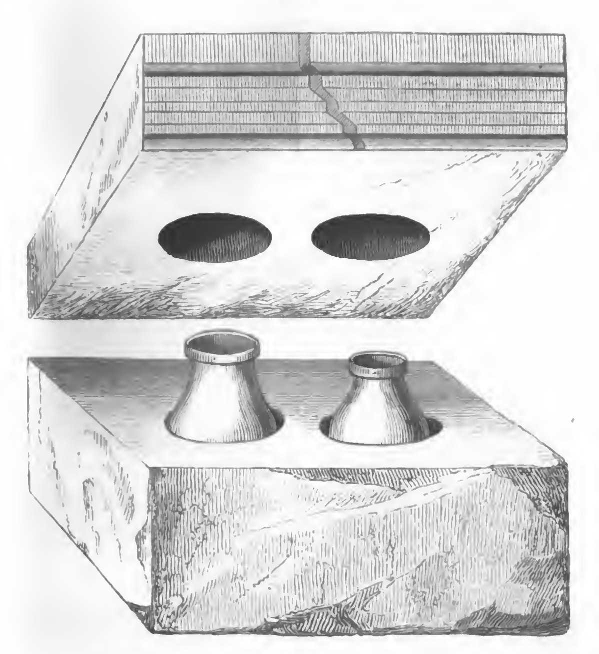
Deux autres stèles sont sans inscription.

La première est entaillée de deux chanfreins à la base. Le dé, arrondi à sa jonction avec cette base, se prolonge carrément jusqu'au-dessous du couronnement, lequel se termine par un fronton voluté. La face du dé a été martelée : c'est là qu'était probablement l'inscription. Cette stèle a 1^{m},03 de hauteur, sur o^{m},55 de largeur à sa base.

La deuxième est composée d'un dé encadré par deux pilastres

saillants et sans aucune sculpture. Les pilastres supportent un fronton dont les rampants sont concaves et la pointe arrondie; le tympan de ce fronton est refouillé d'une arcature aveugle en plein cintre; les dimensions de ce monument sont de $0^m,69$ de hauteur, sur $0^m,44$ de largeur à la base.

N° IV.



Dans le voisinage des stèles qui viennent d'être décrites se trouvaient plusieurs pierres percées, à leur surface, de trous circulaires; elles étaient superposées deux à deux et retenues par des crampons en fer. L'une, parfaitement conservée dans son état primitif (n° IV), contenait deux urnes cinéraires en terre rouge.

Une autre sépulture de même genre (n° V) était formée de deux pierres cylindriques refouillées de trous circulaires. Ces deux pierres étaient superposées et retenues ensemble par des crampons en fer; elles contenaient également une urne cinéraire.

N° V

C'est après la découverte de ces monuments que l'on est arrivé aux urnes simplement déposées dans la terre. Ces urnes étaient séparés les unes des autres par 10 à 15 centimètres de terre et un peu inclinées vers le nord-ouest. Cette position n'est due probablement qu'à la pression du terrain supérieur. Chaque urne était recouverte par un autre vase. Une de ces urnes était en verre.

Une de ces sépultures est représentée, dans le dessin n° VI, au quart de la grandeur réelle.

D'autres sépultures de même genre ont été trouvées dans le terre-plein des colombaires; au centre de la troisième salle, il y en avait une grande quantité.

Tels sont les résultats des premières fouilles exécutées dans le champ des tombeaux de la station romaine d'*Ernodorum*. Le nombre des monuments mis au jour est, comme on le voit, considérable, et il y a encore beaucoup à fouiller. La suite des travaux, ajournée à l'année prochaine, sera reprise alors avec zèle, grâce au bon vouloir de Mme la vicomtesse Duquesne, et il nous sera permis de compléter ce rapport par de nouveaux détails,

qui, nous n'en doutons pas, seront dignes d'exciter l'intérêt des archéologues.

N° VI.



Quoi qu'il en soit, et dès à présent, le cimetière de la ville romaine des bords de l'Arnon est le plus important de ceux qui ont été découverts dans notre pays; il est l'équivalent, comme intérêt, du cimetière gallo-romain par inhumation découvert au sud de la ville de Bourges en 1848 : c'est donc un devoir de continuer nos investigations, et de faire de cet antique cimetière une étude sérieuse et approfondie.

NOTICE

SUR

UN SARCOPHAGE EN MARBRE BLANC

DU MUSÉE D'AUTUN,

PAR M. BULLIOT,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE.

Le tombeau qui fait l'objet de cette notice a été donné au musée d'Autun par M. le baron Pigenat; son père l'avait acheté au village de Saint-Pierre-l'Étrier, près de l'abbaye de Saint-Symphorien, lorsqu'elle fut vendue, comme les autres propriétés monastiques, en 1793. M. Pigenat le fit alors déposer à sa campagne de Sommant; c'est de là qu'il a été envoyé à notre musée.

Ce précieux monument a été taillé dans deux blocs massifs de marbre blanc. Le vide creusé pour le mort n'a que $0^m,36$ de profondeur, et $1^m,85$ de long; l'épaisseur du fond est de $0^m,21$, sur une hauteur totale de $0^m,57$. Les parois sont épaisses de $0^m,15$, la longueur extérieurement est de 2 mètres, et le pourtour de $4^m,70$. Conformément à un usage qui admettait peu d'exceptions dans notre pays, la largeur est moindre aux pieds qu'à la tête; les extrémités sont arrondies, particularité assez rare dans les monuments analogues provenant de nos environs. Deux bandes saillantes, de $0^m,10$ de large, règnent circulairement au haut et au bas de l'arche; elles sont réunies par cinq traverses verticales, de même saillie et de même largeur, placées, l'une derrière la tête, les quatre autres, par deux, sur chacune des faces latérales, divisant ainsi le pourtour en cinq caissons inégaux. Le caisson du milieu de chaque face est occupé par un compartiment rectangulaire, à

bordure saillante, terminé aux extrémités par un aileron ou queue d'aronde, et mesurant $0^m,89$ de long, sur $0^m,32$ de large. Le champ était destiné aux inscriptions. Les deux caissons de chaque côté de la tête renferment des ornements saillants d'une certaine ampleur et semblant représenter des ancres; du côté des pieds, les ornements sont de même nature, avec cette différence que la rencontre des volutes qui en font partie figure au milieu les contours d'un grand vase.

On a essayé de creuser dans le fond, vers la tête, une cavité horizontale de 18 centimètres de profondeur. On voit dans quelques tombeaux une ouverture par laquelle on introduisait des parfums, mais alors elle pénètre jusqu'à l'intérieur. Il n'est pas probable non plus qu'elle ait eu pour objet l'emploi de la louve, car elle serait dans ce cas plus large au fond qu'à l'entrée, et probablement moins profonde. En retrouvant des trous analogues aux extrémités d'autres sarcophages ayant aussi contenu des reliques, on doit peut-être leur supposer une destination spéciale. Au tombeau de saint Menoux[1] (Allier), connu dans le pays sous le nom de *la Bredinoire*, parce que les fous ou *bredins* venaient y chercher la guérison, un trou beaucoup plus grand existe sur un côté du sarcophage. Les malades y passaient la tête pour entrer en quelque sorte en contact avec les reliques, et aspirer de plus près leur vertu. Ailleurs des brèches, plus grandes encore, permettaient aux enfants infirmes de pénétrer par une extrémité et de sortir par l'autre. En se rattachant à cet ordre d'idées, serait-ce aller trop loin dans le champ de la supposition que de regarder la cavité du tombeau d'Autun, et de ceux de même espèce, comme destinée à recevoir pendant un certain laps de temps les menus objets destinés aux malades, tels que linges, médailles, etc. que la piété des fidèles essayait de rapprocher autant que possible des restes sacrés?

Le couvercle, formé d'un bloc massif, large de $0^m,98$ à la tête, et de $0^m,83$ aux pieds, est arrondi partout. Une bande saillante, semblable à celle du cercueil, règne à son pourtour; une autre le

[1] Ce tombeau est conservé dans l'église du village.

traverse en longueur, mais avec des particularités qui méritent d'être signalées. La traverse longitudinale s'épanouit aux pieds, en stries concentriques qui, en s'évasant, vont mourir sur la plate-bande circulaire, tandis que, à l'extrémité opposée, elle se termine brusquement à vive arête sans accuser trace des mêmes ornements. Cette interruption sans motif produit dans l'aspect général un effet choquant, étranger certainement à la conception de l'artiste qui a donné le dessin du monument, ou bien il faudrait admettre que ce raccourcissement est destiné à figurer sur le couvercle une espèce de chape moins longue que le cercueil. Mais, dans cette supposition, rien n'empêchait qu'une bordure fût tracée aussi à l'arête supérieure, et l'on ne peut expliquer logiquement cette anomalie disgracieuse que par une mutilation. Sur les côtés de la plate-bande longitudinale, il n'existe aucun indice de ces ailerons fréquemment gravés sur les sarcophages de Saint-Pierre-l'Étrier, qui semblent indiquer les bras de la croix. On est en outre frappé de ne pas trouver d'inscription sur un monument de cette importance; mais à part cette circonstance, et en rétablissant la mutilation mentionnée plus haut, on sent que l'œuvre est complète et d'un seul jet. L'œil et l'esprit sont également satisfaits, et si l'on peut désirer plus d'élégance dans les détails, plus d'art, en un mot, on comprend néanmoins qu'on ne peut accuser que le style de l'époque, et que toute addition à cette première conception ne serait propre qu'à en altérer l'unité.

Ces additions ont été faites et existent. A côté du système d'ornements *en relief* que nous avons essayé de décrire, et dans lequel ne figure aucun signe religieux, on voit des ornements *en creux*, qui tranchent avec les premiers, et se rapportent tous aux idées chrétiennes. L'aspect maigre et chétif des gravures contrastant avec l'ampleur des ornements en saillie, l'indécision du trait, l'inexpérience du dessin, accusent un siècle de décadence et une main barbare; les symboles sont placés dans l'intention unique d'exprimer une idée, sans aucune prétention à la forme. Sur la plate-bande circulaire du couvercle est gravée en traits peu profonds une guirlande de branches de lierre ou de vigne. Elle ne règne que sur une face, d'où l'on peut induire qu'au moment où

elle fut tracée, le monument était appliqué contre une muraille. Si cette guirlande eût appartenu au travail primitif, elle eût été, comme les parties en relief, continuée sur la circonférence entière, car, en admettant que le tombeau eût été dès l'origine destiné à être appliqué à un mur, il eût été naturel de se dispenser de même de sculpter sur la face engagée un cartouche à inscription. Les autres symboles chrétiens sont répétés sur chaque côté du couvercle. Les plus apparents sont deux cercles inscrits, et par conséquent inégaux, dont le plus grand a $0^m,27$ de diamètre. Le champ compris entre les deux circonférences est occupé par une suite de volutes au trait.

De chaque côté des cercles s'élèvent deux palmes surmontées d'une colombe et d'une espèce de fleuron à quartefeuilles; à gauche des branches est une croix pattée garnie de lobules figurant des pierres précieuses. Un *umbo* légèrement renflé occupe le point d'intersection des branches. Il est inutile d'insister sur la valeur de ces signes, tous trop connus pour avoir besoin d'explication. Ils se reproduisent dans les catacombes et dans tous les polyandres chrétiens de la Gaule. La vigne était un symbole eucharistique; la branche et la feuille de lierre, placées indistinctement sur les tombeaux païens et chrétiens, étaient un symbole funéraire en même temps qu'un symbole d'amitié; la feuille détachée, usitée dans les sculptures tumulaires, semble alors devenir un signe de séparation. Nous la trouvons à Autun sur un monument où sont représentés deux époux : PRICIAAA et NERIOMARVS. La palme était ordinairement l'attribut des martyrs, mais ce symbole se rattachait à une antiquité bien plus reculée, puisque, dans l'iconographie égyptienne, le palmier surmonté du têtard exprimait déjà l'idée de l'immortalité. Du reste, les sculptures de notre sarcophage représentent plutôt deux arbres que deux branches. La colombe biblique, figurée fréquemment avec son rameau vert, symbolisait l'innocence ou l'âme chrétienne errante loin de la véritable patrie. On la voyait sur une inscription du polyandre de Saint-Pierre-l'Étrier, celle de QVIETA, morte sous le sixième consulat de Valens et le deuxième de Valentinien (378), serrant dans ses pattes et dans son bec le serpent, soit que ce dernier représente l'esprit du

mal, soit que, réuni à la colombe, il rappelle cette parole des livres saints : « Soyez simples comme la colombe, prudents comme le « serpent. »

Placé par Constantin sur l'enseigne des légions, le monogramme du Christ se composait des deux premières lettres du nom du Sauveur; l'A et l'ω, la première et la dernière lettre, traduisaient brièvement la phrase liturgique : *Ego sum principium et finis.*

Il y a donc sur le tombeau qui nous occupe, l'empreinte de deux époques, de deux influences bien caractérisées. L'une purement artistique, étrangère à toute expression idéographique, donna à l'œuvre sa forme primitive et complète; l'autre, au contraire, toute symbolique et religieuse, déterminait avant tout une croyance, et affichait sur le marbre la profession de foi du mort, ou la consécration chrétienne du tombeau. Cette profession se manifestait quelquefois d'une manière plus claire et plus explicite que par des signes. La célèbre inscription grecque du musée d'Autun est de ce genre; elle développe en détail les croyances du symbole catholique, qui, sur notre monument, sont exprimées sommairement par quelques figures de convention. Pour nous, ce dernier sortait aussi, comme le précédent, du polyandre de la voie Bisontine, qui réunissait, aux portes d'Autun, dans ses innombrables *sacelles*, les cippes ou les sarcophages des riches Gallo-Romains, avant de devenir le cimetière ou *dortoir* des chrétiens.

Lorsque arriva pour le christianisme l'heure d'élever à son tour des monuments, les barbares avaient fait des ruines; le nombre ou du moins la valeur des artistes avait baissé; les maux à réparer étaient grands; l'argent manquait, et la société religieuse, comme la société civile et militaire, cherchait à vivre sur l'héritage du monde païen. Les temples ou les basiliques se transformaient en églises; les blocs tout taillés des constructions romaines étaient déplacés et mis au service d'exigences nouvelles; la loi, s'affranchissant elle-même du respect des sépultures, sanctionnait leur violation en permettant d'en employer les débris à la restauration des édifices. A la fin du Ier siècle, Plutarque disait : « Pour « les murs de clôture on emploie le bois, la pierre commune, et

« même *des débris de colonnes ramassés parmi les ruines des tombeaux*[1]; » mais au ve siècle les tombes vulgaires, en grès et en granit, des vieux cimetières, servirent indistinctement à la réparation des remparts ; les plus précieuses par leur matière ou leur travail furent purifiées par quelques signes chrétiens, et devinrent le lieu de repos de personnages vénérés, tels que les évêques et les saints. Ainsi les premiers pasteurs d'Autun furent presque tous déposés, après leur mort, dans les chapelles païennes du polyandre de Saint-Pierre, dont les fondateurs n'avaient pas laissé de descendants, et c'est à la faveur de cette destination que, sauvées par la piété des peuples, elles furent transformées en oratoires, en lieux de pèlerinages, et conservées jusqu'au siècle dernier à peu près telles que Grégoire de Tours les avait vues et décrites. Saint Cassien, saint Évance et d'autres évêques étaient ainsi ensevelis. Saint Amator, regardé comme le premier évêque d'Autun, fut déposé dans le monument d'un Sénonais mort à *Augustodunum*. Par une circonstance singulière, due peut-être à un scrupule religieux pour l'inviolabilité des morts, la pierre commémorative dédiée aux mânes fut placée sous le tombeau qu'occupa l'évêque chrétien. Lorsque fut détruit, peu d'années avant la Révolution, le sarcophage romain de saint Amator, on retrouva audessous le cippe funéraire du premier possesseur, sur lequel on lut :

D · M
VOLVS
IVS SE
NONEVS

Le tombeau de la reine Brunehilde, à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, n'était lui-même qu'un composé de pièces éparses provenant de monuments romains. Formé d'un prisme massif de marbre noir veiné de blanc, dit *grand antique*, le couvercle est évidemment, par sa forme et par sa matière, une production antérieure aux Mérovingiens. Le cercueil, en calcaire blanc, prove-

[1] Plutarque, *Œuvres morales. Sur les progrès de la vertu.*

nait d'une autre tombe: les colonnettes de marbre gris noir, qui le supportaient, sans rapport avec le reste, avaient été elles-mêmes recueillies autre part.

Cette affectation des tombeaux païens à des sépultures chrétiennes ne fut point un accident local; l'usage s'en retrouve partout. Dans une notice sur l'église Saint-Pierre de Vienne[1], l'auteur s'exprime ainsi : « Plusieurs monuments trouvés sous le « dallage sont d'anciens tombeaux païens, appropriés à des sépul« tures chrétiennes, et dont on a *quelquefois effacé*, et d'autres « fois laissé subsister les épitaphes primitives. » A Vienne, comme à Autun, des signes chrétiens ont été gravés ou sculptés postérieurement, à la place des inscriptions ou des figures païennes. En examinant attentivement le sarcophage d'Autun, on reconnaît une dépression sur toute l'étendue du grand cartouche de face, plus sensible que sur le cartouche opposé. Un travail de piquage fait avec une pointe de fer, quelques traits faiblement accusés, mais conservant encore l'aspect de jambages de lettres, l'inégalité du champ, l'absence de poli, tout indique la suppression de l'épitaphe, qui nous interdit à jamais de pénétrer l'origine de notre tombeau.

Si les faits constatés dans l'étude des sépultures de Vienne ont présenté des analogies avec ceux qu'on a observés à Autun, on en retrouve encore un exemple à la cathédrale de la première de ces villes. Cette église possède un sarcophage de marbre blanc qui, avant les mutilations dont il a été l'objet à une époque inconnue mais ancienne, a dû être la reproduction de celui d'Autun. Arrondi comme lui aux extrémités, il a conservé ses dispositions générales et certaines particularités remarquables. Cette similitude est surtout frappante au couvercle. La bande circulaire en relief et l'arête longitudinale sont identiques; l'extrémité, vers la tête du mort, a été retaillée dans les mêmes conditions. Elle présente le même aspect lisse et uni, avec cette interruption brusque des reliefs qui choque dans ce tombeau comme dans celui d'Autun; seulement le sarcophage de Vienne a subi des altérations plus

[1] *Société impériale des Antiquaires de France*, 5 décembre 1860. Notice de M. Allmer.

radicales. Une longue inscription en caractères romans fut gravée postérieurement sur le couvercle. Pour la placer, on avait entamé déjà la plate-bande de l'arête supérieure, lorsqu'on se ravisa pour commencer l'inscription sur la plate-bande même. Quant à l'arche, elle fut complétement dépouillée de ses reliefs, et aplanie pour recevoir de simples ornements au trait; aussi le couvercle déborde-t-il sensiblement aujourd'hui. Mais à côté de ce travail à neuf, et jusque dans ce travail lui-même, on retrouve le souvenir des sujets primitifs, quoique plus altérés qu'à Autun. Le monogramme du Christ, avec l'A et l'ω, est inscrit dans deux cercles concentriques, entre deux palmes surmontées de colombes; les lierres avec des grappes figurées par des points creux s'y reconnaissent de même, ainsi qu'une réminiscence du vase du sarcophage éduen. Les sujets nouveaux introduits dans cette décoration se rattachent néanmoins au même ordre d'idées; le plus important est le paon, fréquemment employé dans l'iconographie chrétienne des premiers siècles, comme symbolisant la résurrection par le renouvellement de ses plumes. Ce n'est donc pas sans étonnement qu'on lit dans les *Recherches sur les antiquités de Vienne*[1] et dans quelques autres ouvrages de la localité, que ce tombeau fut élevé par Louis XI. Ce prince put le restaurer, peut-être même donner à un monument antique une destination nouvelle, mais, jusqu'à plus ample preuve, il est impossible d'y voir aucun détail susceptible d'être attribué au xve siècle.

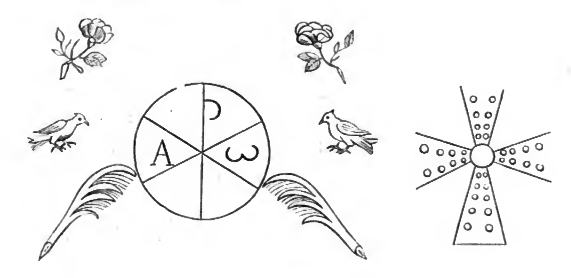
Par un hasard singulier, ce tombeau se rattache à l'histoire d'Autun; il renferma les reliques du reclus saint Léonien, amené captif de Pannonie par les Burgondes, au ve siècle. Léonien s'était bâti d'abord à *Augustodunum*, dans le polyandre de la *Via Strata*, une cellule de reclus, qu'il abandonna plus tard pour se rendre à Vienne, où il mena, durant quarante ans, le même genre de vie. Ses restes, déposés primitivement dans l'église Saint-Pierre, en furent enlevés pour être transférés dans un de ces tombeaux romains qui défrayèrent pendant plusieurs centaines d'années les âges suivants.

[1] Chorier, édition de 1856.

Si nous devons renoncer à découvrir la destination du sarcophage d'Autun à l'époque romaine, nous essayerons du moins de la retrouver au moyen âge. Les premiers évêques de cette ville furent généralement ensevelis, comme on l'a dit, dans les monuments païens du polyandre de Saint-Pierre-l'Étrier. Leurs tombeaux furent placés dans l'église de Saint-Symphorien, dans celle de Saint-Étienne ou dans les édicules dispersés sur les principales sépultures; parmi ces tombeaux les anciens historiens d'Autun en mentionnent quelques-uns *de marbre,* entre lesquels il s'agit de reconnaître celui qui est le sujet de cet article. Le plus ancien serait celui de saint Amator. On lit dans l'histoire manuscrite de l'Église éduenne, par Bonaventure Goujon, notaire, qui vivait en 1600 : « Il y a un grand et fréquent apport de toute part, au « lieu du sépulcre de saint Amator, lequel est hors et proche la « cité d'Autun, au lieu de Saint-Pierre-l'Étrier, auquel sont encore « aujourd'hui ses reliques religieusement gardées dans un tombeau « de marbre assez haut enlevé, fort laborieusement travaillé et « bien cimenté à la durée; sur icelluy les chrétiens érigèrent une « chapelle ou cellule qui contient seulement autant d'espace qu'il « en falloit pour enfermer le corps et un petit autel, etc. » Ce tombeau ne peut être celui que nous cherchons, puisque la description de Goujon semble indiquer qu'il était de plusieurs pièces et dans des conditions toutes différentes du nôtre. De plus il était encore en place au siècle dernier, lors du passage de dom Martenne et dom Durand, qui n'y remarquèrent aucune particularité, et qui nous fourniront bientôt des preuves concluantes pour une autre attribution [1]. Saint Rhétice, saint Simplice, saint Procule furent également ensevelis au polyandre, mais Goujon, qui avait vu toutes les sépultures subsistant de son temps et qui a mentionné avec soin *les tombeaux de marbre,* ne parle pas des leurs. Il ne cite, après celui de saint Amator, que celui de saint Cassien, « qui fut « enseveli dans le grand cimetière des chrétiens au lieu où se voit « encore de présent son cercueil, sur lequel fut depuis érigée une « chapelle qui porte son nom jusqu'à cette heure; son cercueil *était*

[1] *Voyage littéraire de deux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.*

« *de marbre blanc.* » Cette désignation pourrait donner des doutes, si une particularité mentionnée par Grégoire de Tours ne les dissipait entièrement. L'historien raconte que de son temps le cercueil de saint Cassien était tellement usé par les fidèles, qui en grattaient le marbre pour l'employer en guise de remède, *qu'il en était troué.* « Ledit tombeau, ajoute Goujon, est encore pour ce« jourd'huy en vue, lequel est tout usé. » Ces particularités ne peuvent en rien concerner le tombeau que nous possédons. On ne peut non plus admettre qu'il ait été celui de saint Euphrone, mort en 490, après avoir construit l'église de Saint-Symphorien, dans laquelle il fut enseveli. Son corps, avec celui de saint Procule, autre évêque d'Autun, était conservé dans le grand autel, lorsque les bénédictins le visitèrent vers 1715. Ces religieux, qui virent encore les tombeaux mentionnés par Bonaventure Goujon au siècle précédent, ne trouvèrent aucune particularité iconographique à signaler; mais ils furent frappés, dans l'église de Saint-Symphorien, de l'aspect singulier d'un sarcophage en marbre blanc dont les ornements leur parurent d'un tel intérêt qu'ils les reproduisirent, heureusement pour nous, dans une des rares gravures de leur ouvrage. « Nous vîmes, disent ces savants, dans le « bas de l'église de Saint-Symphorien, un *grand tombeau de mar-* « *bre, en forme de coffre,* où l'on dit que sont les reliques de saint « Franchet, *Franconei,* archevêque de Sens, transférées du mo« nastère de Sainte-Colombe de Sens à Saint-Symphorien, dont « la translation est marquée, dans le martyrologe de ce monastère, « le 3 des calendes de janvier. On voit sur ce tombeau un mono« gramme en cette manière :



La forme du tombeau, en marbre et *en forme de coffre*, et la similitude des symboles, reportent de suite l'esprit à notre monument. Une seule différence existe : les bénédictins ont transformé en palmes ce que nous croyons être des palmiers, et en roses les quartefeuilles ou fleurons mentionnés au commencement de cet article. Ces figures, gravées simplement au trait, sont tellement altérées qu'il faut l'œil de l'antiquaire et la grande lumière pour les reconnaître sûrement; les bénédictins les ont interprétées, plutôt que reproduites, sur des croquis de voyage. La représentation exacte, *photographique*, ne date que de nos jours. Lorsqu'on connaît l'indifférence des savants et des dessinateurs des deux derniers siècles pour l'imitation fidèle des objets antiques, lorsqu'on a vu les gravures des grands auteurs, de Montfaucon, par exemple, lorsque l'on compare, surtout, dans l'ouvrage des deux bénédictins, les dessins approximatifs qui ont la prétention de reproduire les vignettes du Sacramentaire de saint Grégoire le Grand, dont l'original est à Autun, on ne peut douter un instant de l'identité du tombeau mentionné par eux avec celui de notre musée. La disposition des signes est la même aussi. De chaque côté du monogramme du Christ, inscrit dans un cercle, est le palmier, placé sous la colombe, surmontée elle-même d'une fleur. Mais la ressemblance la plus frappante est celle de la croix pattée, avec un cercle, à l'intersection des bras, et celle des incrustations simulées. La comparaison du dessin des religieux et du tombeau est concluante.

L'authenticité du monument une fois établie, on doit reconnaître que les bénédictins, en donnant les reliques qu'il contenait comme celles d'un archevêque de Sens, ont commis une erreur, et accepté à tort le dire des religieux de Saint-Symphorien. En consultant l'histoire de l'Église de Sens [1], on n'y rencontre aucun évêque du nom de Franchet, Franconet ou Francovée, pas plus que dans le catalogue des reliques de l'abbaye de Sainte-Colombe, de la même ville [2]. Le nom de Francon figure dans l'épiscopat franc

[1] *Catalogue des archevêques de Sens*, par Hugues Mathoud, de la congrégation de Saint-Maur.

[2] *Légendaire d'Autun*, t. I, p. 414, par M. Péquegnot.

dès le temps de Grégoire de Tours, mais saint Franchet ou saint Francovée, dont il s'agit, fut non pas archevêque de Sens, mais moine du Nivernais, où il vécut dans le VIIe siècle. Il devint un des saints populaires de ce pays, qui lui consacra cinq paroisses[1]. Une église abbatiale élevée en son honneur ayant été brûlée au commencement du Xe siècle, il est présumable que ses reliques, conservées jusqu'alors à Nevers, purent être transportées à Sens ; car, si les bénédictins se sont trompés en plaçant saint Francovée parmi les archevêques de cette ville, tout porte à croire qu'ils sont dans le vrai en énonçant que ses reliques furent apportées du monastère de Sainte-Colombe à Saint-Symphorien. Cette tradition était ancienne dans notre pays, et se trouve mentionnée dans un martyrologe de l'église d'Autun, du XIIIe siècle, consulté par un de nos collègues, à la Bibliothèque impériale. On y trouve, au 3 des calendes de janvier, la translation des reliques de saint Francovée, *du monastère de Sainte-Colombe à celui de Saint-Symphorien d'Autun.* Cette translation s'explique tout naturellement. On sait que, dès le IXe siècle, ces deux abbayes étaient réunies dans la même main. Charles le Chauve, pour récompenser Adalhard, comte d'Autun, de ses services contre les Normands, les lui avait octroyées ; ces comtes les possédèrent jusqu'à l'extinction de la race des ducs bénéficiaires de Bourgogne. C'est sous leur administration que l'on doit donc reporter la translation de ces reliques, soit qu'elle ait été motivée, comme tant d'autres, par les incursions des Normands, soit que Raoul, comte d'Autun et abbé de Saint-Symphorien, avant de devenir roi de France, eût donné cette marque de prédilection à l'abbaye éduenne, qu'il combla de faveurs. Du reste, la position centrale de la Bourgogne et l'importance de ses chefs militaires fut une des raisons qui firent rechercher leur protection pour abriter les reliques menacées alors par les invasions ; on voit, en effet, sous les comtes d'Autun, le pays s'enrichir de dépôts précieux, provenant de diverses provinces ; des abbayes, des églises se fonder pour les recevoir ; le comte Hunfrid donner

[1] On trouve un prieur de Thil-sur-Arroux, près Autun, appelé *de Sancto Franconeo.*

même des lettres pour les émirs d'Espagne aux moines francs chargés de rapporter des reliques de ce pays.

On pourrait se demander encore si les reliques furent transférées de Sens à Autun dans le sarcophage que nous possédons aujourd'hui, et qui, dans cette hypothèse, ne serait plus une œuvre éduenne. Quelques rapprochements entre ce monument et d'autres de notre contrée pourraient, à la rigueur, fournir des inductions; mais leur caractère général n'éclairerait pas la question. Les ouvrages du IVe et du Ve siècle ont partout une grande ressemblance, et les signes chrétiens ne varient guère. La plus forte raison qui doive nous faire attribuer une provenance locale à notre sarcophage résulte de la manière même dont s'opéraient les translations, faites presque toujours avec des châsses portées à l'épaule par des religieux, au chant des psaumes. Le tombeau qui les avait contenues dès le principe restait ordinairement sur place et continuait d'être l'objet de la vénération des fidèles. Ainsi, lorsqu'en 840 l'abbé de Saint-Quentin-en-Vermandois obtint de Modon, évêque d'Autun, les reliques de saint Cassien, le tombeau du saint resta au polyandre de Saint-Pierre-l'Étrier. Le peuple s'y rendit en pèlerinage comme par le passé, et, malgré l'absence des ossements, le roi Robert, fils de Hugues Capet, construisit vers 1026 une chapelle soutenue par des colonnes de marbres romains, pour le recouvrir. Il dut en être de même pour les reliques de Sens. La translation mentionnée au martyrologe d'Autun s'accomplit dans les formes usitées, et, à leur arrivée, elles furent déposées dans un des riches tombeaux gallo-romains qui, à cette époque, parsemaient encore en grand nombre la zone immense de terrains funéraires qui environne *Augustodunum*.

RAPPORT

SUR

UNE MOSAÏQUE TROUVÉE A CONSTANTINE,

PAR M. CHERBONNEAU,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CONSTANTINE.

Monsieur le Ministre,

Depuis longtemps je me proposais de placer sous les yeux de Votre Excellence une mosaïque trouvée près de Constantine, sur la route qui conduit de la porte Vallée au Bardo, côté sud-ouest, et que je considère comme un souvenir du christianisme. La difficulté d'en obtenir un dessin avait seule retardé cet envoi. Celui qui fait l'objet du présent rapport représente l'ensemble et les détails de ce travail du Bas-Empire avec une exactitude rigoureuse. (Voir la planche IV.)

Au centre est inscrite une légende dont les caractères ne laissent aucun doute sur l'époque à laquelle elle se rattache. A droite et à gauche du cadre qui contient l'écriture sont posées deux colombes, emblèmes du christianisme. La fleur qui contribue en grande partie à l'ornement de cette charmante composition est difficile à déterminer, et il ne m'appartient pas d'y reconnaître un des attributs de la religion du Christ; car on sait que l'art chrétien primitif fit de nombreux emprunts au paganisme, et que, s'inspirant l'une de l'autre, pendant longtemps les deux religions marièrent leurs symboles. Ce qui rappelle vraiment la morale de l'Évangile, ce sont les paroles de la légende: *Justus sibi lex est* (le juste est sa propre loi).

Le cadre extérieur de la mosaïque mesure sur chaque côté $3^m,40$. L'exécution en est si harmonieuse, qu'on la prendrait pour un tableau. Presque toutes les couleurs sont empruntées à la nature, et la gradation en est observée avec une entente parfaite.

NOTICE

SUR

LES FOUILLES EXÉCUTÉES DANS L'ABSIDE

DE L'ANCIENNE BASILIQUE

DE SAINT-MARTIN DE TOURS

EN 1860 ET 1861,

PAR M. CH. GRANDMAISON,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE.

La basilique de Saint-Martin de Tours était le plus célèbre de tous les sanctuaires de l'ancienne France; nos rois tenaient à honneur d'en être les premiers chanoines, et son nom se trouve glorieusement mêlé pendant de longs siècles aux plus grands événements de notre histoire.

Cependant, il y a quelques mois à peine, on ne connaissait de cette insigne collégiale que deux magnifiques tours, encore debout comme pour protester contre les dévastations qu'elles avaient vues s'accomplir à leurs pieds. Tout l'espace autrefois couvert par le pieux édifice avait disparu sous les voies publiques et les constructions particulières; quelques notions confuses de la forme générale du monument étaient seules restées dans la mémoire des hommes de notre siècle, et l'on ignorait même l'emplacement où s'élevait naguère le tombeau de saint Martin, objet du respect et des hommages de toute la chrétienté.

Telle était la situation des choses, lorsqu'une heureuse circons-

tance amena la découverte, dans les archives d'Indre-et-Loire, d'un plan par terre de la basilique, coté avec soin et dressé en 1801, au moment de la vente du terrain et des constructions qui subsistaient encore.

Aussitôt un riche et généreux habitant de Tours acheta de ses deniers quelques-unes des maisons bâties dans l'abside, et commença des fouilles qui, sans avoir dans sa pensée l'archéologie pour but principal, me paraissent cependant, par les résultats obtenus, dignes de toute l'attention des archéologues.

On a mis à nu, sur une étendue de plus de cent mètres carrés, l'énorme massif qui servait de fondation générale à l'abside de la basilique; les bases de trois chapelles de cette même abside ont été constatées, ainsi que celles de plusieurs piliers. Toutes ces différentes parties de l'édifice, par leur forme et leurs dispositions respectives, sont en parfait accord avec le plan trouvé dans les archives départementales, dont elles viennent ainsi confirmer l'exactitude.

Comme les fondations manquent au centre de l'abside, qui n'avait à supporter ni murailles ni colonnes, il y a là une sorte de rond-point placé dans l'axe de la basilique. C'est dans cet axe même qu'a été découvert un petit caveau comblé de débris, et sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

Dans l'épaisseur du massif, on a reconnu deux évidements semi-circulaires, s'enfonçant à un mètre et demi environ au-dessous du sol de la dernière reconstruction de l'église, et ayant la forme de petites chapelles[1].

Les bases d'une autre chapelle apparaissent également à l'angle sud-est du transept; mais celle-ci est en dehors du massif qui vient s'appuyer sur elle.

Ce sont là les principales découvertes opérées jusqu'à ce jour dans le sous-sol de Saint-Martin.

Si maintenant l'on veut rechercher, en s'aidant des lumières de l'histoire et de l'archéologie, à quelle époque peuvent appartenir

[1] Depuis que ce mémoire a été écrit, on a constaté dans le massif les restes d'une troisième chapelle, et sans doute cette découverte ne sera pas la dernière.

ces différentes portions du monument, on est forcé de reconnaître tout d'abord qu'il n'existe plus aucune trace de la basilique construite, par saint Perpet, sur le tombeau de saint Martin, et célébrée par Grégoire de Tours comme l'une des merveilles de son temps.

Les caractères architectoniques du ve et du vi^e siècle font ici complétement défaut, et il est impossible d'assigner aux parties, même les plus anciennes, une époque antérieure au xe siècle.

Il faut donc descendre plus près de nous.

L'histoire de Touraine nous apprend que, peu après l'an 1000, Hervé, trésorier de Saint-Martin et l'un des plus grands personnages de la province, fit entièrement reconstruire à ses frais l'église de Saint-Martin, dont la dédicace eut lieu en 1014. Or les trois petites chapelles, dont deux sont comme encastrées dans le massif, et, par conséquent, bien évidemment antérieures à lui, offrent par leurs dimensions, leur appareil et l'épaisseur de leurs joints, tous les caractères du xie siècle. De plus, la disposition qu'elles affectent entre elles permet de reconstituer le plan de l'abside de l'édifice auquel elles appartenaient, et ce plan présente, non-seulement la même forme, mais presque les mêmes dimensions que l'église de Saint-Saturnin de Toulouse, encore aujourd'hui debout et construite dans le siècle où vécut Hervé.

Il est donc permis de voir, dans ces trois chapelles, des restes de la basilique élevée par le trésorier de Saint-Martin, restes pieusement conservés lors d'une réédification postérieure.

Quant au massif lui-même, bien que les bases de colonnes auxquelles il donne naissance indiquent le commencement du xiiie siècle, j'incline cependant à lui assigner une date un peu plus reculée.

Une telle œuvre n'a pu être exécutée qu'à l'époque d'une reconstruction générale de l'abside, fait important, qu'on doit placer vers 1175. C'est en cette année, en effet, que l'auteur de l'Éloge de la Touraine, le moine Jean de Marmoutiers, qui écrivait dans le dernier quart du xiie siècle, raconte que les nobles et les principaux bourgeois commencèrent à rebâtir l'église de Saint-Martin,

ruinée par le feu et tombant de vétusté. Ses paroles sont formelles et ont toute la valeur d'un témoignage contemporain. Les autres chroniques de Touraine ne nous offrent, par la suite, aucun exemple d'une réédification totale, et l'incendie de 1202, loin d'avoir été général, comme on l'a cru souvent, ne fut que partiel, puisque la grande chronique de Tours, écrite au XIIIe siècle, et, très-probablement, par un chanoine de Saint-Martin, nous montre, pendant la catastrophe même, le clergé et le peuple réfugiés dans l'église, et y cherchant un abri contre les flammes.

Ce furent donc les architectes du XIIe siècle qui, éclairés par les désastres antérieurs, comprirent qu'il fallait combattre énergiquement l'extrême mobilité du sol sur lequel on était appelé à bâtir, et jetèrent ces énormes fondations, d'une profondeur encore inconnue, mais d'une largeur qui varie entre dix-neuf et vingt-trois mètres. Quant aux colonnes et autres membres de l'édifice appartenant au XIIIe siècle, leur présence s'explique par les réparations faites à la suite de l'incendie considérable, quoique partiel, de 1202. On peut penser aussi que les travaux commencés en 1175 furent fréquemment interrompus par les luttes survenues entre Philippe-Auguste et les rois d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion et Jean sans Terre, luttes pendant lesquelles la ville de saint Martin fut prise et reprise.

L'âge des grosses parties de l'œuvre étant ainsi fixé, autant du moins que le permet l'état d'avancement des travaux, il ne reste plus à déterminer que celui du petit caveau dont il a été question au commencement de cette notice.

Il serait sans doute fort à désirer que cet édicule fût le tombeau même dans lequel saint Perpet déposa les reliques de saint Martin, lors de la construction de la basilique du Ve siècle. Mais la nature des pierres employées, dont l'usage ne remonte pas, en Touraine, au delà du XIe siècle, la forme de l'appareil, dans lequel il est impossible d'apercevoir un seul des caractères architectoniques du Ve siècle, enfin les différences essentielles qui frappent tout d'abord entre la petite construction récemment retrouvée et la description du tombeau bâti par saint Perpet en l'honneur de saint Martin, que nous devons à Herberne, abbé de

Marmoutiers et archevêque de Tours à la fin du IXe siècle[1]; tout nous oblige à refuser à ce caveau une antiquité aussi reculée, tout nous force à n'y voir qu'un ouvrage relativement moderne, et, sans aucun doute, postérieur à la destruction complète du sépulcre de saint Martin par les protestants, en 1562, destruction attestée par des textes irrécusables[2].

Que si l'on considère cependant la place qu'occupe ce caveau dans l'axe même de l'église, et derrière le maître-autel, justement où l'on sait qu'était le sépulcre détruit par les protestants, et ré-

[1] Mabillon, Baluze et dom Rivet attribuent à Herberne le livre des miracles de saint Martin, au commencement duquel se trouve une description de la châsse et du tombeau de notre grand évêque, et nous croyons qu'on peut sans crainte suivre le sentiment de tels hommes. Ce texte, par son ancienneté et son importance, nous semble, d'ailleurs, devoir être mis sous les yeux du lecteur :

« Absida siquidem ubi corpus beati Martini continebatur, quam etiam detule- « rant ab Autissiodoro, fusilis erat, ex auro et argento quod dicitur electrum, spis- « situdine duorum digitorum, auctoremque operis beatum Perpetuum insculptor « designarat suffragio litterarum et versuum, nec erat rima, foramen, fenestra vel « ostium in ea. Hanc autem fecerat beatus Perpetuus, quando elevavit corpus ejus « a terra, involutum prius in purpura rubea et diligenter consutum, sicque in « hanc absidam posuit. Fecit etiam altare quadratum et concavum ex lapidibus ta- « bulatis, quod magna tabula cooperuit et cum aliis cœmentavit. Fecit etiam intus « aliam absidam ex auricbalco, cupro et stanno fusilem, habens palmam in spis- « situdine cum ostio fusili, quod gumphiis et virtevellis et quatuor clavibus firma- « batur. Fecit denique fredam desuper auro optimo et lapidibus pretiosis ornatam, « tanto sacerdote condignam. » (Col. 1390 de l'édition de Grégoire de Tours, par D. Ruinart. Paris, 1699.)

On voit qu'il n'est point ici question de caveau, mais bien d'une simple *confession* placée au-dessus du sol et immédiatement sous la table de l'autel.

[2] Le plus décisif de ces textes est une inscription rapportée par Monsnyer, savant chanoine de Saint-Martin, tome II, p. 381 de son *Histoire manuscrite de la collégiale*, et qui se lisait encore, à la fin du XVIIe siècle, sur la première colonne du petit autel de Saint-Martin, où elle avait été placée par ordre du chapitre, *de mandato capituli;* elle portait que les huguenots avaient, en 1562, détruit entièrement (*a fundamento*) le sépulcre (*sepulcrum*) de saint Martin.

Voici, du reste, la fin de cette inscription : « Hic in medio illorum erat cor- « pus ac sepulcrum dicti beatissimi Martini, quorum venerabiles reliquiæ, in « capsis existentes, ab hereticis impiissime in hac ecclesia beatissimi Martini fue- « runt combusta, ac sepulcrum beatissimi Martini per eos a fundamento ruptum ; « anno Domini 1562. »

tabli après leurs dévastations; si l'on tient compte de la façon dont les chapelles de l'église du XIe siècle convergent vers ce point capital, absolument comme celles du XIIe et du XIIIe, on ne pourra manquer de reconnaître que c'est bien là, sinon le tombeau primitif, du moins l'emplacement où reposèrent, pendant de longs siècles, les reliques du patron des Gaules.

NOTICE

SUR

LA PIERRE DE CHELLES,

DITE PIERRE DE CHILPÉRIC,

PAR M. CARRO,

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET LETTRES DE MEAUX.

Il est peu de voyageurs qui, pendant la courte station d'un train de jour, à la gare de Chelles, n'aient remarqué, ou à qui on n'ait fait remarquer une pierre oblongue, en forme de colonnette, plantée au milieu d'une pièce de pré située entre la gare et le bourg, dans le voisinage de la grande route. Cette pierre est connue, et jusqu'à un certain point célèbre, sous le nom de *pierre* ou *monument de Chilpéric.*

Elle a été, de plus, l'objet de beaucoup d'explications diverses. Pour ma part, j'avais entendu prétendre que cette pierre était un *menhir,* ou encore que le dé sur lequel elle repose n'était que l'extrémité d'une pierre fichée fort avant dans la terre, ayant pour base une autre pierre enterrée, qui en chasse une troisième et peut-être une quatrième, la terre tourbeuse les absorbant à la longue. D'autres prétendaient que ce n'était qu'un simple débris, un fragment de ruine d'un monument beaucoup plus considérable.

Il n'est rien de tout cela, et, désirant avoir un peu de vérité à

opposer aux fables qui avaient cours, j'allai un jour chercher des renseignements à Chelles même. J'appris de M. le maire, fermier du pré où la pierre est plantée, que le dé ne pénètre point en terre. Il repose simplement sur un petit massif de maçonnerie, établi, non sur la tourbe (il n'y en a point en cet endroit, quoiqu'il y en ait ailleurs sur le territoire de la commune), mais sur du sablon, qui forme en ce lieu le sous-sol de la terre végétale. La pierre implantée dans le dé était au siècle dernier surmontée d'une autre pierre, également cylindrique, supportant elle-même une croix en fer, laquelle fut abattue par un bataillon qui traversait Chelles en septembre 1792.

Des fouilles ont été faites récemment sous le massif et autour, et aucun objet métallique ou en silex, aucun ossement, aucun vestige caractéristique n'est venu, comme on aurait pu le supposer, assigner une origine franque, gallo-romaine ou celtique, au monument.

Qu'il remonte en effet à Chilpéric, ou du moins qu'il y ait eu là, depuis la fin du VI[e] siècle, une croix destinée à rappeler le souvenir de sa mort violente, ce n'est ni impossible ni improbable; telle a toujours été, à ce qu'il paraît, la tradition du pays. Il ne faut pas accorder une confiance aveugle aux traditions, ainsi que j'aurai occasion de le faire remarquer un peu plus loin, mais enfin l'usage est ancien et a été fort généralement répandu en Europe, de marquer d'une croix dans la campagne l'endroit où un meurtre a été commis. Une coutume analogue existe même encore dans l'Inde, où l'on signale par un amas de pierres, qui devient une sorte de monument durable, le lieu où un homme a été enlevé par un tigre. On peut donc croire, sans trop engager sa conscience, au monument de Chilpéric; rien ne paraît s'y opposer. Quant à la disposition des lieux, elle a dû changer bien des fois depuis l'an 584; cependant le peu de traces d'antiquités qu'on y retrouve se prêtent à faire considérer l'endroit où est placée cette croix comme s'accordant, relativement au lieu du meurtre de Chilpéric, avec le récit des auteurs contemporains.

En effet, une voie romaine, qui a été retrouvée depuis peu de temps à une faible profondeur sous la surface du sol, suivait,

à peu près parallèlement, la direction de la route actuelle, et laissait la croix à une douzaine de pas vers le couchant, à gauche par conséquent en regardant vers Chelles. Selon toute apparence, cette route venait de Paris : quelques tronçons reconnus çà et là indiquent qu'elle se dirigeait sur Annet et de là sur Meaux sans passer la Marne. Dans le récit du meurtre, Grégoire de Tours dit : « Le roi « de retour de la chasse, la nuit déjà sombre, descendait de cheval « une main appuyée sur l'épaule d'un jeune serviteur, lorsqu'un « homme, s'approchant, le frappa[1]... »

L'auteur incertain du *Gesta regum Francorum*, qui vivait à la même époque, ayant dit que le roi était allé chasser *du côté de Paris*, ajoute :

« Au moment où il descendait de cheval, les personnes de sa « suite allant plus loin (*pergentibus*) regagner leurs logements, des « hommes armés le frappèrent[2]. »

Il semble résulter de ce dernier texte surtout, que le roi avait dû suivre, pour rentrer, la voie venant de Paris, et qu'il avait également dû s'arrêter à l'entrée de Chelles, sinon au bord, du moins à peu de distance de la route dont la villa royale était, plus que probablement, peu éloignée, et sur la gauche de cette même route, car l'abbaye occupait l'espace à droite; or l'emplacement de la croix satisfait très-bien à toutes ces circonstances, soit que

[1] Voici, plus complet, le passage de Grégoire de Tours :

« Chilpericus....... ad villam Calensem quæ distat ab urbe Parisiaca quasi « centum stadiis, accedit, ibique venationes exercet. Quadam vero die regressus « de venatione, jam subobscura nocte, dum de equo susciperetur, et unam ma- « num super scapulam pueri retineret, adveniens quidam, cum cultro percutit « sub ascellam, iteratoque ictu ventrem ejus perforat, statimque profluente copia « sanguinis, tam per os quam per aditum vulneris iniquum fudit spiritum. » (Gregor. Turon. lib. VI, c. 46.)

[2] « Quadam die maturius mane cum rex ad venationem exercendam de villa « Calense in Parisiaco dirigeret..... factum est enim in initium noctis, rever- « tente Chilperico rege de venatione, quidam pueri adulatores, inebriati vino, a « Fredegunde missi, dum de equo descenderet, pergentibus reliquis personis ad « hospitia sua, ipsi gladiatores percusserunt regem in alvum scramasaxis. At ille « vociferans exspiravit et mortuus est. » (*Gesta regum Francorum*, ap. Duchesne, t. I, p. 713-714.)

l'on suppose le roi descendant de cheval à une porte extérieure, soit qu'il eût pénétré dans une cour.

En présence de textes si précis d'auteurs sérieux et décrivant une scène qui s'était passée de leur temps, nous ne comprenons pas bien comment M. Bouillet, l'auteur du *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, et avant lui La Chesnaye des Bois, l'auteur anonyme du *Dictionnaire des mœurs, usages et coutumes des Français*, ont pu écrire au mot *Chelles*, que Chilpéric fut assassiné dans un bois des environs.

Je n'ai pu savoir si la villa des rois mérovingiens a laissé quelques substructions; mais depuis longtemps on n'en trouve plus sur le sol le moindre vestige apparent.

A peine subsiste-t-il maintenant quelques restes de la célèbre abbaye contemporaine de la villa, et apanage assez ordinaire de filles de sang royal, qui pendant douze cents ans a donné au pays beaucoup de bons exemples, sans doute, et aussi quelques mauvais, car on fut obligé d'y mettre souvent la réforme. La lettre de la règle toutefois, sinon peut-être l'exécution, y était sévère, et le très-curieux et authentique manuscrit de cette règle, conservé avec le cartulaire de l'abbaye à la bibliothèque de la ville de Meaux, constate que l'abbesse était autorisée à employer les châtiments corporels, *plagas virgarum*, envers les religieuses récalcitrantes.

Le plus regrettable sans doute des édifices de l'abbaye était l'église, qui fut rebâtie splendidement au XIIIe siècle. Le sacre des abbesses s'y faisait quelquefois avec une pompe presque royale. Celui d'une demoiselle de Fontanges, sœur de la favorite de Louis XIV, donna lieu à un mot plus piquant qu'édifiant rapporté fort spirituellement par madame de Sévigné[1].

L'abbaye était opulente, et, puisque j'ai parlé de son cartulaire, on me permettra de consigner ici le récit qui s'y trouve d'un fait merveilleux prouvant qu'il ne faisait pas bon toucher à ses biens, et qu'on peut se méfier des traditions. Ce récit a été écrit vers 1548.

[1] Lettre du 11 septembre 1680.

« En l'an huit cens quatre-vingt et dix, feut preinse par le Roy « Loys faictnéant une religieuse par force au monastère de Chelles, « laquelle il espousa, et elle saichant de vrai les grandz biens que « avoit donné la saincte royne Beaulteur audit lyeu faignit y aller « par bonne dévotion, et demanda à l'abbesse qui estoit pour lors « veoir toutes les chartres du monastère, lesquelles luy furent pré- « sentéez, et à la propre heure mist le feu dedans en disant que « l'abbaye de Chelles valloit mieulx en son endroit que le royaulme « de France au syen, et depuis ledict tamps n'a esté possible re- « couvrer les terres, grandes pocessions que avoit donné la saincte « royne, qui a esté grosse perte audict monastère, et en la même « heure ladicte religieuse regniée fut fouldroyée du ciel. »

C'était bien fait certainement; mais, malgré le millésime écrit en toutes lettres dans le cartulaire du couvent, l'histoire ne mentionne point de roi Louis en France en 890; c'était Eudes qui régnait alors. L'auteur des *Essais historiques sur le département de Seine-et-Marne,* Michelin, attribue le fait de la religieuse enlevée au roi Louis le Bègue, en 877; mais l'histoire dit encore que Louis II, dit le Bègue, répudia avant d'être roi sa première femme, Ansgarde, fille du comte Hardouin, laquelle, par conséquent, ne fut ni ne mourut reine; et qu'il laissa après lui la seconde, qui était fille d'un prince anglais.

Il est vrai que l'histoire n'a pas puisé aux mêmes sources que le cartulaire, qui ajoute :

« Ce faict merveilleux ne nous a été déclaré par escriptures, « pour aultent que par les guerres qui ont esté depuis ledit tamps « la plupart des papiers ont esté brullés, mays le sçavons par le « récit des bonnes mères du tamps passé, qui ont tousiours tenu « le faict estre vray et advenu en la manière cy-dessus escript. »

Cela rapporté en passant, et pour indiquer une fois de plus qu'il est bon de mettre une certaine réserve dans l'emploi qu'on peut faire de traditions et chroniques non suffisamment appuyées de preuves, je reviens à la pierre de Chilpéric. Peut-être, indépendamment de la tradition locale, le Comité trouvera-t-il dans les considérations que j'ai eu l'honneur de lui soumettre, des motifs suffisants pour appeler l'intérêt de M. le Ministre sur ce

témoin non improbable de l'un des faits les plus anciens de notre histoire; peut-être voudra-t-il bien demander qu'il soit pourvu à sa conservation par des moyens plus assurés qu'une notoriété souvent contestée, et une bonne volonté privée, qui peut n'être que transitoire.

ANCIENNES PEINTURES MURALES

DE

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-QUENTIN,

EXTRAIT D'UNE MONOGRAPHIE DE CET ÉDIFICE,

PAR M. P. BÉNARD,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN.

L'intérieur de l'église de Saint-Quentin fut entièrement badigeonné vers 1785.

En 1827, on avait perdu le souvenir et la tradition des peintures que ce badigeon pouvait recouvrir. A cette époque, en nettoyant la chapelle Saint-Achaire, latérale au chœur (côté sud), et construite au XIVe siècle, on vit reparaître la première peinture murale. Elle s'étend sous la fenêtre, occupe toute la largeur de la chapelle, et se divise en deux tableaux symétriques et peints à l'huile; l'un représente la Nativité du Christ, l'autre l'Adoration des Mages; les figures sont de grandeur naturelle. Cette œuvre est de la première moitié du XVIIe siècle.

Vers 1842, on découvrit dans la crypte (reconstruite au XIVe siècle), sur les tympans formés par les arcs formerets, du côté de l'est, trois tableaux peints à la détrempe. Dans le premier, on distingue encore deux personnages nimbés, tenant chacun une palme; dans le second, le Christ en croix, le soleil à sa droite, la lune à sa gauche, la Vierge, saint Jean et d'autres têtes; dans le troisième, deux personnages nimbés, mitrés et crossés, enfin des restes d'écriture du XVe siècle. Les personnages sont de demi-grandeur naturelle.

Ces découvertes auraient pu réveiller le souvenir des anciennes peintures, d'autant plus qu'il existe une salle dépendant de l'église, mais isolée, et qui, oubliée par les badigeonneurs, éatit restée et se trouve encore à peu près dans son état primitif; c'est l'ancien *trésor des titres*, situé au-dessus du portail dit *du chapitre*. Cette salle a 10 mètres de long, sur 2m,50 de large et 5 mètres de haut; elle est entièrement peinte à la détrempe. Les murs et la voûte sont en jaune ocreux pâle, avec lits et joints blancs; les arcs de la voûte reposent sur des chapiteaux en encorbellement, avec feuilles vertes sur fond brun, tailloir blanc et rouge; les arcs sont gris verdâtre, noir et brun; sur les murs, aux deux extrémités de la salle, sont figurées deux scènes du martyre de saint Quentin, et, au-dessous de l'une de ces scènes, sont représentés deux chanoines, à genoux et priant, avec deux acolytes placés derrière eux; au-dessous sont les noms d'*Oudard de Liencourt* et de *Grégoire de Ferrières*, qui vivaient à la fin du XIIIe siècle; c'est l'époque de la construction de cette partie de l'église.

En 1850, on découvrit, dans la chapelle Saint-Michel, au-dessus du grand portail, une série de peintures formant un ensemble décoratif. Cette chapelle est du XIIe siècle; elle a 10 mètres de long, 8 de large et 10 de haut; elle s'ouvre à l'est sur toute sa hauteur et toute sa largeur dans la grande nef de l'église; les trois autres côtés de la chapelle sont, par le bas, refouillés d'arcatures en plein cintre. En enlevant le badigeon, on vit paraître dans chaque arcade des traces de personnages peints à la détrempe, de grandeur naturelle et paraissant du XVe siècle; les chapiteaux et les arcs étaient peints et dorés comme les colonnes; les clefs de voûte et les arcs ogives de même.

On supposa naturellement que d'autres peintures avaient été également recouvertes de badigeon; on nettoya les arcatures des murs qui séparent le chœur de ses collatéraux, et l'on vit reparaître les couleurs et les ors dont elles étaient décorées; on reconnut de même que tous les piliers principaux de l'église avaient été peints en damassé ou à tons plats sur une hauteur moyenne de 5 mètres à partir du sol; on vérifia dans un grand nombre

de chapelles la présence de décors sous le badigeon; on la constata de même sur un grand nombre de clefs de voûte et d'arcs des collatéraux et de la grande nef.

En 1858, on découvrit toute une série de tableaux peints à l'huile dans la chapelle Sainte-Madeleine, latérale à la nef (côté sud) et construite au commencement du xve siècle. Ces peintures s'étendent sur les trois côtés des murs, au-dessous de la fenêtre; les compositions sont ordonnées d'après les lois de la perspective, telle qu'on l'entendait à la fin du xve siècle; les plus grands personnages ont 0^{m},60 de hauteur; les sujets de ces tableaux sont : la Madeleine lavant les pieds du Christ; la Madeleine suppliant le Christ de sauver Lazare; la résurrection de Lazare; la Madeleine, Lazare et Marthe, chassés de la Judée et abordant à Marseille; la Madeleine en oraison, soutenue en l'air par les anges; enfin les donateurs, à genoux dans un oratoire au pied d'un reliquaire.

A côté de ces peintures, dans cette même chapelle, il s'en trouve d'autres plus modernes, et purement décoratives : de grands anges ouvrent les rideaux d'un baldaquin, au-dessus duquel s'étend un vaste champ gris azuré, semé de fleurs de lis d'or. Cette chapelle a 15 mètres de haut comme toutes les chapelles latérales de l'église, et il n'a pas été possible encore de vérifier l'état de sa voûte. A droite de l'autel, on voit un saint Quentin glorieux et une piscine, dans la décoration de laquelle on distingue un Christ, une Vierge et des anges soutenant un ostensoir.

En 1859, on découvrit, dans l'arcade du trésor de l'abside, façade du collatéral, une peinture à la détrempe, représentant un saint Quentin glorieux encensé par deux anges à genoux; toute l'arcade et son archivolte étaient également décorées de peintures où dominent le rouge et le brun; ce travail nous paraît dater du commencement du xvie siècle.

En 1860, dans la sixième travée du collatéral sud de la nef, construite au xive siècle, on retrouva les traces d'une grande peinture à la détrempe, représentant saint Martin à cheval à la porte d'Amiens, coupant son manteau d'un coup de son glaive, et le partageant avec un pauvre boiteux; à droite du saint est

un évêque, à sa gauche un autre personnage ecclésiastique; le donateur est à genoux et priant auprès de l'évêque. On peut attribuer cette peinture à la première moitié du XVIe siècle.

La même année on nettoya les fragments, qui n'ont pas été entièrement détruits depuis la Révolution, de la première travée du martyre sculpté de saint Quentin, sur les murs qui séparent le chœur de ses collatéraux, et l'on retrouva toute la peinture décorative de cet ouvrage; on reconnut dans les fenêtres des édicules, qui représentent la ville de Rome, la place des émaux dont ces édicules étaient ornés; sous cette peinture on en découvrit une autre plus ancienne et très-soigneusement exécutée: dans chacune des roses à quatre lobes de la galerie de couronnement il y avait des anges sur fond d'or, tenant des instruments de musique ou d'autres symboles. Cette travée avait été sculptée vers le milieu du XIVe siècle.

On vient de vérifier cette année que la chapelle absidale de Notre-Dame-de-Lorette a été entièrement peinte. Cette chapelle date de la première moitié du XIIIe siècle; les peintures sont beaucoup plus modernes et de deux époques; d'abord, dans les quatre fausses baies superposées, qui garnissent les deux pans du fond de la chapelle, il y a six tableaux à l'huile ainsi distribués:

CÔTÉ GAUCHE. Dans la baie haute, des traces qui paraissent se rapporter à une Assomption de la Vierge; au-dessous, l'Annonciation, qui, ainsi que les peintures suivantes, est assez bien conservée; au-dessous encore, un saint Florent.

CÔTÉ DROIT. Dans la baie haute, la Nativité de la Vierge; au-dessous, la Naissance du Christ, et, plus bas, saint François aux stigmates.

Saint Florent et saint François sont les patrons des donateurs. Ces peintures datent de la première moitié du XVIIe siècle; elles sont à l'huile, et les personnages sont de grandeur naturelle.

La voûte, les colonnes et les murs sont peints en décor; nous signalerons notamment une colonne monocylindrique, de 10 mètres de haut et de $1^{m},10$ de diamètre, qui est entièrement revêtue de feuillages et de fleurs, pivoines, roses, lis, etc. les autres colonnes, de même hauteur et de moindre diamètre,

sont décorées de la même manière. Ces peintures sont contemporaines des tableaux.

Au-dessous du cordon, à la base du glacis des fenêtres et à trois mètres au-dessus du sol, sont deux peintures plus anciennes et qu'un autel appliqué contre le mur avait sauvées du badigeonnage; elles sont à la détrempe, encore riches de ton, et représentent sainte Barbe et sainte Catherine, au tiers de la grandeur naturelle, sur des fonds très-finement ornés de feuillages. On voit d'anciens ors transparaître sous ces peintures, qui datent du xv[e] siècle.

Le groupe de colonnettes, qui monte du chapiteau de la colonne que nous venons de mentionner jusqu'à la naissance de la maîtresse voûte, est peint à la détrempe en tons vigoureux, qui paraissent appartenir à une époque antérieure; d'ailleurs le chapiteau de cette colonne, qui a 1^{m},30 de haut, laisse voir d'anciens ors sous la peinture actuelle.

Nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas une des vingt-deux chapelles de l'église de Saint-Quentin qui n'ait été décorée de peintures. De nouvelles découvertes se feront encore; mais il ne sera pas toujours possible de distinguer les sujets; les chapelles du côté nord ont été décorées en détrempe, et l'humidité permanente des murs permettra bien difficilement de faire tomber le badigeon sans enlever en même temps les couleurs qu'il recouvre; il y a de grandes compositions qu'il a fallu jusqu'ici renoncer à mettre à découvert, par suite de cet inconvénient.

Un chanoine de l'église de Saint-Quentin, qui écrivait, dans la première moitié du xvii[e] siècle, l'histoire de ce monument, Quentin de la Fons, dit expressément, en plusieurs passages de son livre, que les voûtes du chœur étaient peintes, ainsi qu'un grand nombre d'autres parties de l'édifice, même à l'extérieur; et, en effet, on voit encore aujourd'hui des restes de peintures au grand portail occidental, et l'on distingue également, sous le badigeon, tous les décors, rinceaux, fleurs de lis, soleils, des panneaux de la voûte de la grande croisée sous le clocher : cette voûte couvre un espace carré de 12 mètres de côté.

L'extrait que nous venons de présenter a moins pour but de

décrire d'anciennes peintures, que d'apporter quelques faits nouveaux à la question de savoir quelle part a été faite à la peinture murale dans l'art du moyen âge. Les personnes qui pensent que les artistes de cette époque ont attaché à la peinture décorative la même importance que les artistes de l'antiquité trouveront dans la collégiale de Saint-Quentin un exemple considérable à l'appui de leur opinion.

Il n'est pas douteux pour nous que la peinture sur mur et sur verre n'ait été l'expression d'un principe unique, rationnel et rigoureux comme l'architecture, dont il dérivait, et susceptible comme elle des applications les plus variées et les plus vastes. Que ces applications n'aient pas atteint une égale importance dans toutes les grandes églises, cela a pu tenir à bien des circonstances, suivant le temps et le lieu; mais voici un édifice dont les dimensions ne sont pas inférieures à celles de nos principales cathédrales, et qui en offre un exemple incontestable.

Nous terminons en indiquant les dimensions de cet édifice :

Longueur, 134 mètres;

Largeur, 50 mètres;

Hauteur sous voûte, 36 mètres.

Un premier transsept sépare la nef du chœur, et un second transsept sépare le chœur de l'abside; la nef a deux collatéraux et deux rangées de chapelles; le chœur a quatre collatéraux et une rangée de chapelles du côté du sud; il n'y a qu'une chapelle du côté du nord. L'abside est entourée par un collatéral unique, bordé de sept grandes chapelles, dont le plan est de même en abside.

La construction de ce vaisseau, entreprise en 1115, s'est arrêtée en 1509, à la fondation des deux tours de la façade occidentale, sans que, dans cet intervalle de quatre siècles, le plan d'ensemble ait été troublé; chaque partie porte sans doute le caractère de son temps, mais toutes les élévations et les lignes de niveau se raccordent dans une parfaite harmonie de masses. L'édifice est éclairé par cent vingt-six fenêtres de toute dimension et dont la plus grande à 20 mètres de haut; douze seulement ont conservé leurs anciens vitraux; les autres, à très-peu d'exceptions près, présentent encore

des lambeaux, des panneaux, des bordures des anciennes verrières, dont quelques-unes datent du XIIe siècle.

Des monuments sans nombre que mentionnent les Mémoires de Quentin de la Fons, édicules, tombeaux, autels, jubé, statues, bas-reliefs, etc. il ne reste que quelques traces; trois fois déjà, dans ces dernières années, en démolissant des massifs de moellonage de construction moderne, inutiles et inconvenants, on les a trouvés formés de débris de sculptures peintes et dorées, dont les dates sont comprises entre le XIIIe siècle et le XVIe.

MÉMOIRE

SUR

LES ORDRES RELIGIEUX MILITAIRES

DU TEMPLE ET DE L'HÔPITAL,

LEURS ÉTABLISSEMENTS ET LEURS ÉGLISES OBSERVÉS DANS LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN,

PAR M. ROSENZWEIG,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.

Fondé à Jérusalem en 1118, l'ordre des Templiers (*Templarii, militia Templi, fratres militiæ Templi, milites sanctæ domus Templi Jerosolymitani*) n'apparaît en Bretagne que vers le milieu du XIIe siècle. En 1141, le duc Conan III leur fait plusieurs concessions, qui sont confirmées, en 1201, par la duchesse Constance, et, en 1217, par Pierre Mauclerc. Malheureusement ces chartes de concessions et de confirmations, qui ont été reproduites par dom Morice dans ses *Preuves de l'histoire de Bretagne*, ne désignent spécialement aucun des biens de l'ordre du Temple, et, comme cet ordre disparaît au commencement du XIVe siècle, on ne possède pas de document, du moins dans ce pays, qui puisse déterminer d'une manière certaine les lieux qu'ils occupèrent pendant un siècle et demi.

A défaut de documents écrits, il restait deux sources où il nous était permis de puiser quelques renseignements : d'une part, nous avons relevé, sur les plans cadastraux, les villages et les chapelles qui avaient conservé le nom de *Temple;* de l'autre, nous avons consulté la tradition locale.

Par l'étude des noms de lieux, nous avons retrouvé la trace des chevaliers du Temple dans dix-neuf paroisses dont voici les noms :

Quistinic,
Inzinzac,
Pont-Scorff,
Saint-Tugdual,
Malansac,
Péaule,
Limerzel,
Berric,
Noyal-Muzillac (le Guerno),
Sulniac,
Saint-Congard,
Le Temple de Carentoir,
Rieux,
Allaire,
Saint-Jacut,
Saint-Dolay,
Saint-Servant,
Sérent (Lizio),
Guillac.

Sans aucun doute ce sont les Templiers, et non point les protestants, qui ont introduit le nom de *Temple* dans ces diverses localités; si le séjour des premiers fut de courte durée, celui des seconds fut encore moins long, et n'a laissé que des traces insignifiantes dans une région fort restreinte.

Nous avons donc obtenu un premier résultat bien positif.

Quant à la tradition, elle ajoute quelques noms aux précédents ; et nous mentionnerons d'après elle, comme ayant été aussi habitées par les chevaliers du Temple, les paroisses de

Caudan,
Landévant,
Quiberon,
Plœmel,
Camors (à Tourel-Tallen),
Lignol,
Ploërdut (à Crénénan),
Baden,
Férel,
Ile-aux-Moines,
Ambon (à Pénesclus, aujourd'hui en Muzillac),
Bignan,
Arzon (à Pencastel),
Malestroit,
La Trinité-Porhoët,
Radenac,
Saint-Allouestre.

Mais nous devons avoir dans la tradition une confiance très-limitée. Il nous est arrivé en effet de constater, dans plusieurs cas, qu'elle confondait le souvenir des Templiers avec celui des chevaliers de Saint-Jean, et même de toute autre communauté. Cela devait être, et cette confusion s'est produite dans les esprits

les plus éclairés jusqu'à nos jours; nous reviendrons tout à l'heure sur ce point.

La confusion, nous le repétons, était inévitable dans nos campagnes, surtout entre les deux ordres du Temple et de l'Hôpital. Introduits en Bretagne à peu près à la même époque que les Templiers, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem y avaient obtenu, comme eux, de nombreuses concessions dues à la libéralité des ducs ou des particuliers, non-seulement dans des paroisses voisines, mais très-souvent sur le même territoire (comme il est facile de le vérifier); puis, lors de l'abolition de l'ordre du Temple, ils héritèrent de la plus grande partie de ses biens et continuèrent à en jouir jusqu'à la révolution française. Enfin il n'est pas jusqu'à leur costume qui n'ait donné lieu à la méprise : la croix rouge éclatait sur les vêtements des chevaliers des deux ordres, et c'est à l'existence de cette croix qu'il faut sans doute rapporter le nom de *Moines rouges* « menach ru, » donné indifféremment, croyons-nous, aux uns et aux autres, bien qu'il semble plus spécialement affecté aux Templiers.

Les Moines rouges (c'est le seul nom qui leur soit resté dans la campagne) étaient, suivant la tradition, des gens méchants, intempérants et cruels; ils ont causé les plus grands maux dans le pays; aussi, en châtiment de leurs crimes, ils disparurent tous dans une même nuit, et l'on voit souvent errer leurs ombres tourmentées par le remords. Il faut lire, dans le *Barzas Breiz* de M. de la Villemarqué, le chant des Trois Templiers, pour avoir une idée de la terreur qu'ils inspirent encore aujourd'hui dans les lieux qu'ils ont habités.

Mais si la tradition, en conservant le souvenir de l'extinction rapide des chevaliers du Temple, semble, en ce point, d'accord avec l'histoire, pour leur faire attribuer le nom de *Moines rouges*, il n'en est pas moins vrai que, par les raisons données plus haut, le même nom sert bien certainement aujourd'hui dans nos campagnes à désigner aussi les chevaliers de Saint-Jean. Nous avons été à même de le vérifier bien des fois : nulle part leurs établissements ne nous ont été signalés sous une autre dénomination. Or il n'est pas admissible qu'on ait conservé aussi fidèlement le

souvenir d'un ordre éteint depuis plus de cinq cents ans, et qu'on ait oublié jusqu'au nom d'un autre ordre qui vient à peine de disparaître, et dont les possessions étaient plus considérables encore que n'avaient été celles des Templiers.

S'il est difficile de retrouver aujourd'hui, d'une manière exacte, les biens des chevaliers du Temple, il n'en est pas de même de ceux des chevaliers de Saint-Jean ou Hospitaliers (*fratres Sancti Johannis in Jerusalem, fratres Jerosolimitani hospitalis, hospitalarii*). Dès l'origine, en effet, une charte de Conan IV, rapportée par dom Morice à la date de 1160, énumère, pour les confirmer, toutes leurs possessions en Bretagne. C'est au sujet de ce document que régna jusqu'à ces dernières années, même dans le public lettré, la confusion dont nous parlions plus haut. Deux motifs contribuaient à prolonger l'erreur. La charte de Conan porte, en effet, pour titre, dans le premier volume des Preuves, *Charte du duc Conan IV pour les Templiers;* d'autre part, la charte de Pierre Mauclerc (1217) cite, parmi les bienfaiteurs de cet ordre, ce même Conan IV. Or, s'il est vrai que Conan IV ait augmenté ou confirmé les possessions des chevaliers du Temple, il n'en est pas moins vrai que la charte de 1160 se rapporte uniquement aux chevaliers de Saint-Jean (*domus Hierosolymitanæ hospitalitatis*), ainsi que l'a très-heureusement fait observer M. Delabigne-Villeneuve, au congrès de l'Association bretonne tenu à Saint-Brieuc en 1852 : le titre explicatif est faux.

Cela bien posé, extrayons de la charte de Conan les noms des paroisses qui se trouvent aujourd'hui dans le Morbihan. Les possessions de Saint-Jean y sont désignées, tantôt sous la dénomination d'hôpitaux (*hospitalia*), tantôt sous celle d'aumôneries (*eleemosinæ*) :

Hôpitaux, à { Locmalo,
Pontivy,
Sulniac. }

Aumôneries, à { Guémené-Guégant (Quasgurq),
Priziac,
Cléguer,

AUMÔNERIES, à
- Languidic,
- Nostang,
- Le Gorvello (en Sulniac),
- Quistinic-sur-Blavet,
- Molac,
- Malansac,
- Questembert,
- Le Guerno (paroisse de Noyal-Muzillac),
- Ploërmel,
- ? Kerfourn (paroisse de Noyal-Pontivy),
- ? Roudouallec (paroisse de Gourin).

Il y aurait peut-être encore deux ou trois paroisses à ajouter à cette liste; mais quelques-uns des noms mentionnés dans la charte de 1160 s'écartent tellement des dénominations actuelles, qu'on ne sait à quelles localités les attribuer.

Si nous descendons jusqu'au XVIIIe siècle, nous trouvons (et c'est à M. Delabigne-Villeneuve que nous empruntons encore ces renseignements) l'ordre de Malte composé en Bretagne, non compris le comté de Nantes, de trois commanderies principales, relevant du grand prieuré d'Aquitaine, et formées chacune de plusieurs membres qui avaient été jadis eux-mêmes bénéfices séparés au titre de commanderies, puis successivement réunis pour composer des dotations plus importantes.

Ces trois grandes commanderies étaient :

1° Celle du Palacret et de la Feuillée, très-riche, s'étendant dans les diocèses de Tréguier, Saint-Brieuc, Quimper, Saint-Pol-de-Léon et Vannes;

2° Celle de Carentoir, dans les évêchés de Rennes, Saint-Malo, Vannes, Dol et Saint-Brieuc;

3° Celle de la Guerche, dans les diocèses de Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Dol.

Occupons-nous seulement de ce qui intéresse le département du Morbihan.

Les membres de la commanderie du Palacret étaient, dans le diocèse actuel de Vannes :

1° La commanderie de Saint-Jean-du-Faouët, dont les biens

s'étendaient dans les paroisses du Faouët, de Gourin, Langonnet, Guiscriff, Inzinzac, Roudouallec (en Gourin);

2° La commanderie du Croisty, annexée à celle du Faouët à une époque moderne, et qui comprenait elle-même l'ancienne commanderie de Beauvoir-en-Priziac, avec des biens en Saint-Tugdual, Priziac, Saint-Caradec-Hennebont, Quistinic, Lesbins-Pont-Scorff.

La commanderie de Carentoir, dont le chef-lieu était au Temple de Carentoir, dans le diocèse de Vannes, avait, indépendamment de ses possessions au Temple, deux membres compris de même aujourd'hui dans le Morbihan, savoir : l'hôpital de Malansac et l'hôpital de Saint-Jean-de-Villenard, près Ploërmel.

Quant à la commanderie de la Guerche, elle n'avait de biens ni dans le diocèse de Vannes, ni dans les portions des diocèses voisins dont a été composé plus tard notre département.

Si enfin, comme nous avons fait pour l'ordre du Temple, nous relevons, à l'aide du cadastre, les villages ou chapelles du vocable de Saint-Jean ou de l'Hôpital, nous augmenterons considérablement la liste des possessions de l'ordre de Malte, car nous trouvons ce vocable dans les paroisses qui suivent :

Auray,
Locoal-Mendon,
Kervignac,
Belz,
Riantec,
Erdeven,
Merlevenez,
Pluvigner,
Crach,
Languidic,
Pont-Scorff,
Cléguérec,
Séglien,
Saint-Tugdual,
Bieuzy,
Saint-Thuriau,
Guiscriff,
Plumelin,
Noyal-Pontivy,
Moustoirac,
Le Faouët,
Pluméliau,
Guern,
Monterblanc,
Sulniac,
Treffléan,
Marzan,
Pluherlin,
Arzal,
Muzillac,
Questembert,
Rieux,
Cournon,
Larré,
Malansac,
Surzur,

Plaudren,	Ploërmel,
Campénéac,	Loyat,
Ruffiac,	Guillac,
Lanouée,	Saint-Servant,
Guer,	Mauron,
Monteneuf,	Crédin.
Néant,	

Ainsi les biens des chevaliers de Saint-Jean, augmentés au XIVe siècle de ceux des Templiers, étaient très-considérables, et nous pouvons espérer de n'en avoir pas omis beaucoup dans notre nomenclature.

En résumé, nous connaissons aujourd'hui dans le Morbihan, d'une part, tous les établissements de l'ordre du Temple qui ont conservé cette dénomination, de l'autre les possessions primitives de l'ordre de l'Hôpital, et les accroissements qu'elles reçurent par la suite.

Quelques mots maintenant sur le plan adopté par ces deux ordres dans la construction de leurs églises. Nous ne dirons rien ou presque rien des constructions templières, sinon que la forme circulaire, en imitation de la rotonde du Saint-Sépulcre, leur est généralement attribuée (on en connaît des exemples remarquables en France et en Angleterre); mais les chevaliers du Temple ne furent pas les seuls à l'employer (Sainte-Croix de Quimperlé, dans le Finistère, n'est pas leur ouvrage); de plus, ils n'ont dû appliquer ce système qu'à leurs églises les plus importantes, et nous n'en trouvons pas d'exemple dans nos campagnes du Morbihan, où cependant ils ont laissé, comme nous l'avons vu, des traces assez nombreuses.

Quant aux chevaliers de Saint-Jean, ont-ils donné au plan de leurs églises une forme particulière? Nous ne pensons pas qu'on ait jamais rien signalé à ce sujet.

A part la forme circulaire, qui n'est qu'une exception, les églises et chapelles présentent, à peu près dans une égale mesure, le plan d'un rectangle plus ou moins allongé ou celui d'une croix latine; nous connaissons dans notre département un exemple de la croix mixte (à Kernascleden en Saint-Caradec-Trégomel); enfin nous

avons remarqué dans un certain nombre de constructions, le plan de la croix en T ou croix-potence à un seul ou à deux bras. M. l'abbé Crosnier dans son *Iconographie chrétienne*, comprend ce genre de croix parmi les différentes variétés qu'on rencontre dans les plans d'églises, et il en cite deux exemples : Agdes et Bellaigue en Auvergne. Nous irons plus loin en proposant de considérer comme édifices dus aux chevaliers de Saint-Jean, ou au moins construits d'après leur système, les églises ou chapelles qui affectent cette forme du *tau* ou *demi-tau*.

Nous ignorons ce que deviendra cette opinion lorsqu'on cherchera à la contrôler par l'examen des monuments de même forme dans le reste de la France ; voici seulement ce que nous avons constaté pour le département du Morbihan, dont nous avons aujourd'hui parcouru la plus grande partie.

Nous avons noté trente-trois églises ou chapelles en T ou demi-T, savoir :

Paroisse de Belz. — Chapelle Notre-Dame (demi-T), gothique. (Saint-Jean.)

de Caudan. — Chapelle Notre-Dame de Trescoët (T), roman et gothique. (Moines rouges.)

Idem. — Chapelle Saint-Yves (T), gothique. (Moines rouges.)

de Kervignac. — Chapelle Notre-Dame-de-la-Clarté ou de Locadour (demi-T), roman et gothique. (Saint-Jean.)

de Nostang. — Chapelle de Locmaria (T), roman et gothique. (Saint-Jean.)

de Plœmel. — Chapelle Saint-Meen (demi-T), gothique. (Moines rouges.)

de Pluvigner. — Chapelle Notre-Dame-de-Miséricorde (demi-T), gothique. (Saint-Jean.)

de Lignol. — Église paroissiale Saint-Pierre (demi-T), roman et gothique. (Moines rouges.)

Idem. — Chapelle Saint-Yves (T renversé), roman et gothique. (Moines rouges.)

Paroisse de Saint-Tugdual. — Chapelle Saint-Guen (T), gothique. (Templiers et Saint-Jean.)

Idem. — Chapelle du Croisty (T), gothique. (Templiers et Saint-Jean.)

d'Ambon. — Église paroissiale Saint-Cyr et Sainte-Julitte (T), roman et gothique. (Moines rouges.)

d'Arzal. — Chapelle Saint-Jean-Baptiste (à Lantiern) (demi-T), roman et gothique. (Saint-Jean.)

de Berric. — Église paroissiale Saint-Thuriau (T), gothique. (Templiers.)

de Férel. — Église paroissiale Notre-Dame-de-Bon-Garant (demi-T), roman et gothique. (Moines rouges.)

de Marzan. — Église paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul (T), roman et gothique. (Saint-Jean.)

de Muzillac. — Église paroissiale Saint-Paul (T), roman et gothique. (Saint-Jean.)

de Pleucadeuc. — Église paroissiale Saint-Pierre (T), gothique (?).

de Pluherlin. — Église paroissiale Saint-Gentien (T), gothique. (Saint-Jean.)

de Questembert. — Chapelle Saint-Michel (demi-T), gothique (Saint-Jean.)

Idem. — Chapelle Saint-Jean-Baptiste (demi-T), gothique. (Saint-Jean.)

de Sulniac. — Église paroissiale Saint-Pierre-ès-liens (T), roman et gothique. (Templiers et Saint-Jean.)

Idem. — Église paroissiale Saint-Jean-Baptiste (au Gorvello) (T), gothique. (Templiers et Saint-Jean.)

de Molac. — Église paroissiale Notre-Dame (au Cours de Molac) (demi-T), gothique. (Saint-Jean.)

de Buléon, ancienne trêve de Saint-Allouestre. — Chapelle Sainte-Anne (demi-T), roman et gothique. (Templiers.)

de Guillac. — Église paroissiale Saint-Bertin (T), gothique. (Templiers et Saint-Jean.)

Paroisse de Malestroit. — Chapelle Sainte-Madeleine (demi-T ou T renversé), roman et gothique. (Templiers.)

de Néant. — Église paroissiale Saint-Pierre (demi-T), roman et gothique. (Saint-Jean.)

de Radenac. — Chapelle Saint-Fiacre (demi-T), gothique. (Templiers.)

de Roc Saint-André, ancienne trêve de Sérent. — Église paroissiale Saint-André (demi-T), gothique. (Templiers).

de Saint-Guyomard, ancienne trêve de Séreut. — Église paroissiale Saint-Maurice (T), roman et gothique. (Templiers.)

de Saint-Léry. — Église paroissiale Saint-Léry (T), gothique (?).

de la Trinité-Porhoët. — Église paroissiale de la Sainte-Trinité (demi-T), roman et gothique. (Templiers.)

Or, de ces trente-trois monuments, douze se trouvent dans des paroisses habitées autrefois par les Templiers, et, après eux, par les chevaliers de Saint-Jean; sept s'élèvent dans des lieux où la tradition a conservé le souvenir des Moines rouges (Templiers ou Hospitaliers); deux (à Pleucadeuc et à Saint-Léry) ne rappellent aucun des deux ordres, mais les Hospitaliers occupaient les paroisses limitrophes; enfin douze peuvent être attribués, la plupart avec certitude, aux chevaliers de Saint-Jean.

Nous nous croyons donc suffisamment autorisé à résumer ainsi nos observations :

Les Templiers ont quelquefois employé pour le plan de leurs églises la forme circulaire; celle en T ou demi-T a été surtout mise en usage par les chevaliers de Saint-Jean.

Il est bon de remarquer que le plan en demi-T (dont nous avons neuf exemples), a pu être primitivement celui du T altéré par la destruction d'un des transsepts.

Nous devons signaler encore, comme inhérente à ce genre de construction, la présence presque constante d'une double arcade très-large entre le maître autel et chacun des bras; peut-être ceux-ci étaient-ils exclusivement réservés aux religieux.

Enfin il nous reste à nous demander, pour compléter cette étude, par quels motifs les chevaliers de Saint-Jean auraient été conduits à adopter pour le plan de leurs églises la forme en *tau*. — Le *tau*, c'est la croix de l'ancien Testament; c'est encore, comme la forme ronde pour les Templiers, un souvenir de Jérusalem, dont la croix est formée de la réunion de quatre *tau* aboutés; c'est presque la croix triomphale de Saint-Jean-Baptiste, patron de l'ordre et de toutes les églises qu'il a édifiées. C'était enfin le meilleur plan à adopter (et c'est celui qu'on adopte encore de nos jours) pour permettre à tous les membres d'une communauté de suivre les mouvements du prêtre qui officiait au maître-autel, tout en étant séparés du reste des assistants. Quoi qu'il en soit, nous avons signalé un fait; nous le livrons à l'examen des hommes compétents.

NOTICE

SUR

LA CHÂSSE DE SAINT LOUP DE TROYES,

APPARTENANT AU TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE,

PAR M. LE BRUN-DALBANNE,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'AUBE.

Lorsqu'au XVe siècle toutes les églises se trouvèrent remplies, et pour ainsi dire encombrées de reliquaires et d'*ex-voto* de toutes sortes, la fabrication des émaux devint languissante à Limoges, et cette ville comprit bientôt que son industrie était perdue si elle ne parvenait pas à en rajeunir les productions. A quel moment précis et sous l'empire de quelle impulsion se fit ce changement? Nul ne le saurait dire, encore que nous soupçonnions les peintres verriers et non les orfévres d'en avoir été les auteurs.

En effet, l'art des peintres verriers avait pris depuis le commencement du XVe siècle un remarquable essor à Limoges. Les mosaïques de verre teint dans la masse étaient depuis longtemps abandonnées; on ne pratiquait plus que les peintures sur grandes plaques de verre au moyen d'émaux colorés, et les artistes qui couvraient avec une merveilleuse facilité le verre incolore se trouvaient naturellement préparés à lui substituer des plaques de métal. La peinture en apprêt était donc trouvée, et tandis que les orfévres se morfondaient au milieu de leurs ateliers solitaires, les verriers ne pouvaient pas suffire aux commandes, et n'avaient rien à changer à la composition des émaux, ni à leur outil-

lage, pour faire une nouvelle et brillante application de leurs talents.

Aussi, dès que ce procédé eut été découvert, Limoges s'en empara comme de son bien, en véritable souveraine, et se hâta de l'appliquer aux objets les plus variés, trouvant par là le moyen de ranimer son industrie expirante, et de renouer ainsi des relations commerciales, que l'abandon général des émaux en taille d'épargne avait anéanties.

Nous n'avons pas à établir ici l'origine toute française et exclusivement limousine des émaux en apprêt, puisque les Allemands eux-mêmes, qui ont eu quelques prétentions à la découverte des émaux par incrustation, ont été les premiers à reconnaître les titres de la France sur ce point, ainsi qu'on peut s'en convaincre dans les excellents Mémoires publiés sur cette question par MM. Kugler et de Ledebur, de Berlin, de Landsberg, de Dresde, et dans un remarquable article de l'*Archæological journal*, année 1851, par M. Franck, de Londres.

Les commencements de l'émaillerie en apprêt furent timides, les premiers émailleurs n'ayant eu d'autre ambition que d'imiter les émaux de basse taille qui nous étaient venus de l'Italie. Mais il était donné aux Pénicaud, aux Courtois, aux Pierre Raymond, aux Suzanne de Court, et surtout à l'incomparable Léonard Limosin, de rejeter loin d'eux les bandelettes qui comprimaient l'essor de leur art pour l'élever à la hauteur où ils sont demeurés sans rivaux. Passons donc rapidement sur les premières productions dont l'aspect général est froid, les couleurs sourdes et violâtres, le dessin gauche et flottant, pour arriver de suite à la fin du xve siècle, dont les œuvres, sans montrer la liberté de pinceau des maîtres que nous venons de citer, la pureté de leurs lignes, leur coloris clair, léger, brillant, leur finesse exquise, leur éclat chatoyant et leur harmonie, sont déjà remarquables par la naïveté du dessin et ce je ne sais quoi de délicat et de charmant qui, sans être tout à fait la grâce, s'en approche cependant de très-près. Les peintures en émail de cette seconde époque sont donc facilement reconnaissables à leur style, outre que les plaques sur lesquelles elles sont appliquées sont d'une assez grande épaisseur, fortement

émaillées au revers d'un brun violacé, vert glauque, bleu foncé, gris ou blanc marbré.

C'est à cette seconde époque qu'appartiennent les seize plaques de la châsse de saint Loup, et celle de leur exécution nous serait inconnue, que les émaux opaques et légèrement violacés dans les carnations, violets, bleus et verts très-vifs dans les vêtements, suffiraient à en déterminer exactement la date. En effet un peu de manière se remarque dans le dessin et les attitudes des personnages : on y sent l'influence des maîtres flamands; les figures sont rondes et bouffies, les carnations blafardes ou teintées de violet; les ombres sont sans hachures, fondues et comme estompées; les têtes sont rarement découvertes : on voit que l'artiste éprouvait quelque difficulté dans le rendu des cheveux, qui sont toujours exprimés par des frottis d'or. Des émaux en gouttelettes saillantes, qui au moyen du paillon brillent comme des pierres précieuses, sont répandus à profusion sur les coiffures, les vêtements, et jusqu'au milieu du paysage; mais partout ailleurs nul emploi du paillon. Les ciels sont bleu d'azur et constellés d'or. L'effet général tient des verrières ou des miniatures de manuscrits; le bleu d'azur, le vert émeraude, le violet, dominent; le bleu turquoise, le vert d'eau sont plus rares; l'architecture est presque invariablement d'un brun jaunâtre, les rehauts d'or sont nombreux et très-habilement posés. Les vêtements de quelques personnages sont embordurés de mots latins empruntés à la Salutation angélique [1]. Le contre-émail, d'un ton blanc, est opaque et marbré de vert. Nous n'avons pas trouvé de signature; aussi serions-nous grandement au dépourvu sur l'attribution de ces émaux, si l'histoire locale ne venait à notre aide et ne nous fournissait des documents et des dates d'une grande précision.

Nous savons que la châsse de saint Loup, qui datait de 1153, *avait été rompue en 1364, comme on la portait en procession ès villages*

[1] Nous avons dit ailleurs qu'un usage singulier et constamment suivi par tous les artistes du xv[e] siècle, qu'ils fussent peintres, sculpteurs ou émailleurs, consistait à inscrire, dans les frises des palais et sur les draperies de leurs personnages, soit des mots arabes tirés du Coran, soit des mots latins empruntés au rituel. (Voir *le Portefeuille archéologique*, chap. III, p. 18.)

pour en cueillir quelques oblations, puis *refaite des aumônes qu'en affluence donnèrent les gens de bien* [1], et enfin brisée de nouveau au temps où Nicolas Forjot était à la tête de l'abbaye de Saint-Loup. Nicolas Forjot était devenu abbé en 1485. Mais aussi grand par l'intelligence et la piété qu'il était rempli de modestie (puisqu'il avait pris pour armes trois fers à cheval, afin de rappeler qu'il était fils d'un simple maréchal de Plancy), après avoir rétabli son abbaye dans l'austère observance de la règle, augmenté ses domaines, élevé une tour et placé des cloches dont les bruyantes volées causaient tant d'insomnies aux chanoines de la cathédrale, établi des orgues, posé des vitraux, construit plusieurs chapelles dans son abbatiale, organisé une bibliothèque, fait faire plusieurs châsses, notamment pour les reliques de saint Camélien, évêque de Troyes, Nicolas Forjot voulut encore doter son abbaye d'un splendide reliquaire de saint Loup. Il s'adressa à Papillon, célèbre orfévre de Troyes, qui voulut probablement, associer les émailleurs limousins à son œuvre, afin de l'embellir et de la rendre plus digne du grand saint qu'il s'agissait d'honorer. Or ceci se passait à la fin du xve siècle; en 1503, le reliquaire était achevé et exposé cette même année, la veille de la fête de saint Loup, et, le 6 avril 1505, se faisait en grande pompe la cérémonie de la translation des reliques du saint évêque.

Le procès-verbal nous en a été conservé, et il est trop intéressant pour que nous ne le relations pas ici :

« L'an du Seigneur 1505, Jules II dirigeant la barque de Pierre, « Louis XII étant roi de France, le 6 avril, premier dimanche après « l'octave de Pâques, le révérendissime évêque de Troyes Jac- « ques Raguier, sur l'humble et instante prière du vénérable père « Nicolas Forjot, abbé du monastère de Saint-Loup de Troyes, « au milieu des cérémonies de la messe, après l'offertoire, a retiré « d'un beau et riche vase d'argent le chef vénéré du bienheureux « Loup, évêque et patron de la ville de Troyes, et, après l'avoir, « du haut d'une estrade élevée à cet effet au milieu de l'église du « monastère, montré en grande pompe au peuple de Troyes, l'a

[1] Desguerrois, *Sainctelé chrestienne*, f° 408 v°.

« transféré dans un nouveau reliquaire aussi précieux que magni-
« fique, et enrichi d'or, de pierres précieuses et de toutes sortes
« d'ornements, et exécuté à grands frais par un habile orfévre de
« Troyes, nommé Jean Papillon.

« Étaient présents à cette pieuse translation, et ont honoré de
« leurs signatures l'acte qui en a été dressé, les vénérables et reli-
« gieux pères Charles de Refuge, abbé de Monstier-la-Celle; Phi-
« lippe de Bournaut, abbé de Molesme; Edmond Erard, abbé de
« Saint-Martin-ès-Aires; Savin Gillot, abbé de Larrivour, et le susdit
« Nicolas Forjot, abbé de Saint-Loup.

« Étaient également présents honorables hommes Nicolas Le-
« bacle, doyen de Troyes; Louis de Courcelles, archidiacre de
« Brienne, et Louis-André, frère de Guillaume Budée, archidiacre
« d'Arcys; Jean Millon, official de Troyes, avec plusieurs cha-
« noines de l'église de Troyes et de Saint-Étienne. Ont officié à
« cette translation Nicolas Prunel, prieur claustral; Pierre Les-
« pargnot, trésorier, et Jean Noan, procureur, pendant que les
« religieux et les moines chantaient les divins cantiques.

« Ont aussi assisté à cette cérémonie nobles hommes de Foujon,
« gouverneur du comté d'Eu et lieutenant de l'illustrissime prince
« d'Orval, gouverneur de Champagne; Jean Clément, lieutenant
« général, et Jean Bazin, lieutenant particulier au bailliage de
« Troyes; Guillaume Huyard, conseiller; Antoine Huyard, avocat;
« Simon Liboron, procureur du roi; Guillaume Bruyer, prévost,
« avec Pierre de Chappes et Guy Coiffard, ses lieutenants; Nicolas
« Marel, receveur du fisc royal, et Hugues Lesprivier, maire de la
« ville Troyes; Jean Saulnier, receveur des tailles; Jean Berthier,
« Michel Angenoust, Jean Richer, Antoine Vitel, Jean Mesgrigny et
« Guillaume Hay, secrétaire; Guillaume Molé et Jean Le Tartier,
« commerçants, avec un grand nombre d'habitants notables et de
« personnes de l'un et l'autre sexe, et de toutes conditions de la
« ville, et une foule d'habitants accourus des campagnes, et telle
« qu'il ne s'en était jamais vu dans ledit monastère.

« Cette pieuse cérémonie s'est accomplie au milieu de l'allé-
« gresse générale et des plus grands témoignages de dévotion envers
« le bienheureux Loup, à la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ,

« avec le Père et le Saint-Esprit, auxquels sont dus honneur, amour « et gloire pour l'éternité. Amen [1]. »

Nous sommes donc maintenant fixés; c'est dans les dernières années du XVe siècle, ou tout au commencement du XVIe, qu'avait été exécuté le reliquaire de saint Loup. A cette époque, les foires de Troyes étaient très-florissantes; elles créaient pour cette ville des relations, non-seulement avec la France, mais avec l'Europe entière, et Limoges et ses argentiers devaient y être parfaitement connus. En admettant d'ailleurs que Jean Papillon n'ait su à qui s'adresser pour faire retracer en émaux la vie de saint Loup, Nicolas Forjot, par les abbés des célèbres monastères de Grammont et de Solignac, avait pu savoir quel était le plus habile des émailleurs de Limoges. Or, en parcourant la liste des émailleurs de cette époque, on n'en trouve qu'un seul qui fût vraiment à la hauteur d'une œuvre aussi importante, car ce ne pouvaient être ni Jean Vitalis, mort avant 1496, ni Guillaume, ni Jean Varacheau, ni Pierre Hardy, ni Martial Vitalis, ni Martial Marsaou, ni Jacques Benoist, dont les œuvres sont restées sans célébrité comme sans nom, que l'abbé Texier, le glorificateur de l'émaillerie limousine, n'a pas même connus, qu'il ne cite pas dans son tableau des argentiers et émailleurs de Limoges, non plus que M. de Laborde, dans sa remarquable *Notice des émaux du Louvre*, et dont les noms et qualités ne seraient jamais arrivés jusqu'à nous sans les terriers de Saint-Martial, qui les mentionnent à raison de quelques redevances. Mais il en est un qui brille par ses œuvres au milieu de ces émailleurs sans notoriété, c'est Léonard, dit *Nardon*, qui fut le chef de cette glorieuse lignée d'artistes qui, sous le nom de *Pénicaud*, illustra Limoges. Tous les Pénicaud furent en effet très-remarquables, puisque l'un des derniers d'entre eux a mérité cet éloge : « Le troisième émailleur de cette famille est un grand « artiste, un dessinateur plein d'esprit, un coloriste rempli de res- « sources, et dans quelques productions le talent supérieur et la « gloire de Limoges [2]. »

[1] Camusat, *Prompt. sacr. antiq. Tricassinæ diœcesis*, f° 153 v°.

[2] De Laborde, *Notice des émaux du Louvre*, p. 184.

Léonard Pénicaud, dit, par abréviation, *Nardon*, vivait, à n'en pas douter, à la fin du xve siècle, attendu qu'il existe dans les archives de la Haute-Vienne une reconnaissance émanée de lui, qui est datée du 23 juillet 1495. Il avait dû naître vers 1474, et il pourrait bien se faire qu'il eût été le parrain et le maître du grand Léonard Limosin, puisqu'ils portaient tous deux le même nom de baptême. Nardon Pénicaud n'était pas seulement un artiste éminent, c'était de plus un véritable personnage dans sa ville natale. Ainsi il avait pignons sur rue à Limoges et plusieurs propriétés dans les faubourgs; sa famille occupait les positions les plus honorables; lui-même fut élu en 1511 l'un des centeniers, ou cent notables pour l'élection des consuls de Limoges, et enfin il fut nommé consul en 1513[1].

On le voit, les époques coïncident à merveille; c'est vers 1500 que l'abbé de Saint-Loup veut faire exécuter un reliquaire pour le patron de son abbaye, et il se trouve que Nardon Pénicaud, à cette même époque, était âgé de trente ans, c'est-à-dire, dans toute la force de l'âge et du talent. Disons-le cependant, cette rare concordance serait loin de suffire à l'attribution de nos émaux, si nous n'avions pour point d'appui l'analogie des œuvres parties de la même main, et, comme termes de comparaison, plusieurs émaux, un entre autres d'une date et d'une authenticité incontestables.

Il se trouve en effet que le Musée de Cluny renferme un admirable émail catalogué sous le numéro 2029, provenant d'un legs fait par une ancienne dignitaire de l'institution de la Légion d'honneur. Cet émail, qui a 314 millimètres de hauteur sur 235 millimètres de largeur, représente le Calvaire. Jésus expire sur la croix entre Marie, sa mère, et Jean, son fidèle disciple. Le chœur des anges l'entoure, portant les instruments de la Passion, la véronique, la lance, l'éponge, l'échelle, ou recueillant dans des calices le sang qui coule de ses plaies. Au bas est un grand écusson aux armes de France; d'un côté, un seigneur agenouillé dans l'attitude de la prière, et, derrière lui, les armoiries du roi René;

[1] Maurice Ardant, *les Pénicaud;* passim.

de l'autre côté, un prêtre, qui doit être le donateur, est également agenouillé, et près de lui se lit l'inscription suivante : « Lucas de « Volo, presbyter, hoc opus fieri fecit pro sancto Petro de Rogiano, « humiliter rogat orate pro eo : Nardon Penicaud de Limoges hoc « fecit primo die aprilis, anno millesimo quinto tertio. » Le tout est peint en couleur, sur fond bleu d'azur semé de fleurs de lis d'or, et la croix est bordée de gouttelettes d'émail relevées par l'éclat du paillon.

Ainsi voilà un fait acquis, c'est qu'à la fin du xve siècle, lorsqu'on voulait un émail irréprochable, on s'adressait à Nardon Pénicaud. Toutefois, dira-t-on, il signait ses œuvres, et les plaques de la châsse de saint Loup ne sont pas signées. Nous ne nous dissimulons pas que l'objection aurait quelque valeur si les œuvres connues de Léonard Pénicaud étaient nombreuses et toutes signées; mais il n'en est rien. Le Musée de Cluny possède un autre émail ou plutôt un fragment d'émail de Nardon, sous le numéro 999, et il n'est pas signé. La collection Beaucousin contenait, il y a peu d'années, deux volets d'un triptyque attribués au même émailleur, et représentant l'Adoration de l'Enfant Jésus et la Circoncision, et ni l'un ni l'autre n'étaient signés. On voit au Musée Sauvageot, n° 1116, un beau triptyque représentant, dans la partie du milieu, le Christ sur la croix entre les deux larrons; dans la partie gauche, Jésus portant sa croix, et dans la partie droite, le Christ entouré des saintes femmes et de Joseph d'Arimathie, qui vont le mettre au tombeau, et aucune signature ne s'y remarque; enfin, il y a au Musée du Louvre, sous les numéros 159 à 161, un autre triptyque figurant une *pietà* et les apôtres saint Pierre et saint Paul, plus deux Couronnements de la Vierge, n°s 163 et 169, qui ne sont pas davantage signés. Or, comme ce sont, pour ainsi dire, les seuls émaux connus de Léonard Pénicaud, et que, sans l'émail du calvaire, il eût été impossible de rattacher son nom aux différents émaux que nous venons de citer, nous sommes autorisé à soutenir que le défaut de signature des émaux de saint Loup ne prouve absolument rien contre l'attribution que nous croyons devoir en faire à Nardon.

Pour les émaux, pas plus que pour les tableaux des maîtres des

différentes écoles, qui alternativement signaient ou ne signaient pas, il ne faut s'attacher à la signature quand il existe des termes de comparaison. Ce qu'il convient d'examiner attentivement et de confronter avant tout, c'est le dessin, le coloris, le style, l'analogie des procédés, en un mot *le faire* particulier à chaque artiste, qui, dans la variété de ses œuvres, reste toujours le même et constitue son originalité. Aussi, lorsque dans les émaux de Cluny et du Louvre, comme dans les nôtres, nous voyons que les couleurs adoptées sont identiques, que les rehauts d'or sont posés de la même manière, que les têtes sont toutes un peu rondes, les carnations violacées, les cheveux uniformément exprimés, qu'il y a de nombreuses imitations de pierreries toutes en relief sur paillon, que les détails d'architecture sont conformes, que ce sont les mêmes bleus et les mêmes verts, qu'ils ont la même intensité et la même profondeur, qu'il y a le même abus du violet, que partout les fonds sont bleu d'azur constellés d'or, nous ne pouvons nous défendre de croire que notre châsse de saint Loup est tout entière de Nardon Pénicaud, et qu'elle est même l'œuvre capitale de ce grand maître.

L'attribution du reliquaire de saint Loup ainsi fixée, devons-nous entrer dans les détails, en faisant la description de chacun des émaux qui en faisaient la richesse? Nous ne le pensons pas : si minutieuses que soient les descriptions, elles sont nécessairement incomplètes, parce qu'elles s'adressent à l'intelligence, quand c'est aux yeux qu'il faudrait parler. D'ailleurs il y a des combinaisons de coloris et des effets d'art que l'œil seul peut saisir. Ce sont des planches bien étudiées qu'il faudrait, et ce serait l'occasion d'une belle monographie.

Nous voudrions pourtant essayer de donner une idée de ce reliquaire, qui devait être le chef-d'œuvre de Papillon, puisque Grosley, qui était un bon appréciateur, le qualifiait de *monument précieux et des talents de Papillon et de la magnificence de Nicolas Forjot*[1]. Ainsi nous savons par Courtalon que Nicolas Forjot *avait voulu enchérir sur ses prédécesseurs*, et qu'il avait fait faire pour

[1] Grosley, *Mém. inéd.* t. II, p. 280.

mettre le chef de saint Loup, un magnifique reliquaire qui était un *chef-d'œuvre d'orfévrerie* de la main du celèbre Papillon, orfèvre de Troyes: *Ce reliquaire,* ajoute-t-il, *contient en émail les gestes du saint évêque; il est d'une grandeur extraordinaire, d'une matière très-riche et d'un travail immense; les ornements ne cèdent en rien au reste*[1]. Un inventaire de la fin du XVIe siècle le décrivait ainsi : « Le chef Monseigneur saint Loup, *duquel le dessus est d'ar-« gent doré avec quatre petits images d'argent qui sont alentour,* et le « pied est de cuivre doré : dont sont défaillantes deux pierres qui « estoient sur la mitre et *ugne petite crosse d'argent doré* qui estoit « à un des images[2]. » Grosley continue la description : « Ce reli-« quaire, dit-il, offre *la tête de l'évêque, de grandeur naturelle, colo-« riée et vivante, cantonnée de deux anges, élevée sur une base que « porte un vaste soubassement;* et dans toutes les parties brillent avec « prodigalité de précieux métaux, des pierreries et de très-riches « émaux[3]. » Les détails sont enfin complétés par l'ancien orfévre de la cathédrale, qui dit quelque part :

« Une preuve de mon attachement aux arts, c'est que la vie de « saint Loup, en émail, composant seize morceaux avec ses légendes, « *des bas-reliefs* et des morceaux provenant du chef de saint Loup, « ont été conservés pour avoir des ouvrages de ces temps-là[4]. »

Et ailleurs il dit encore :

« Le chef de Loup à conserver (on reconnaît là le style de 1793). « Émaux représentant sa vie avec ses légendes, *un bas-relief* et « autres objets en dépendant; je les ai conservés comme étant ce « qu'il y avait de plus précieux de ce reliquaire supporté par deux « anges en cuivre doré[5]. »

De sorte qu'à la lumière de ces textes, qui ont une grande valeur,

[1] Courtalon, *Topographie histor.* t. II, p. 279.

[2] Inventaire des sanctuaire, reliques et joyaux de l'église et abbaye de Monseigneur saint Loup de Troyes, du 17 août 1583, aux Archives de l'Aube, fonds de Saint-Loup.

[3] Grosley, *Mém. inéd.* t. II, p. 180.

[4] *Rondot, orfévre, graveur, etc.* — Paris, an III, de l'imprimerie de Gueffier, p. 9.

[5] *Ibid.* p. 29.

puisqu'ils émanent tous d'auteurs qui tenaient la plume, l'œil fixé sur le reliquaire lui-même, il ne nous paraît pas impossible de reconstituer *le chef de saint Loup*, qui devait se composer de trois parties distinctes et cependant harmonieusement agencées. Ainsi au sommet se trouvait le buste de l'évêque, orné de sa mitre, et de grandeur naturelle, en sculpture polychrôme enrichie d'ornements d'or et d'argent et de pierres précieuses. Il était supporté par deux anges de bronze doré, qui étaient posés sur un socle oblong, arrondi aux extrémités et orné de bas-reliefs en vermeil, retraçant sans doute les événements les plus saillants de la vie du saint. Ces bas-reliefs étaient séparés les uns des autres par quatre statuettes d'argent formant saillie sur eux et représentant vraisemblablement les principaux pères de l'église, évêques et confesseurs de la foi comme saint Loup. Le tout reposait sur un vaste soubassement de bronze doré, disposé en arcades trilobées, surbaissées au milieu et fleuronnées aux angles, dans lesquelles étaient enchâssées les seize plaques émaillées de la vie de saint Loup; ce qui composait un ensemble vraiment merveilleux, tout étincelant d'émaux, de bas-reliefs, de statues d'argent, d'ornements d'or et de pierreries, que dominait la noble figure de l'évêque de Troyes, vainqueur d'Attila et des Huns.

Papillon avait travaillé à ce reliquaire pendant trois années consécutives, et il fallait qu'il fût bien magnifique, puisque Desguerrois l'appelait l'*un des plus beaux et riches joyaux de France*[1]; que le cardinal de Bouillon avouait n'avoir rien vu de si beau en Italie, et que Mabillon disait qu'il n'avait vu que le chef de saint Lambert, à Liége, qui pût en approcher[2]. Ce qui prouve d'ailleurs son incomparable magnificence, c'est que les registres de l'abbaye de Saint-Loup constataient qu'il avait été promené et vu dans presque tout le royaume avec une admiration telle que les offrandes en avaient rapidement remboursé le prix, encore bien qu'il se fût élevé à 2,200 livres tournois représentant 60,500 francs en pouvoir actuel de l'argent[3]. Aussi de quels

[1] *La Saincteté chrestienne*, f° 414.
[2] Courtalon, *Topogr. hist.* p. 279.
[3] Grosley, *Mém. inéd.* t. II, p. 280.

regrets ne se sent-on pas saisi lorsqu'on songe qu'il n'a fallu qu'un instant de cupidité et de délire pour briser et détruire un pareil chef-d'œuvre!

La châsse actuelle est des plus simples et en bois doré seulement; elle a été faite sous le premier empire pour encadrer et remettre en lumière les émaux de la vie de saint Loup; mais le conseil de fabrique de la cathédrale, qui a la sollicitude du trésor qui lui est confié et qui voudrait le restituer dans sa dignité première, a l'intention de rétablir le reliquaire de saint Loup tel qu'il existait au XVI[e] siècle, lorsqu'il sortit des mains habiles de Jean Papillon.

Le soubassement du *chef de saint Loup* avons-nous dit, se composait d'une suite d'arcades trilobées, ainsi qu'il apparaît par la forme des émaux et les contours où s'arrêtent les couleurs pour faire place au contre-émail. Les émaux étaient au nombre de seize et accompagnés de légendes explicatives, émaillées en caractères gothiques sur fond blanc et indépendantes des plaques historiées. Ces légendes ne nous paraissent pas avoir été faites à Limoges, dont l'émail et les caractères étaient différents. Est-ce Nicolas Forjot qui, par défiance pour le français équivoque qu'on parlait et qu'on écrivait encore dans cette ville à cette époque [1], ou bien Papillon qui les fit exécuter? Nous en avons le soupçon, tout en reconnaissant volontiers que nous n'en avons pas la preuve; toujours est-il qu'elles sont contemporaines du reliquaire et qu'elles ne manquent pas d'un certain intérêt épigraphique. Les voici avec l'orthographe propre à chacune d'elles :

1. Commant s. Loup luy estant chevallier espousa la seur de monseigneur s. Hylaire.

2. Commant s. Loup prynt congié de sa fenme pour entrer en relygyon.

3. Conmant s. Loup entra en religion et print l'abbit à Lesrinanse.

[1] Ainsi, au Musée du Louvre, il existe un coffret de mariage sur lequel on lit : *Dosse Dame je vos aym leaument, por Dia vos pri que ne moblie mia. Vet si mon cors à vos comandement sans mauvesté et sans nulle folia.*

4. Commant s. Loup luy estant religyeux fut esleu pour estre evesque.

5. Commant s. Loup fut saccré evesque de la cytée de Troyes[1].

6. Conmant s. Loup et s. Garmain ballerēt labit de relygion à saincte Geneviesve.

7. Conmant les dyables volurent ampescher s. Loup en paccant p. Bretaigne.

8. Conmant s. Loup repulsa lerreur pelagyenne ou pays dangleterre.

9. Commant s. Loup envoya s. Memor au devāt d'Atille avec ses deux enfens de cueur.

10. Conmant s. Loup alla ensepvelir s. Memor et ses enfens qui furent occis.

11. Commant s. Loup préserva la citey de Troyes du roy Athille et des Vandres.

12. Commant s. Loup délivra de prison grand nō.bre de Bourguynons.

13. Commant s. Loup guerit une fenme qui estoit paralatique.

14. Comment s. Loup garā.tis une fille qui estoit infectée du serpent venymeux.

Le quinzième émail représente saint Loup assis sur un trône, tenant d'une main sa crosse et de l'autre transperçant de son épée victorieuse un monstre ailé qui doit figurer l'hérésie expirante; enfin le seizième émail montre un jeune homme agenouillé sur le tombeau de saint Loup, dans l'attente du trépas que va lui faire subir un homme qui lève son glaive, mais qui est subitement arrêté par la mort, figurée par un squelette qui lui saisit le bras. Les légendes de ces deux émaux n'existent plus.

Ne pouvant pas nous appesantir sur tous les émaux de la châsse de saint Loup, nous ne résistons pas au désir d'en faire connaître

[1] Une des grandes présomptions pour la confection de ces plaques légendaires à Troyes, c'est l'orthographe si exacte du nom de cette ville, qu'on écrivait presque partout *Troie* ou *Troies*.

deux qui ont trait aux événements les plus décisifs de la vie du grand évêque; nous voulons parler de son entrée en religion et de la protection de la ville de Troyes contre l'invasion des Huns.

On lit dans la légende du troisième émail : *Conmant s. Loup entra en religion et print labbit à Lesrinanse.* Lesrinanse, c'est Lérins, près de Cannes. Saint Loup, après avoir distribué le prix de ses biens aux pauvres, prit congé de sa femme, qui, comme le dit notre châsse, était *la seur de monseigneur saint Hilaire,* et se retira en 424 au monastère de Lérins. On sait que les monastères furent l'asile de l'esprit humain, qui, proscrit de la société par les désastres de l'Empire, ne trouvait plus à méditer en sûreté qu'à l'abri des autels. Les premiers monastères de la Gaule furent ceux de Liguyé, près de Poitiers; de Marmoutiers, près de Tours. Celui de l'île de Lérins devint le plus célèbre par les saints, les savants, les martyrs qu'il produisit, et parmi lesquels l'Église primitive de France cite avec orgueil Martin de Tours, Hilaire de Poitiers, Isidore de Clermont, Mamert de Vienne, Paulin de Nôle, Sulpice-Sévère, Salvien, Cassien et Loup de Troyes[1]. « Environ 425, « ou peu après, dit un ancien chroniqueur, il fut choisi et esleu « par les habitans de Troyes pour leur évesque, après la mort de « saint Urse[2]. »

Mais l'événement le plus considérable de la vie de saint Loup fut sans contredit celui auquel fait allusion le neuvième émail : *Commant saint Loup préserva la citey de Troyes du roy Athille et des Vandres*[3], puisqu'il rappelle l'invasion de l'Occident par ces terribles Huns, qui, au dire de Jornandès, parurent effroyables aux barbares eux-mêmes, qui ne pouvaient considérer sans horreur ces cavaliers au cou épais, aux joues déchiquetées, au visage noir, aplati et sans barbe, à la tête en forme de boule d'os et de chair, ayant à cette tête des trous plutôt que des yeux, ces cavaliers dont la voix était grêle et le geste sauvage[4].

[1] Guizot, *Civilis. française,* XIVe leçon.

[2] Desguerrois, *Sainctelé chrestienne,* p. 84 v°.

[3] Voyez la planche V, dont le dessin est dû au crayon si fin et si exact de M. Rampant, architecte à Troyes.

[4] Jornandes, *De reb. Get.* cap. XXIV.

Attila était à leur tête, traînant à sa suite une véritable meute de chefs germains, sarmates et tartares. Glorieux des titres de *Fléau de Dieu* et de *Marteau de l'Univers*, qu'il se donnait à lui-même, il ne les justifiait que trop, en renversant tout dans sa course effrénée, « voulant, disait-il, que jamais moisson ne re-» poussât où son cheval avait passé. » Il ne resta debout au nord de la Loire que Troyes et Paris.

Si nous avions à décrire cet épouvantable choc de deux mondes, qui eut lieu tout près de Troyes et qui menaça d'anéantir la civilisation européenne, nous répéterions, avec Jornandès, que cette bataille fut effroyable, sans miséricorde, sans quartier. Les vieillards du temps de cet historien se souvenaient encore qu'un petit ruisseau coulant à travers ces champs héroïques, grossit tout à coup, non par les pluies, mais par le sang, et devint un torrent. Les blessés se traînaient à ce ruisseau pour y étancher leur soif, et buvaient le sang dont ils l'avaient formé. Cent soixante-deux mille morts couvrirent la plaine; Théodoric fut tué, mais Attila fut vaincu. Retranché derrière ses chariots pendant la nuit, il chantait en entre-choquant ses armes, semblable à un lion acculé par les chasseurs, qui menace et rugit en rôdant autour de son antre [1].

Nous nous arrêtons; de pareils événements sont du domaine de l'histoire, et leur appréciation appartient à des plumes plus autorisées que la nôtre; si nous en avons touché un mot au passage, c'est pour montrer que l'auteur des émaux de Saint-Loup avait dû faire de grands efforts pour se tenir à la hauteur de pareils sujets. Nous avons dit combien il avait réussi, et nous n'hésitons pas à penser que, lorsque cette œuvre magnifique de Léonard Pénicaud sera plus connue, elle ne contribue à placer son nom parmi les plus grands et les plus fameux dont Limoges puisse se glorifier.

[1] Jornandès, *De reb. Get.* cap. XL.

MÉMOIRE

SUR

L'EXPOSITION D'ARCHÉOLOGIE DE VIENNE,

EN 1860,

PAR M. ALFRED DARCEL,

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

La Société des Antiquaires d'Autriche, récemment établie à Vienne, voulant faire constater son existence, en même temps que sa vitalité, pensa qu'une exposition d'archéologie serait le meilleur moyen d'y réussir. En conséquence, elle fit appel au clergé ainsi qu'aux amateurs de l'empire d'Autriche, et organisa, l'exposition que S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes a bien voulu me confier la mission d'examiner.

Il était intéressant, en effet, de pouvoir comparer une partie des richesses possédées par l'Allemagne avec ce que l'Angleterre avait montré à Manchester il y a quelques années; et nous devons déclarer, tout d'abord, que nulle comparaison ne pouvait être établie pour le nombre et la variété des objets exposés de part et d'autre. Cependant, parmi les monuments réunis à Vienne, il s'en trouvait d'extrêmement précieux pour leur rareté ou pour leur importance. D'ailleurs aucun musée ne s'était dépouillé de ses richesses; quelques établissements ecclésiastiques, dont nous avons pu visiter les trésors, avaient conservé un certain nombre de pièces remarquables, et, si nous comblons les lacunes de l'exposition de la Société des Antiquaires de Vienne par ce qu'il nous a été donné d'étudier dans les musées et les trésors des États de

l'Allemagne que nous avons parcourus, nous trouverons bien au delà de ce qui était enfermé sous les vitrines de la nef centrale de l'exhibition de Manchester. Comme notre but doit être surtout de faire apprécier ce que l'Allemagne possède en objets mobiliers du moyen âge, nous comblerons ces lacunes en signalant succinctement ce que nous avons trouvé de plus remarquable dans les villes suivantes : Prague, Dresde, Bamberg, Nuremberg, Ratisbonne, Munich, Augsbourg, Darmstadt, Cologne, Sieburg, Essen, Aix-la-Chapelle, et même Huy, en Belgique. Impuissant à tout étudier, nous marquerons du moins les étapes où tout archéologue doit s'arrêter, s'il porte autant d'intérêt aux monuments portatifs que le moyen âge nous a légués, qu'aux monuments de pierre que sa foi a bâtis et fixés sur le sol.

L'exposition d'archéologie de Vienne était établie dans l'une des salles d'une nouvelle construction à plusieurs étages, enclavée dans des maisons particulières et récemment élevée dans un style hybride qui a emprunté ses principaux éléments au roman, au gothique et au mauresque. La Bourse en occupe la plus grande partie : un passage la traverse à l'une de ses extrémités et c'est une de ses salles inoccupées, au second étage, que la Société des Antiquaires avait heureusement choisie pour étaler les richesses qui lui avaient été confiées. Cette salle, décorée dans un style gothique, librement imité de celui qui régnait au commencement du xve siècle, offrait un certain accord avec ce qu'elle renfermait.

Parmi les membres de la Société qui dirigeaient l'exposition, c'est à M. Arneth, conservateur du cabinet des antiques; à M. Camesina, conservateur de Vienne, qui fut nommé conseiller aulique tandis que nous étions dans cette ville; à M. Herder, secrétaire du ministère de l'instruction publique, et à M. A. Essenwein, architecte, que nous avons eu surtout affaire. Nous devons tout d'abord remercier ces savants de la bienveillance qu'ils nous ont montrée et de toutes les facilités qu'ils nous ont accordées pour accomplir notre mission, en nous laissant pénétrer dans les salles en l'absence du public et étudier à loisir les monuments exposés.

L'exposition archéologique ne possédait rien qui eût appartenu aux anciens peuples autochthones ou envahisseurs des contrées

que l'Autriche cherche à réunir aujourd'hui dans une unité qui semble lui échapper sans cesse. Il n'y avait rien de ce qui correspondrait à nos époques celtique et franque.

C'est au cabinet impérial et royal des antiques de Vienne et au Musée historique de Prague, qu'il faudrait aller étudier les antiquités singulières en bronze que l'on a trouvées dans les nécropoles des anciens peuples de l'Allemagne orientale. A Vienne, ces bronzes consistent en grands vases coniques à ouverture étranglée, en fibules ornées de nombreuses et longues pendeloques, en bassins ornés de canards et de cercles radiés obtenus au marteau, en poignards et en épées montées en os gravé de stries nombreuses, et même en or délicatement travaillé, en ceinturons décorés de chevaux en repoussé, en bracelets entourant encore les ossements qu'ils ont chargés de vert-de-gris par un contact de plusieurs siècles, enfin en hachettes de la forme habituelle. Avec toutes ces reliques d'une civilisation peu connue, les unes ordinaires, les autres insolites dans notre Europe occidentale, on a trouvé à Lintz quelques poteries grossières. Rouges ou noires, à pâte charbonneuse, ornées de losanges et de zigzags tracés par des lignes ponctuées gravées en creux et quelquefois par des filets saillants, ces poteries sont analogues à celles auxquelles nous assignons une origine gauloise.

A Prague, ce sont les mêmes objets, mais trouvés en Bohême, auxquels il faut ajouter un assez grand nombre de têtes de canard au bout d'un col recourbé, creusé en douille, qui devait être emmanchée à quelque chose. Ces bronzes et ces armes, d'une fabrication relativement si perfectionnée, rapprochés de ces poteries grossières, forment un singulier contraste et font naître de tristes pensées sur l'infirmité des civilisations qui se targuent d'être les plus parfaites. Le présent ignore ce qui lui manque et croit avoir posé en tout des limites que l'avenir s'étonnera qu'il n'ait point dépassées.

D'autres monuments exposés dans le cabinet des antiques de Vienne, aussi précieux pour leur rareté que pour leur matière, ont été trouvés en Hongrie, où ils semblent annoncer le passage de peuplades appartenant à la civilisation orientale. Ce sont des

vases, des coupes et des ustensiles en or d'un galbe fort élégant, décorés de sujets en relief représentant des hommes et des animaux : quelque chose voisin de l'art sassanide, énigme intéressante et splendide que les savants n'ont encore pu déchiffrer.

Les diverses peuplades de race franque, pendant la marche de l'Orient vers l'Occident, ayant montré dans leurs différentes stations le long de la vallée du Danube les mêmes usages funéraires que les branches de la même famille qui ont séjourné en France et en Angleterre, les collections allemandes possèdent absolument les mêmes objets que ceux qui ont été trouvés dans notre pays. Les deux civilisations ou plutôt les deux barbaries sont identiques. Les cimetières trouvés dernièrement en Hongrie ont donné les mêmes fibules, les mêmes armes, les mêmes ustensiles que le cimetière de Nordendor, situé non loin d'Augsbourg, au confluent d'une rivière et du Danube, sur les vestiges d'une station romaine, a donnés au musée Maximilien d'Augsbourg. En examinant les vitrines où sont exposées ces reliques, nous aurions pu nous croire en présence de celles qui ont été extraites des cimetières de la Bourgogne et de la Normandie. Partout le système décoratif est le même, c'est celui des peuples qui s'essayent à l'ornement : des lignes géométriques formant des entrelacs.

CALICES.

Calice de Tassilo.

Ce genre d'ornement qui persévère pendant l'époque carolingienne, dont il marqua les œuvres comme d'un sceau national, signalait dans l'exposition de Vienne l'œuvre la plus ancienne qui y fût exposée. C'était un grand calice exécuté par ordre de Tassilo, duc de Bavière, cet acharné défenseur de la liberté saxonne contre Charlemagne, qui le vainquit en 788 et l'exila à l'abbaye de Jumiéges, où il mourut.

Ce calice en cuivre doré, décoré de plaques d'argent niellées, est formé d'une coupe semi-ovoïde, portée sur un pied très-étroit

et conique par l'intermédiaire d'un nœud. Toutes ces parties, qui semblent être fondues d'un seul morceau, sont reliées par des courbes d'un dessin un peu mou. Ciselées après coup, puis dorées, elles ont reçu des plaques ou des filets d'argent niellé. Les plaques d'argent, au nombre de cinq sur la coupe, représentent le Christ barbu, à longs cheveux, orné du nimbe crucifère, tenant le livre et bénissant à la grecque, et les quatre symboles évangéliques à tête humaine, comme c'est la coutume assez ordinaire dans ces époques reculées. Sur le pied quatre autres plaques représentent quatre saints vus en buste.

L'encadrement de ces médaillons est formée d'entrelacs en relief bordés par des filets d'argent niellé. Des monstres, moitié animaux, moitié végétaux, des ornements feuillagés, des cercles enlacés, décorent l'intervalle des médaillons. Tout est barbare dans cette œuvre; mais dans ces entrelacs nous retrouvons le système adopté pour la décoration des bijoux mérovingiens et suivi avec de si magnifiques développements dans les lettres tournures des manuscrits carolingiens. Ce signe nous semble caractériser les traditions d'un art national luttant et persévérant contre les influences byzantines et latines, que le grand empereur voulut introduire de force en ses États. Ce calice, conservé depuis longues années dans l'abbaye de Kremsmunster, où il sert encore aux principales fêtes de l'année, est daté par l'inscription suivante, qui est gravée en capitales sur le bord du pied, au milieu d'ornements en rapport avec la forme des lettres et avec le style général de la décoration, ce qui exclut la pensée d'une supercherie :

TASSILO DVX FORTIS. LIVTPIRC VIRGO REGALIS.

Tassilo épousa en effet Liutperge, fille de Didier, roi des Lombards; duc en 748, il cessa de régner en 788. Nous avons donc dans le calice de Kremsmunster un vestige précieux, non-seulement de l'orféverie du VIII[e] siècle, mais encore de l'art général à une époque qui n'est guère connue que par d'informes enluminures de manuscrits.

Nous retrouvons encore une trace de cet art, mais appartenant

à une époque bien postérieure, dans le heaume attribué à saint Wenceslas, que l'on conserve comme une relique derrière l'autel de la chapelle consacrée à ce saint roi dans la cathédrale de Prague.

Ce casque, qui est une calotte en fer, légèrement conique, est muni d'un large nasal fixé à sa partie antérieure par une garniture en forme de croix, qui lui est rivée. Sur cet ensemble on a appliqué des lames d'argent, en partie oblitérées aujourd'hui, qui nous paraissent figurer avec une grande barbarie le Christ en croix, accompagné de ces entrelacs qui sont si caractéristiques sur le calice de Tassilo.

Enfin deux ouvrages en ivoire nous semblent devoir encore se rattacher à ce même art national, si nous nous fondons sur le caractère de leurs ornements en entrelacs.

L'un est la gaîne d'un couteau conservé dans le trésor de la cathédrale de Bamberg, couteau qui constate une donation, sans doute, mais que l'on vénère comme ayant servi au supplice de saint Barthélemy.

L'autre est un coffret à couvercle bombé, conservé dans le Musée historique que l'on fonde à Munich, et qui montre le plus grand goût dans la composition de ses ornements, composés exclusivement d'entrelacs compliqués.

Puisque le mérite de l'ancienneté nous a fait parler tout d'abord de l'un des trente calices qui figuraient à l'exposition de Vienne, épuisons la série de ces ustensiles, les plus augustes du culte catholique. Nous y trouverons d'ailleurs deux calices à anses aussi intéressants par leur rareté que par le soin apporté à leur décoration.

Calices à anses.

Le premier appartient à l'abbaye de Saint-Pierre de Salzburg, et nous semble du XIIe siècle. Sa coupe, peu profonde, large de $0^{m},20$, est godronnée à sa partie inférieure, et porte sur une boule en cristal de roche montée sur un pied très-aplati, de

même diamètre que la coupe, et godronné comme elle. L'ensemble n'a que $0^{m},23$ de hauteur, et présente un galbe aussi élégant qu'énergique. Au-dessous du bord, légèrement évasé, sont soudées deux anses formées par deux petits dragons. A leur hauteur règne cette inscription en capitales mêlées d'onciales niellées :

> † Prescia priscorvm svspirant vota virorvm
> Vt sacer hic sangvis restavret quod negat angvis.

Au-dessous court un ornement pseudo-arabe, se détachant sur un fond maté à l'outil.

Chacun des douze godrons de la coupe porte la figure en haut relief, repoussée et ciselée, d'un personnage à l'air tant soit peu sauvage, les yeux saillants, la barbe inculte, drapé d'un manteau à l'antique, les pieds chaussés, portant un *volumen*. L'art auquel appartiennent ces personnages est le pur art allemand du XII[e] siècle, celui qu'on ne peut oublier une fois que l'on a vu la statuaire si remarquable de la cathédrale de Bamberg.

Douze têtes d'aigle, faisant saillie dans l'intervalle des godrons, maintiennent la boule de cristal de roche qui forme le nœud.

Sur les godrons du pied sont figurés en buste douze personnages tenant une baguette, et dominant les toits ou les créneaux d'une ville. Une bordure de pierres cabochons accompagnée de filigranes circonscrit ce pied.

La patène, qui a $0^{m},27$ de diamètre, et qui n'est pas moins remarquable que le calice, est divisée en plusieurs zones concentriques séparées par des inscriptions. Au centre une nielle représente l'Agneau divin orné du nimbe crucifère et portant la croix sans pennon. Il semble occuper le centre d'une table circulaire, dont cette inscription le sépare :

> † Peccati morbis hoc agno solvitvr orbis.

Autour de cette table sont figurés, comme étant assis à la dernière pâque, le Christ et les douze apôtres, compris sous les treize

lobes d'une rosace. Le Christ est décoré du nimbe croiseté, et les apôtres du nimbe ordinaire. Judas, qui porte la main à un plat en forme de calice, où le Christ porte aussi la sienne, en est seul privé. Et ceci n'est point un oubli de la part de l'ouvrier, comme le prouvent les deux vers léonins inscrits dans la circonférence intérieure de la table :

† Mors est indignis hec cena, salvsque benignis.
Qvi carnem nvdam malvs accipis aspice Jvdam.

Ces figures, simplement gravées au trait et dorées, se détachent sur un fond vermiculé d'une niellure.

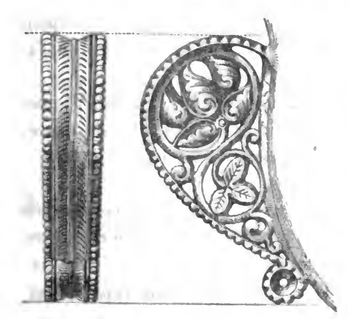
L'inscription suivante, qui est bordée d'un ornement pseudo-arabe, comme celui que l'on voit sur le calice, entoure le cénacle :

† Hec dvdena cohors fit in hoc mvnere concors.
† Hic pia vita datvr, tetra mors hoc pane fvgatvr
† Pectore tractatvr qvod visv rite negatvr
† Est caro non panis qua mens reparetvr inanis.

Les figures de cette patène expliquent celles du calice; si les auteurs de cette œuvre ont suivi les habitudes de symbolisme universellement adoptées à cette époque par les artistes allemands, sur le pied doivent être figurés les patriarches, sur la coupe, au-dessus d'eux, les prophètes, et sur la patène, dominant le tout, le Christ et les apôtres. C'est un résumé de l'histoire sainte avant la loi, sous la loi, et sous la grâce, ainsi que nous le montrera une autre œuvre, avec plus de développements.

Un chalumeau d'argent accompagne ce calice. C'est un tube d'argent muni à l'une de ses extrémités d'une petite poignée formée d'une tige d'argent recourbée sur elle-même[1]. Un autre chalumeau dépendant du second calice à anses, est en outre muni d'une rondelle, qui l'entoure du côté de la poignée et qui est sans doute destinée à limiter la longueur de la tige que le communiant devait mettre dans sa bouche.

[1] Voyez la figure intercalée dans le texte, p. 228.



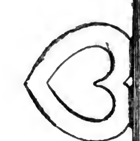
Le second calice à anses, dont nous publions la gravure, ce qui nous permet de ne le décrire que succinctement, appartient à l'abbaye de Wilten, dans le Tyrol. Sa coupe, qui est en argent, est hémisphérique ; elle est ornée de deux rangs de médaillons formés par les entrelacs

d'un ruban, et munie de deux anses, dont le vide est garni de feuillages. Les médaillons sont au nombre de vingt; dans leur champ, les scènes de la vie du Christ sont gravées sur un fond niellé d'ornements feuillagés. L'inscription suivante est niellée sur le bord :

† Hic quodcvmque vides res signat spiritvales ;
Spiritvs est qui vivificat, sed nil caro prodest.

Le nœud, qui est séparé de la coupe et du pied par un rang de grosses perles, est ciselé d'un travail un peu rude, et représente les quatre fleuves du paradis : *Geon, Fyson, Tygris, Evfrates.*

Au-dessous d'eux, et leur correspondant, sont niellées, à la partie supérieure du pied, les quatre vertus cardinales : *Prvdentia, Fortitvdo, Temperantia, Jvstitia.* Ce pied, qui s'étale en une large doucine, porte le même décor que la coupe, et représente, dans les quinze médaillons qui le couvrent, des faits de l'Ancien Testament, et surtout ceux qui sont la figure du mystère de l'eucharistie. Tels sont le Péché originel, la Mort d'Abel, le Sacrifice d'Abraham, le Frappement du rocher, le Serpent d'airain, Melchisedech, l'Immolation de l'agneau.



L'inscription suivante, qui circonscrit toutes ces scènes, explique clairement, du reste, quelle a été la pensée de l'artiste :

† In testamento veteri, qvasi svb tegvmento, clavsa
latet nova lex, novvs in crvce qvam reserat rex.

Une autre inscription en deux vers léonins,

niellée sur la tranche du pied, peut servir à dater approximativement cette œuvre.

† Parce calix iste per qvos datvs est, XR̄E,
Bertoldi monitis, cvi sis mitissime mitis.

Il y a eu quatre Berthold, comtes du territoire où s'élève le monastère de Wilten, de l'année 1027 à l'année 1248, et c'est au dernier que l'histoire, comme le caractère du monument, semble devoir le faire attribuer.

Ce calice fut trouvé en terre, avec sa patène et son chalumeau, mais loin du monastère, en l'année 1304, lorsque l'on restaura l'abbaye, qu'un incendie avait détruite.

La patène, qui est en argent comme le calice, représente sur son revers le Christ en croix, entre la Vierge et saint Jean accompagné des quatre symboles évangéliques, le tout en figures de ronde-bosse. L'inscription suivante, en capitales niellées, entoure cette scène :

† Peccatvm XPC mvndi tollit crvcifixvs.

Sur les bords de la patène sont gravés la Synagogue, la Descente aux limbes, le Christ tenant l'étendard de la victoire et arrivant au ciel suivi de la troupe des élus, archevêques, évêques, diacres et laïques. Il y est reçu par un ange suivi de quatre séraphins; les mots *quia inveni ovem meam* sont écrits sur une banderole que porte l'ange. Celle du Christ présente le mot *congratvlamini*. Ces trois vers léonins, qui sont tracés sur le bord, expliquent les scènes que nous venons d'indiquer :

† Qve reprobat Christvm sinagoga meretvr abyssvm.
Ecclesie fideli dat gratia gavdia celi.
Hic homo letatvr quod celicolis sociatvr.

L'intérieur de la patène représente, au centre, les trois Maries au tombeau, qui est encore gardé par les soldats endormis, tandis que l'ange est assis sur la tombe entr'ouverte. Les soldats

ont le casque conique et le vêtement de mailles juste au corps du XIIe siècle. Les deux vers suivants expliquent la scène :

Fvlgent clara Dei vitalis signa trophei,
Per qvem vita datvr, mortis ivs omne fugatvr.

Sur le bord sont gravés le *Noli me tangere*, les Pèlerins d'Emmaüs, l'Incrédulité de Thomas, et l'Ascension, avec ces vers interprétatifs :

† Indiciis probat his se victor vivere mortis.
Membris in capite spes est firmissima vite.
Vt redivivvs abiit, sic omnes vivificabit.

C'est, on le voit, toujours le même ordre dans le même symbolisme. Sur le pied du calice la figure de la Passion, et la Passion sur le calice lui-même. Sur la patène, la Crucifixion et la Mort active du Christ. Dans l'intérieur de la patène, sa Résurrection et ses actes au milieu de ses disciples jusqu'à sa disparition dernière devant les Galiléens étonnés.

Les calices à anses, dont le moine Théophile décrit la fabricacation, semblent avoir été abandonnés vers le XIIIe siècle. Cependant nous en voyons un figuré sur un monument de la renaissance. C'est au tombeau de saint Henri et de sainte Cunégonde, à Bamberg, dans un bas-relief où Cunégonde est représentée faisant fondre ses joyaux pour achever la cathédrale.

Après ces deux pièces magnifiques, nous ne trouvons plus à citer, comme appartenant aux hautes époques, qu'un petit calice en argent fort simple, à large coupe, haut de 0^{m},117, qui appartient au monastère de Saint-Pierre de Salzburg. Sur le calice est gravée l'inscription :

† Hoc tibi devotvs dat mvnvs Christe Gerrohvs,

et, sur la patène, où l'on voit l'agneau saignant sous la main de Dieu :

† Gavdeat in vita Heinricvs sirvs et ita.

Il nous faut maintenant descendre jusqu'au XIVe siècle pour trou-

ver une œuvre saillante parmi une foule de calices appartenant au xv[e] siècle pour la plupart. Ce calice, que sa coupe conique nous fait croire de fabrication italienne, est orné sur son pied de trois émaux translucides sur relief et de pierres cabochons montées sur des sertissures en forme de pyramides côtelées quadrangulaires. L'intervalle des pierres est ajouré de petites rosaces à lobes aigus. On lit, sur le pied, une inscription en onciales trapues et carrées, dont les déliés, très-fins, contrastent avec le développement des pleins, genre de lettres que nous croyons assez habituel à l'orfévrerie italienne. Cette inscription est celle-ci :

Anno dni M. CCC. XXX. VII. Hic calix bt̄e Marie virḡi comparatus est
c̄ antiqva calice pondere habita I ½ marcom VI lot [1] quem
Pabo quondam prepositvs comparavit.

Ainsi c'est à l'année 1337 que l'on peut faire remonter la fabrication des émaux translucides sur relief, qui nous semblent surtout avoir été pratiqués dans les ateliers italiens, d'où ils auraient été introduits sur les bords du Rhin, à en juger par ceux que l'on rencontre dans les trésors de Cologne et d'Aix-la-Chapelle.

A ce calice, qui appartient au riche trésor de l'abbaye de Klosterneuburg, près de Vienne, est jointe une patène qui ne nous semble pas de même travail, bien qu'elle soit de même époque. Elle est datée par le nom de l'un des abbés de Klosterneuburg, l'abbé *Stephanvs de Syrendorf*, à genoux aux pieds du Christ et disant :

Aspice, peccator, tvvs hic resid[et] miserator.

Deux autres vers léonins bordent le fond de la patène :

† Stephanvs vt detvr requiei, qvisqvis precetvr,
Celestis cena cvm svmitvr ista patena.

Au revers, le Couronnement de la Vierge est exprimé par cette ciselure à léger relief, dans laquelle le XIV[e] siècle fut si habile. L'inscription suivante entoure cette scène :

† Virgo Dei nata, coronaris et inviolata
Permanes, et paris miseros precibvs tveris.

[1] Un lot équivaut à 1/30 de livre.

Il y a plusieurs choses à noter dans cette patène ciselée, niellée et gravée, qui date du premier tiers du xive siècle. D'abord c'est la liaison des lettres entre elles, comme on le voit aux inscriptions des siècles antérieurs. C'est la permanence des vers léonins, qui sont en France plus particuliers au xiie siècle. Puis enfin c'est le le style des figures et des ornements. Ceux-ci, bien que très-sobres, consistent en une suite de rinceaux aux feuillages filiformes, imitant à distance un dessin vermiculé.

Nous attachant surtout aux œuvres caractéristiques par leur date, nous noterons un petit calice orné, sur son pied, de gravures représentant alternativement des oiseaux fantastiques et des bouquets de feuilles de chêne, et portant, sur son nœud, cette inscription en belles capitales un peu aiguës :

† Dns Engelbertvs Drichops hvnc calicem comparavit anno dni M°-CCC-LX.

Il appartient à l'abbaye d'Admont.

Un autre petit calice, de fabrication allemande, dont le nœud est orné de ces feuilles déchiquetées caractéristiques du xve siècle, repercées à jour, et dont le pied est porté sur une galerie quadrilobée, également à jour, porte la date de 1438, et provient de la chapelle du Hofburg de Vienne.

Nous noterons encore, pour terminer, un calice d'un merveilleux travail, dont le pied, la tige et la fausse coupe sont formés de ceps de vigne enlacés, portant feuilles et grappes. Toutes ces pièces de rapport, ciselées à part, puis ajustées et soudées, proviennent du même atelier qu'un calice absolument semblable, qui faisait partie de la collection du prince Soltykoff.

L'abbaye de Klosterneuburg avait omis d'envoyer à l'exposition un petit calice itinéraire, en argent doré et du xve siècle, que nous avons trouvé dans son trésor. Les burettes, d'une forme assez extraordinaire, ressemblent à un quart de sphère creusée à l'intérieur. Elles s'appliquent toutes deux sur le pied du calice, qu'elles recouvrent entièrement, en y engageant leur goulot, fort court, dans une encoche réservée à cet effet. La coupe du calice, dévissée de la tige et renversée, recouvre le tout, qui occupe ainsi fort peu

de place. Enfin la boîte à hosties s'engage et se visse sous le pied, et est recouverte par la patène. Le calice monté est haut de $0^m,125$, et le tout, démonté et ajusté, n'a guère que $0^m,050$ de hauteur, sur un diamètre de $0^m,093$, qui est toujours le même.

CIBOIRES.

C'est encore à l'abbaye de Klosterneuburg qu'appartient le plus remarquable des ciboires qui figuraient à l'exposition, œuvre du premier tiers du XIVe siècle, ainsi que l'indique le nom de Stephanus de Syrendorf, inscrit autour de l'effigie du donateur.

Ce ciboire octogone, porté sur une haute tige de même section, est orné, sur son couvercle, de huit sujets de la vie de la Vierge, et, sur sa coupe, de huit scènes de la passion du Christ. Les huit sujets du couvercle sont: l'Annonciation; la Nativité; l'Adoration des rois, qui occupe deux faces; la Présentation au temple; la Vierge conduisant à l'école ou ramenant du temple l'enfant Jésus, qu'elle tient par la main, et qui porte une tablette pendue au bras; la Mort de la Vierge, dont Jésus-Christ recueille l'âme; la Vierge assise sur un trône avec Jésus-Christ, et couronnée par le Saint-Esprit.

Sur la coupe et dans l'ordre, ou plutôt dans le désordre suivant, Jésus-Christ devant Pilate : un des soldats est coiffé d'un chapeau de fer et vêtu de mailles sous sa cotte d'armes; le Christ à la colonne; l'*Ecce Homo;* le Portement de croix; Jésus au mont des Olives ne vient qu'après la Crucifixion et la Descente de croix; le Baiser de Judas termine la série. Au-dessous de chacune de ces scènes, dans l'angle que fait chaque face en rejoignant la tige, est la figure en buste d'un prophète tenant une banderole.

Toutes ces scènes et toutes ces figures sont gravées sur argent doré, réservé sur un fond d'émail bleu lapis. Un dais d'architecture les recouvre, également réservé sur un fond d'émail rouge.

Au centre du couvercle et dans l'intérieur est figuré de la même manière Jésus-Christ sortant du tombeau, symbole transparent de l'hostie, qui, ensevelie dans le ciboire, ressuscite pour la communion.

Au-dessous du pied, qui est décoré de simples ornements sur

fond d'émail est un médaillon représentant Étienne de Syrendorf aux pieds de la Vierge, comme nous l'avons déjà vu sur la patène de Klosterneuburg.

AUTELS PORTATIFS.

Pour réunir tout ce qui tient au mystère auguste de l'eucharistie, il convient de parler maintenant des autels portatifs, meubles assez rares en France, mais que nous avons assez souvent rencontrés en Allemagne.

Les autels portatifs, composés essentiellement d'une pierre consacrée, faite d'ordinaire avec les marbres les plus précieux que l'on enchâssait dans une bordure d'orfévrerie, affectent deux formes principales : celle d'un coffret et celle d'une tablette. Dans le coffret, dont la pierre consacrée occupe le dessus, sont enfermées les reliques, qui peuvent être de dimensions assez considérables, tandis que ce sont seulement des parcelles que l'on enchâsse dans la garniture en bois, sur laquelle sont fixées, dans le second cas, la pierre et sa bordure.

On voyait à l'exposition de Vienne trois autels portatifs : deux en forme de boîte, appartenant à l'abbaye de Melk ; un en forme de tablette, appartenant au couvent d'Admont, en Steiermark.

Le premier est formé d'une plaque de vert antique, longue de $0^m,170$ et large de $0^m,055$, enchâssée dans une bordure d'ivoire, qui est encadrée dans une bande d'argent niellée d'une inscription en belles capitales. Cet entourage porte à $0^m,31$ sur $0^m,17$ les dimensions du couvercle de la boîte. Les deux vers léonins qu'on y lit indiquent avec clarté l'usage de ce meuble ecclésiastique :

Da svmenda nobis et clemens sacra crvoris
Jesv Christe tvi misteria corporis almi.

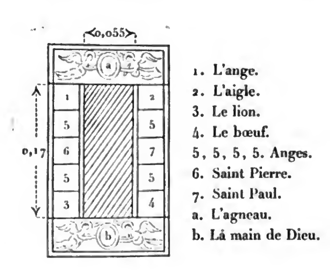
Une autre inscription qui règne sur la tranche du couvercle, et que nous n'avons pu déchiffrer entièrement, indique que cet autel fut donné par une certaine Svonehild, et qu'il renfermait les reliques de saint Quiriace.

Altare do Svonehild devota benigno
Ossib[vs] e. . . . .

[Reli] qvie sci clavdvntvr qvo Ciriaci
Illivs vt m. . . . . . . detvr crimine. . .

C'en est assez pour le dater de la seconde moitié du XIe siècle, de 1055 à 1075, Svonehild étant la femme du duc Ernest le Brave de Babemberg, protecteur du collége des chanoines de Melk.

L'entourage en ivoire est sculpté d'une main un peu sèche et assez inhabile à exprimer la beauté, et il semble avoir été teint en pourpre. Il représente, dans le haut et dans le bas, deux couples d'anges, volant en sens inverse et tenant chacun une couronne; dans celle du haut est l'agneau, orné du nimbe crucifère; dans celle du bas est la main de Dieu, ouverte sur une croix sans nimbe. Sur les côtés, divisés chacun en cinq compartiments, sont d'abord les quatre symboles évangéliques aux quatre angles, puis au milieu, d'un côté, l'apôtre saint Pierre, de l'autre, l'apôtre saint Paul. Quatre anges, tournés de profil et étendant les bras, occupent les compartiments intermédiaires entre les symboles et les apôtres. La figure ci-dessous fera mieux comprendre ces dispositions.



La boîte, creusée dans un seul morceau de chêne et s'ouvrant à coulisses par-dessous, est garnie de bas-reliefs en dent de morse sur ses côtés, qui forment retraite sur les bords du couvercle et de la base, lesquels, par conséquent, les débordent. Quatre griffes en ivoire la supportent. L'histoire de la Passion se déroule jusqu'à la Cène en neuf bas-reliefs que devait compléter, sans doute, la Crucifixion, dont la plaque manque sur l'un des petits côtés. Les

quatre figures des évangélistes, écrivant et accompagnés de leurs symboles, sont placées aux angles, comme des cariatides destinées à supporter le couvercle.

Les particularités à remarquer dans les scènes sculptées sur les flancs de cet autel portatif sont celles-ci : dans l'Adoration des rois, deux femmes nimbées se tiennent debout derrière la Vierge, qui est couronnée ainsi que son fils. Dans la Circoncision, l'enfant Jésus porte le nimbe uni et le grand prêtre a les pieds nus. Dans l'Entrée à Jérusalem, un prêtre tonsuré, en tunique et en chasuble, un évêque par conséquent, un livre à la main, se tient aux portes de la ville, accompagné d'un second prêtre tonsuré, qui porte une bannière à lambrequins surmontée d'une croix. Enfin dans la Cène, Judas, qui porte la main au plat en même temps que Jésus-Christ, est privé du nimbe. Les figures de ces bas-reliefs sont courtes et de tradition latine aussi évidente dans le style que par la jeunesse de saint Jean l'évangéliste et la façon dont le Christ bénit. Elles nous semblent d'une autre main que les figures du couvercle, qui sont plus sèchement traitées, quoique sous la même influence traditionnelle.

Le second autel portatif est de même forme et probablement de la même époque que le premier; il est muni d'une plaque de porphyre rouge, de $0^{m},15$ sur $0^{m},06$. La boîte a $0^{m},238$ sur $0^{m},150$, et $0^{m},075$ de hauteur, sans les pieds qui l'élèvent de $0^{m},025$. La pierre est encadrée dans une bande de cuivre doré, où est gravée et émaillée de rouge l'inscription suivante, qui ne se rapporte guère à un autel :

† Plvs valvit cvnctis Iohannes voce preconis,
Inqvit en agne di tollit qvi crimina mvndi.

Les côtés sont garnis de bas-reliefs en dent de morse, placés en retraite de bordures en émail rouge granuleux, semi-translucide, tel qu'on devait l'obtenir en employant les cubes de verre des anciennes mosaïques. Sur l'une des extrémités, le Christ, orné du nimbe crucifère, entouré de l'auréole, assis les bras étendus, remet la croix et un livre à deux anges à genoux de chaque côté de lui. De l'autre côté cette belle composition, rendue avec un grand

caractère, est à peu près reproduite, à cette exception près que saint Pierre et saint Paul remplacent les anges. L'un reçoit les clefs, l'autre le livre. Ils ont leurs mains voilées. Sur l'une des faces sont sculptées l'Annonciation, la Crèche et l'Adoration des rois. Le bas-relief de la quatrième face est courbe et doit provenir d'une boîte circulaire d'un grand rayon, dont le sujet, pour être religieux, n'est guère plus compréhensible. On y voit, en effet, un personnage nimbé et pieds nus, vêtu à l'antique, les bras levés au ciel, placé entre deux tours et ayant, assis à ses pieds, deux personnages à demi nus, portant l'un un poisson et l'autre une torche.

Ces deux autels portatifs, bien que fort intéressants à cause des bas-reliefs qui les décorent, sont loin de donner une idée du symbolisme qui domine d'ordinaire en Allemagne dans la décoration de ces meubles. Aussi, pour faire comprendre le système iconographique imaginé à ces époques pour orner les autels portatifs en forme de boîte, serons-nous forcé de nous transporter soit au trésor de Bamberg, soit au Musée de Darmstadt, soit au Musée archiépiscopal de Cologne, soit enfin dans la petite église de Sieburg, qui a conservé quelques pièces intéressantes du trésor de l'ancienne abbaye de ce nom.

D'ordinaire la figure d'Abel offrant un agneau, et celle de Melchisedech offrant le pain et le vin, sont émaillées aux deux extrémités de la pierre. Les quatre évangélistes ou leurs symboles les accompagnent avec les quatre fleuves du Paradis, qui sont aussi la figure des évangélistes. Alors les douze apôtres sont adossés aux flancs de la boîte. Lorsque les douze apôtres accompagnent sur le couvercle Abel et Melchisedech, ce sont les prophètes que l'on voit sur la boîte; ils sont la figure des apôtres comme Melchisedech est celle du prêtre et Abel celle de la victime, du Christ que l'on sacrifie sur la pierre consacrée. Des vers expliquent l'usage du meuble, et parmi les plus explicites nous citerons deux distiques de l'autel portatif du Musée de Cologne :

† Ara crvcis, tvmvli calix, lapidisqve patena
Sindonis officivm candida bissvs habet.

† Qvidqvid in altari pvnctatvr spiritvali
Illvd in altari completvr materiali.

Le troisième autel portatif, en forme de tablette, est un magnifique morceau d'améthyste quartzeux, monté en argent, ciselé avec relief et doré sur un fond niellé. La pierre a 0m,150 sur 0m,085, et l'autel entier, 0m,27 sur 0m,20.

Douze rosaces quadrilobées forment la bordure de la pierre consacrée. Saint Pierre, saint Paul et le Christ bénissant, au milieu, occupent les trois rosaces du sommet; l'Adoration des rois, les trois rosaces de la base; deux apôtres, accompagnés des symboles évangéliques, les six médaillons des côtés. Des feuilles à divisions aiguës, imitées de celles de l'érable, et de petites figures à draperies flottantes tenant des banderoles, occupent le champ des intervalles des rosaces. Le tout, ainsi que les sujets, étant modelé avec ce léger relief que nous avons déjà signalé comme un des caractères de l'art du XIVe siècle, et se détachant sur un fond niellé. Une belle inscription en lettres très-aiguës, gravée sur la tranche, nous fait connaître la date de ce monument :

Anno dni millesimo ccc. LXX qvinto reverend[vs] pater dn̄s Albertvs de Sternberg ep̄s Luthomisten[ensis] consecravit hoc altare in honore beate Marie virginis gloriose. Amen.

Le revers, garni également d'argent doré, est décoré d'un cep de vigne formant bordure, et de quadrilobes à redans chargés d'écus aux armes du donateur[1].

[1] QUELQUES AUTELS PORTATIFS EXISTANT EN ALLEMAGNE.

Autels en forme de boite.

Abbaye de Melck

Les deux autels décrits plus haut et exposés à Vienne.

Trésor de Bamberg.

1° Autel en vert antique et en émail du XIIe siècle, publié dans l'*Histoire de l'émaillerie* de M. J. Labarte.

ÉMAUX CLOISONNÉS EN OR.

Parmi les croix, en assez grand nombre, que présentait l'exposition, il n'y en avait qu'une qui fût ornée d'émaux cloisonnés en or, les seuls auxquels on puisse appliquer l'appellation d'é-

2° Autel en vert antique, garni d'émail et d'ivoire, du XIIe siècle.

Sur le plat :

1. Abel avec un agneau.
2. Melchisedech couronné, portant un calice et un manipule.

3, 3. Les fleuves du paradis.

4, 4, 4, 4. Les évangélistes.

Sur les côtés, les douze apôtres en ivoire, séparés par des montants en émail à dessins géométriques. Rinceaux émaillés sur les tranches.

Sous le fond, une longue inscription religieuse, sans date, au vernis.

Musée de Darmstadt.

1° Autel portatif en ivoire, bordé de bandes d'ivoire découpées à jour et entourées de l'inscription suivante, en vers léonins assez barbares :

† Sit dator atque datvm tibi Xpe piissime datvm
Clavdere clavstra polidvm pvlsatv volbero noli
Qui tibi devotvs divina clementia motvs.

Sur les côtés, compris dans des arcatures en cuivre décoré d'un peu d'émail bleu ou blanc aux chapiteaux et aux pilastres d'angle, sont les personnages suivants, réservés et ciselés sur un fond d'émail uni, blanc, bleu ou rouge.

Sur une face : le Christ entre sainte Marie et sainte Cécile, saint Jean et saint Laurent.

Sur la face opposée : six apôtres.

Sur chacune des petites faces : trois apôtres. Ils sont assis et tiennent un disque où est inscrit le nom de leur église. Au-dessous est l'inscription :

† Hic cvm gente pia Devs et sacra Virgo Maria
Presidet et secvm per qvos diivdicate qvvm
Svbsidiis qvorvm laxentvr vincvla reorvm.

Monture en cuivre frappé.

2° Autel portatif en porphyre rouge, garni de cuivre gravé, du XIIe siècle.

Sur les côtés : des plaques d'ivoire, également comprises dans une monture gravée.

Petits côtés : Jésus-Christ en croix entre la Vierge et saint Jean. Jésus-Christ entre quatre anges.

Grands côtés : sept apôtres entre deux évangélistes, saint Jean et saint Mat-

maux byzantins. Ces émaux nous ont semblé antérieurs à la croix sur laquelle ils sont appliqués, et c'est au trésor impérial, ainsi qu'au

thieu. Sept autres apôtres (deux manquent), entre les évangélistes saint Marc et saint Luc. Petites figures assises, décorées de nimbes immenses.

Sous la boîte, inscription vernie indiquant les reliques contenues.

3° Autel portatif en vert antique, tout incrusté d'ivoire, dû à un artiste occidental, travaillant sous une influence byzantine.

	4	
1		2
	3	

Sur le plat :

1. Abel, pieds nus, offrant un agneau sous la main de Dieu.
2. Caïn (?), pieds nus, offrant une gerbe sous la main de Dieu.
3. Le sacrifice d'Abraham.
4. Plaque moderne.

Sur les côtés : les quatre évangélistes, aux quatre angles.

Sur les faces, les scènes suivantes : l'Annonciation, la Crèche, les Rois, la Crucifixion, la Mise au tombeau, l'Incrédulité de Thomas, les Pèlerins d'Emmaüs, Jésus-Christ dans sa gloire, avec deux personnages tenant des disques où est écrit : L. REX. X. — L. DVX.

Musée archiépiscopal de Cologne.

Autel portatif en vert antique, garni d'émaux champlevés, provenant de Sainte-Marie-du-Capitole; il a été publié par l'abbé F. Bock, dans les *Trésors sacrés de Cologne.*

Trésor de l'église de Sieburg, près Cologne.

1° Autel portatif en porphyre rouge, garni d'émaux champlevés, du XIIe siècle.

1	4	5
2		6
3	4	7

Sur le plat :

1. Dieu le père, en nimbre crucifère, dans une demi-auréole, accompagné de deux anges, et bénissant de la droite.
2. Jésus-Christ en croix, entre la Vierge et saint Jean; le soleil et la lune; celle-ci est à gauche. *Passio* X*pi*.
3. Adam ressuscité par le sang du Christ; *Trinitas*, avec la colombe entre le père et le fils.

4, 4. Les douze apôtres assis sous des arcatures, avec des livres à la main.

5. L'Ascension. *Ascens.* X*pi*.
6. La Résurrection. *Sepvlcrvm dni*, *Resvrrectio.*
7. Jésus-Christ et la Madeleine dans le jardin.

Sur les côtés sont seize prophètes debout et ainsi distribués : cinq sur chaque grand côté, trois sur chacun des petits.

trésor d'Essen (Prusse), que nous nous transporterons pour étudier des monuments à date certaine.

Nous citerons seulement la couronne si connue, qui passe pour être celle de Charlemagne, et qui est certainement des commencements du XIe siècle. On sait, en effet, que l'espèce de cimier qui surmonte le bandeau est orné de perles dont l'assem-

Le dessous est orné de rosaces en vernis avec inscription relative aux reliques.

2° Autel portatif en vert antique, garni d'émaux à figures en réserve, sur un fond orné de fleurs en émail. Fin du XIIe siècle.

Sur le plat :

1. L'Annonciation.
2. La Crèche.
3. Les Rois Mages.
4. La Présentation.
5. Le Baptême.
6. Le Lavement des pieds.
7. Le Crucifiement.
8. Le Tombeau.
9. Les Douze apôtres.
10. Douze archevêques avec une mitre sans cornes, la crosse et le pallium.
11. Quatre vierges.
12. Quatre saints guerriers.

Inscription bordant la pierre consacrée :

† Ara crvcis Christi mensae commvnicet isti.
Hac enim rite sacratvr victima vite
In qva strvctvra virtvtvm, non rvitvra,
Ponitvr hæc Domino digna domvs strvctvra.

Inscription circonscrivant les émaux :

† Qvicqvid in altari tractatvr materiali,
Cordis in altari completvr spiritvali.
Hostia visibilis mactatvr operta figura,
Immolat hanc pvra devotio mentis in ara.

Sur les côtés sont dix-huit prophètes debout, gravés en réserve sur un fond émaillé de vert et bordé de blanc et de bleu. Bandes émaillées, fond de métal, sur les tranches du socle et de la table. Ornements frappés sur les biseaux de raccord.

Autel portatif en tablette.

Autel d'Admont, décrit plus haut, exposé à Vienne.

blage forme l'inscription *Conradus Dei gratia rex*. Or, comme Conrad a régné de 1024 à 1039, les beaux émaux qui décorent les plaques du bandeau sont au moins de cette époque, s'ils ne remontent point à Charlemagne. De plus, parmi les trois épées attribuées au grand empereur, y compris le sabre d'Aroun al-Raschid, il en est une dont le fourreau moderne en velours est garni de plaques de mosaïques en émail cloisonné, qui offrent une lointaine ressemblance avec les verroteries pourpres des bijoux mérovingiens. Peut-être ces émaux sont-ils les premiers parmi ceux que l'on a fabriqués en Orient; on dut, à notre avis, s'essayer avec des dessins géométriques et de simples ornements avant d'entreprendre d'imiter la figure humaine.

Croix d'Essen.

Des émaux grecs se voient encore sur les gants du sacre, ainsi que sur une paire de gants d'évêque qui faisait partie de l'exposition; mais c'est à Essen que nous trouverons des témoins de l'introduction en Allemagne des émaux cloisonnés en or. On les voit sur quatre croix à branches carrées, s'élargissant à leur extrémité, et revêtues sur leur face de plaques d'or chargées d'émaux, de pierres fines et de filigranes. Leur revers en argent est gravé de larges ornements en feuillages trilobés, accompagnant soit la figure du Christ attaché par quatre clous à la croix, soit celle de l'Agneau, et les quatre symboles évangéliques.

La première de ces croix, qui porte la figure du Christ en or repoussé, attaché par quatre clous avec le serpent sous ses pieds, et qui est ornée de filigranes d'une grande richesse, ne présente qu'un seul émail; mais celui-ci est caractéristique. Il représente un homme et une femme tenant ensemble une croix, celle-là même que cet émail décore. La robe de la femme et le manteau de l'homme sont ornés de plaques circulaires qui imitent les orfrois dont étaient semés les costumes orientaux. Au-dessus de la femme qui porte un voile, on lit l'inscription MAHTHILD AB̄BA, et au-dessus de l'homme, OTTO DVX. Il s'agit ici d'Othon, duc de Souabe (973-982), petit-fils d'Othon Ier, et de sa sœur Mathilde (974-1013), abbesse d'Essen. Cet émail est

donc antérieur à l'année 982, et comme il est fait d'une main très-habile, comme de plus il montre quelques particularités byzantines dans les costumes, nous inclinons à le croire fabriqué par quelque artiste de Constantinople qui travaillait en Allemagne.

La seconde croix porte la figure de Jésus-Christ en argent doré, accompagnée du soleil et de la lune en émaux cloisonnés. Elle est décorée de pierres cabochons alternant avec des émaux cloisonnés à dessins géométriques, faits pour la place qu'ils occupent, et d'une fabrication barbare. Il en est de même de la plaque émaillée, qui représente MAHTHILD[IS] ABBATI[SSA] aux pieds de la Vierge, qui tient l'enfant Jésus sur ses genoux, et lui offrant une croix. La barbarie de cette plaque nous ferait supposer que nous avons ici l'œuvre de quelque orfévre allemand s'essayant à imiter les procédés des artistes byzantins.

La troisième croix, qui porte au centre une grosse perle de cristal de roche, est ornée de plaques d'émail mi-partie champlevé mi-partie cloisonné. Ainsi les aigles, les griffons, les arbres, les imbrications que l'on voit sur quelques-unes de ces plaques ont leur contour extérieur tracé par la plaque elle-même dans laquelle ils ont été champlevés, puis le dessin intérieur est exprimé par des fils d'or soudés sur le fond; alliance remarquable de deux procédés, à laquelle les ouvriers rhénans restèrent fidèles, même lorsque l'émaillerie champlevée sur cuivre fut exclusivement adoptée. Le nom de *Théophanie* est repoussé dans la plaque d'argent qui revêt les côtés de cette croix, et devait faire partie d'une inscription dont nous n'avons pu lire que ces autres fragments : HOC S....... [R]EGALI GENERE NOBILIS....ISSA. Cette Théophanie, de royale origine, était petite-fille de l'impératrice du même nom, et abbesse d'Essen de 1041 à 1054. C'est elle qui avait donné le chandelier à sept branches qui se dresse encore au milieu du chœur de l'église, portant gravé le nom de la donatrice.

La quatrième croix, que ne signale aucune inscription, mais qui est bien certainement contemporaine des trois autres, porte à ses extrémités les quatre symboles évangéliques, et, au centre,

dans une bordure formée de petits émaux alternant avec des pierres, le Christ en croix, entre saint Jean et la Vierge, le soleil et la lune, le tout en émaux cloisonnés.

Ces croix, si remarquables pour l'histoire de l'émaillerie, dont les spécimens sont ici datés, le sont encore par la richesse des filigranes qui les décorent et par le système remarquable de monture des pierres cabochons ou antiques qui les accompagnent. Toutes ces pierres sont montées à jour sur des arcades formées par des fils d'or; et des griffes, faites avec ces mêmes fils d'or, maintiennent même les pierres les plus grosses, comme le cristal de roche de la croix de Théophanie.

Maintenant, si nous nous souvenons que la croix suspendue au milieu de la couronne du roi goth Reccesvinthus, au Musée de l'hôtel de Cluny, est décorée de pierres montées à jour au moyen de feuilles soudées sur la platine de la croix; que les pierres de certaines reliures de manuscrits carolingiens de la Bibliothèque impériale se font remarquer par le même système de monture; que l'évangéliaire de Charles le Chauve, provenant du trésor de la cathédrale de Bamberg et aujourd'hui conservé dans la bibliothèque royale de Munich, montre le même procédé pour les pierres de sa reliure; qu'il en est de même du reliquaire de la vraie croix qui fait partie des ornements du sacre au trésor impérial de Vienne, et de la croix de Lothaire (817 à 855), absolument semblable aux croix d'Essen, qui est au trésor d'Aix-la-Chapelle, nous devrons supposer que, du VIIIe au XIe siècle, ce fut une pratique assez constante de monter sur un support à jour, de façon à les isoler du fond, les pierres dont on ornait si habituellement l'orfévrerie; non pas que l'on ne montât aussi, à ces époques, les pierres sur le fond même, avec une sertissure ordinaire; mais nous croyons que, partout où l'on rencontrera des montures comme celles que nous venons d'étudier, on aura de fortes présomptions pour se croire en présence d'une œuvre de l'époque carolingienne. De plus, nous devons observer que, le filigrane étant moins généralement employé sous Charlemagne que sous ses derniers successeurs, la monture en forme de fleurons d'or obtenue au frappé, ou au repoussé, comme à la croix de Reccesvinthus ou aux re-

liures de la Bibliothèque impériale, doit être antérieure aux garnitures ajourées en filigranes, comme aux croix d'Essen et aux reliures de Munich.

ÉMAUX CHAMPLEVÉS A L'IMITATION DES ÉMAUX GRECS.

Puisque nous avons entamé cette question de l'émaillerie, qui joue un rôle si important dans l'orfévrerie du moyen âge, essayons de marquer un ordre chronologique dans les pièces les plus remarquables qu'il nous a été donné d'observer en Allemagne.

La similitude d'aspect doit faire présumer que les émaux champlevés sur cuivre, dont les traits seuls sont exprimés par des filets de métal réservés sur le fond, tandis que l'émail occupe exclusivement le champ des figures et le fond sur lequel elles se détachent, sont les premiers que l'on ait exécutés par le procédé du champlevage. En effet, on dut songer tout d'abord à imiter d'une façon économique les produits fort coûteux qui, venus de Byzance dans l'origine, finirent par être fabriqués sur les bords du Rhin, comme nous croyons que le furent les croix d'Essen. Nous avons même vu que sur l'une d'elles les deux procédés du champlevage et du cloisonnage avaient été associés. S'il faut croire, de plus, que les pièces où le dessin est le plus incertain et le plus barbare sont les plus anciennes, c'est dans l'église de Sieburg que nous trouverons un des premiers monuments de l'émaillerie champlevée allemande. C'est un coffret tout émaillé.

1. La Nativité de Jésus-Christ; deux anges y assistent.
2. L'Annonce aux bergers.
3. La Crèche.
4. La Mission des apôtres.
5. La Crucifixion ; saint Jean et la Vierge, saint Longin et le porte-éponge.
6. Jésus-Christ dans la gloire entre les quatre symboles.
7, 8. Le Soleil et la Lune.

Le couvercle est divisé en huit compartiments par des bandes de métal tracées suivant des arcs de cercle et chargées d'inscriptions tracées en lettres fort barbares, où quelques onciales sont mélangées aux capitales. Dans les médaillons du couvercle sont

représentées sans grand ordre quelques scènes de la vie de Jésus-Christ. Sur les côtés est figuré le Christ, deux fois répété ; d'abord assis sur un long banc, avec huit apôtres, sur un des grands côtés, et avec quatre, sur l'un des petits. Sur l'autre est la Vierge glorieuse, accompagnée de quatre saints debout. Sur la seconde grande face est la Cène, servie par deux anges. Les figures, aussi barbares que les lettres des inscriptions, sont dessinées, comme nous l'avons dit, au moyen de bandes de métal réservées sur le fond et émaillées dans les chairs, dans les vêtements et dans le champ. Les couleurs sont le blanc rosé, le rouge, le bleu lapis, et surtout le vert, qui caractérise les émaux rhénans [1].

ÉMAUX CHAMPLEVÉS AVEC PERSONNAGES RÉSERVÉS EN PARTIE OU ENTIÈREMENT.

La difficulté pour obtenir quelque souplesse dans le dessin par ce procédé dut le faire bientôt abandonner. Cependant des ouvriers très-habiles purent produire des figures d'un grand style en simplifiant les contours et en accusant seulement les grands mouvements des corps. Tels sont les deux archanges qui décorent la châsse de saint Maur, dans l'église de Sainte-Marie-in-Snurgasse, à Cologne. Nous doutons que l'art de l'émailleur, et même aucun des arts du dessin, ait jamais produit des figures plus nobles et plus grandes. Mais, généralement, on adopta un terme moyen. On réserva dans le métal la figure et les extrémités, dont on dessina les linéaments au moyen de la gravure, et l'on appliqua l'ancien procédé aux draperies et aux fonds. C'est ce qui a été pratiqué dans la magnifique châsse de saint Héribert, qui provient de l'ancienne abbaye de Deutz, et que nous avons vue exposée dans le Musée archiépiscopal de Cologne.

Les figures des apôtres qui garnissent les arcatures des flancs de la châsse, et celles des personnages qui figurent dans la légende de saint Héribert, représentée dans de grandes disques qui cou-

[1] Un coffret analogue existait dans la collection du prince Soltykoff, sous le numéro 134.

vrent le toit, ont les têtes et les mains en métal gravé, et les draperies en émail, le tout sur un champ de métal. Les prophètes, au contraire, qui se dressent sur les pilastres séparatifs des arcatures, sont entièrement émaillés.

Reliquaire de Darmstadt.

Plus tard on simplifia encore davantage en réservant les figures tout entières sur le métal, et en employant seulement l'émail dans les fonds ornés d'une flore fantastique, où la variété des tons apporte la gaieté de ses couleurs diverses. Les traits de la gravure étaient rendus plus visibles par un émail bleu-noir, que M. le comte Léon de Laborde appelle *émail de niellure*. Tels sont les émaux d'une magnifique châsse polygonale du Musée de Darmstadt. Elle est construite sur un plan dodécagone, et composée de douze arcades, au-dessus des tympans desquelles s'arrondissent douze lunettes, dont les arcs sont formés par les bords des cotices qui forment le toit. Dans chaque arcade se tient debout la figure d'un prophète, entièrement réservée sur le fond tout orné de rinceaux émaillés. Tout le reste est également décoré d'émail sur fond réservé. Tels sont le socle de l'édifice, les colonnes, les tympans de l'arcature inférieure, le bandeau qui les surmonte, le vide des arcs en demi-cercle, qui sont par-dessus, et les côtes du toit, qui domine le tout. Les chapiteaux des colonnes, et la moulure qui surmonte le socle sont seuls en cuivre ciselé et doré.

Dans cette pièce, une des plus belles que l'on puisse voir, les émaux d'ornement sont heureusement opposés aux figures en réserve, comme on le remarque aux autels portatifs que nous avons été à même d'étudier à Cologne et à Bamberg. Seulement on y simplifia encore en supprimant les fleurs d'émail dans le fond des figures, et en faisant celui-ci entièrement en émail, soit uni, soit de plusieurs couleurs juxtaposées. Ce genre était employé avec une perfection rare, en plein XII[e] siècle, comme le prouve le magnifique retable de l'abbaye de Klosterneuburg, pièce excessivement précieuse, parce qu'elle porte une date et un nom d'auteur, et parce que cet auteur est né dans une ville qui aujourd'hui appartient à la France. Outre celle de sa fabrication, cette pièce

porte une autre date, indiquant les additions et les transformations qu'elle a reçues.

Retable de Klosterneuburg.

Cette œuvre, qui forme aujourd'hui un retable en forme de triptyque, est composée de cinquante et une plaques émaillées, cintrées par le haut et distribuées sur trois rangs. Leur encadrement est formé de deux colonnes accouplées figurées en émail bleu, supportant une archivolte trilobée, partie en cuivre avec ornements émaillés, partie en cuivre gravé et ciselé de petites rosettes. Des bandes de métal séparent et bordent les trois zones, portant, en magnifiques capitales, les inscriptions que nous allons transcrire plus loin. Le vide laissé entre les archivoltes des arcs et les bandes horizontales ou verticales qui divisent ou circonscrivent les trois panneaux, est rempli par soixante-cinq tympans et demi-tympans émaillés, représentant des figures de prophètes ou de vertus vues en bustes; de telle sorte qu'il y a cent seize plaques d'émail à sujets, sans compter celles des bordures, qui forment quarante-six motifs d'ornement différents, répartis en soixante-trois pièces. Tout cet ensemble présente une longueur totale de 5 mètres, sur $1^{m},10$ de hauteur. Mais, dans l'origine, ce monument était moins important, et des remaniements qu'il a subis au XIV[e] siècle ont nécessité l'addition de six plaques avec leurs entourages et leurs tympans, comme l'inspection du monument et une inscription en donnent la preuve.

Tel qu'il est aujourd'hui, ce retable se compose d'un panneau central formé de vingt-sept grandes plaques disposées sur trois rangs, et de deux volets de douze plaques chacun, disposées de même.

Tous les faits de l'histoire sainte représentés sur ces émaux sont divisés en trois séries horizontales indiquées par des inscriptions émaillées sur les bandes verticales qui limitent chaque panneau. Les faits du rang supérieur sont antérieurs à la loi de Moïse, *ante legem;* ceux du rang inférieur se sont passés sous la loi de Moïse, *sub lege;* enfin ceux du rang intermédiaire sont postérieurs à la venue du Christ, *sub gratia.* Mais de plus chaque série ver-

ticale est concordante au même fait. Ainsi la Mort d'Abel, le Baiser de Judas et le Meurtre d'Abner sont sur la même ligne verticale; le premier et le dernier fait étant la figure du fait évangélique. De même le Sacrifice d'Isaac, la Grappe de la terre promise sont les figures de la Crucifixion. D'ailleurs des vers léonins, qui sont émaillés dans la bordure de chaque scène, ne laissent aucun doute à cet égard, non plus que ceux des bandes de métal qui divisent horizontalement chaque zone. La longue inscription qu'ils forment se termine ainsi :

Anno milleno centeno septvageno
Nec non vndeno, Gwernhervs corde sereno,
Sextvs prepositvs, tibi virgo Maria dicavit
Quod Nicolavs opvs Virdvnensis fabricavit.

Ainsi cette œuvre est de l'année 1181, et elle a été fabriquée par un certain Nicolas, de Verdun [1].

Voulant ici donner surtout des dates et des faits sans discussions, qui allongeraient inutilement ce mémoire, nous rappellerons que ce sont des orfévres lorrains que Suger fit venir de 1140 à 1152 pour travailler à Saint-Denis.

Maître Nicolas, de Verdun, se rattache trop intimement à l'école des émailleurs rhénans pour que nous songions à le rapprocher de notre école limousine. Ses figures réservées sur le fond sont garnies d'émail de niellure dans leur gravure profonde, et se détachent sur un fond d'émail bleu ou rouge. Un seul visage est émaillé et émaillé de noir : c'est celui de la reine de Saba visitant Salomon.

La couleur générale des émaux, ainsi que le caractère du dessin, dénote que Nicolas appartient à la tradition allemande. Les figures montrent cette sauvagerie et cette rudesse, cette énergie dans les mouvements, cette abondance dans les plis qui nous paraissent caractériser l'art allemand au XIIe siècle. Enfin dans les bordures le cloisonné est combiné avec le champlevé pour expri-

[1] L'une des châsses de l'église de Notre-Dame de Tournay fut exécutée en 1205, par Nicolas de Verdun, comme le constatent deux inscriptions. (Cousin, *Histoire de Tournay*, citée par M. du Mortier dans une *Étude sur les principaux monuments de Tournay*.)

mer les rosettes de couleur, qui se détachent sur un fond d'une couleur différente.

En 1325, suivant un renseignement que nous a fourni M. Camesina, qui a déjà publié au trait les sujets du retable de Klosterneuburg et qui en prépare aujourd'hui une magnifique édition avec planches chromotypographiques, en 1325 l'abbé Étienne de Syrendorf envoya l'œuvre de Nicolas de Verdun aux orfévres de Vienne, pour la transformer telle que nous la voyons, en y ajoutant un *ciborium* sur lequel était la Vierge glorieuse, *ciborium* détruit aujourd'hui. Ce travail aurait été terminé en 1329, ainsi que le constate l'inscription suivante, ajoutée à la suite de la première :

Christo milleno tercenteno vigenono,
Prepositvs Stephanvs de Syrendorf generatvs
Hoc opvs auratvm tvlit hvc, tabvlis renovatvm.
Ab crvcis altari de strvctvra tabvlari
Que privs annexa fvit, ambonique reflexa.

Cette inscription nous apprend que l'œuvre de Nicolas de Verdun recouvrait de ses tablettes l'autel de la Croix; aussi les savants allemands, malgré sa forme actuelle, l'appellent-ils l'*Antependium*.

Pour l'adapter à sa nouvelle forme de triptyque, on fut obligé d'allonger la partie centrale, afin que les deux parties latérales, transformées en volets, ne fussent point trop grandes et la recouvrissent exactement. Cet allongement se fit au moyen de l'addition de six nouvelles plaques, qui forment deux nouvelles séries verticales. L'une est celle qui représente le Baiser de Judas et ses deux figures, la Mort d'Abel et le Meurtre d'Abner. L'autre montre la Déposition de la croix avec ses figures, Ève cueillant le fruit défendu, et le Roi de Haï descendu de la potence par ordre de Josué.

L'artiste qui a complété l'œuvre de maître Nicolas s'est tellement ingénié à imiter le modèle qu'il avait sous les yeux, tant dans le style des figures que dans le ton des émaux, qu'à une certaine distance il est assez difficile de distinguer l'œuvre du XIVe siècle de celle du XIIe siècle, non seulement dans les sujets, mais aussi

dans les bordures. Cependant, en y regardant de près, on reconnaît dans les physionomies, dans le dessin et surtout dans les costumes, des différences qui font aisément reconnaître les additions. Ainsi les soldats dans l'Arrestation de Jésus-Christ, dans la Dépendaison du roi de Haï, portent des pièces d'armures plates sur les jambes et des cottes d'armes, tandis que dans les plaques du XII[e] siècle, dans celle où Abraham reçoit le pain et le vin de Melchisedech, le prophète guerrier n'en porte point et l'un de ses soldats est coiffé du casque à nasal.

Cette imitation, à cent cinquante ans de distance, de l'œuvre de maître Nicolas semble prouver que celui-ci avait laissé à Vienne un atelier où se perpétuèrent longtemps ses traditions, si longtemps que l'exposition de Vienne montrait une plaque d'émail qui était la reproduction exacte de la Salutation angélique du retable de Klosterneuburg, exécutée vers le XV[e] siècle, ainsi qu'il est possible de s'en assurer d'après la forme des lettres gravées et émaillées sur la banderole que tient l'ange. Cette plaque, trouvée par M. Camesina, a été donnée par lui à l'abbaye de Klosterneuburg afin que la copie pût être rapprochée de l'original.

Avec cette curieuse imitation, l'émaillerie rhénane n'était guère représentée à l'exposition que par quatre plaques en pentagone irrégulier provenant d'une châsse, qui appartiennent au trésor de Saint-Étienne de Vienne. Les figures en réserve, niellées dans la gravure d'émail noir à reflets rouges, représentent les quatre Vertus cardinales associées à quatre faits bibliques, savoir : la Justice, au sacrifice d'Abraham ; la Piété, à l'impression du Tau sur les maisons des élus; la Prudence, à Jacob bénissant ses enfants les bras croisés; la Tempérance, à l'Abondance de la terre promise, figurée, comme dans le tableau du Poussin, par deux hommes portant une grappe colossale.

Reliquaire discoïde.

Un pied triangulaire, semblable aux pieds des chandeliers émaillés que nous connaissons tous, garni sur ses angles de dragons ailés dont la tête et les pattes posent à terre, représentait encore l'émaillerie rhénane du XII[e] siècle. Trois sujets, gravés en

réserve sur un médaillon émaillé de bleu, circonscrit par une bande de métal gravée d'une inscription, se détachent sur le fond vert de chaque face. Ces sujets sont :

Samson, à longue chevelure, emportant sur son dos les portes de Gaza, avec cette inscription :

Confringens postem, Samson sic obrvit hostem.

Un juif en bonnet pointu inscrivant le Tau sur une maison, avec cette légende :

Tav qve postem notat est crvx qve fvgat hostem.

Moïse (?) nimbé montrant le serpent posé et pendant sur la barre transversale d'une potence, et cette inscription :

Qvi nos salvavit dominvm crvx sancta levavit.

Que portait ce pied dans l'origine et à quelles reliques se rapportent les inscriptions et les sujets symboliques ? Aujourd'hui, dans le nœud côtelé qui le surmonte, est fichée la soie d'un disque en cuivre timbré d'une croix. L'orle du disque et la croix, jadis chargés d'émaux qui devaient alterner avec des pierres fines, sont complétement dénudés; mais les quatre segments du cercle sont ciselés à jour avec une grande perfection et représentent les sujets suivants :

1. Les trois Maries au tombeau; l'ange nimbé, sans ailes, est assis dans la tombe :

Mysticvs ecce leo svrgit baratro popvlato.

2 Un lion ranimant de son souffle un des lionceaux :

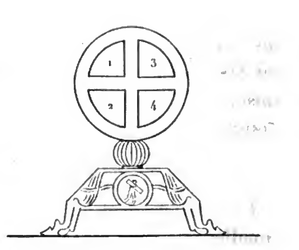
Qvid leo vel catvlvs signent, vix exprimet vllus.

3. Jésus-Christ imberbe avec le nimbe uni, ayant derrière lui la croix de résurrection; il lève la droite, qui saisit la main de Dieu :

Hic volvcrem mersvm sapias svp[er] ethera versvm.

4. Un aigle vole vers le soleil à figure humaine radiée; deux autres oiseaux fuient au contraire :

Hic aqvile gestvs Ihv typvs est manifestvs.



Ces sujets, deux à deux, montrent un fait de la vie du Christ avec son symbole emprunté aux bestiaires, et ces faits se rapportent à la résurrection.

Il n'y a donc point concordance absolue entre le symbolisme de la croix et celui du pied; l'un se rapportant à la résurrection et l'autre à la crucifixion, à l'exception du sujet de Samson emportant les portes de Gaza, qui peut figurer le Christ renversant les portes de l'enfer. De plus, les deux parties de ce reliquaire, que possède aujourd'hui l'abbaye de Kremsmunster, ne nous semblent point avoir la même origine. Or, si nous comparons le disque de Kremsmunster à deux disques de même époque, de même travail et de même nature, que possédait le prince Soltykoff, et que leur similitude avec les disques croisetés que portent les apôtres à la Sainte-Chapelle de Paris, à celle d'Aix et dans le chœur de la cathédrale de Cologne, a fait désigner comme des croix de consécration, nous serons induit à donner la même attribution à celui-ci. De plus, si nous songeons que saint Simon est l'apôtre auquel on attribue le verset du *Credo* relatif à la résurrection, il nous sera permis de croire que cette croix de consécration était celle que portait la statue de cet apôtre. L'objection la plus sérieuse provient de la petitesse des sujets qui sont ciselés dans les segments du disque et que l'on n'aurait pu voir à la distance où les statues sont placées d'ordinaire.

Poursuivant l'étude de l'émaillerie dans les monuments qu'il nous a été donné de visiter hors la France, nous arrivons à l'époque où l'émail entièrement uni, privé des ornements, soit réservés, soit émaillés de couleurs différentes qui l'accidentaient, n'est plus qu'un fond destiné à donner plus de valeur aux figures. Celles-ci, gravées sur le métal réservé, peuvent être d'un dessin et d'un style supérieurs à ceux des époques précédentes, mais, privées d'émail de niellure dans les traits qui les dessinent, elles sont sans accord avec le fond. Dans celui-ci il n'y a plus rien qui rappelle les tons de l'or de ces figures réservées; et l'œuvre y perd ce chatoiement, cette homogénéité, cet aspect décoratif que les anciens émailleurs de Cologne, sans parler de ceux de Limoges, surent réaliser si habilement. C'est dans l'église de Huy (Belgique), qui

possède plusieurs châsses très-importantes, dont l'une est presque comparable à celle des grandes reliques d'Aix-la-Chapelle[1], que nous avons trouvé le plus magnifique spécimen de cette époque qu'on peut appeler *de décadence* pour l'émaillerie. C'est une petite châsse en forme de maison et toute recouverte de plaques d'émail, sans aucun ornement qui vienne rompre la sécheresse des lignes ou la monotonie des fonds unis. Douze scènes de la vie de Jésus-Christ y sont représentées par des figures gravées d'une grandeur de style admirable, et les fonds, outre les couleurs ordinaires, montrent les couleurs marron et violet pâle peu ordinaires sur la palette des émailleurs.

Au xiv[e] siècle les ornements d'architecture figurée commencent à remplir les fonds, où le rouge domine et alterne parfois avec le bleu. Le beau ciboire de Klosterneuburg que nous avons décrit, et qui est antérieur à l'année 1335, est un des plus beaux spécimens de l'émaillerie et de la gravure à cette époque. Jusqu'ici nous avons parlé des émaux allemands sans nous occuper de ceux que Limoges fabriqua avec tant de succès à la même époque, parce que c'est l'art d'outre-Rhin pendant le moyen âge que nous nous proposons surtout d'étudier ici. Cependant nous devons signaler quatre châsses de Limoges exposées à Vienne, où elles furent apportées dès le xiv[e] siècle, nous a-t-on dit, à l'abbaye de Klosterneuburg. De petites dimensions et bien reconnaissables à la forme et à l'ornementation qui leur sont habituelles, ces châsses contrastaient par le bleu lapis, qui domine dans leurs émaux, avec les tons beaucoup plus adoucis de l'émaillerie allemande, où le vert forme souvent la dominante.

La similitude de tous ces produits charmants, mais de mé-

[1] L'église de Huy (Belgique) possède,

1° La châsse de saint Marc, toute en émail et du xiii[e] siècle;

2° La châsse de la Vierge, en argent doré et en émail, ornée, sur ses côtés, d'arcatures qui recouvrent les statues de Jésus-Christ, de la Vierge et des douze apôtres, en argent repoussé; œuvre magnifique du xii[e] siècle;

3° La châsse de saint Damien;

4° La châsse de saint Mengod.

Ces deux pièces, du xii[e] siècle, ont été remaniées aux xv[e] et xvi[e] siècles.

diocre importance, qui sont sortis des ateliers de Limoges, opposée à la diversité des grandes châsses allemandes, ne différencient pas moins les deux écoles que les autres caractères signalés plus haut. En Allemagne les ouvriers, vivant dans le cloître peut-être, car ils sont très-versés dans la connaissance des textes sacrés et dans la versification, semblent n'avoir travaillé que sur commande, pour des œuvres spéciales, importantes et soignées. A Limoges, les travaux de commande sont l'exception; des châsses banales, propres à toutes les reliques, des ciboires, des chandeliers, des pyxides, des agrafes de chape, des couvertures d'évangéliaire, des croix, s'y fabriquent par centaines, avec plus ou moins de soin, et souvent avec fort peu de soin. Ces émaux, répandus par toute la chrétienté, satisfont aux besoins usuels des églises, et se rencontrent partout.

Quelques petits objets mobiliers prouvent cependant que les ouvriers rhénans ne fabriquaient point exclusivement les grandes pièces que l'on admire dans les trésors de certaines églises. Ainsi l'exposition de Vienne possédait deux colombes, destinées à contenir la réserve eucharistique, dont l'une, aux ailes émaillées de bleu, est bien certainement une œuvre allemande, possédée aujourd'hui par la cathédrale de Salzburg. L'autre, dont on ne peut reconnaître la nature, car elle est entièrement recouverte d'une dorure moderne sur apprêt, appartient à l'abbaye de Gottweih. Une troisième colombe, mutilée, et des premiers temps de l'émaillerie rhénane, appartient au cabinet des antiques de Vienne.

ÉMAUX TRANSLUCIDES SUR RELIEF.

es émaux translucides sur relief nous ramènent, après un long détour, aux croix, qui ont été notre point de départ dans l'étude de l'émaillerie.

Ces émaux sont: les symboles évangéliques et quelques ornements courants d'une croix en argent à double branche, qui renferme un fragment de la vraie croix, et qui appartient à la chapelle impériale. Sur le fond vert translucide à feuilles de chêne d'un quadrilobe placé à l'intersection des branches supérieures,

est un écusson mi-parti de France et de Hongrie. A dextre, d'*azur aux fleurs de lis d'or sans nombre;* à sénestre, *fascé d'argent et de gueules de huit pièces.* Dans le quadrilobe placé à l'intersection des branches inférieures, est un écu de *gueules à la double croix d'or.* Le premier écu est celui de Louis de Hongrie, descendant de la famille de France par la branche d'Anjou-Sicile; le second est encore l'emblème de la Hongrie, dont les rois avaient reçu de Sylvestre II le privilége de se faire précéder de la croix à double branche, sans doute parce qu'elle renfermait un fragment de la vraie croix, comme celle qui nous occupe.

L'écu de France et Hongrie se retrouve encore deux fois sur le pied, alternant avec un autre, dont le champ primitif est méconnaissable sous les restaurations modernes, mais dont la pièce est une aigle. Ce doivent être les armes de Pologne, de *gueules à l'aigle d'argent.* Louis de Hongrie ayant été élu roi de de Pologne en 1370, cette croix est postérieure à cette année, et nous semble devoir provenir du trésor d'Aix-la-Chapelle, où l'on possède encore deux chandeliers d'argent et une monstrance qui portent les mêmes armes, et qui furent donnés en 1374.

L'autre face de la croix porte les mêmes armes de Hongrie à l'extrémité d'une plaque en cristal de roche, en forme de double croix, qui recouvre la relique; mais une restauration moderne a changé la couleur des émaux.

Un petit tétraptyque en argent, appartenant à la cathédrale de Salzburg, et tout chargé d'émaux translucides sur relief, est un des plus jolis spécimens de cet art que nous ayons vus. Mais la pièce la plus importante est la reliure d'un manuscrit ayant appartenu à Louis de Bavière (1287-1347), qui orne une des reliures de la bibliothèque royale de Munich. Elle a 0^{m},146 sur 0^{m},10, et se compose de plusieurs plaques assemblées au moyen d'une armature en argent qui figure trois arcades. D'un côté est le Christ en croix, entre la Vierge et saint Jean. Deux symboles évangéliques sont au-dessus, et au-dessous sont l'écu de Bavière et le vouivre de Milan.

De l'autre côté est la Vierge entre saint Jean-Baptiste et une sainte. Au-dessus se trouvent les deux autres symboles évangé-

liques. Les mêmes armes que celles de l'autre côté se trouvent répétées. Ces armes ne marqueraient-elles point que ce manuscrit fut donné à l'empereur d'Allemagne par les Milanais, en même temps que les 50,000 florins qu'il se fit octroyer en 1327, pour les avoir délivrés de Galéas Visconti et des Guelfes? Le manuscrit est italien; en est-il de même de la couverture émaillée? Nous inclinerions à le penser, d'autant plus que, si l'émaillerie champlevée s'acclimata très-difficilement en Italie, il ne semble point en avoir été de même de l'émaillerie translucide sur relief. Il est peu de calices italiens du xiv[e] siècle qui n'aient reçu des appliques de cette sorte d'émail, et il n'est pas à supposer que les orfévres, qui les employaient si fréquemment, n'aient pas su les fabriquer et les aient tous reçus d'Allemagne.

Le style des figures pourrait résoudre la question; mais les différences qui caractérisent les peintures italiennes et les peintures allemandes au xiv[e] siècle sont moins faciles à saisir dans les figures ciselées avec un léger relief sous l'émail transparent, que dans la peinture, et nous avouons que la question est encore indécise dans notre esprit. Tout l'art italien, au xiv[e] siècle, ne réside pas dans les élèves de Giotto, et il y eut, entre les artistes rhénans et ceux de l'Italie, de tels échanges d'influence, qu'il nous semble encore très-difficile de débrouiller toutes ces questions d'origine, que présentent les arts industriels à ces époques.

Nous citerons, parmi les plus beaux spécimens de l'émaillerie translucide sortie des ateliers des bords du Rhin, la magnifique crosse du trésor de la cathédrale de Cologne, et certains reliquaires, en forme de chapelle, dans le trésor d'Aix-la-Chapelle.

Enfin, pour suivre l'art de l'émaillerie dans ses dernières œuvres, en dehors de l'émaillerie peinte, qui est française et parfois, mais rarement, italienne, nous signalerons des pièces d'orfévrerie ornées d'émaux compris et parfondus dans des compartiments saillants. Ces émaux n'ont point été polis par conséquent, et le jaune opaque y domine avec le bleu. Un assez grand nombre de vases ecclésiastiques et civils ainsi décorés figuraient à l'exposition de Vienne, où on les attribuait à des ateliers hongrois travaillant au xvi[e] siècle.

Terminons cette revue des croix de l'exposition de Vienne en citant celle de l'abbaye de Melk, qui nous semble de la fin du XIVe siècle, et qui est toute couverte de filigranes d'une grande richesse. Mais ces filigranes, au lieu d'être fabriqués avec un fil plat, strié sur la tranche, sont faits avec un fil rond, qui n'adhère au fond que par quelques points, et auquel sont ajoutés des feuillages terminaux d'une grande richesse. Quelques pierres cabochons, serties à griffes, sont mélangées à ce filigrane et montées sur de longues tiges, afin de pouvoir émerger du réseau de fils tordus, qui recouvre les branches de la croix.

CROSSES.

Parmi un certain nombre de crosses ou de crosserons qui figuraient à l'exposition de Vienne, nous en citerons trois, qui nous semblent appartenir à l'époque carolingienne pour le moins.

Le premier crosseron est en os grossièrement sculpté; il appartient à l'abbaye d'Admont. Sa volute est terminée intérieurement par une tête de dragon mordant une croix de Malte, que tiennent dans leur bec deux oiseaux affrontés ressemblant à deux paons, et qui sont compris dans les circonvolutions de la volute.

Une autre crosse, appartenant à l'abbaye d'Altenburg, doit être rattachée au même art barbare, du moins par son crosseron. Ce crosseron est terminé intérieurement par une tête de dragon; dans la volute est un aigle volant et tenant une croix de Malte dans son bec; au-dessous un paon semble mordre des feuillages, dont la forme rappelle celle des ornements carolingiens. La monture est en cristal de roche à facettes, avec viroles en argent niellé; elle semble être d'une époque postérieure, probablement du XIVe siècle.

Une troisième crosse, en ivoire monté en corne, appartenant à l'abbaye de Klosterneuburg, a son crosseron également terminé par une tête de dragon, mais retournée en dehors. Au milieu de la volute est un animal ailé, plutôt cheval que griffon, tenant en sa bouche une petite croix à branches égales et fleuronnées. Entre ses jambes de devant est comme un petit autel, sur lequel on a

tracé au pinceau un petit ornement doré de forme carolingienne. Deux boules en ivoire, aplaties et montées en corne, supportent la volute, qui est ornée de cercles gravés sur son plat[1].

Nous ne nous occuperons pas du symbolisme de ces crosses, qui nous semble avoir été négligé, dans ces cas particuliers, par le père Martin et par M. le comte A. de Bastard; mais nous devons dire quelques mots de la question d'origine qui se présente ici.

L'exposition de Manchester possédait quelques crosses identiques à celles de l'exposition de Vienne, et qui, ayant été trouvées soit en Irlande, soit sur la côte occidentale de l'Angleterre, sont considérées par les savants anglais comme appartenant à l'ancien art anglo-saxon. Or, si nous nous reportons vers l'époque à laquelle semblent appartenir les monuments qui nous occupent, il convient de rappeler de quel éclat brillait l'église anglo-saxonne aux VIIIe et IXe siècles. C'était elle qui était la lumière de la chrétienté, et c'est de son sein que sont sortis les apôtres de l'Allemagne, saint Willibrod, et Winfrid, qui fut canonisé sous le nom de saint Boniface. Il est permis de supposer que, l'art suivant les missionnaires, ceux-ci apportèrent avec eux les instruments de leur ministère et les insignes de leur dignité, et durent en transmettre de semblables aux évêques qu'ils instituèrent. Si donc toutes les crosses de ces époques reculées, que l'on rencontre en Allemagne, ne sont point anglo-saxonnes d'origine, elles peuvent l'être d'imitation, comme les premiers émaux cloisonnés des bords du Rhin furent exécutés à l'exemple des émaux byzantins.

Cet art dut suivre longtemps les mêmes errements, comme le prouve une dernière crosse entièrement en ivoire, bâton et volute, qui appartient au monastère de Nonnberg, à Salzburg. Le symbolisme de cette crosse n'offre aucune difficulté; l'Agneau pascal, compris dans la volute, semble y défendre la croix qu'il porte, contre les atteintes du dragon, dont la tête forme l'extrémité de cette volute, laquelle sort de la gueule d'un second dragon placé au-dessus du nœud. Mais à quel siècle appartient cette crosse?

[1] Le Trésor de Sieburg possède une crosse attribuée à saint Héribert, qui appartient au même art que les crosses exposées à Vienne.

Les lettres franchement onciales des inscriptions *Salve, regina misericordie. Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum,* qui sont tracées en or sur les deux plats de la volute, sont de la fin du XIIe siècle au plus tard; mais elles ne ressemblent en rien aux lettres de la même époque que nous ont montrées les nombreuses inscriptions qu'il nous a été donné de relever; elles ne nous semblent point allemandes. Les ornements peints en or, sur l'agneau et sur la crosse, ont une physionomie carolingienne extraordinaire pour l'époque qu'indiquent les lettres. Enfin des crochets très-développés, qui garnissent l'extérieur de la volute, ont peut-être une certaine analogie avec les crochets des monuments gothiques italiens, qui eurent pendant tout le moyen âge une physionomie insolite pour notre art du Nord. Nous penserions donc, sans oser l'affirmer, que la crosse de Salzburg provient de quelque atelier italien, attardé en pleine époque gothique aux pratiques de l'art carolingien expirant.

L'abbaye de Saint-Pierre de Salzburg possède une crosse que nous croyons limousine; la douille de cette crosse, son nœud et sa volute à triple révolution, terminée par une tête de dragon tenant une fleur, sont en émail bleu lapis avec ornements en réserve. Le bâton, qui nous semble contemporain de l'émail, est couvert d'une peinture blanche polie, sur laquelle s'enroule une spirale formée de points creusés dans l'épaisseur de l'apprêt. Enfin le *sudarium* est encore attaché à cette crosse; il est en soie rouge, et sort d'une garniture en forme de bourse, ornée de houppes et de franges en soie verte; il est brodé de perles suivant un dessin assez incertain, qui nous a semblé former les deux lettres S A en capitales gothiques du XVe siècle. C'est donc à une époque de deux siècles postérieure à celle de la crosse que nous croyons devoir attribuer cet appendice, qui est plus commun sur les monuments de l'Allemagne que sur ceux des autres pays, et plus ordinaire à la fin du moyen âge que dans ses commencements.

Nous citerons encore une dernière crosse en orfévrerie, appartenant aussi à l'abbaye de Saint-Pierre de Salzburg, et qui est datée de l'année 1487; c'est un magnifique spécimen du gothique expirant et à l'agonie. Sainte Catherine se tient debout sous un

dais admirablement ouvragé, au milieu de la volute, dont l'arête extérieure est ornée de crochets de feuillages profondément déchiquetés. Au-dessous du crosseron, un abbé est à genoux et en prière. Le nœud est une architecture entière en métal, maigre, aiguë, menuisée et contournée, magnifique après tout, mais à laquelle il ne faut point pardonner les imitations en pierre qui en ont été faites, en Allemagne plus que partout ailleurs. Six apôtres sont abrités sous les dais de ce nœud, dont l'amortissement, gravé, représente l'*Ecce homo* et cinq anges portant les instruments de la passion. Sur le plat de la volute est gravée cette inscription : *Rudberti abbatis persto ego jussu suo :* — INICIUM SAPIENCIE TIMOR DOMINI : EC. Sur le haut de la hampe, qui est en argent doré, on lit :

Collige, svstenta, stimvla, vaga, morbida, lenta;

inscription qui explique avec une concision remarquable l'emploi de la crosse et le symbolisme de sa forme, si souvent exprimé d'ailleurs sur d'autres monuments d'époque plus ancienne. Enfin la date 1487 est gravée sur une banderole qui s'enroule sur la hampe.

RELIQUAIRES DIVERS.

Un autre monument de l'orfévrerie allemande, qui porte aussi une date, peut montrer les transformations que l'art a subies depuis les dernières années du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVe. C'est une mitre en argent, garnie de grands panneaux de verre, montés dans des garnitures en argent doré ajourées de fenestrages flamboyants, garnie de crochets sur ses bords et d'un fleuron terminal sur sa pointe. Cette mitre en orfévrerie renfermait et laissait apercevoir une mitre d'étoffe, qui passait pour avoir été celle de saint Éloy[1], et que le roi Charles V de France avait donnée à l'empereur Charles IV[2]. Ce dernier, qui était en même temps roi de

[1] Les évêques ne portaient point la mitre au VIe siècle, et cette coiffure honorifique n'apparaît sur les monuments que vers la fin du XIe siècle.

[2] Le Trésor de Saint-Étienne de Vienne possédait autrefois un reliquaire dont la relique provenait également de Charles V, qui, en 1378, reçut si magnifiquement

Bohême, donna cette relique, en 1375, à la corporation des orfévres de Prague, qui fit sans doute exécuter par un des siens le reliquaire qu'elle possède encore. Une longue inscription, que nous avons estampée, est gravée sur le bord de la mitre et divisée en deux parties par un grand K placé en avant, sur le front; elle constate la double origine royale de la relique, aujourd'hui absente, et la date de la fabrication du reliquaire.

Anno Domini M°. CCC. LXX. V. imfvla sancti Elegii apportata est per generosissimvm principem ac dominvm nostrvm Karolvm quartvm, Romanorvm imperatorem, semper Avgvstvm et Boemiae regem, donatam ei a domino Karolo rege Franciae, que nobis avrifabris Pragen. per ipsvm dominvm nostrvm imperatorem data est et donata ex gracia speciali.

Parmi tant d'objets divers qui sollicitaient l'attention, nous citerons comme preuve de la persistance de certaines formes une gourde plate en bois tourné, qui passe, depuis le XII[e] siècle, pour avoir appartenu à saint Rupert, l'apôtre du pays de Salzburg et le premier évêque de cette ville, de 579 à 616. Cette gourde, qui est munie de deux oreilles de suspension et absolument semblable aux vases en grès que l'on fabrique encore pour les ouvriers en Picardie, appartient au trésor de la cathédrale de Salzburg. A la fin du XII[e] siècle, on l'a revêtue de plaques d'argent. D'un coté est représentée une rosace, autour de laquelle on a repoússé l'inscription :

Vascvlvm hoc l[igne]vm reclvsv[m] in argento fvit sancti Rvdberti.

L'abbaye de Melk conserve une coupe faite avec une demi-courge montée en argent, du XIII[e] au XIV[e] siècle, et qui passe pour avoir appartenu à Ulrich, évêque d'Augsburg, de 923 à 973.

L'abbaye de Lambach a également conservé un vase de bronze en forme de boisseau, qui servait à mesurer le vin donné aux

l'empereur à Paris, comme le constatent les belles miniatures des *Chroniques de Saint-Denys* (Bibl. imp. ms. n° 8395). Ce reliquaire est mentionné dans un inventaire des reliques de Saint-Étienne, livre fort rare, imprimé en 1506 avec de mauvaises gravures sur bois.

moines à chaque repas, comme le constate cette inscription gravée à l'extérieur :

Hoc vas plenvm vino datvr bis in diem cvilibet sacerdoti in Lambach.

Les savants allemands pensent que c'est l'*hémine* dont parlent les règles monastiques et les chartes.

Il y aurait encore beaucoup d'autres œuvres d'orfévrerie à signaler ; des monstrances en clocher pédiculé du XVe siècle, d'une richesse et d'une complication inouïes ; des vidercoms du XVIe siècle, travaillés à Augsburg, ou à Dresde, ou à Nuremberg, avec ce luxe merveilleux de ciselures, d'émaux, de bas-reliefs et de moulures accumulés, qui caractérise la renaissance allemande ; entre autres, une immense coupe à couvercle, haute de plus d'un mètre, qui appartient aux États de Bohême.

L'orfévrerie allemande du XVe siècle nous est familière ; c'est aux trésors d'Essen et d'Aix-la-Chapelle qu'il faut aller pour rencontrer quelques pièces qui sortent du modèle ordinaire.

Nous connaissons ce que les orfévres de la renaissance ont imaginé en Allemagne de caprices et d'extravagances pour remplacer, par la complication et la richesse, la simplicité et l'élégance, qui leur faisaient défaut. Pour savoir tout ce que peut produire cet art et pour en être rassasié, il suffit de parcourir les salles du Grüne-Gewœlbe de Dresde, ainsi que celles du trésor impérial de Vienne.

Les salles du Grüne-Gewœlbe, avec leurs murs tout couverts de glaces, dont les encadrements en bois doré, du genre rococo le plus inouï, s'épanouissent en supports pour ce que la nature a pu fournir de plus riche et de plus éclatant à l'art le moins châtié, réalisent ces descriptions splendides que les conteurs orientaux font de leurs palais impossibles. L'or, l'argent, les perles les plus grosses comme les plus monstrueuses, le diamant, les agates, le porphyre et le lapis-lazuli, sont battus, ciselés, émaillés, montés, enchâssés, taillés et creusés en oiseaux, en monstres, en grotesques et en vases de toute forme, de toute couleur et de tout éclat ; si bien que les yeux éblouis, mais non charmés, se prennent à désirer ardemment le moindre morceau de fer

ou de cuivre, dont la forme, un peu cherchée, soit le premier mérite. Ces collections si riches par la matière et par le travail, mais si pauvres par le goût, offrent un singulier contraste avec les nôtres, plus riches généralement par l'art que par la matière. L'industrie italienne, en effet, y est à peine représentée par ce que l'on recherche tant dans nos collections, par les majoliques, les bronzes et la verrerie, et l'industrie française des émaux peints y fait aussi à peu près défaut. Le peu de majoliques italiennes que nous avons vues appartient à la décadence de cet art. Il y en a une certaine quantité d'encastrées, comme ornements, dans la voûte de l'une des salles du trésor impérial de Vienne, et une vingtaine parmi les richesses accumulées qui vont former le Musée Historique de Munich. Nos émaux limousins n'existent qu'à Dresde en échantillons assez beaux et assez nombreux; mais nous avons vainement cherché parmi eux les œuvres de ce Bernhart Limousin, qui, suivant certains auteurs, aurait porté de Limoges, dans la capitale de la Saxe, l'art des émaux peints. Le peu de ceux-ci qui figuraient à l'exposition de Vienne appartenait à M. le baron de Rothschild, et venait d'être acquis de la collection L. Fould.

IVOIRES.

Une partie des richesses des collections allemandes consiste en ces buis et en ces ivoires dont on sculpta, au XVIIe siècle, des groupes et des bas-reliefs s'enroulant autour d'un broc, avec cette exubérance de formes que le pinceau prestigieux de Rubens fait admettre dans la peinture, mais qui deviennent communes et lourdes sous l'outil des ivoiriers. L'exposition de Vienne était, fort heureusement, dépourvue de ces produits; mais elle était également peu riche en ivoires du moyen âge.

L'un des plus intéressants, en outre de ceux qui décorent les autels portatifs dont nous avons parlé, est un feuillet de diptyque, ou plutôt une plaque de reliure du XIIe siècle, qui appartient à l'abbaye de Heiligen-Kreuz, et que l'on dirait imitée de quelque miniature servant de frontispice au livre des Évangiles. Saint Grégoire, non nimbé, mais avec une couronne suspendue au-dessus de

la tête, est assis devant un riche pupitre, où il écrit ce que lui dicte le Saint-Esprit. Il est placé, entre deux rideaux relevés, au-dessous de la riche architecture d'une Jérusalem céleste. Trois scribes, au-dessous de lui, écrivent sur leurs genoux. Le travail de cet ivoire, un peu sec, mais très-précis pour tous les détails des costumes et du mobilier, appartient à l'influence latine, et c'est le commencement du XIIe siècle que nous semblent indiquer les minuscules des premiers mots de la préface, *Vere bonum et justum est, equum et salutare,* qui sont gravés sur le livre où écrit saint Grégoire.

Pour former contraste avec cette sculpture, un peu courte dans ses personnages, nous trouvons une autre plaque qui, faite en Grèce ou sous une influence grecque, représente la mort de la Vierge. La Mère de Dieu est couchée sur un lit qu'entourent les apôtres, dont l'un, saint Pierre, tient un encensoir sans couvercle. Jésus-Christ prend l'âme de sa mère, représentée sous la figure d'un enfant emprisonné dans des bandelettes. Un ange descend du ciel pour la recevoir, et est représenté plus loin la portant au ciel. Le travail, sec et anguleux, les physionomies, tout indique une influence grecque.

Deux feuillets de diptyques, montés au XVIIe siècle sur un encadrement en velours garni de cuivre, représentant Jésus-Christ, la Vierge et les quatre évangélistes, et appartenant à la cathédrale d'Agram, nous offrent un beau spécimen de l'art du XIIe siècle s'exerçant sous l'influence de Byzance. Dans les huit scènes de la vie de Jésus qui y sont représentées, il y a ce style et cette gravité qui, dépassant les dimensions des figurines que l'on a sous les yeux, donnent une grandeur idéale à ces compositions exiguës. L'ange de l'Annonciation, celui de la Résurrection, portent de longs sceptres comme des empereurs, et le Christ entouré de son auréole, au Baptême, à la Transfiguration et à l'Ascension, y acquiert cette gravité sereine qui convient si bien à l'art décoratif.

Un feuillet, dont le fond en damier est à jour, comme certaines plaques assez récemment acquises par le British Museum, appartient à l'abbaye de Seitenstetten. Ignorant depuis quelle époque il appartient à cette abbaye, nous n'exprimons qu'avec réserve nos doutes sur l'authenticité de ce bas-relief, d'un travail sec et som-

maire, où un empereur d'Allemagne offre le modèle d'une église au Christ assis dans l'auréole, sur une couronne de lauriers, et donnant les clefs à saint Pierre; on l'attribue au XIIe siècle.

Au milieu d'un assez grand nombre de feuillets de diptyques du XIVe siècle, nous en citerons un à cause de sa singularité. Il appartient à l'abbaye de Kremsmunster. Dans la scène de la crucifixion, deux anges soutiennent les bras du Christ, et la lance qui perce son flanc se bifurque pour aller percer en même temps celui de la Vierge, qui s'évanouit entre les bras de deux femmes. Cet ivoire, d'un travail un peu mou, bien que sec de plis, nous semble allemand par l'expression des têtes, qui sont un peu bouffies.

Nous noterons comme possédant quelques beaux ivoires la collection Ambras, à Vienne; la première salle du Grüne-Gewœlbe, à Dresde, et surtout le Musée de Darmstadt. Celui-ci renferme, outre trente-deux plaques orientales et occidentales, du XIe au XVe siècle, quatre reliures d'évangéliaires de la plus brande beauté. L'une, qui recouvre un lectionnaire de saint Martin, contient enchâssée une plaque, sur laquelle un consul est représenté, tenant un sceptre que surmontent les deux bustes de Rome et de Constantinople, et accompagné de deux personnages portant, l'un une coupe, l'autre une grande corne.

Au-dessus on lit cette inscription :

MAG·VTRIVSQ·MIL·CONS·ORD

Magister utriusque militiæ, consul ordinarius.

Il faut citer aussi un grand coffret byzantin, de style antique comme cette plaque consulaire, et dont les sujets, qui nous ont semblé historiques, comprennent l'apothéose d'un empereur.

Un autre coffret carré, avec couvercle à coulisses, nous a vivement intéressé, parce qu'il nous a permis de préciser le lieu de fabrication de toute une classe de monuments qui ont, jusqu'ici, fort intrigué les amateurs. Il s'agit de ces coffrets formés de la réunion de petites plaques en os représentant des chasses, des animaux réels et fantastiques, des combats de guerriers à pied et à cheval, armés d'une lance et d'un bouclier rond, sans armures

défensives, tête nue, en tunique et en manteau, les cavaliers ayant ou n'ayant pas d'étriers. La monture de ces plaques se compose de bandes en os décorées de rosettes à pétales aiguës inscrites dans un cercle, alternant avec des bustes de profil. On y voyait des œuvres antérieures très-probablement au XIe siècle, mais quelle contrée d'Orient avait fabriqué ces reliefs? La présence de cyprès parmi les arbres qui figurent dans les chasses pouvait faire songer à l'Asie. Mais le coffret de Darmstadt représentant des scènes de la Genèse, la Chute d'Adam et le Meurtre d'Abel, expliquées par des inscriptions en capitales grecques, il n'y a point à douter que ces coffrets ne soient byzantins, d'autant plus que le style de quelques figures est d'accord avec l'écriture des légendes.

Nous citerons encore un fragment de boîte circulaire latine, dont les sujets sont la Guérison du paralytique, qui porte son lit sur ses épaules, et la Résurrection de Lazare, puis un petit monument taillé dans un seul morceau d'ivoire, qui représente Jésus-Christ sous un grand arc ouvert au bas d'une tour, ayant à ses côtés les quatre symboles évangéliques dans des niches superposées, avec deux guerriers veillant à droite et à gauche : c'est un travail occidental par l'architecture, oriental par la tradition, et qui nous semble du XIIe siècle. Enfin il faut mentionner un monument circulaire en os sculpté, à deux étages en retraite sur le rez-de-chaussée, d'un art assez barbare et du XIIe siècle. Les apôtres, les prophètes et quelques scènes de la vie du Christ occupent les arcatures des murs, et des anges les rampants des toits.

Plusieurs collections, telles que le Musée de Cologne et le trésor de Sieburg, nous ont montré des peignes liturgiques en ivoire, d'une grande beauté d'ornementation. Ces peignes, contrairement à l'usage ordinaire, ne sont garnis de dents que d'un seul côté. Leur poignée est ornée de feuillages comprenant des figures d'anges ou des animaux et même des scènes de la Passion agencées avec un grand goût.

Un siége épiscopal en forme de pliant, appartenant au monastère de Nonnberg à Salzburg, nous ramène à l'exposition de Vienne. Ce pliant est en bois peint en rouge sur apprêt et poli, incrusté d'ivoire ou de dent de morse, et réchampi de quelques

ornements dorés. Les griffes en bronze sur lesquelles posent ses branches tiennent emprisonnés de petits monstres en dent de morse, et les têtes de lion qui les terminent à leur partie supérieure, sculptées dans l'ivoire avec une fantaisie très-décorative, enferment de petites figures entre les dents de leur énorme gueule, largement ouverte. Les petites plaques de dent de morse qui sont incrustées sur les branches du pliant, ainsi que sur les accoudoirs et les traverses qui les relient, représentent des figures d'évêques, de moines et de rois en prière, puis la légende d'un roi et d'une reine, dont les épisodes assez nombreux nous semblent se rapporter à l'exil de ce roi et de cette reine. Il y a un naufrage pendant lequel la reine est sauvée et amenée devant une autre reine, à qui elle rend hommage. Pendant ce temps, le roi est abandonné dans une île, où il est nourri par un grand oiseau, où un lion lui apporte un enfant, où il garde des bestiaux, d'où enfin il est délivré par la reine, qui est venue le chercher en bateau. Le roi délivré est en présence d'un autre roi assis sur son trône, et qui, ailleurs, ordonne la construction d'un édifice. Il y a encore des scènes de chasse, dans lesquelles un cerf apparaît au roi. A côté de cette légende, sculptée au XIIe siècle, il y a une légende peinte au XIVe siècle par un artiste italien, à la place de plaques d'ivoire oblitérées. On y voit un loup emportant un enfant, un évêque flagellé et un évêque nimbé offrant le pliant lui-même à une abbesse habillée de noir avec une coiffe blanche et tenant en main une charte que baise une seconde religieuse à genoux. Cette peinture se rapporte à l'histoire de saint Rupert, évêque de Worms en 577, fondateur de Salzburg en 579. Elle représente le saint évêque conférant le siége de l'abbaye de femmes qu'il vient de fonder à Eiendrude, une de ses parentes qu'il avait fait venir de Worms. Quant aux autres sujets, nous n'en trouvons point l'explication dans la légende de saint Rupert, telle que la donnent les Bollandistes.

Pour la peinture rouge, polie et brillante, qui recouvre le bois de ce pliant, nous trouvons dans le premier livre du moine Théophile la description des procédés par lesquels on l'obtenait au XIe siècle. Non pas que nous croyions d'une époque si reculée

la peinture polie qui recouvre aujourd'hui ce pliant, mais nous supposons que celle-ci a été refaite au XIVe siècle pour recouvrir une ancienne décoration semblable.

Pour revenir à la sculpture, nous citerons un médaillon en serpentin, sculpté à Byzance, sous Nicéphore, qui prit le nom de Constantin III en montant sur le trône, de 1078 à 1081, comme le constate une inscription grecque qui entoure la figure principale. Celle-ci représente la Vierge en buste, les deux mains étendues. Cette œuvre précieuse à tant de titres par sa matière, par sa provenance et par sa date, appartient à l'abbaye de Heiligen-Kreuz.

Nous passons sur des olifants qui nous semblent apocryphes, car ils portent des armoiries avec des entrelacs et des sculptures qui annoncent l'époque carolingienne; nous mentionnons quelques jolies statuettes de Vierges appartenant à M. A. Essenwein, ainsi qu'une charmante statue du XVe siècle, représentant saint Nicolas; nous notons deux petits portraits en buste de la renaissance, deux merveilles de naïveté et de finesse, dignes d'avoir été taillés par Albert Durer, si ce grand artiste a jamais manié le ciseau, pour arriver à une œuvre rare autant que belle : c'est un groupe de trois figurines adossées représentant la Jeunesse, la Beauté et la Mort. Ces figures sculptées dans le buis, hautes d'une trentaine de centimètres, et recouvertes d'un mince épiderme de couleur, sont en relief l'équivalent des plus précieuses peintures de l'école de Memlinc, et des plus minutieuses dans leurs infinis détails. La Mort, cadavre émacié, que les vers envahissent par ses plaies béantes, est affreuse à contempler, autant que l'homme et la femme, nus tous deux, sont charmants, malgré les réalités dont l'école allemande n'a jamais pu s'affranchir. Ce groupe, monté sur pivot, est enfermé dans une tour circulaire. Acquis pendant l'exposition par le gouvernement autrichien, il enrichit aujourd'hui le cabinet des antiques ou la collection Ambras.

BRONZES.

La fonte du bronze, que les Allemands ont pratiquée avec tant de succès dès les époques les plus reculées du moyen âge, sem-

blant imiter en cela les populations des temps anté-historiques, n'était représentée à Vienne que par deux chandeliers incrustés d'argent niellé, du XIe siècle probablement. Peu remarquables par leur forme et par la finesse du travail, ils sortaient cependant des dispositions habituelles aux chandeliers de bronze que le moyen âge nous a légués. Ceux que l'on rencontre le plus généralement sont très-bas, sans tige et sur un pied triangulaire. Les chandeliers de l'exposition de Vienne, qui appartiennent à l'abbaye de Kremsmunster, ont 30 centimètres de hauteur environ; leur pied, composé de dragons enlacés, est circulaire et pose sur trois petites griffes.

Une aiguière en forme de basilic, du cabinet des antiques, une autre en forme de cheval, appartenant à M. A. Essenwein, sont des spécimens de ces fontes à cire perdue, remarquables par leur forme et par leur légèreté, dont nos collections possèdent presque toutes des échantillons.

Il faudrait parcourir les églises et les villes de l'Allemagne pour apprécier les grands travaux de bronze exécutés au delà du Rhin. Aix-la-Chapelle offre, dans les portes de sa rotonde et dans les grilles qui en garnissent les tribunes, des spécimens de l'art sous Charlemagne, art tout antique par la tradition, quoique dégénéré. Les portes de la cathédrale de Mayence montrent bien avec leur simplicité la persistance de cette tradition. Quant à celles d'Augsburg, qui sont en cuivre repoussé et ciselé, et de deux époques, probalement du IXe au XIe siècle, si elles sont encore un reflet de l'art antique par les ajustements, elles sont allemandes par la sauvagerie des expressions. Celles de Hildesheim, dont nous avons vu un moulage au Musée Historique de Nuremberg, sont du XIe siècle le plus barbare dans leurs panneaux, qui représentent divers épisodes de la vie du Christ, tandis que les fonts de la même église, dont M. Didron possède un moulage, sont une des œuvres les plus importantes et les plus belles que le XIIe siècle nous ait transmises, avec les fonts de Liéges, qui nous semblent un peu postérieurs. Le chandelier à sept branches d'Essen, donné par l'abbesse Théophanie, dont nous avons parlé à propos des croix du Trésor, celui qui existe dans la chapelle basse de Klosterneu-

burg, auprès du rétable en émail que nous avons décrit, et qui, bien que privé de son pied, ne mesure pas moins de 4^{m},50 de hauteur, fournissent encore des spécimens de la fonte au XIe siècle. La tige du second, de 0^{m},15 de diamètre à sa base, et entièrement percée à jour ainsi que ses nœuds incrustés de cristaux de roche, est formée d'un lacis de feuillages côtelés caractéristiques du XIe siècle, d'un modelé plat et rude qui s'adoucit à distance. Aux mêmes époques et au même art appartient encore un pied de candélabre conservé dans une chapelle de la cathédrale de Prague, bien qu'une inscription gravée au XIVe siècle, dans la pierre qui lui sert de socle, prétende qu'il fut apporté de Jérusalem. Outre les fonts de Liége, nous ne connaissons point d'œuvres importantes que la fin du XIIe et le XIIIe siècle puissent réclamer; mais nous avons à citer des merveilles d'exécution au point de vue de la fonte et de la ciselure; ce sont les crêtes des châsses de saint Maur et de saint Albin dans l'église de Sainte-Marie-in-Snurgasse à Cologne, et surtout celles de la châsse de saint Héribert à Sieburg, sortie des mêmes ateliers que les précédentes chasses.

Nous ne savons si nous devons attribuer au XIVe siècle un beau groupe équestre de saint Georges combattant le dragon, qui se voit près de la cathédrale de Prague, parce que cette œuvre importante nous semble d'origine italienne, ainsi que tout l'art qui florissait à la cour de Charles IV. Mais les artistes allemands peuvent revendiquer avec orgueil l'effigie tumulaire du chevalier Conradus de Haësteden, dans la cathédrale de Cologne. La tête est d'une largeur de modelé et d'une profondeur d'expression qui contrastent avec les maigreurs des restaurations modernes. Une autre tombe en bronze, celle de l'évêque Frédéric de Sawerden, de l'année 1414, également dans la cathédrale de Cologne, nous conduit au seuil du XVe siècle. Pendant ce siècle, on a coulé les fonts de Notre-Dame-du-Capitole et de Sainte-Colombe, que dominent les groupes de saint Martin donnant la moitié de son manteau, et du Christ baptisé par saint Jean-Baptiste; le chandelier à cinq branches portant en même temps le crucifix de l'église de Saint-Cunibert, et l'aigle du chœur d'Aix-la-Chapelle. Ce XVe siècle présente un étrange phénomène : c'est la persistance de l'em-

ploi de certains modèles dans les ateliers. Ainsi les têtes de lion mordant un anneau, que l'on voit aux portes de beaucoup d'églises, et qui semblent du XIIe siècle, appartiennent cependant authentiquement au XVe. Nous citerons entre autres ceux de la porte de la chapelle Saint-Wenceslas dans la cathédrale de Prague.



Dans l'église qui s'élève à Prague derrière les maisons de la place de l'Hôtel de ville, nous avons remarqué un font baptismal en étain, conique, porté sur trois pieds, et décoré de figures de saints sous les arcatures de sa cuve. Les fonts de cette espèce sont assez fréquents en Bohême, nous a-t-on assuré, et ils sont tous à peu près semblables à celui que nous avons vu, et à celui dont la gravure est ci-jointe.

L'édicule en bronze, que les Vischer ont composé, fondu et ciselé pour soutenir et abriter la châsse de saint Sebaldt, malgré les différences de style qu'on y remarque, ouvre magnifiquement l'ère de la renaissance, qui a produit la Fontaine des Vierges et l'Homme à l'Oie de la même ville, ainsi que les belles statues en bronze dont Vriès a décoré les fontaines d'Augsburg, sa ville natale. Outre quelques pièces de canon de la renaissance, chefs-d'œuvre de bon goût dans l'ornementation, Augsburg possède encore de belles figures en bronze sur la porte de son arsenal; Munich peut en montrer aussi au-dessus des frontons des portes de la Résidence, œuvres qu'une série non interrompue de travaux rattache au IXe siècle, ce qui prouve que ce grand art du bronze fut toujours pratiqué avec succès de l'autre côté du Rhin.

Toutes ces œuvres disséminées en Allemagne, moulées très-habilement, viennent peu à peu se ranger dans l'église et dans les cloîtres de ce charmant monastère du xve siècle que la ville de Nuremberg a transformés en un Musée national historique. Il est à regretter que la France ne puisse profiter des moules que l'on a faits ou des facilités que l'on a accordées pour les estampages, non plus que de la multitude de moulages d'ivoires de tout pays et de toute époque que l'on possède en Allemagne et en Angleterre, et que l'on ne crée pas un musée de plâtres du moyen âge comme il y en a un de plâtres d'après l'antique à l'École des beaux-arts. L'église Saint-Jean-de-Beauvais, heureusement sauvée de la destruction qui la menaçait, trouverait ainsi une destination que son voisinage de l'hôtel de Cluny nous semble justifier entièrement. Avec le musée sigillographique, que M. le comte L. de Laborde établit aux Archives de l'Empire, on aurait ainsi un vaste champ ouvert à l'étude de la sculpture, dans toutes ses branches, depuis les premiers temps de la décadence romaine.

LES VÊTEMENTS ET LES ORNEMENTS ECCLÉSIASTIQUES.

Cette division, qui pouvait passer pour une des plus complètes de l'exposition de Vienne, contenait plusieurs vêtements aussi intéressants par leur beauté que par leur rareté. Plusieurs étaient des chefs-d'œuvre de broderie, que nous demanderons la permission de décrire amplement en donnant leurs dimensions, afin que l'on puisse les comparer avec les anciens vêtements que nous possédons disséminés en France et que M. Ch. de Linas a décrits. Sur les cinq mitres exposées il y en avait trois qui pouvaient passer pour être du xiie siècle; une était du xiiie, et datée; la dernière appartenait aux commencements du xive siècle.

Mitres.

La première, qui appartient au trésor de la cathédrale de Salzburg, est en soie blanche avec galons en or l'entourant, et montant à la pointe. Elle a 0^m,28 de largeur et 0^m,24 de hauteur; les cornes, qui sont rectangulaires, n'ont que 0^m,14 de hauteur.

Les fanons, larges de $0^{m},04$, ont $0^{m},42$ de longueur. Le galon, dont le tissu imite un natté, est orné de figures géométriques en soie de couleurs diverses obtenues par le tissage. Les quatre évangélistes sont brodés en perles et soie sur la soie blanche, deux en avant, deux en arrière de la mitre. Les fanons, bordés d'un petit galon d'or et de soie rouge et verte, sont brodés de fleurons en or couché retenu de place en place par un point de soie.

La seconde mitre appartient aussi à la cathédrale de Salzburg; elle est également en soie blanche doublée de parchemin. Large de $0^{m},31$, haute de $0^{m},24$, elle n'a que $0^{m},08$ de partie droite, ce qui donne $0^{m},16$ à ses cornes, qui sont rectangulaires. Le galon de bordure est broché en or sur soie rouge; il offre un dessin losangé, bordé par une inscription en belles capitales tissées, qui se détachent en soie rouge. Cette inscription, qui compare sans doute à des ailes les cornes de la mitre, est ainsi conçue :

Svb vmbra alarvm tuarvm sp[er]abo
Donec transeat iniqvitas.

Le galon vertical, broché en or à grain oblique, donne un singulier symbolisme à deux des signes du zodiaque, dont les cornes ont une lointaine analogie avec celles de la mitre. D'un côté est le Scorpion, tissé en soie rouge, avec cette inscription : *Octobr. Scorpio;* puis on lit sur la bordure du galon : *Exaltabvntvr cornva ivsti.* De l'autre côté est un Capricorne avec cette inscription : *Decemb. Capricor.* puis sur la bordure : *Dominvs cornv salvtis mee.* Les fanons, qui ont $0^{m},36$ de long sur $0^{m},065$ de large, sont brochés de médaillons dans lesquels sont, dans l'ordre suivant, un centaure, un griffon, une sirène à deux queues, un griffon, un centaure. Puis deux lions affrontés séparent chaque série des cinq médaillons que nous venons d'indiquer. Cet ornement, emprunté à la religion masdéenne et aux monuments sassanides, montre quelle influence l'art oriental exerça en Occident sur la fabrication des tissus.

La troisième mitre, qui appartient à l'abbaye de Saint-Pierre de Salzburg, est en soie blanche ouvrée et toute couverte de rinceaux dorés au pinceau. Elle a $0^{m},28$ de largeur et $0^{m},23$ de hauteur. La bordure du galon est brochée d'une inscription en capitales

que les nécessités du tissage ont rendues un peu carrées. Des ornements en filigrane formé de deux fils plats striés sur la tranche et juxtaposés, garnis de perles de corail, sont appliqués sur le fond de chaque côté du galon et sur le galon lui-même. Les inscriptions des galons sont:

Tvvm nomen michi da solamen et... e me sacro flamina a me Virgo pia triplices expelle maria stella maris lapsis via ivre invocaris.

La quatrième mitre est de mêmes dimensions et de même forme que la précédente; elle porte cette inscription : *Brvno Dei gratia Brixinensis episcopvs.* Bruno fut de 1250 à 1288 évêque de Brixen, et cette ville possède encore cette mitre, que nous regrettons de n'avoir pu étudier.

Enfin la cinquième et dernière mitre provenant de l'abbaye d'Admont, a été taillée et brodée vers la fin du xve siècle; elle est de forme plus aiguë que les précédentes, et ses côtés, au lieu de monter droit jusqu'à la naissance des cornes, vont en s'élargissant légèrement. Ainsi elle a 0m,30 de largeur à l'ouverture et 0m,32 à la naissance des cornes. La partie carrée a 0m,13 de hauteur, et toute la mitre est haute de 0m,34, ce qui augmente de 0m,10 en moyenne les dimensions verticales usitées dans le siècle précédent.

Le fond est en toile d'or brochée en zigzags, et sur ce fond sont brodés, savoir: sur la face, la Vierge et un évêque; sur le derrière, deux évêques, dont les vêtements sont bordés de perles. Sur le galon sont brodées en soie couchée des palmettes qui ont encore la physionomie des ornements feuillagés du xiie siècle. Les fanons, longs de 0m,59, et brodés de figures de saints dans des médaillons, sont garnis à leur extrémité de plaques d'argent gravées d'oiseaux et auxquelles pendent des glands de soie. Une petite garniture en argent, dominée par une boule de corail, termine la mitre à l'extrémité de ses cornes.

Gants.

Le trésor de Brixen avait envoyé à l'exposition une paire de gants épiscopaux en soie, dont le tissu m'a semblé identique à celui de nos gants de soie. Le poignet est garni d'un orfroi brodé

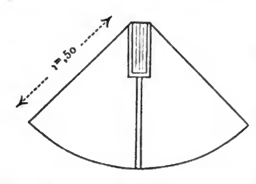
de perles sur un galon d'or et de soie. Deux émaux grecs, cousus sur ces gants, représentent, l'un la Vierge en buste, l'autre saint Paul. Ces émaux sont de la classe mixte des émaux cloisonnés et des émaux champlevés, le contour de la figure étant creusé dans le métal, et les traits du visage ayant été tracés par des lames d'or rapportées sur le fond. L'inscription qui désigne la Vierge est en lettres grecques, gravées sur le bord, dans le métal réservé. Celle de saint Paul est en latin, ce qui semblerait prouver que ces émaux, fabriqués en Orient sans attributions précises, étaient vendus dans toute la chrétienté et représentaient les personnages qui convenaient à ceux qui les employaient. La Mère de Dieu, ayant un type consacré, avait reçu son inscription dans l'atelier même où elle avait été fabriquée. Ces gants sont attribués au XIIe siècle.

Chasubles.

Sur les seize chasubles que l'on voyait à l'exposition, et qui appartenaient pour la plupart au XVIe siècle, nous en citerons cinq, qui sont remarquables par leurs broderies ou par leur tissu.

Les deux premières sont en soie de fabrication soit orientale, soit imitée de l'Orient. L'une, qui appartient à la cathédrale de Brixen, représente des aigles noirs posés de face, tenant un anneau dans leur bec et se détachant sur un fond rouge, motif identique, aux couleurs près, à celui de l'étoffe que l'on conserve dans une église d'Auxerre comme étant le suaire de saint Germain.

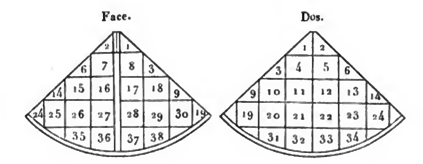
La seconde est taillée dans une étoffe de soie ornée de griffons passants, adossés et affrontant leurs têtes, alternant avec des paons affrontés, compris les uns et les autres dans de grands cercles.



La forme de ces chasubles est celle d'un cône de 1^{m},50 de côté. Mises à plat elles figurent exactement un quart de cercle. Une ouverture rectangulaire existe au sommet et sur la face antérieure pour passer la tête. (Voy. la fig. ci-contre.) Un galon d'or à dessins géométriques, bordé de perles, garnit l'ouverture et descend verticalement jusqu'au bord.

Une chasuble appartenant à l'abbaye de Saint-Paul de Karnten est surtout remarquable par la multiplicité des personnages et des scènes qui y sont brodés. Elle est en toile, couverte entièrement de broderies en soie violette, bleue, verte, rouge et rose, dont les points, couchés obliquement les uns à côté des autres, sont disposés suivant des lignes horizontales, les points d'une ligne étant dirigés en sens inverse de ceux des deux lignes adjacentes. Les traits du dessin, de même que les plis, qui sont toujours d'une autre couleur que celle du vêtement, etles cheveux, dérogent à cette règle, et sont faits au point de chaînette.

Le champ de la chasuble est divisé, par des broderies horizontales formant des grecques, en cinq zones, subdivisées elles-mêmes en carrés par d'autres broderies verticales. Il y a ainsi trente-huit compartiments, plus ou moins rectangulaires suivant qu'ils ne sont pas ou qu'ils sont sur les bords du vêtement. Des scènes de la Bible, des figures de prophètes et de saints, des scènes de l'Évangile, sont distribuées sans grand ordre dans ces différents compartiments. Nous devons remarquer cependant que les scènes de l'Évangile sont placées au sommet, dominant le tout. La bordure est formée d'un large galon orné de médaillons circulaires, dans lesquels sont représentés en buste des prophètes tenant des banderoles à légendes, des apôtres et quelques femmes fortes de la Bible.

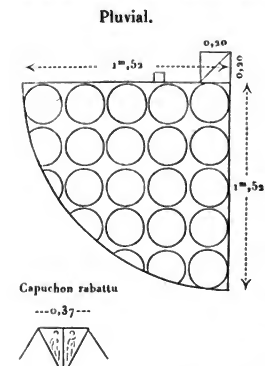


1. (*Oblitéré.*)
2. Le Christ à la colonne.
3. L'Annonciation.
4. La Crèche.
5. L'Adoration des rois.
6. Le Baptême du Christ.
7. La Crucifixion.
8. Jésus-Christ dans sa gloire.
9. Saint Sébastien et saint Georges.
10. Le Sacrifice de Manoë.
11. Isaïe. — Jérémie.
12. David. — Salomon.

13. Naaman (nu). — Élysée.
14. Le Sacrifice d'Abraham.
15. Moïse. — Élysée.
16. Melchisedech. — Aaron.
17. Saint Nicolas. — Saint Blaise.
18. Les trois saints diacres Étienne, Laurent et Vincent.
19. Saint Régulus et saint Félix portan. leur tête.
20. Abraham visité par les trois anges.
21. Ézéchiel. — Daniel.
22. Job. — Balaam.
23. Joseph dans la citerne.
24. Josué. — Judas.
25. Saint Pantaléon. — Saint Érasme.
26. Le Sacrifice et le meurtre d'Abel.
27. La Création de la femme.
28. Saint Benoît. — Saint Gall.
29. Sainte Surena. — Sainte Agnès, en costume oriental.
30. Sainte Cécile. — Saint Grégoire avec une thiare en calotte.
31. Un paon.
32. La baguette d'Aaron.
33. Samuel frappant Agar.
34. Un basilic.
35. Ornements.
36. Saint Odalric et saint Conradus (évêques).
37. Saint Oswaldus en empereur. — Saint Maurice.
38. Ornements.

Une autre chasuble antique avait été fournie avec son pluvial par l'abbaye de Saint-Paul de Karnten; ce sont deux œuvres merveilleuses de broderie, qui appartiennent au XIIIe siècle. Le pluvial surtout nous a intéressé, parce qu'étant intact avec son capuchon il nous a fait connaître la forme primitive de ce vêtement, que l'on a si étrangement défiguré depuis.

Pluvial.



Le pluvial n'est autre chose que ce qu'on appelle aujourd'hui un burnous. Plié en deux, par le milieu du dos, il forme un quart de cercle de 1m,52 de rayon; le capuchon forme alors un appendice de 0m,20 en tous sens. Lorsqu'au contraire le pluvial est plié comme lorsqu'il est porté sur les épaules, ce capuchon forme un triangle de 0m,37 de base sur 0m,20 de hauteur, composé de deux pièces d'étoffes triangulaires cousues sur les côtés. Une bande cousue en avant sert de fermail, mais nous semble d'une époque quelque peu postérieure, ou du moins d'un autre travail.

Ce vêtement est en toile brodée en soie, excepté sur les visages et sur les extrémités, où la toile de dessous est apparente et peinte. Quelques parties du costume sont également ainsi traitées. Le reste est brodé en soie ou en or. Les contours sont tracés au point de chaînette. La broderie en soie est à points obliques et parallèles entre eux; mais celle des fonds est à points contrariés, comme nous l'avons expliqué plus haut. Quand il y a de l'or dans la broderie il y a toujours un point de soie entre deux points plus allongés en fil d'or, soie recouverte d'or plus fin. Le modelé des plis est fait avec une couleur autre que celle de l'étoffe figurée; ainsi le violet modèle l'or, le rouge modèle le vert ou le violet.

Les scènes représentées sur le pluvial sont comprises dans des médaillons circulaires, dont la bordure blanche est chargée d'inscriptions en rouge. Le fond, entre ces médaillons, est orné de rosaces feuillagées, et brodé en soie de couleurs variées, au lieu d'être d'une couleur uniforme. Un galon brodé occupe la ligne médiane dans la partie postérieure. Un galon étroit, en or couché retenu par un point rouge, et orné de losanges vertes dont le champ est couvert de points verts bordés de rouge, garnit les bords antérieurs. Enfin une frange borde le pourtour des deux vêtements. Il y a cinq médaillons sur la hauteur du pluvial, et, comme ceux-ci sont alignés les uns à côté des autres, il se trouve qu'il y en a de coupés sur les bords inférieurs; mais les scènes ont été disposées pour occuper le champ irrégulier qui leur était consacré.

Des scènes de la vie du Christ et de la légende de saint Blaise sont représentées sur ce pluvial. Deux évêques debout sont brodés sur le capuchon, et deux dragons sur la partie qui est cachée quand celui-ci est rabattu. Sur la bande qui réunit les deux côtés et sert de fermail, on a brodé la tête du Christ entre deux saints.

Sur la chasuble, le champ des sujets est carré au lieu d'être circulaire. Des scènes de la vie de Jésus-Christ et de la légende de saint Nicolas y sont représentées. Nous y avons remarqué celle où le saint évêque de Myre sauve trois jeunes gens en péril de mer. Le bateau, battu par la tempête, y est parfaitement caractérisé, et

ne ressemble nullement à ce baquet d'où sortent trois enfants, que l'on a voulu expliquer en créant la légende des enfants dans le saloir, et qui ne se trouve pas dans l'histoire primitive du saint. Il serait intéressant de retrouver à quelle époque ce vaisseau, mal interprété par un statuaire ou par un peintre, a pu faire naître l'attribut des enfants dans le baquet qui caractérise le patron des garçons.

Le doyenné de Goss, en Steiermark, avait envoyé à l'exposition une chasuble taillée à la moderne dans une broderie du XII[e] au XIII[e] siècle, faite sous une influence byzantine, mais en Occident.

Sur la partie antérieure, la Crucifixion est représentée, et expliquée dans la bordure par ces deux vers léonins inscrits avec quelques abréviations :

> † In crvce svm pro te, cessa pecare, rogo te,
> Mortalis, pro te datvm hostia talis.

Au-dessous règnent deux rangs d'arcades en plein ceintre, qui contiennent les figures de huit apôtres.

Sur la partie postérieure, le Christ est représenté dans sa gloire, au milieu d'un médaillon bleu tout constellé d'étoiles. Les quatre symboles évangéliques l'accompagnent dans quatre médaillons plus petits. Au-dessous, dans trois rangs d'arcades, est le chœur des anges, d'une tournure tout orientale. Les fragments d'inscriptions suivants se lisent autour du médaillon où est représenté le Christ :

> † Hos locat in celis quibvs est a. . .
> . . . . maiestas, amor et divina potestas.

L'ordonnance des sujets s'explique aisément : d'un côté le mystère de la Rédemption et ses témoins; de l'autre la Gloire et les anges qui y participent.

La broderie du fond est à points droits, chevauchant les uns sur les autres comme les assises d'une construction. Ceux des broderies sont par lignes obliques et parallèles, et les vêtements des anges sont formés d'un quadrillé de couleurs différentes, qui ne vise nullement à l'exactitude du rendu.

Sur les côtés de la broderie ancienne on a cousu une étoffe en soie brochée d'aigles, de griffons, de centaures, de lions, d'unicornes, d'éléphants portant une tour, compris dans des encadrements carrés à dessins géométriques.

Cette même étoffe sert de fond à une chape sur laquelle on a cousu un grand médaillon circulaire cantonné de quatre plus petits. Ceux-ci représentent les quatre symboles évangéliques; celui du centre, la Vierge allaitant l'Enfant Jésus, assis sur ses genoux. Deux baguettes fleuronnées se dressent de chaque côté. Le visage et les mains sont représentés en dessin sur la toile du fond; mais ce dessin était sans doute un tracé pour le brodeur, car on le retrouve, dans l'entourage complétant l'inscription suivante, aux points où la broderie a été oblitérée :

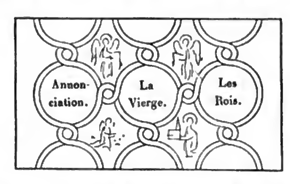
† Celi matrona Cvnegvndis svscipe dona.
Casvla cvm cappa placeat (tibi celica mater).

Ce vêtement a été restauré avec une étoffe de soie tissée à losanges en forme de grecques, comprenant d'autres dessins géométriques dans leur fond.

Cette étoffe se retrouve, employée comme fond, dans un *antependium* qui provient de la même église que les deux vêtements ci-dessus.

Antependium de Goss.

Sur ce fond on a cousu des broderies exécutées par une main très-barbare, qui sont comprises dans trois médaillons formés par les enlacements d'une bordure formant une série de cercles juxtaposés, et en dehors du champ compris par ces médaillons.



Dans celui du milieu est la Vierge tenant l'Enfant Jésus, qu'adorent les Rois placés dans le médaillon de droite. L'Annonciation est brodée dans celui de gauche. Des anges thuriféraires sont dans le champ, entre les médaillons. Au-dessous sont : d'un côté, une femme à

genoux au milieu d'animaux de toute espèce; de l'autre, une sainte nimbée à genoux et tenant le simulacre d'une église.

Des inscriptions, dont la réunion forme un vers léonin, sont tracées dans les bordures au-dessus de ces personnages, et indiquent qui ils sont, et à qui l'on doit cette broderie :

Cvnegvndis abbatissa me fecit : Adala fvndatrix.

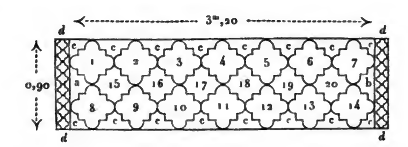
Une seconde inscription semble indiquer que les animaux au milieu desquels Cunégonde est en prière figurent le troupeau sacré des religieuses qui lui sont confiées.

Istvm χρε gregem rege per placita et legem.

L'auteur des broderies de cet *antependium* est le même que celui de la chape et de la chasuble qui appartiennent à la même église; le système du quadrillé dans les vêtements le prouverait à défaut des inscriptions; mais l'ouvrière a fait d'immenses progrès d'une œuvre à l'autre, et si la première est barbare, les autres, bien que sévères dans leur aspect, montrent un certain souci du dessin et de la noblesse des attitudes.

Antependium de Salzburg.

Mais la broderie qui pouvait passer pour un chef-d'œuvre parmi toutes celles que l'on avait réunies à l'exposition, c'était un *antependium* long de 3m,20, haut de 0m,90, qui appartient au trésor de la cathédrale de Salzburg. Sa surface est couverte de quatorze médaillons quadrilobés, à redans disposés sur deux rangs, qui comprennent, dans leur champ et dans leurs intervalles, l'histoire du Christ disposée dans l'ordre suivant :



1. L'Annonciation.
2. L'Adoration des Bergers.
3. La Sainte-Famille.
4. Les Rois.

5. La Suite des Rois.
6. La Circoncision.
7. La Fuite en Égypte.
8. Jésus-Christ au Jardin.
9. Le Baiser de Judas.
10. Jésus devant Pilate.
11. Le Christ à la colonne.
12. La Marche au calvaire.
13. La Crucifixion.
14. La Descente de croix.
15. La Mise au tombeau.
16. La Résurrection.
17. Jésus et la Madeleine.
18. Jésus aux limbes.
19. Jésus avec les Apôtres.
20. L'Ascension.
a b. Saints Évêques.
cccc. Prophètes.
dd. Huit médaillons avec des bustes de saints.

Les seize bustes d'évêques, répartis en deux séries de huit médaillons quadrilobés disposés verticalement de chaque côté de l'*antependium*, semblent une addition postérieure. Les extrémités sont ornées de vases remplis de fleurs symétriquement disposées, dans un caractère exclusivement ornemental, et brodées sur l'étoffe non couverte dans les fonds.

Toute cette décoration est exécutée avec une grande perfection au point de chaînette, disposé en tous les sens pour suivre les contours du dessin et le modeler le mieux possible.

Sur les vases que tiennent les trois rois de l'Adoration et qui sont figurés en argent doré, on a gravé, outre le nom de chacun des rois, des inscriptions qui, réunies, nous apprennent le nom de l'auteur de cette magnifique broderie et celui du donateur.

Presvl Fridricvs, Leibcensi sangvine natvs,
Hoc opvs aptavit altari qvod decoravit.
Seidlinvs de Petovia me paravit.

Ce donateur est Frédéric III, archevêque de Salzburg.

Cet *antependium* pourrait presque être comparé avec la chape du sacre des Empereurs, qui est conservée au trésor impérial de Vienne, et qui passe, à bon droit, pour un chef-d'œuvre de broderie. Cette chape, dont nous donnons ici quelques figures charmantes et nullement embellies[1], passe pour avoir été exécutée sur

[1] Voyez pages 284, 285, 286.

les dessins de Van-Eyck. Admettons, si l'on veut, qu'elle soit simplement de son école, et même de celle de Memlinc, nous n'en aurons pas moins devant les yeux un des plus beaux spécimens que l'on connaisse de l'art de la broderie.



Broderie de la chape du sacre des Empereurs.

Tous les modes de broderie ont été employés dans l'exécution de cette œuvre si parfaite, afin que le point pût suivre les contours si déliés du dessin et exprimer le modelé si délicat du visage et des mains, tout en se prêtant à la souplesse des plis.

Dans la magnifique publication que le gouvernement autrichien prépare sur les *regalias* des empereurs d'Allemagne, la chape du sacre représentera avec honneur le xve siècle, à côté des chefs-d'œuvre de toute espèce des siècles antérieurs, que nous

avons admirés dans le trésor impérial et royal de Vienne. En faisant connaître au public tous ces monuments, cette publication rendra un grand service à l'archéologie : ce sera de la débarrasser



Broderie de la chape du sacre des Empereurs.

de toutes les erreurs qui circulent et que l'on se transmet sans contrôle, sur les prétendus ornements de Charlemagne, ornements dont la plupart ont été fabriqués alors que le grand empereur n'existait plus depuis longtemps.

Broderie de la chape du sacre des Empereurs.



Mentionnons encore, pour terminer ce que nous avions à dire sur les vêtements et ornements ecclésiastiques, deux étoles, l'une du XIIe siècle, l'autre de la fin du XIIIe, qui appartiennent toutes deux au trésor de la cathédrale de Salzburg.

La première, qui est très-étroite, est brodée, en or et soie à ses extrémités, de figures d'évêques sous des arcs trilobés, et, sur toute sa surface, de figures géométriques, carrés, losanges, bâtons croisés et zigzags combinés ensemble. La seconde est brodée de grands rinceaux d'or à point couché sur un fond rouge et bleu; à ses extrémités, au-dessus des franges qui la terminent, on a brodé en perles l'inscription : *Maria Virgo*, en belles onciales. Cette étole est longue de 2m,84, large de 0m,08 au milieu, et de 0m,085 près des extrémités.

Auprès de ces vêtements, que nous nous sommes plu à étudier à cause de leur antiquité, il s'en trouvait d'autres du XVe et du XVIe siècle, dont les broderies et les diaprés de velours eussent également demandé une étude, si le temps n'eût été si court pour nous, en même temps que la matière à étudier était si vaste.

OBJETS DIVERS.

Nous terminerons cette revue par quelques objets qu'il nous a été impossible de faire entrer dans les divisions que nous avons été forcé d'adopter pour apporter un peu d'ordre dans la confusion de tant de choses diverses que nous avions à étudier.

C'est d'abord un évangéliaire de l'année 1325, qui appartient à la ville de Wiener-Neustadt. Sa reliure, en argent doré, qui doit être du XIVe siècle, offre une si singulière recherche du style du XIIIe, que nous l'avons crue, au premier abord, d'une époque antérieure à celle du manuscrit. A Vienne, on pense qu'elle est du XVe siècle. Sans descendre aussi bas, nous nous arrêterons au XIVe siècle, qu'indique la forme des feuillages occupant le champ de l'auréole, dans laquelle Jésus-Christ bénissant est assis sur l'arc-en-ciel.

Ce qui est remarquable dans cette reliure, ce sont les petits pieds sur lesquels l'évangéliaire peut se tenir debout. Le plat sur lequel il porte est en veau pourpre, garni de quatre gros cristaux de roche cabochons, et de deux anneaux pour le suspendre. Enfin un petit fermoir en argent doré complète la reliure.

Quelques petites boîtes reliquaires en bois, appartenant à l'abbaye de Klosterneuburg, nous ont aussi intéressé. L'une, en bois très-léger, en tilleul ou en sapin, est du XIVe siècle; elle est couverte avec un toit aigu orné de deux épis sortant d'une corniche à créneaux, au-dessous de laquelle s'ouvre la boîte, qui est portée sur quatre pieds. Les charnières sont de petites lanières de parchemin. Sur les flancs et sur le couvercle de cette boîte on a collé solidement des feuilles de parchemin, peintes de sujets dans des médaillons polylobés, dans le style des miniatures de l'époque. Enfin le bois a été peint lui-même en rouge ou en vert partout où il est apparent.

Les reliquaires de cette espèce devaient être assez communs; car nous avons vu au Musée de Cologne, dans un cadre, deux feuilles de parchemin, peintes au XIIe siècle, et représentant la légende de sainte Pélagie avec inscriptions en allemand; et la forme du champ des peintures indique clairement que ces feuilles ont

dû être divisées pour recouvrir une boîte quadrangulaire avec couvercle à quatre pans, dans le genre de celle de Klosterneuburg.

L'autre boîte, également à créneaux, est du xve siècle. Le toit est orné de crochets sur ses arêtiers, d'épis sur son faîte, et d'une rosace peinte au milieu de rinceaux rouges et blancs sur fond bleu. Les flancs sont divisés en compartiments, et ornés de rosaces sculptées et dorées, sur fond rouge ou bleu alternant. Enfin, des pieds bizarrement découpés, et réchampis en noir sur fond argent, supportent le tout.

Un tabernacle, pièce très-importante, qui occupait une place d'honneur à l'exposition, avait été envoyé par l'église de l'hôpital de Salzburg, comme un chef-d'œuvre de sculpture en bois au xve siècle. Sur deux soubassements en retraite, ornés de panneaux sculptés dans un style flamboyant encore ferme, s'élève un édicule tout ajouré, dont les panneaux, terminés par des ogives en accolade allongée, sont séparés par des contre-forts à pinacles. Le toit, dont les écailles sont à jour, surmonte le tout.

En avant, deux panneaux faisant une saillie angulaire forment un petit tabernacle pour la réserve eucharistique, tandis que le corps du monument devait servir à renfermer de simples reliquaires.

Le contre-fort d'angle du tabernacle, celui qui fait saillie sur le tout, se recourbe en avant, et devait porter à son extrémité une petite lampe. Les trois Maries, sculptées sur les panneaux du soubassement, des soldats en ronde-bosse endormis aux angles et gardant fort mal ce monument, indiquent que la destination essentielle de ce meuble est de conserver l'Eucharistie, qui y était déposée, comme le Christ dans son tombeau.

Nous terminerons par la mention de deux vases persans en verre doré et émaillé, que le trésor de Saint-Étienne de Vienne possède depuis le xive siècle. Ils ont été alors apportés de la Terre Sainte; un inventaire de 1373 les désigne ainsi : *Due amphore ex Damasco.*

Le premier est circulaire, en forme de bouteille, mais d'une grande élégance de formes. Il est muni de deux petites anses, qui accompagnent le col. Les dessins, en or bordé de rouge et en

émail bleu, forment des zones d'entrelacs, dans le style de ceux de l'Alhambra, alternant avec des semis de rosettes.

Le second, qui est aplati, porte sur son col une frise de petits hommes en manteaux émaillés de bleu. Deux petites anses s'implantent vigoureusement sur la panse, qui est ornée de quatre grands médaillons. Au milieu de ces médaillons se dresse un cyprès, auprès duquel se tiennent debout quatre personnages.

Ces deux spécimens fragiles de la verrerie orientale montrent en quelle estime les produits des contrées asiatiques étaient tenus au moyen âge, et quelle influence ils durent exercer sur l'ornementation. Celle-ci, en effet, repose, à cette époque, sur les mêmes principes en Occident qu'en Orient; elle est aussi simple et aussi naïvement savante des deux côtés; et quand l'étude des monuments du moyen âge n'aurait qu'un résultat, celui de ramener nos arts décoratifs aux vraies conditions de beauté et de convenance, dont ils se sont malheureusement écartés, et auxquelles ils montrent une certaine tendance à revenir, il faudrait encourager les exhibitions comme celles de Vienne et de Manchester, et donner partout au présent l'exemple du passé, afin qu'il s'en inspire.

Mais, outre ces résultats industriels, les expositions de ce genre ont encore des conséquences d'une autre nature; elles aident d'abord à dresser l'inventaire des richesses archéologiques d'un pays et fournissent à la science des éléments que souvent elle ignore; puis, par le culte que leur vouent quelques-uns, elles inspirent à tous le respect des monuments du passé.

NOTICE

SUR

QUELQUES JETONS DU FOREZ,

PAR M. DE SOULTRAIT,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES DE LYON.

La notice suivante est extraite d'un travail que je prépare sur la numismatique moderne du Lyonnais et du Forez. Mon intention est de faire connaître, dans cet ouvrage, toutes les pièces qui se rattachent à ces provinces, et en particulier ces beaux jetons des villes et des familles dont le cabinet impérial des Antiques possède une si magnifique collection; mine bien riche, qui a été peu exploitée jusqu'à ce jour.

Certes les jetons n'offrent pas le même intérêt que les monnaies, mais on ne saurait nier l'importance de ces petits monuments, souvent fort remarquables, au point de vue de l'art, pour les études historiques et archéologiques.

« Sans présenter à l'étude les spéculations des monnaies, la ma-« jesté des médailles, disent MM. Rouyer et Hucher dans leur *His-« toire du jeton* [1], les jetons offrent leur genre d'instruction. Ils sont « en quelque sorte, dans la numismatique, ce que les anecdotes « sont à l'histoire. Ils rappellent, sous une multitude infinie de « formes, souvent attrayantes, parfois piquantes, le souvenir « d'hommes et de choses à propos desquels les monuments métal-« liques d'un ordre plus sérieux seraient vainement consultés. »

[1] Page 5.

On n'est pas d'accord sur l'époque à laquelle on commença à faire usage des chiffres arabes pour les calculs, mais tout le monde sait que l'emploi de ces chiffres dans l'arithmétique, quelle que fût la forme qu'on leur donnât, ne remonte pas bien haut. Nos pères, avant cette invention, et même assez longtemps après, calculaient à l'aide de jetons.

Je n'entreprendrai pas ici d'expliquer comment on s'y prenait pour accomplir avec des jetons toutes les opérations de l'arithmétique; il existe plusieurs traités sur cette matière, entre autres l'*Arithmétique, avec l'Art de calculer aux jetons*, de Jean Trenchant, imprimée à Lyon en 1608; je dirai seulement qu'on donnait aux jetons, comme on donne aux chiffres, une valeur de position, et qu'ils représentaient, suivant qu'ils étaient placés sur une colonne ou sur une autre, des unités, des dizaines, des centaines, etc. La tablette sur laquelle on les rangeait était une sorte d'échiquier connu sous le nom d'*abaque* ou de *comptoir*. On voit des représentations de ces comptoirs sur des gravures et sur des jetons du XVIe siècle. La plus ancienne, sans doute, que l'on connaisse se trouve dans une verrière du XIIIe siècle de la cathédrale de Chartres, au bas de laquelle deux officiers de la Chambre des comptes, donateurs du vitrail, sont figurés de chaque côté d'un échiquier blanc et bleu, sur lequel ils vont déposer des jetons contenus dans des sacs qu'ils tiennent à la main.

Un livre imprimé en 1496, le *Margarita philosophica*, contient une gravure qui représente Pythagore et Boëce calculant, le premier avec des jetons, le second avec des chiffres[1]. L'usage des chiffres dits *arabes* était, en effet, vulgaire à la fin du XVe siècle, mais on n'abandonnait point pour cela l'emploi des jetons, qui se multiplièrent, au contraire, beaucoup au siècle suivant. Du temps de Molière, le calcul aux jetons était déjà suranné, il prêtait au comique : on se rappelle la scène du *Malade imaginaire*, où ce dernier règle avec des jetons le mémoire de son apothicaire. Toutefois cette manière de calculer ne semble être complétement tombée en désuétude que vers cette époque. Les jetons des anciens n'étaient,

[1] *Magasin pittoresque*, 1849, p. 189.

sans doute, que des morceaux d'os ou de corne, sans aucun ornement. J'ai trouvé et fait connaître, le premier, dans mon *Essai sur la numismatique bourbonnaise,* des méreaux en os de l'époque romane qui portent des dessins géométriques fort simples. C'est au XIII[e] siècle et en France que l'on trouve les premiers jetons de métal portant des types et des légendes. Le mot *jeton* lui-même est d'origine française; il vient du verbe *jecter* ou *gecter,* qui signifie compter; il a été orthographié, du reste, de bien des manières. Le passage suivant d'Olivier de La Marche (*Estat du Duc*), cité par M. le comte de Laborde dans sa *Notice des émaux du Louvre*[1], nous renseigne là-dessus d'une manière positive : « Là vient le duc « (en la chambre des finances) bien souvent, et ne se cloent nuls « comptes sans luy ou sans son sceu. Luy mesmes il sied au bout « du bureau, jecte et calcule comme les autres, et n'y a différence « en eux, en iceluy exercice, sinon que le duc jecte en jects d'or « et les autres de jects d'argent. »

Les rois et les grands seigneurs firent fabriquer des jetons à des types particuliers pour les comptes de leur domaine et de leur maison; puis des personnages moins importants suivirent cet exemple, et enfin les familles récemment anoblies par des charges ou autrement, au XVI[e] siècle et au XVII[e], s'empressèrent de faire figurer sur des jetons leurs armoiries et leurs titres. Cela explique la prodigieuse quantité des jetons émis pendant les deux derniers siècles, dont quelques-uns sont fort beaux, et qui, probablement, ne servirent jamais que de marques pour les jeux.

Les jetons dont je vais parler ne sont pas anciens; ils datent de la fin du XV[e] siècle, du XVI[e] et du XVII[e]. Les personnages qui les firent frapper, d'Albon, Gouffier, Robertet, Rostaing, d'Urfé, furent des hommes d'une haute valeur. On peut dire que l'histoire de quelques-uns d'entre eux est celle de cette grande époque de la renaissance, dont ils dirigèrent les affaires, dont ils encouragèrent le mouvement artistique. Si leur origine ne fut pas la même, leur destinée fut commune. Grands seigneurs ou bourgeois, ils arrivèrent à mériter, par leurs talents, par leurs services, la

[1] *Glossaire*, p. 329.

faveur de nos rois. Ils employèrent leurs richesses à faire de grandes choses, et ce qui nous reste des monuments qu'ils élevèrent témoigne encore de ce goût éclairé pour les arts et pour les lettres, qui fut l'une des principales gloires de leur temps.

JEAN D'ALBON, SEIGNEUR DE SAINT-ANDRÉ.

Bien que la noble et ancienne maison d'Albon soit lyonnaise, la branche des seigneurs de Saint-André de cette illustre race fut tout à fait forézienne, et je puis donner place, dans mon travail, au jeton suivant, qui porte au revers le nom et les armes de Jean d'Albon, troisième seigneur de Saint-André de sa famille :

1. ✠ IEHAN · DALBON · S.^r DE · St ANDRÉ. Entre filets. Écu ogival à une croix, brisé d'un lambel de trois pendants, accolé du collier de l'ordre de Saint-Michel.

℞. HANRY · DAVPHIN · DVC · DE · BRETAIGNE. Filet au pourtour. Écu ogival écartelé : aux 1 et 4 contre-écartelé de France et de Dauphiné, et aux 2 et 3, contre-écartelé de France et de Bretagne. Cet écu est timbré d'une couronne ducale.

Æ. (Cabinet impérial.) — Pl. VI, n° 1.

Jean d'Albon, seigneur de Saint-André, d'Oulches, de Serezat, puis de Tournoël, fut chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis, bailli de Mâcon, gouverneur du Lyonnais, Bourbonnais, Haute et Basse-Marche et pays de Combraille[1]. Le Laboureur nous apprend[2] que, destiné à l'Église, il avait été reçu chanoine de Lyon à l'âge de dix ans, en 1482; mais que, son frère aîné Louis étant mort, son père lui fit quitter l'aumusse et le maria, vers 1500, avec Charlotte de La Roche, fille unique de Jean de La Roche, sire de Tournoël, en Auvergne, et de Françoise du Bois.

Les historiens se taisent sur le lieu de naissance de Jean d'Al-

[1] *Histoire des grands officiers de la couronne*, t. VII, p. 203.

[2] *Mazures de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 158.

bon. Il est probable qu'il naquit au château de Saint-André, près de Roanne, qui était la résidence principale de sa branche[1]. Il était fils de Guichard d'Albon, seigneur de Saint-André et d'Oulches, et d'Anne de Saint-Nectaire, sa première femme.

Jean d'Albon suivit en Italie le sire de La Trémouille en 1512; il est qualifié capitaine de cinquante lances fournies des ordonnances du roi, dans une quittance du 29 juillet 1516, à laquelle est appliqué son sceau, qui porte un écu à une croix, avec un lambel.

En 1521, il accompagna l'amiral de Bonnivet au siége de Fontarabie, puis, trois ans après, il passa en Picardie, où il défendit contre les Anglais la ville de Saint-Quentin. Il obtint en récompense le gouvernement de cette ville et le collier de l'ordre de Saint-Michel. Louise de Savoie, qui avait depuis 1527 la jouissance du duché de Bourbonnais, lui donna, en 1529, la charge de bailli de cette province, et, l'année suivante, le roi le fit bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon; ce prince lui conféra peu après le gouvernement du Lyonnais et du Bourbonnais, et le désigna, en 1537, pour être l'un des négociateurs de la paix avec les Impériaux, qui assiégeaient Thérouanne.

L'avénement de Henri II au trône fut, pour Jean d'Albon, l'occasion de nouvelles faveurs. Le vieux seigneur eut la joie de voir son fils Jacques, qui devait être la principale gloire de sa famille, élevé à la dignité de maréchal de France, « en un temps, dit Le « Laboureur[2], auquel ces charges estoient en toute autre considé« ration qu'elles n'ont esté depuis, et en un age auquel tout autre « que luy n'eust osé aspirer. »

Le sire de Saint-André fut, à la même époque, créé chevalier d'honneur de la jeune reine Catherine de Médicis.

Les historiens qui se sont occupés de Jean d'Albon, Le Laboureur lui-même, qui dans ses *Mazures* a longuement parlé de ce

[1] La seigneurie de Saint-André avait été apportée dans la maison d'Albon par Alix de l'Espinasse, fille de Hugues, seigneur de l'Espinasse et de Saint-André, mariée en 1373 à Guillaume d'Albon, seigneur de Saint-Forgeux et de Curis. cinquième aïeul de Jean (*Hist. des grands offic. de la couronne*, t. VII, p. 195).

[2] *Mazures de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 163.

seigneur, se taisent sur l'emploi des dernières années d'une vie si bien remplie. Notre jeton vient suppléer au silence des chroniqueurs, et peut-être aussi nous expliquer la haute faveur dont jouirent les seigneurs d'Albon auprès du roi Henri II. On sait que ce prince, devenu Dauphin en 1536, après la mort de son frère François, avait été investi du duché de Bretagne par lettres patentes du roi, du 9 février 1539. Le jeton que j'ai décrit, offrant au revers le nom et le blason du duc de Bretagne, fut sans nul doute frappé pour l'usage de la maison du jeune prince; or la présence des armoiries de Jean d'Albon au droit de cette pièce prouve que le sire de Saint-André fut l'un des principaux officiers de la nouvelle maison. Il est probable que le roi François fut désireux d'attacher à la personne du Dauphin un seigneur dont la vaillance avait été éprouvée dans maints combats, et dont les talents diplomatiques lui étaient connus par la mission dont il l'avait chargé deux ans auparavant.

Il est à croire que le sire de Saint-André resta au service particulier du Dauphin, qui, devenu roi, lui confia cette charge de chevalier d'honneur de la reine, « charge, dit encore Le Laboureur [1], qui convenoit très-bien à son âge, et de laquelle il entra « en exercice au sacre de cette princesse, le dixième juin 1549. » Il ne jouit pas longtemps de sa dernière position, étant mort au mois d'août 1549, suivant Le Laboureur, que je serais plutôt porté à croire, ou au mois d'août 1550, suivant le père Anselme [2] et l'auteur du *Dictionnaire de la Noblesse* [3].

Jean d'Albon laissa deux enfants : le célèbre maréchal de Saint-André et une fille nommée Marguerite, qui, mariée à Arthaud de Saint-Germain, baron d'Apchon, seigneur de Montrond, apporta à son époux la terre de Saint-André et les autres biens paternels de la maison d'Albon, dont elle avait hérité par la mort de sa nièce Catherine, fille unique du maréchal. La famille d'Albon, encore existante, porte de sable à la croix d'or; la

[1] *Mazures de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 162.

[2] *Hist. des grands offic. de la couronne*, t. VII, p. 203.

[3] T. I, p. 141.

branche de Saint-André brisait d'un lambel à trois pendants de gueules [1].

CLAUDE GOUFFIER.

Étrangers au Forez comme les d'Albon, les Gouffier durent aussi leur plus grande illustration à leur branche forézienne, issue de Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, gentilhomme poitevin de haute lignée. Guillaume Gouffier, fort en faveur sous Charles VII, dont il avait été le gouverneur [2], puis disgracié après la mort de ce prince, puis enfin rentré en grâce, avait acquis, après la condamnation de Jacques Cœur, la seigneurie de Boisy, près de Roanne, dont, en 1470, le duc de Bourbon Jean II lui donna la haute justice [3]. Le seigneur de Boisy, mort en 1495, avait contracté deux illustres alliances : de sa première femme, Louise d'Amboise, sœur du cardinal Georges d'Amboise, il n'eut qu'un fils, mort sans postérité, et une fille. De sa seconde, Philippe de Montmorency, il eut neuf enfants, dont trois furent célèbres : Arthus, premier duc de Roannois ; Adrien, qui fut cardinal et grand aumônier de France, et Guillaume, connu sous le nom d'*amiral de Bonnivet.* Arthus continua la branche forézienne ; favori des rois Charles VIII et Louis XII, il avait été élevé par ces princes aux dignités les plus éminentes et les plus lucratives. Homme d'état distingué, négociateur habile, il s'était concilié l'affection du duc d'Angoulême, dont Louis XII lui avait confié l'éducation, en 1506, après la mort du maréchal de Gié. Gouffier avait longtemps guerroyé en Italie ; il avait pris dans ce pays le goût des lettres et des arts, qu'il réussit à faire partager à son élève. François Ier lui dut donc une partie de la gloire de son règne ; aussi n'oublia-t-il pas son sage gouverneur, auquel il confia la surintendance de ses affaires, en le nommant grand maître de

[1] Le père Anselme, *Hist. des grands offic. de la couronne.* — Le Laboureur, *Mazures de l'Isle Barbe.* — *Dictionnaire de la noblesse.* — *Cérémonial français.* — *Mémoires de Du Bellay.*

[2] Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou,* t. II, p. 163.

[3] Le père Anselme, *Hist. des grands offic. de la couronne,* t. V, p. 607. — Bernard, *Hist. du Forez,* t. II, p. 63.

France. Il érigea aussi pour lui en duché-pairie, par lettres patentes d'avril 1519, la seigneurie de Roannois, dont son père possédait déjà une partie, et dont le reste lui avait été concédé par Anne de France, en juillet 1515 [1]. Le nouveau duché se composait de la baronnie de Roanne et de la seigneurie de Boisy, qui consistait elle-même « es terres, mandemens et seigneurie de « Roanne, Boisy, la Mothe-Saint-Romain, le mandement de Ser« vière (Cervière), et le tiers de Saint-Haon [2]. » Ces lettres patentes toutefois ne furent point enregistrées, le grand maître étant mort un mois après leur délivrance [3].

Arthus Gouffier ne laissa de sa femme, Hélène de Hangest, que deux filles et un fils, Claude, dont le Cabinet impérial possède trois beaux jetons, fabriqués à l'occasion de l'élévation de ce personnage aux diverses dignités dont il fut revêtu.

Claude Gouffier naquit vers 1500. Dès 1519, il fut pourvu des capitaineries des villes et châteaux d'Amboise et de Chinon. Fait prisonnier à Pavie, il devint, après sa captivité, capitaine de la première compagnie des cent gentilshommes de la maison du roi et de cinquante lances des ordonnances, et bailli de Vermandois en 1524; puis, en 1533, chevalier de l'ordre, et, en 1537, premier gentilhomme de la chambre [4]. Il ne prenait à cette époque que les qualités de comte de Carvas ou de Carvatz et de seigneur de Boisy [5]. Le musée de la ville de Roanne possède le sceau en bronze dont se servait Claude à cette époque ; voici la description de ce petit monument :

:+: CLAVDE · GOVFFIIER · CHEVALIER DE · LORDRE · COE · DE · CARVAX · S · DE · BOISY · En lettres capitales romaines, entre filets. Dans le champ, un écu penché à trois jumelles alaisées, entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, et timbré d'une couronne for-

[1] Bernard, *Hist. du Forez*, t. II, p. 79.

[2] Le père Anselme, *Hist. des grands offic. de la couronne*, t. V, p. 293.

[3] *Mémoires de Fleuranges*, collect. Petitot, t. XVI, p. 338; t. XVII, *Introd. aux Mémoires de Du Bellay*.

[4] *Hist. des grands offic. de la couronne*, VIII, p. 505.

[5] *Noms féodaux*, p. 481.

mée d'un bandeau orné de pierreries; au-dessus de la couronne un casque de face, d'une forme peu élégante, avec un griffon pour cimier; les supports sont deux griffons. Ce sceau orbiculaire, assez grossièrement gravé, a 56 millimètres de diamètre.

La famille Gouffier portait d'or, à trois jumelles de sable. J'ai vainement cherché où pouvait se trouver le comté de Carvas, qui donna son nom à une branche de cette famille.

Le plus ancien des trois jetons de Claude fut sans doute frappé peu de temps après le mois d'août 1542, date des lettres patentes par lesquelles la baronnie de Maulévrier, en Anjou, ancienne possession de sa famille, fut érigée en comté pour lui et ses descendants. Voici la description de cette pièce :

2. ✠ CLAVDE · GOVFFIER · CONTE · DE CARVATZ. Entre filets; lettres capitales romaines. Écu ogival à trois jumelles, timbré d'une couronne formée d'un cercle d'or garni de pierreries, et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel.

℟. ✠ ET · DE · MAVLEVRIER · SEIGNEVR · DE BOISY. Filet au pourtour, lettres capitales romaines. Dans le champ, un monogramme composé d'une H et de deux C, chiffre du dauphin Henri et de sa femme Catherine de Médicis, entouré d'un ruban portant cette devise HIC · TERMINVS · HAE · RET ·

Æ. (Cabinet impérial.) — Pl. VI, n° 2.

Le type de ce revers est le chiffre bien connu d'Henri II et de Catherine de Médicis, au sujet duquel M. Lenormant a écrit une dissertation si intéressante dans la *Revue numismatique* [1], combattant l'opinion généralement admise qui veut voir dans ce monogramme les D de Diane de Poitiers, unis à l'H initiale de son royal amant. Je partage entièrement l'avis de M. Lenormant. Je dirai même que le jeton de Claude Gouffier vient peut-être encore à l'appui de l'opinion si bien motivée de ce savant. En effet notre pièce offre les deux C aussi semblables que possible à des

[1] Année 1841, p. 424.

D; mais comment expliquer la présence du chiffre de Diane sur un jeton qui, au contraire, porte tout naturellement le monogramme *officiel* du Dauphin, ayant été frappé pour un seigneur fort bien en cour sous François Ier, et dont la faveur devait augmenter encore sous le règne de son successeur.

Quant à la devise, elle est donnée par Paradin[1] comme étant celle de Claude Gouffier. Dans le dessin de cet auteur, cette devise se lit sur une banderole qui entoure un tronc d'arbre abattu. Voici l'explication qui accompagne la figure : « Vn Roy Persan « avoit un page qui luy venoit tous les matins crier en son lit : « De« bout, sire, venez donner ordre à ce que le grand Dieu vous a « donné en charge. » Vn autre roy gregeois se faisoit ramantevoir « chaque iour qu'il estoit homme. Pleut à Dieu que chacun, côme « veut le sage, pensa souvēt aux fins dernieres : plus on est en « haut degré de seigneurie ou noblesse, plus il faut obvier à ce que « l'affluence et felicité des biens, richesses, et honneurs, ne leur « vienne à empescher la memoire qu'ils sont hommes et se « moyenner quelque representation de la fin : ainsi comme a fait « M. de Boizi, grand escuyer de France, duc de Roanois, ayné de « Gouffier, portāt en sa devise, la souche estronque, abatue, et « tombee auec le mot sus escrit. »

Claude Gouffier devint grand écuyer de France le 22 octobre 1546, après la mort de Jacques de Genouillac. L'emblème de cette haute dignité figure au revers de ses deux autres jetons, qui furent frappés, l'un après l'érection en marquisat de la terre de Boisy, en mai 1564[2]; l'autre après que cette même terre de Boisy et la baronnie de Roannois eurent été de nouveau érigées en duché, sous le nom de *Roannois,* par lettres patentes du mois de novembre 1566, enregistrées le 25 décembre suivant[3].

3. CLAVDE · GOVFFIER MARQVIS · DE · BOYSY. En lettres capitales romaines; grènetis au pourtour; le commencement de la légende indiqué par une quartefeuille. Écu à trois jumelles, timbré

[1] *Devises héroïques,* p. 314.
[2] Le père Anselme, *Hist. des grands offic. de la couronne,* t. V, p. 610.
[3] *Ibid.* p. 610, 292, 297, 604.

d'une couronne de marquis, entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel.

R/. GRAND · ESCVYER · DE · FRANCE. En lettres capitales romaines; grènetis au pourtour. Dans le champ, l'épée à fourreau et à ceinturon fleurdelisés, insignes de la dignité de grand écuyer.

Æ. (Cabinet impérial.)

4. CLAVDE ✣ GOVFFIER · DVC · DE · ROVANNOIS. En lettres capitales romaines; grènetis au pourtour. Écu aux armes de Gouffier, timbré d'une couronne ducale et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel.

R/. GRAND ✣ ESCVIER · · DE ✣ FRANCE ✣ Grènetis au pourtour. Une rosette indique le commencement de la légende; une autre rosette est avant le mot France. Même type que sur le jeton précédent.

Æ. (Cabinet impérial.) — Pl. VI, n° 3.

Jacques de Bie, dans sa *France métallique* [1], a publié le revers de ce jeton d'une manière peu exacte. L'épée de grand écuyer, entourée des gracieux enroulements de son ceinturon fleurdelisé, se voit sculptée en plusieurs endroits du château de Boisy, qui, bâti, à la fin du XIV[e] siècle, par Imbert et Jean de Boisy [2], fut successivement embelli par Jacques Cœur, dont la devise se lit encore sur la grosse tour carrée, et par les Gouffier, comme le prouve la présence de leur blason et de celui d'Hélène de Hangest, mère de Claude [3]. Le duc de Roannois fit son tes-

[1] P. 95 et 98.

[2] En 1397, le duc de Bourbon, comte de Forez, permit à Imbert de Boisy, président au parlement de Paris, et à Jean, son frère, évêque d'Amiens, originaires de Saint-Haon, de bâtir un château à Boisy. (Bernard, *Hist. du Forez*, II, p. 9. — D'Assier de Valenches, *les Fiefs du Forez*, p. 215.)

[3] La famille de Hangest portait d'argent à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or. On remarque des restes de ce blason parmi les ornements qui décorent les plombs du faîtage du château.

tament le 3 juin 1570, et mourut la même année à Villers-Cotterets[1], ayant été marié cinq fois et ayant eu huit enfants, dont l'un continua la branche aînée, et dont l'autre fut la tige de la branche de Caravas. Claude Gouffier avait hérité du goût de son père pour les arts : on lui doit, outre les travaux qu'il fit exécuter au château de Boisy[2], la construction de la partie la plus remarquable du château d'Oyron et l'érection des tombeaux de Philippe de Montmorency, d'Arthus Gouffier et de l'amiral de Bonnivet dans l'église d'Oyron, véritables chefs-d'œuvre qui viennent d'être habilement restaurés[3].

GABRIEL DE LEVIS-COUSAN.

Le jeton suivant porte encore le nom et les armes d'une des plus grandes maisons de France, dont plusieurs branches habitèrent le Forez.

5. ✠ GABRIEL : DE : COVSANT : DELAVYEV · BAR · DVL (*baron du lieu*). Entre grènetis; lettres capitales romaines et lettres gothiques mêlées. Écu ogival écartelé, portant, aux 1 et 4 trois chevrons et un lambel, aux 2 et 3 une croix ancrée, et, sur le tout, un écusson à un chef de vair de deux traits. L'écu entouré de gracieux rinceaux qui remplissent le champ.

℟. ✠ AMORE : DVN : DEVO : TALE : LAVOLIO : AVERE : Entre grènetis; lettres pareilles à celles de la légende du droit. Dans le champ, un chardon tigé et feuillé, accoté des lettres capitales gothiques G et A.

Æ. (Cabinet impérial.) — Pl. VI, n° 4.

Gabriel de Lévis, baron de Cousan, qui fit fabriquer ce jeton, appartenait à la branche des seigneurs de Cousan et de Lugny,

[1] Le père Anselme, *Hist. des grands offic. de la couronne*, t. V, p. 610.

[2] Ce château est encore fort intéressant; il vient d'être restauré avec goût par le propriétaire actuel.

[3] Beauchet-Filleau, *Dictionn. des familles de l'ancien Poitou*, t. II, p. 164. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1839.

dont l'auteur, Eustache de Lévis, second fils de Philippe de Lévis, seigneur de Florensac, fut possessionné en Forez, dans la première moitié du xve siècle, par suite de son mariage avec Alix Damas, fille de Hugues Damas, seigneur de Cousan, et d'Alix de Beaujeu, qui lui apporta en dot la baronnie de Cousan, première baronnie du comté de Forez. Jean de Lévis, fils d'Eustache et père de Gabriel, avait été institué héritier de tous les biens de sa famille paternelle par son père, qui destinait les terres du Forez à son fils Guy. Mais le contraire eut lieu; par l'influence d'Alix Damas, ce fut Jean qui continua la branche forézienne, dont il augmenta encore la fortune par son mariage avec une riche héritière de la province, Marie de Lavieu, fille de Guigues de Lavieu, seigneur de Feugerolles, Chaleins-le-Comtal, Poleymieux et Curèze, et de Jeanne Cassinel [1]. Jean se remaria avec Louise de Bressolles, veuve de Charles de Lavieu, son beau-frère. Il testa en 1494 et mourut peu de temps après, laissant de sa première femme huit enfants, dont Gabriel était l'aîné.

On a peu de détails sur la vie de Gabriel de Lévis, qui portait, comme ses frères, le nom de Lévis-Lavieu [2]; il paraît qu'il n'eut aucune charge. Il épousa, en 1525, Anne de Joyeuse, fille de Louis, comte de Grandpré, et de Jeanne de Bourbon, dont il n'eut pas d'enfants; il testa, en 1553, en faveur de son neveu, Claude de Lévis, qui fut après lui baron de Cousan, et il mourut la même année.

La branche de Lévis-Cousan brisait, selon le père Anselme, l'écu d'or, à trois chevrons de sable, des Lévis, d'un lambel de gueules, que le père Le Laboureur dit [3] avoir été chargé de neuf besants d'or. Notre jeton prouve que les descendants de Jean de Lévis ajoutèrent à leur blason les armes des deux héritières qui les avaient enrichis [4].

[1] Le père Anseme, *Hist. des grands offic. de la couronne*, t. IV, p. 40, 41. — Le Laboureur, *Mazures de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 412.

[2] Le Laboureur, *Mazures de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 412.

[3] *Ibid.* p. 410.

[4] Damas : d'or, à la croix ancrée de gueules.— Lavieu : de gueules, au chef de vair de deux traits.

L'écu des Lévis-Cousan se voit encore, sculpté et peint, à la voûte et dans les restes des vitraux de la chapelle fondée, en 1510, dans la collégiale de Montbrison[1], par Eustache de Lévis, chanoine de Montbrison, puis de Lyon, prieur de Firminy et de Chandieu, frère de Gabriel; cet écu est seulement écartelé de Damas; on remarque les besants d'or sur le lambel. Notre jeton fut probablement frappé à l'occasion du mariage de Gabriel avec Anne de Joyeuse; il porte au revers les initiales des deux époux. Ces initiales accotent un chardon, dont la présence ne doit point étonner sur une pièce frappée pour un seigneur vassal du duc de Bourbon. Les vieux auteurs disent que ce chardon, adopté pour l'un des emblèmes des ducs de Bourbon, était un rébus qui signifiait *cher don* et qu'il avait été pris par le duc Louis II, qui voulut, lors de son mariage avec Anne de Forez, perpétuer ainsi l'expression de sa reconnaissance envers le dauphin d'Auvergne, qui lui avait fait un *cher don* en lui accordant la main de sa fille[2]. Peut-être le chardon de notre jeton fut-il pris dans le même sens ? La légende, en italien peu correct, de ce revers semblerait le faire croire.

FAMILLE ROBERTET.

Si la famille Robertet ne put, comme les maisons d'Albon, de Gouffier et de Lévis, se vanter d'une noble origine, elle tint certes l'un des premiers rangs parmi ces familles bourgeoises qui grandirent tout d'un coup, par les talents de leurs membres, vers la fin du XVe siècle et le commencement du XVIe, et qui marchèrent de pair avec les plus illustres races du royaume. Nous connaissons trois monuments numismatiques de cette famille : un médaillon et un jeton de Florimond Robertet, premier seigneur d'Alluye, et un autre jeton de François, son petit-fils.

[1] Plusieurs des écussons qui figurent dans l'ornementation de cette chapelle sont partis des armes de Lévis-Cousan et de Bressolles, qui est d'argent, à trois bandes d'azur; ce sont ceux de Louise de Bressolles, seconde femme de Jean de Lévis, et, par conséquent, belle-mère d'Eustache, fondateur de la chapelle, et de Gabriel.

[2] Voy. mon *Essai sur la Numismatique bourbonnaise*, p. 70 et 110.

6. · ME · FLEVRIMOT · ROBERTET · En lettres capitales romaines ornées, mélangées de quelques capitales gothiques, entre filets; de petites roses séparent les mots de cette légende, à la fin de laquelle se trouve une étoile ou une molette. Dans le champ, un monogramme composé d'une F et d'une R capitales ornées, accoté de deux macles.

℟. ✠ SANTA : MARIA ⁝ SVCVRRE ⁝ MISERIS ⁝ En lettres semblables à celles de la légende du droit, entre filets; au commencement de la légende, un point placé sur le filet intérieur, comme les points secrets des monnaies du xve siècle. Dans le champ, une bande chargée d'un demi-vol, accompagnée de trois étoiles, ou mieux de trois molettes d'éperon, une en chef et deux en pointe. Ce blason est celui de la famille Robertet, qui portait d'azur à la bande d'or chargée d'un demi-vol de sable, accompagnée de trois étoiles d'argent, une en chef et deux en pointe.

Æ. (Cabinet impérial.) — Pl. VI, n° 5.

Florimond Robertet, qui fit fabriquer ce jeton, fut l'homme le plus marquant de sa famille. Il était le fils aîné de Jean Robertet, bourgeois de Montbrison, lequel avait été successivement secrétaire du duc de Bourbon, premier greffier de l'ordre de Saint-Michel et du parlement de Dauphiné, secrétaire des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, et qui jouissait, à la fin du xve siècle, d'une assez grande renommée littéraire[1]. Le P. Le Laboureur, dans ses *Mazures de l'Isle-Barbe*[2], dit que ce Jean doit être considéré comme la souche de sa famille et le principe de son élévation; il fut en effet le premier Robertet dont le nom ait marqué; mais sa famille était déjà de bonne bourgeoisie de Montbrison. Un autre Jean Robertet, probablement son père, était notaire à Montbrison en 1406, et possédait des cens au mandement de Boisset, en Forez[3];

[1] *Généalogie des Robertet*, dans les manuscrits de Guichenon conservés à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier. — La Mure, *Astrée sainte*, p. 314. — *Les douze dames de rhétorique*, etc.

[2] T. II, p. 504.

[3] *Noms féodaux*, p. 819.

Jacques Robertet, son frère, était moine de l'Isle-Barbe et prieur de Saint-Rambert dans la seconde moitié du xve siècle[1]; Pierre, son autre frère, fut, en 1474, maître de chœur de la collégiale de Montbrison[2]. A la même époque, Alexis Robertet, peut-être aussi frère de Jean, était clerc des comptes du duc de Bourbon[3].

Jean Robertet avait fait élever, vers 1500, dans l'église Notre-Dame de Montbrison, une chapelle sépulcrale, encore fort bien conservée, sous le vocable de Saint-Michel. Cette chapelle, agrandie par Charles Robertet, évêque d'Alby, offre en plusieurs endroits le blason de la famille tel que je l'ai décrit plus haut; l'écu du tympan de la porte est accompagné de rubans gracieusement enroulés portant cette devise :

OMNIVM CREATORI LAVS

Contre le mur nord se lit aussi l'inscription commémorative de la fondation de la Chapelle :

HEC · ROBERTETVS · STRVXI · TIBI · SACRA · JOANNES
TRES · REGES · MICHAEL · DVM · SEQVOR · ATQVE · DVCES
HIC · EGO · AVVM · POSVI · VXOREMQVE · AMBOSQVE · PARENTES
ME · FVNCTVM · TERRIS · ISTA · SACELLA · TEGANT
LAVS · DEO

Au-dessus, des écus aux armes des Robertet, des chiffres composés des lettres R et L, et un emblème que je ne sais comment expliquer : c'est une lampe de forme antique, du bec de laquelle tombent des gouttes.

Le Laboureur a ignoré le nom de la mère de Florimond; La Mure affirme[4], d'après Claude Robert, qu'elle se nommait Anne

[1] *Mazures de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 504.— Les armes de ce Jacques Robertet sont dessinées dans l'armorial de Guillaume Revel (aux manuscrits de la Bibliothèque impériale), posées sur un bâton prioral, au-dessous de la vue de la ville de Pont-Saint-Rambert; mais elles y ont été bien évidemment mises après coup.

[2] La Mure, *Astrée sainte*, p. 314.

[3] Renon, *Chronique de Notre-Dame-d'Espérance de Montbrison*, p. 158, 159.

[4] *Astrée sainte*, p. 314.

Briçonnet; je serais plus porté à croire la généalogie des manuscrits de Guichenon, qui la nomme Louise Chauvet. La famille Chauvet était forézienne, et la lettre L du monogramme ci-dessus doit être l'initiale de Louise.

Florimond Robertet naquit vers 1470; attaché fort jeune à la Chambre des comptes de Montbrison, il fut donné par le duc de Bourbon Pierre II à son beau-frère Charles VIII, dont il sut bientôt gagner la confiance, et qui le nomma secrétaire d'état. Fauvelet du Toc[1] dit « qu'il devint si puissant sur l'esprit du roi, « et dans les affaires, et porta si haut le secrétariat, qu'on peut le « nommer avec raison le père des secrétaires d'estat, puisqu'en « effet c'est luy qui commença à donner à ces emplois le degré « d'élévation et de pouvoir dans lequel ils se sont enfin establis. » Robertet suivit Charles VIII au voyage de Naples, et il eut la plus grande part à toutes les négociations et aux traités du règne de ce prince. Il arriva ainsi à une haute réputation.

Après la mort de Charles VIII, il conserva son emploi et la faveur de Louis XII, tout en gagnant celle du duc d'Angoulême, comme le prouve ce passage des Mémoires de Fleuranges, cité par Fauvelet du Toc[2] : « Ce temps pendant que ces menées se « menoient, monsieur d'Angoulesme en menoit une autre; car « il vouloit que le mariage de luy et de madame Claude, fille du « roy Louis, fust achevé, laquelle chose fut accordée par bons « moyens par ledit sieur roy; et ce mariage faisant, il luy bail« loit la duché de Bretagne pour en jouir présentement; mais ce « ne fut pas sans beaucoup d'affaires..... Toutes fois la chose « se fit, et y fut ledit sieur d'Angoulesme merveilleusement bien « servy, spécialement par monsieur de Boisy, grand maistre de « France, et par le trésorier Robertet, qui pour lors gouvernoit « tout le royaume; car depuis que monsieur le légat d'Amboise « mourut, c'estoit l'homme le plus approché de son maistre, et « qui sçavoit et avoit beaucoup veu, tant du temps du roy « Charles que du roy Louis; et sans point de faute, c'estoit

[1] *Histoire des secrétaires d'État*, p. 21.

[2] *Ibid.* p. 22.

« l'homme le mieux entendu que ie pense guères avoir veu, et « du meilleur esprit, et qui s'est meslé des affaires de France, et « qui en a eu la totale charge, et a eu cet heur qu'il s'y est tou- « jours merueilleusement bien porté. »

Le duc d'Angoulême, devenu roi, n'oublia point les services du secrétaire d'état de ses prédécesseurs, et il continua de l'employer aux plus grandes affaires; c'était du reste justice : Florimond, non content de servir par lui-même, avait formé des hommes capables de l'aider et de le remplacer un jour; c'est de son cabinet que sortirent les secrétaires d'état Bayard, Le Breton, Bochetel, Neuville, Laubépine, qui rendirent de si grands services pendant le XVIe siècle.

Tout en servant l'État de son mieux, Robertet n'oubliait point le soin de sa fortune. Les baronnies d'Alluye et de Brou, dans le Perche-Gouet, confisquées en 1475 sur le comte de Saint-Pol, lui avaient été données dès les premières années du XVIe siècle; il se faisait construire à Blois un hôtel, dont la riche ornementation témoigne encore du goût de son premier propriétaire[1]. Enfin, en 1515, il achetait la châtellenie de Bury, près de Blois, où il élevait un magnifique château dont Du Cerceau a donné la vue et la description dans le second volume de ses « plus excellens Bastimens de « France. » Ce château renfermait une grande quantité d'objets d'art, et, entre autres, une statue de David en bronze, de Michel-Ange, don un peu forcé de la Seigneurie de Florence au ministre tout-puissant de Louis XII.

Je regrette que les bornes de cette notice ne me permettent point de placer ici l'histoire de cette statue, promise d'abord au maréchal de Gié, histoire si spirituellement racontée dans le *Guide historique du voyageur à Blois*[2] de M. de La Saussaye.

On voyait au château de Bury, et l'on voit encore dans l'hôtel d'Alluye, à Blois, les armes de Robertet accompagnées de la devise FORS UNGNE, dont Bernier[3] raconte ainsi l'origine : le roi Louis XII,

[1] *Guide historique du voyageur à Blois*, par M. de La Saussaye, p. 138.

[2] P. 206.

[3] *Histoire de Blois*, p. 26.

se promenant un jour dans ses jardins de Blois avec son ministre, qui était aussi trésorier, s'écria que toutes les plumes volaient, faisant allusion au désordre des finances, qu'il attribuait, non sans raison, à la rapacité des secrétaires et trésoriers; « Fors ungne, sire, » répondit Florimond, qui, comme on le sait, portait un demi-vol dans son blason. Malgré cette fière réponse, il est permis de croire que les armes du *père des secrétaires d'estat* pouvaient bien être des armes parlantes.

Robertet avait épousé Michelle Gaillard, fille de Michel Gaillard, maître d'hôtel et favori de Louis XI, et de Marguerite Bourdin, sa seconde femme, dont il eut deux fils et trois filles [1].

Le jeton décrit ci-dessus, ne donnant à Florimond aucune des qualifications nobiliaires qu'il n'eût eu garde d'oublier, doit être de la fin du XVe siècle, alors que son *vol* n'avait pas encore pris son essor; le style de la pièce se rapporte du reste parfaitement à cette époque.

Je ne sais comment expliquer la présence des deux macles qui accotent le monogramme du droit.

M. Chabouillet a publié, dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* [2], le beau médaillon suivant, qui nous a conservé les traits de Florimond Robertet :

7. FLORIMOND · ROBERTET. Buste à droite de Robertet, vêtu d'un surtout à collet de fourrure, la tête couverte d'un mortier; à l'exergue, la date 1512.

℟. Écusson des Robertet timbré d'une couronne de comte et entouré du collier de Saint-Michel; grènetis au pourtour.

Bronze. (Cabinet impérial.) Diam. 0m,07.

Le Cabinet impérial possède un autre jeton très-effacé de la

[1] *Mazures de l'Isle-Barbe.* — *Dictionn. de la Noblesse*, articles *Gaillard*, *Alluye.* — La Mure, *Astrée sainte.* — Fauvelet du Toc, *Histoire des secrétaires d'État.* — L'Hermite-Souliers, *Inventaire de l'histoire de la noblesse de Touraine*, *etc.*

[2] *Médailles françaises*, Ire partie, p. 33 et pl. XLIII.

famille Robertet dont l'attribution n'est pas facile; en voici la description :

8. FRANCOYS · ROBERTET · CHLR · BARO · D · BVRY. En lettres capitales romaines, entre filets. Écu en bannière penché aux armes des Robertet, brisées d'une bordure engrêlée fort peu visible; cet écu est accolé de deux palmes et timbré d'un casque de trois quarts garni de lambrequins; supports et cimier, trois aigles.

R̸. QVO · RES : CVNQVE : CADANT : Entre filets. Dans le champ, une mer agitée sur laquelle flottent des vaisseaux battus par une grêle épaisse, qui tombe des nuées.

C. (Cabinet impérial.) Pl. VI, n° 6.

D'après la généalogie des Robertet, donnée dans les *Mazures de l'Isle-Barbe*[1], deux personnages de cette famille ont porté le prénom de François : l'un, second fils du grand Florimond, l'autre, son petit-fils. Le premier est fort connu : il eut de son père les seigneuries de Brou et de La Guerche, et il fut secrétaire du roi et bailli du palais; marié en 1530 à Jacqueline Hurault, dame de Mancy, de Courtery et de Villemenon[2], il ne laissa qu'une fille, qui épousa Tristan de Rostaing, dont je parlerai plus loin.

La vie du second a laissé beaucoup moins de traces dans les auteurs anciens. Le P. Le Laboureur dit seulement[3] qu'il fut baron d'Alluye, et qu'il mourut sans laisser d'enfants de Madeleine Brûlart, sa femme. Cette alliance n'est même pas bien certaine; on ne la trouve mentionnée dans aucune généalogie de la famille Brûlart[4]. C'est à ce François que je propose d'attribuer notre jeton, et voici pour quelles raisons.

La Chesnaye des Bois rapporte[5] que la terre de Bury, dans le

[1] T. II, p. 503.

[2] *Dictionnaire de la Noblesse*, article *Hurault*.

[3] *Mazures de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 505.

[4] Voyez l'*Hist. des grands offic. de la couronne*, t. VI, p. 525, et le *Dictionn. de la Noblesse*, article *Brûlart*.

[5] T. III, p. 370.

Blaisois, fut érigée en baronnie, par lettres patentes de juillet 1566, en faveur de Claude Robertet, fils aîné de Florimond, et qu'elle passa ensuite à Françoise, sa nièce, femme de Tristan de Rostaing. Mais cette transmission ne put avoir lieu que par suite de la mort presque simultanée des derniers descendants mâles de la famille. Florimond, fils aîné de Claude, et possesseur, après son père, de la terre de Bury, eut nécessairement pour héritier son frère François, qui, à ce que nous apprend le *Guide historique de Blois* de M. de La Saussaye[1], dissipa, comme tant d'héritiers, la fortune de ses pères. Je trouve dans le même ouvrage que sa succession ne fut acceptée par ses collatéraux que sous bénéfice d'inventaire. Or ses seuls parents étaient sa cousine germaine Françoise, et son mari, Tristan de Rostaing, qui devinrent alors seulement seigneurs de Bury. C'est donc bien probablement notre dissipateur qui fit frapper le jeton ci-dessus, et cela en 1570, au moment de sa prise de possession de Bury, fief considérable, récemment érigé en baronnie pour sa famille, dont il voulait signaler l'importance dans la hiérarchie féodale, par la forme *en bannière* de son écusson, qu'il brisait d'une bordure engrêlée, je ne sais pourquoi, car il était alors seul de son nom. Le choix du type et de la légende du revers, empruntée à Horace, annonce chez le dernier des Robertet une philosophie insouciante qui voyait venir, sans trop s'en effrayer, les malheurs sous lesquels devait bientôt succomber sa race.

L'histoire des derniers descendants du *père des secrétaires d'estat* est fort peu connue; je n'ai pu retrouver la date de la mort de François, qui est, sans nul doute, le même que ce Robertet qui, selon l'*Histoire de Blois* de Bernier[2], « mourut si pauvre qu'il fut « porté en terre dans la bière des pauvres, au bout de laquelle il « y avoit une écuelle de bois, où l'on mettoit les aumosnes qu'on « demandoit pour faire prier Dieu pour luy. » Ainsi le dernier petit-fils du grand ministre ami de Louis XII, de l'habile négociateur des guerres d'Italie, du riche fondateur de Bury, mourait

[1] P. 211.

[2] P. 496.

sans laisser de quoi payer ses funérailles; ainsi s'éteignait, dans la plus profonde misère, cette famille Robertet, qui, en un siècle, avait passé par tous les degrés de la puissance, des honneurs et de la fortune.

FAMILLE DE ROSTAING.

La famille de Rostaing descend, suivant l'*Histoire des grands officiers de la couronne*[1], de Gaston Rostaing, gentilhomme du duc de Bourbon Jean II, et capitaine de Lavieu en Forez, qui vivait, au milieu du xve siècle, dans les environs de Sury-le-Comtal. Le petit-fils de Gaston, nommé Jean, capitaine-châtelain de Saint-Germain-Laval, puis de Sury, eut de sa femme, Jeanne de Chartres, sept enfants, dont l'aîné, Antoine, fut l'auteur de la branche actuellement existante, et dont le quatrième, Tristan, acquit une grande importance dans la seconde moitié du xvie siècle, et illustra le nom de sa famille. C'est de ce dernier et de son fils que je parlerai à propos des nombreux jetons frappés pour ces seigneurs. Tristan de Rostaing naquit à Sury-le-Comtal, le 15 janvier 1513. Son père lui ayant légué une somme suffisante pour être convenablement entretenu à la cour par son frère aîné, il fut élevé page du connétable de Montmorency, qui le donna ensuite à Charles de France, duc d'Orléans, troisième fils du roi François Ier. Ce prince, ayant pris en grande amitié le jeune gentilhomme forézien, le nomma, en 1539, maître de sa garde-robe, puis premier gentilhomme de sa chambre; il lui procura aussi la lieutenance du roi des provinces de Bourbonnais, Haute et Basse-Marche. Après la mort de son maître, en 1545, Tristan se retira en Forez, où, dès 1541, il avait acquis du roi, pour 13,000 livres, la châtellenie de Sury-le-Comtal, par l'intermédiaire de son frère Matthieu, prieur de Sury[2]; mais, courtisan dans l'âme, il ne pouvait vivre loin de la cour; il y revint bientôt, et fut attaché au service du dauphin Henri. Ce dernier, devenu roi, le nomma à une charge de gentilhomme de la chambre, poste qui lui fut conservé par les rois

[1] T. VIII, p. 941.
[2] *Archives du château de Sury-le-Comtal.*

François II et Charles IX, sous le règne desquels sa faveur ne fit qu'augmenter. Il avait eu l'art de plaire à Catherine de Médicis, qui, toute-puissante alors, le combla de biens et d'honneurs. Il devint successivement grand maître et général réformateur des eaux et forêts en 1564, chambellan, capitaine de cinquante lances des ordonnances, lieutenant général au gouvernement de l'Ile-de-France, capitaine et surintendant des bâtiments et châteaux de Fontainebleau et de Melun. Il soutint deux siéges dans cette ville, en 1588 et 1589[1]. En 1582, le roi avait ajouté à toutes ces dignités le collier de l'ordre du Saint-Esprit.

Rostaing n'avait pas été moins favorisé au point de vue de la fortune qu'au point de vue des honneurs. J'ai dit qu'il avait acquis la châtellenie de Sury; trois ans après, le 9 janvier 1544, il épousait une riche héritière, Françoise Robertet, fille unique de François Robertet, baron de Brou, et de Jacqueline Hurault, petite-fille du grand Florimond, qui lui apportait en dot la baronnie de Brou, le comté de la Guerche, les seigneuries de Thieux, de Noisy-le-Sec, de Villemonble, de Vaux-Apeny et de Saint-Liesne-lez-Melun[2]. A l'occasion de ce mariage, quelques mois plus tard, le duc d'Orléans, son maître, lui donnait une somme de 20,000 livres.

Tristan de Rostaing mourut au château d'Aunoy, près de Provins, le 7 mars 1591; il fut enterré dans l'église de Vaux-Apeny. Sa femme, qui était dame d'honneur de la reine Catherine, l'avait précédé de onze ans dans la tombe. Ils laissèrent quatre enfants : Charles, duquel je vais parler; Charlotte, dame d'honneur de la reine Louise de Lorraine, morte sans alliance; Marguerite, mariée d'abord à Pierre de Lévis, baron de Cousan, puis à Gilbert d'Isserpens, seigneur de Gondras, puis enfin à Pierre, baron de Flageac, et Anne, mariée à René d'Escoubleau, baron de Sourdis[3]. Trois jetons portent le nom et les armes de Tristan de Rostaing : deux furent frappés de son vivant, probablement à l'occasion de sa promotion à la dignité de chevalier de l'ordre; je

[1] *Hist. des grands offic. de la couronne. — Archives du château de Sury.*

[2] *Hist. des grands off. de la couronne*, t. VIII, p. 943.

[3] *Ibid. — Mémoires de Castelnau.*

vais les décrire; le troisième fut fabriqué par ordre de son fils; j'en parlerai plus loin.

9. TRISTAN · DE · ROSTAING · BARON · DE · BROV. Grènetis au pourtour; écu aux armes de Rostaing, entouré des colliers des ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel.

R̸. TRISTAN · DE · ROSTAING · ET · FRANÇOISE · ROBERTET. Grènetis au pourtour ; une rosette au commencement de la légende. Écu écartelé aux 1 et 4 de Rostaing, et aux 2 et 3 contre-écartelé de Robertet, avec une seule étoile en pointe, et de Hurault ; cet écu au milieu d'une couronne d'olivier.

Æ. (Cabinet impérial.)

La famille de Rostaing porte d'azur, à la fasce en devise d'or, accompagnée en pointe d'une roue de même; ou mieux : d'azur, à la roue d'or, surmontée d'une fasce haussée de même.

L'écu du revers offre les armes du mari écartelées de celles de la femme, comme cela se faisait quelquefois. Françoise Robertet portait les armes de sa famille écartelées de celles de sa mère, qui étaient d'or, à la croix d'azur cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules.

10. TRISTAN · DE · ROSTAING · BARON · DE · BROV. Grènetis au pourtour. Écu aux armes de Rostaing, timbré d'une couronne de marquis et entouré des colliers des ordres du roi.

R̸. TRISTAN · DE · ROSTAING · ET · FRANÇOISE · ROBERTET · 1580. Grènetis au pourtour. Écu parti de Rostaing et d'un coupé : en chef de Robertet et en pointe de Hurault; cet écu, timbré d'une couronne de marquis, compris entre deux branches d'olivier.

Æ. (Cabinet impérial.)

Il est singulier que ce jeton, daté de 1580, et le précédent, qui est évidemment du même temps, portent l'écu de Rostaing entouré des colliers des ordres, tandis que Tristan ne fut créé che-

valier du Saint-Esprit qu'à la promotion du 31 décembre 1582[1]; probablement l'ordre lui avait été promis et il avait jugé à propos de s'en décorer dès cette époque.

Charles de Rostaing, fils de Tristan, naquit le 22 septembre 1573. Le roi Charles IX fut son parrain. Il devint chef du conseil du comte de Soissons, conseiller du roi en ses conseils et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances. Ayant hérité des grands biens de ses parents, il posséda la baronnie de Brou, la seigneurie d'Onzain et la baronnie de Bury, en Blaisois, qui furent érigées pour lui en comté, sous le nom de *Rostaing*, en 1642; les seigneuries de la Guerche, de Villemonble, de Champfreau, de Fontaines et de Varennes, en Anjou; celles de Vaux-Apeny-lez-Melun et de Thieux, près de Dammartin. Il avait été nommé chevalier des ordres du roi le 31 décembre 1619, mais il ne fut jamais reçu. Il mourut à Paris le 4 janvier 1660 et il fut enterré dans l'église des Feuillants de la rue Saint-Honoré, où il avait fait construire une chapelle décrite par Millin dans ses *Antiquités nationales*[2].

Charles de Rostaing avait épousé, le 17 janvier 1612, Anne Hurault, veuve de Gilbert de La Trémoille, marquis de Royan, fille du chancelier de Cheverny et de Anne de Thou. Il en eut cinq enfants, dont deux fils, qui moururent sans postérité.

Millin rapporte[3] que le comte de Rostaing avait offert aux pères Feuillants de faire réédifier avec grand luxe le maître-autel de leur église, à la condition que ses armoiries y figureraient en soixante endroits. Cette proposition ne fut pas acceptée, et Charles de Rostaing dut se contenter des vingt écussons dont il décora le monument de sa famille[4].

Un seigneur aussi désireux de voir son blason reproduit partout,

[1] *Hist. des grands offic. de la couronne*, t. IX.

[2] T. I, article *Feuillants*.

[3] *Antiq. nationales*, t. I, article *Feuillants*, ch. v, p. 15.

[4] L'église des Feuillants, dévastée lors de la Révolution, ne fut complétement détruite qu'en 1831. Les statues et les bustes qui se voyaient dans la chapelle des Rostaing, ont été transportés à Saint-Germain-l'Auxerrois, où ils sont déposés dans un magasin (De Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris*, p. 153).

ne pouvait manquer de faire fabriquer des jetons à ses armes. Je trouve en effet cinq de ces petits monuments qui furent frappés pour lui ; leur classement chronologique est assez difficile à déterminer. Voici, je crois, la plus ancienne de ces pièces: c'est un témoignage de piété filiale, destiné à conserver la mémoire des parents de Charles de Rostaing et de ceux de sa femme ; elle doit dater de 1612, époque du mariage de Charles.

11. ✠ TRISTAN · DE · ROSTAING · ET · FRANÇOISE · ROBERTET · 1582. Entre grènetis. Tristan de Rostaing, en costume de chevalier des ordres, et Françoise Robertet, vus à mi-corps; dans le haut du champ, un écu parti des armes des deux époux, timbré d'une couronne de marquis et entouré des colliers des ordres du roi.

℟. ✠ PHILIP · HVRAVLT · CHANCEL^er · DE · FR.ET · ANNE · DE · THOV · 1595. Entre grènetis. Les bustes de Philippe Hurault, en costume de chancelier, et d'Anne de Thou, sa femme, disposés comme ceux du droit et surmontés également d'un écu parti à leurs armes[1], timbré d'une couronne de comte et entouré des colliers des ordres.

AR. (Cabinet impérial.) — Pl. VII, n° 1.

La date 1582 est celle de la promotion de Tristan de Rostaing à la dignité de chevalier des ordres ; quant à celle du revers, 1595, je n'ai pu trouver à quel événement de la vie du chancelier de Cheverny elle pouvait se rapporter. Philippe Hurault, comte de Cheverny et de Limours, naquit en 1528; il fut successivement conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes, chancelier de Henri duc d'Anjou, garde des sceaux en 1578, chancelier de l'ordre du Saint-Esprit lors de la création de cet ordre, puis, enfin, chancelier de France en 1583. Il mourut en 1599, laissant sept enfants de sa femme, Anne de Thou, qu'il avait épousée en 1566[2].

[1] Anne de Thou portait d'argent, au chevron de sable accompagné de trois thons de même.

[2] Duchesne, *Hist. des chanceliers et gardes des sceaux de France*, p. 665. — *Hist. des grands offic. de la couronne*, t. VI, p. 501.

Sur les deux jetons suivants, portant les mêmes types et les mêmes légendes, et ne se distinguant l'un de l'autre que par de légères différences dans le dessin des armoiries, Charles de Rostaing prend les titres de marquis de Rostaing et de comte de La Guerche.

12. CHARLES · MARQ · DE · ROSTAING · COMTE · D · LA · GVIERCHE · Grènetis au pourtour. Écu aux armes de Rostaing, timbré d'une couronne de marquis et entouré des colliers des ordres.

ꝶ. ET ANNE · HVRAVLT · SA · FEMME · Entre légers grènetis, des rosettes séparant les mots. Écu parti de Rostaing et de Hurault, timbré d'une couronne de marquis et entouré de deux palmes ; à l'exergue, la date 1641 entre deux points.

Æ. (Cabinet impérial.)

13. Autre jeton presque semblable.

Je n'ai trouvé nulle part que la terre de la Guerche, possédée par les Rostaing, ait été érigée en comté ; je ne sais trop non plus à quel propos Charles de Rostaing prit le titre de marquis, qu'il donna à son père sur le jeton suivant :

14. M^re · TRISTAN · MARQVIS · DE · ROSTAING · 1591. Grènetis au pourtour. Écu de Rostaing timbré d'une couronne de marquis et entouré des colliers des ordres.

ꝶ. ET · M^re · CHARL · MARQ · DE · ROSTAING · SON · FILZ · 1642. Grènetis au pourtour. Buste de Charles de Rostaing à profil droit, cheveux longs, moustaches et royale, épaules drapées.

Æ. (Cabinet impérial.) — Pl. VII, n° 2.

J'ai dit que, par lettres patentes de 1642, la baronnie de Brou et la seigneurie d'Onzain avaient été érigées en comté sous le nom de Rostaing ; c'est donc à une époque postérieure à cette érection que je propose d'attribuer le dernier jeton des Rostaing qui me reste à décrire ; sur cette pièce, Charles se qualifie comte de Ros-

taing, sans renoncer pour cela au titre de marquis dont il s'était décoré.

15. CHARL · M · E · C · DE · ROSTAING · E · ANNE · HVRAVLT · S · ÉP · 1612 (*Charles marquis et comte de Rostaing et Anne Hurault son épouse*). Entre grènetis, une rosette au commencement de la légende. Les bustes de Charles de Rostaing, en costume romain, et de sa femme, sur piédouche, posés sur une sorte d'autel, dont le devant porte les armes des deux époux, tenus par deux sauvages; une H couronnée au-dessous des écussons.

R/. E · PH · HVRAVLT · C · D · F · E · TRI · DE · ROSTAING · L · P · (*et Philippe Hurault chancelier de France et Tristan de Rostaing leurs pères*). Entre grènetis. Dans le champ, les deux personnages nommés revêtus du manteau de l'ordre du Saint-Esprit, debout sur un sol dallé; ils semblent causer. Le chancelier, placé à gauche, tient un livre ouvert et une charte roulée; Tristan gesticule de la main droite, et tient la gauche sur sa hanche. A l'exergue, la date 1589 entre deux points.

Æ. (Cabinet impérial.) — Pl. VII, n° 3.

Peut-être ce jeton fut-il frappé en 1645, à l'occasion de la fondation de la chapelle de Rostaing, dans l'église des Feuillants. La lettre H couronnée, qui figure au-dessous des armes des deux époux, se trouve ainsi placée sur beaucoup de pièces du règne de Henri IV; je ne sais comment en expliquer la présence sur un jeton qui ne peut dater que du règne de Louis XIII. La date 1612 est celle du mariage de Charles de Rostaing.

Les jetons de la famille de Rostaing joignent à un certain intérêt historique un assez grand mérite d'exécution. Ce sont de fort jolis monuments de l'art de la gravure monétaire à la fin du XVIe siècle et au XVIIe.

FAMILLE D'URFÉ.

M. Auguste Bernard a consacré un volume fort intéressant à l'histoire de la maison d'Urfé, la plus illustre de l'ancien comté

de Forez, par son antique noblesse, par ses hautes alliances, et par les hommes marquants qu'elle a produits. Je n'aurai donc rien à dire de l'origine de cette famille, dont le Cabinet impérial possède trois jetons.

Les deux plus anciens sont de Claude d'Urfé, premier bailli de Forez après la réunion de cette province à la couronne. Claude d'Urfé naquit le 24 février 1501 (nouveau style), et non en 1502, comme le rapporte l'*Histoire des grands officiers de la couronne*[1]. Il était fils de Pierre d'Urfé, grand écuyer de France, et d'Antoinette de Beauvau. Attaché dans sa jeunesse à la maison de François Ier, il fut nommé, en 1535, bailli de Forez; puis il devint successivement lieutenant des cent gentilshommes de la maison du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gentilhomme de la chambre, et chambellan de Henri II. Ces dignités furent la juste récompense de services rendus. Envoyé, en 1548, au concile de Trente, où il se montra négociateur habile, le bailli de Forez avait été, l'année suivante, nommé ambassadeur auprès du Saint-Siége. Il resta à Rome jusqu'en 1553. A son retour, le roi le fit gouverneur de ses enfants, puis l'appela au conseil privé et à la surintendance de la maison du Dauphin.

Claude d'Urfé mourut en 1558, laissant de Jeanne de Balzac, qu'il avait épousée en 1532, quatre fils et deux filles. Il eut pour sépulture le tombeau qu'il avait fait élever à sa femme dans l'église de l'abbaye de Bonlieu, en Forez[2].

Les deux jetons que je connais de Claude d'Urfé étaient à l'usage de la maison du Dauphin, dont ils portent le blason au droit. J'ai parlé de cette coutume assez générale de placer, au revers des jetons de ce genre, les armoiries des principaux officiers des princes.

[1] Bernard, *Les d'Urfé*, p. 45.

[2] Il ne reste de ce tombeau que les épitaphes des deux époux, que M. le vicomte du Treyve, possesseur actuel de Bonlieu, conserve avec soin; ce sont de longues inscriptions latines, gravées sur des plaques de marbre noir. L'église de Bonlieu, divisée en deux étages par un plancher, et convertie en bâtiment d'exploitation agricole, est une curieuse construction en briques du XIIIe siècle. On voit encore la place où se trouvait le monument de la maison d'Urfé.

16. ✠ FRANCISCVS · DELPHINVS · VIENNENSIS · 1552 · Grènetis au pourtour; lettres capitales romaines, des rosettes séparent les mots. Écu écartelé de France et de Dauphiné, timbré d'une couronne de fleurs de lis alternées avec des fleurons.

℞. PRO · PLVTEO · D · DELPHINI · Grènetis au pourtour; lettres capitales romaines, des rosettes entre les mots. Écu aux armes d'Urfé, de vair, à un chef, timbré d'un casque de trois quarts orné de lambrequins, avec un dextrochère pour cimier; le collier de l'ordre de Saint-Michel autour de l'écu.

Æ. (Cabinet impérial.) — Pl. VII, n° 4.

M. Auguste Bernard[1] et l'*Histoire de Lyon*, de Clerjon[2], disent, d'après Moreri, que Claude fut nommé gouverneur du Dauphin seulement en 1553. Notre jeton prouve que, dès 1552, le seigneur d'Urfé occupait une haute position dans la maison du jeune prince.

La légende du revers n'est pas facile à expliquer : le mot *Pluteus* ou *Pluteum*, dans son acception propre, ne peut avoir ici aucun sens. Ne serait-il pas possible d'admettre que ce mot est un dérivé du nom du dieu des richesses, fabriqué pour signifier trésor? Cette hypothèse me paraît d'autant plus soutenable que, comme on le sait, les jetons, servant à calculer, étaient surtout à l'usage des administrations financières. Notre pièce aurait donc été un jeton de la trésorerie du Dauphin. La famille d'Urfé portait pour armes : de vair, au chef de gueules. Le dextrochère armé paraît avoir été adopté pour cimier par Claude; son grand-père, Pierre Ier, et son père, le grand écuyer, portaient un bouquet de plumes[3].

Le blason de Claude d'Urfé se voit figuré, de la même manière

[1] *Les d'Urfé*, p. 50.

[2] T. V, p. 100.

[3] *Hist. des grands offic. de la couronne*, t. VIII, p. 497. — Dans l'armorial manuscrit du Bourbonnais et Forez de Guillaume Revel, les armes de Pierre Ier d'Urfé et celles de Jean, son frère, sont figurées avec un cimier de plumes rouges et bleues, aux couleurs de l'écu.

que sur notre jeton, en plusieurs endroits du château de La Bâtie, en Forez, qui fut achevé par ce seigneur.

La Mure, dans la généalogie de la maison d'Urfé qu'a publiée M. Bernard[1], parle d'un autre jeton de Claude, dont il possédait un exemplaire en argent et dont il fait une monnaie. Ce jeton, que je ne connais que par la description du chroniqueur forézien, était semblable à celui que je viens de décrire, sauf pour la légende du revers, qui était : CLAUDIUS DOMINUS D'URFE.

Sur le revers d'un troisième jeton, de 1555, également à l'usage de la maison du Dauphin, Claude remplaça son blason par un emblème qu'il adopta lors de son retour du concile de Trente, « alors, dit La Mure[2], que revenant l'âme pleine de devo- « tion envers le très-saint Sacrement dont ce concile avoit soutenu « la vérité contre les erreurs des hérétiques, il fit faire cette très- « celèbre chapelle de la Bastie, l'une des plus singulières de France, « et que Papire Masson appelle *sacellum mirabile*, dont les figures « sont en l'honneur du très-saint Sacrement. »

Voici la description de ce jeton :

17. FRAN · DELPH · VIEN · HEN · REG · PRIOG · (*Franciscus Delphinus Viennensis Henrici regis primogenitus*). Grènetis au pourtour, lettres capitales romaines. Écu écartelé de France et de Dauphiné, timbré d'une couronne de fleurs de lis et de fleurons alternés. A l'exergue, la date 1555.

℞. CLAVDIO · DVRFE · CVSTODI · SVO · MAX · Grènetis au pourtour; lettres capitales romaines. Dans le champ, un agneau brûlant sur un autel, dont la partie antérieure porte, au milieu d'un cercle, un triangle dans lequel se lit le mot VNI; cet autel est accoté de deux monogrammes composés d'un I et de deux C.

Æ. (Cabinet impérial.) — Pl. VII, n° 5.

L'autel et le monogramme, composé des initiales de Claude

[1] *Les d'Urfé*, p. 51.
[2] *Loc. cit.* p. 49.

d'Urfé et de Jeanne de Balzac, sa femme, se trouvent partout dans l'ornementation si riche et si élégante de la chapelle de la Bâtie. Partout, dans la portion du château construite par Claude, figure le triangle, emblème de la sainte Trinité. La Mure prétend[1] que le mot VNI qui se lit sur notre jeton, et que l'on retrouve dans la chapelle de la Bâtie, fut adopté par Claude après la mort de sa femme, pour marquer « l'unique affection qu'il lui avoit portée et « qu'il ne vouloit diviser par un autre mariage. » Cette explication du savant chanoine n'est pas soutenable; il est bien évident que ce mot, au milieu d'un triangle, qui est lui-même quelquefois divisé en trois parties, dont chacune renferme une des lettres qui le composent[2], est un symbole de la Trinité, d'un seul Dieu en trois personnes, auquel Claude rendait hommage comme à son protecteur (*custodi suo*), en lui élevant un autel. Ce pieux emblème ne fut pas du reste particulier à Claude, nous allons le retrouver sur un jeton de son neveu Anne d'Urfé.

18. ✠ ANNE·D : VRFE ✠. Grènetis au pourtour; lettres capitales romaines; une croisette fleuronnée au commencement et à la fin de la légende. Écu aux armes d'Urfé, timbré d'une couronne de marquis et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. Un bâton prioral en pal derrière l'écu.

℟. A la place de la légende, une couronne d'olivier entre filets. Dans le champ, un autel sur lequel brûle un agneau; le devant de cet autel est chargé d'une molette d'éperon. Au-dessus, un disque inscrivant un triangle, qui lui-même est divisé en trois parties, dans chacune desquelles se trouve l'une des lettres du mot VNI.

Æ. (Cabinet impérial.) — Pl. VII, n° 6.

Anne, fils aîné de Jacques d'Urfé et de Renée de Savoie, dont

[1] *Les d'Urfé*, p. 47.

[2] Comme dans l'ornementation en mosaïque de la chapelle de la Bâtie, et sur le jeton d'Anne d'Urfé dont je vais parler.

le mariage avait été célébré en 1554 devant toute la cour, naquit, dit M. Bernard[1], l'année suivante et probablement à Paris, où il passa les premières années de sa jeunesse dans la maison de son parrain Anne de Montmorency, qui était aussi son oncle du côté maternel. A peine âgé de douze ans, il fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles IX, et, dès cette époque, il commença à manifester ce goût pour les lettres qui fut la plus chère occupation de sa vie, et qui le consola après les amères déceptions de sa carrière politique. Je renvoie à l'excellent ouvrage de M. Bernard pour l'histoire littéraire de ce personnage et pour les détails de sa vie, dont je ne dirai que quelques mots. Anne d'Urfé fut successivement chevalier de l'ordre du roi, bailli de Forez, par lettres du 3 novembre 1574, capitaine de deux cents chevau-légers et mestre de camp dans l'armée que Mandelot, gouverneur de Lyon, dirigea en 1580 contre les révoltés du Dauphiné; après cela il se retira dans le Forez pour s'y livrer tout entier à ses occupations littéraires. Il était marié depuis dix ans à la célèbre Diane de Châteaumorand[2], et la terre d'Urfé avait été érigée en comté en sa faveur, par lettres patentes du roi Henri III, de mars 1578. La ligue vint bientôt interrompre les agréables passe-temps du bailli de Forez, qui dut forcément prendre part aux troubles qui agitèrent si vivement sa province à cette époque. En 1589, il fut nommé lieutenant pour la ligue en Forez par le duc de Nemours, lequel, trois ans après, le destitua, croyant avoir des motifs de se méfier de lui. Anne se retira de nouveau dans son comté d'Urfé, où Henri IV, désireux d'attacher à son parti un homme aussi important à tous égards, se hâta de lui envoyer le titre de son lieutenant général en Forez. Le nouveau lieutenant général se déclara franchement pour le Béarnais, qu'il fit reconnaître dans son pays; mais il fut encore sacrifié par la politique royale au seigneur de Saint-Chamond, son compétiteur. C'est alors que, dégoûté du service des grands, il prit la résolution de renoncer à la politique et de

[1] *Les d'Urfé*, p. 91.
[2] *Ibid.* p. 97.

vivre désormais dans ses terres sans nul souci des affaires publiques,

> Chassant et bastissant et composant des vers,

comme il le dit dans son *Gentilhomme champestre*, qu'il écrivit à cette époque. En conséquence de cette détermination, Anne remit à son frère Jacques, lorsque celui-ci épousa Marie de Neuville, en 1596, tous les biens de sa maison, à la charge d'acquitter les dettes, de pourvoir aux *légats* et *apanages* de ses frères et sœurs, et de lui assurer à lui-même une certaine somme d'argent et l'usufruit des seigneuries qui formaient le comté d'Urfé.

Henri IV s'efforça de détourner Anne de son projet de retraite; il le nomma son conseiller d'état et privé, et il lui offrit le collier de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il refusa, alléguant pour excuse la nouvelle résolution qu'il avait prise de se faire ecclésiastique.

Pour donner suite à cette résolution, il demanda et obtint du pape, en 1598, de se séparer de sa femme, qui épousa, deux ans plus tard, son beau-frère Honoré[1]. Rendu libre par le divorce, le comte d'Urfé entra dans les ordres sacrés en 1599, mais il ne reçut point la prêtrise à cette époque, comme le dit M. Bernard[2]; il paraît certain, par le témoignage de La Mure[3], qu'il fut ordonné prêtre seulement en juillet 1603, dans la chapelle du château d'Urfé, par l'évêque de Damas, suffragant de Lyon.

Dès 1599, Anne avait éte reçu chanoine de Lyon; il avait été nommé *Vicaire général deçà les monts* du cardinal prince de Savoie, et prieur de Montverdun près de la Bâtie. En 1604, il fut élevé à la dignité de doyen de l'église collégiale de Montbrison, dignité qu'il conserva jusqu'au 13 novembre 1611, époque de la résignation qu'il fit de ce poste à Matthieu Girard. Il acheva sa carrière en simple ecclésiastique, et il mourut en 1621. Il fut inhumé dans l'église dont il avait été le premier dignitaire, où rien maintenant n'indique le lieu de sa sépulture.

Le jeton que j'ai décrit ci-dessus porte le bâton prioral en pal

[1] *Les d'Urfé*, p. 101 et 102.
[2] P. 105.
[3] *Astrée sainte*, p. 386.

derrière l'écu; il fut donc évidemment frappé après la nomination d'Anne d'Urfé au prieuré de Montverdun; d'un autre côté la présence de la couronne de marquis et du collier de l'ordre de Saint-Michel donne à son blason une apparence laïque, qui me fait penser que le futur doyen n'était point encore prêtre quand il fit fabriquer cette pièce, probablement en 1601 ou en 1602. Peut-être pourrait-on voir, dans les croix tréflées qui commencent et terminent la légende, des croix de Saint-Maurice; on sait qu'Anne d'Urfé appartenait par sa mère à la maison de Savoie, dont Saint-Maurice était le patron. Le revers de notre pièce offre l'autel et le triangle portant le mot VNI, emblèmes de l'ardente piété des membres de la famille d'Urfé, adoptés par Claude, cinquante ans auparavant. Le symbole trinitaire est même complété ici, comme je l'ai dit plus haut, par sa division en trois triangles, dont chacun renferme l'une des lettres du mot VNI. L'autel symbolise le Saint-Sacrement, adoré par notre doyen, qui, en 1608, écrivait dans la dédicace de son livre d'hymnes au cardinal de Joyeuse : « J'ai prins la plume en la main (où j'ay porté l'espée « vingt-cinq ans pour mesme sujet), taschant, par les meilleures « raisons que j'ay peu, repousser les coups que les ennemis de « l'église catholique, apostolique et romaine, taschent d'enfoncer « contre ce sainct sacrement de l'autel. »

NOTICE

SUR

UN CARRELAGE ÉMAILLÉ

DU XIIIe SIÈCLE,

DÉCOUVERT EN OCTOBRE 1861, PRÈS DE MILLY

(SEINE-ET-OISE),

PAR M. E. GRÉSY,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Ce pavage émaillé a été trouvé à une profondeur de plus d'un mètre au milieu de substructions considérables, qui, selon la tradition locale, seraient les restes d'un château habité par Philippe de Valois, et détruit par les Anglais vers la fin du XIVe siècle. Jusqu'ici je n'ai pu recueillir aucune donnée certaine sur l'histoire de ce prétendu château royal de Saint-Georges, qui était situé à un quart de lieue à l'est de Milly.

Les dimensions des différentes pièces composant ce pavage sont tellement petites qu'on en trouve qui n'ont que 5 ou 6 millimètres de côté; les plus grands carreaux historiés n'ont pas plus de 4 centimètres et demi. Cependant, d'après l'évaluation des terrassiers qui ont déjà défriché tout le terrain environnant, la salle qui était carrelée avec un appareil aussi minutieux ne devait pas avoir moins de 46 mètres de développement. L'excellent mortier de chaux qui relie les morceaux entre eux avec une adhérence parfaite est étendu sur une couche de sable très-fin.

Les combinaisons si variées de ce pavage, dont un curieux spécimen sera prochainement exposé au Musée de Melun, sont ob-

tenues avec quatre couleurs seulement : le noir, opposé au jaune clair, et le rouge brique, marié au vert transparent. Les formes des carreaux se réduisent à dix variétés : deux carrés de dimensions différentes, cinq triangles gradués, un trapèze ou rhombe, et un quart de rond avec son triangle échancré.

Il est évident que ce dallage appartient au commencement du XIIIe siècle, époque où le système de la mosaïque imitée de l'antique venait de tomber en désuétude, et où les carreaux vernissés commençaient à lui être substitués, sans autre intention que de produire le même effet. Aussi chaque pièce n'est-elle émaillée qu'à une seule teinte. C'est seulement par la combinaison des assemblages que s'obtient la richesse de la décoration, sans exclure toutefois la douceur et l'harmonie de l'aspect général.

Les petits carreaux historiés, qui encadrent les compartiments, sont seuls à deux teintes, et, comme on sait, c'est à l'aide d'une estampille que l'image était imprimée sur la pâte argileuse, puis on remplissait la cavité d'une pâte coloriée et fusible, à l'instar des émaux champlevés. On en remarque de sept types différents. Le règne animal y est représenté par deux quadrupèdes et deux oiseaux : le lion rampant, selon l'usage héraldique ; le chameau passant, et un moineau perché, faisant pendant à deux huppes qui se contournent pour se becqueter. Une quintefeuille et deux variétés de fleurs de lis y représentent le règne végétal.

D'après les spécimens que fournit la belle publication de M. Amé, le carrelage de Saint-Georges de Milly aurait une grande affinité avec celui de l'église de Sainte-Colombe-lez-Sens, que cet archéologue distingué signale comme une des plus remarquables reproductions de son ouvrage, et qu'il n'hésite pas à faire remonter au XIIe siècle.

La salle des archives de Notre-Dame de Saint-Omer, dont M. Amé a aussi donné de charmants détails, offre plusieurs combinaisons qui se retrouvent à Milly.

NOTICE

SUR

UNE STATUE GAULOISE

DÉCOUVERTE A MELUN EN 1861,

PAR M. E. GRÉSY,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Ce précieux fragment, que l'on conserve au Musée de Melun[1], a été recueilli, en 1861, sous l'ancien chemin de Dame-Marie, aujourd'hui coupé par la voie ferrée, et sur le même emplacement que les sarcophages gallo-romains que nous avons décrits, en 1847, dans les *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France*[2]. On ne peut y méconnaître un génie topique, dont le principal caractère est d'être ailé : il semblerait devoir être assimilé à la Diane d'Éphèse, qui, comme on sait, était aussi représentée avec plusieurs rangs de mamelles. Son culte a pu être apporté de *Massilia* (Marseille) à *Mecledon* (Melun) par les fleuves et par l'entremise de ces bateliers qui faisaient le commerce avec Lutèce, ainsi que le constate la célèbre inscription parisienne. On conçoit que le culte de la déesse de la chasse a dû être accueilli avec faveur dans une localité située entre deux des grandes forêts de la Gaule : la forêt de Bière (Fontainebleau) et la forêt de Sénart. M. Maury, dans son savant ouvrage[3], prouve que cette

[1] Voir la planche VIII.

[2] Tome XIX, p. 153.

[3] *Hist. des grandes forêts de la Gaule.*

dernière forêt s'étendait anciennement presque jusqu'aux portes de la cité melunaise.

Il existe cependant une autre divinité qui offre des attributs tout à fait semblables, c'est la déesse Géa, représentée dans une terre cuite, provenant du cabinet de Raoul-Rochette et conservée au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque impériale; comme notre statue, cette déesse porte les cheveux flottants sur les épaules et plusieurs rangs de mamelles, et l'on en trouve d'autres représentations, toujours avec les mêmes types et sous le nom de *Gaa Olympia,* dans le recueil de M. Éd. Gerhard, conservateur du musée de Berlin [1]; mais il faut faire observer que Géa est vêtue, tandis que le génie gaulois trouvé à Melun devait être nu, autant du moins qu'on peut en juger après des mutilations aussi acharnées que celles qu'il a subies; car il est facile de reconnaître que la première paire de seins n'a pu être abattue qu'à l'aide d'un ciseau ou par un long martelage, probablement lors de l'établissement du christianisme. Une divinité qui symbolisait si ingénieusement la fécondité de la terre, nourrice des humains, n'aurait pas manqué non plus de fervents hommages dans une contrée fertile comme la Brie.

[1] *Antik. Bildwerk.*

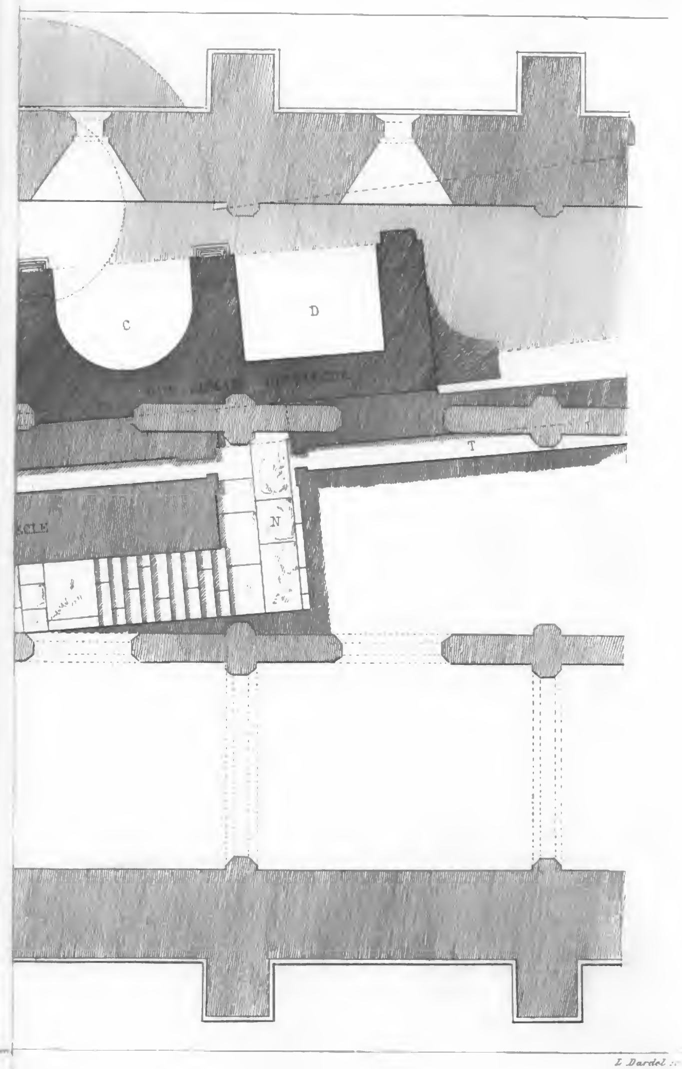
TABLE DES MÉMOIRES

CONTENUS

DANS CE VOLUME.

Pages.

TABLE DES PLANCHES.



L. Dardel sc.

LO-ROMAINES


Princeton University Library
32101 073497248

